

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIERE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Lun 1 janvier 1663

- Création, à l'Hôtel de Bourgogne, de *Persée et Démétrius*, tragédie de Thomas Corneille.

÷ Loret annonçait cette création dans sa Lettre du 31, écrite le 30 (voir à cette date).

÷ Dans sa *Seconde dissertation concernant le poème dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de Monsieur de Corneille intitulée Sertorius*, l'abbé d'Aubignac écrira :

[...] et quand ils [les marchands de la rue Saint-Denis] ont abandonné, après les premières représentations, le *Démétrius* du jeune Corneille, comme une pièce indigne de leur attention, eût-il été bien fondé de les faire appeler en justice pour mieux faire ou pour rétracter leur jugement ?

÷ On constate en effet que la *Sophonisbe* de Pierre Corneille est créée une semaine plus tard.

- Au cours de cette année 1663, les comédiens de la troupe espagnole joueront 73 fois devant la cour, et ils recevront 32 000 livres [chiffres fournis par un document que cite Alphonse Royer à la fin de sa traduction du *Théâtre* de Tirso de Molina, Paris, 1863, p. 457].

÷ Pour ce mois de janvier, le document indique neuf représentations.

÷ Pour le reste de l'année, voir au 1^{er} de chaque mois.

- Selon un « témoignage » tardif¹, c'est ce jour-là que Boileau écrit ses « Stances sur L'École des femmes » :

En vain mille jaloux esprits
Molier (sic), osent avecque mépris
Censurer ton plus bel ouvrage ;
Sa charmante naïveté
S'en va, pour jamais, d'âge en âge
Enjouer la postérité.

Tant que l'univers durera,
Avecque plaisir on lira
Que quoi qu'une femme complotte,
Un mari ne doit dire mot,
Et qu'assez souvent la plus sottte
Est habile pour faire un sot.

Ta Muse avec utilité
Dit plaisamment la vérité ;
Chacun profite à ton École,
Tout en est beau, tout en est bon,
Et ta plus burlesque parole
Est souvent un docte sermon.

Que tu ris agréablement !
Que tu badines savamment !
Celui qui sut vaincre Numance,
Qui mit Carthage sous sa loi,

1. La Martinière, à la page xxvi de la « Vie de l'auteur » placée en tête de son édition des *Œuvres* de Molière (1725) : « M. Despréaux, déjà connu par ses premières poésies, lui envoya, le premier jour de l'an 1663, des stances qui furent d'abord imprimées sans nom d'auteur. »

Jadis sous le nom de Térence,
Sut-il mieux badiner que toi ?
Laisse gronder tes envieux,
Ils ont beau crier en tous lieux
Que c'est à tort qu'on te révère,
Que tu n'es rien moins que plaisant,
Si tu savais un peu moins plaire,
Tu ne leur déplairais pas tant.

÷ Ces stances ont assurément circulé avant juillet 1663, puisque l'abbé d'Aubignac y fait référence dans sa *Quatrième dissertation concernant le poème dramatique, servant de réponse aux calomnies de M. Corneille*. Dans ce pamphlet, publié le 27 juillet, d'Aubignac, évoquant le dépit que Corneille aurait manifesté devant le succès des comédies de Molière, écrit :

À quoi pensez-vous, M. de Corneille, d'avoir rebattu tant de fois que l'envie m'a fait soulever contre vous ? Avons-nous jamais eu même emploi ? Vous êtes poète, et poète de théâtre, vous vous êtes abandonné à une vile dépendance des histrions, votre commerce ordinaire n'est qu'avec leurs portiers, et vos personniers ne sont que des libraires du Palais. Voilà certainement un joli métier pour me faire envie. Non, non, M. de Corneille, faites tant de comédies qu'il vous plaira, je n'en serai point jaloux et je m'en divertirai toujours, mais je me réserverai le droit d'en juger selon que vous me plairez ou que vous me déplairez. Il y a bien de la différence entre un honnête homme qui fait des vers et un poète en titre d'office ; le premier s'occupe pour le divertissement de son esprit, et l'autre travaille pour l'établissement de sa fortune ; le premier ne se met guère en peine si ses vers sont bons ou mauvais, il donne quelque chose à la complaisance de ses amis et ne se fâche point qu'un autre fasse plus ou de meilleurs que lui. Mais le poète qui fait profession de fournir le théâtre et d'entretenir durant toute sa vie la satisfaction des bourgeois, ne peut souffrir de compagnon. Il y a longtemps qu'Aristophane l'a dit : il se ronge de chagrin quand un seul poème occupe Paris pendant plusieurs mois, et *L'École des Maris* et celle *des Femmes* sont les trophées de Miltiade qui empêchent Thémistocle de dormir. Nous en avons su quelque chose, et les vers que M. Despréaux a faits sur la dernière pièce de M. Molière nous en ont assez appris.

÷ Les stances paraîtront, sans signature, dans les *Délices de la poésie galante* (p. 176-177), qui seront achevés d'imprimer le 25 septembre 1663 pour le compte de Jean Ribou.

÷ Boileau ne les insérera dans ses *Ceuvres* qu'en 1701, en y retranchant la deuxième strophe.

Mar 2 janvier 1663

• *L'École des femmes*. [Quatrième représentation] R : 812 l.

• Dans la préface de *L'École des femmes*, qui sera achevée d'imprimer le 17 mars, Molière racontera une anecdote qui, si on le croit, se situerait en ce début d'année ; or, un mois plus tôt, Donneau de Visé en avait déjà livré le contenu à ses lecteurs :

<i>Les Nouvelles nouvelles</i> , achevé d'imprimer le 9 février 1663	<i>L'École des femmes</i> , achevé d'imprimer le 17 mars 1663
— Nous verrons dans peu, continua [Clorante], une pièce de lui, intitulée <i>La Critique de L'École des femmes</i> , où il dit toutes les fautes que l'on reprend dans sa pièce, et les excuse en même temps. — Elle n'est pas de lui, répartit Straton, elle est de l'abbé Du Buisson, qui est un des plus galants hommes du siècle. — J'avoue, lui répondit Clorante, que cet illustre abbé en a fait une, et que, l'ayant portée à l'auteur dont nous parlons, il trouva des raisons pour ne la point jouer, encore qu'il avouât qu'elle fût bonne. Cependant, comme son esprit consiste principalement à se savoir bien servir de l'occasion, et que cette idée lui a plu, il a fait une pièce sur le même sujet, croyant qu'il était seul capable de se donner des louanges. — Cette critique avantageuse, ou plutôt cette ingénieuse apologie de sa pièce, répliqua Straton, ne la fera pas croire meilleure qu'elle est, et ce n'est pas d'aujourd'hui que tout le monde est persuadé que l'on peut, et même avec quelque	Je sais qu'on attend de moi dans cette impression quelque préface qui réponde aux <u>censeurs</u> , et rende raison de mon ouvrage ; et sans doute que je suis assez redevable à toutes les personnes qui lui ont donné leur approbation, pour me croire obligé de défendre leur jugement contre celui des autres, mais il se trouve qu'une grande partie des choses que j'aurais à dire sur ce sujet est déjà dans une <u>dissertation que j'ai faite en dialogue</u> , et dont je ne sais encore ce que je ferai. L'idée de ce dialogue, ou, si l'on veut, de cette <u>petite comédie</u> , me vint après les deux ou trois premières représentations de ma pièce. Je la dis, cette idée, dans une maison où je me trouvais un soir ; et d'abord <u>une personne de qualité, dont l'esprit est assez connu dans le monde, et qui me fait l'honneur de m'aimer</u> , trouva le projet assez à son gré, non seulement pour me solliciter d'y mettre la main, mais encore pour l'y mettre

<p>sorte de succès, attaquer de beaux ouvrages et en défendre de méchants, et que l'esprit paraît plus en défendant ce qui est méchant qu'en attaquant ce qui est beau. C'est pourquoi l'auteur de <i>L'École des femmes</i> pourra, en défendant sa pièce, donner d'amples preuves de son esprit. Je pourrais encore dire qu'il connaît les ennemis qu'il a à combattre, qu'il sait l'ordre de la bataille, qu'il ne les attaquera que par des endroits dont il sera sûr de sortir à son honneur, et qu'il se mettra en état de ne recevoir aucun coup qu'il ne puisse parer.</p>	<p>lui-même, et je fus étonné que, deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée d'une manière, à la vérité, beaucoup plus galante et plus spirituelle que je ne puis faire, mais où je trouvai des choses trop avantageuses pour moi ; et j'eus peur que, si je produisais cet ouvrage sur notre théâtre, on ne m'accusât d'avoir mendié les louanges qu'on m'y donnait. Cependant cela m'empêcha, par quelque considération, d'<u>achever ce que j'avais commencé</u>². Mais tant de gens me pressent tous les jours de le faire, que je ne sais ce qui en sera ; et cette incertitude est cause que je ne mets point dans cette préface ce qu'on verra dans la <i>Critique</i>, en cas que je me résolve à la faire paraître. S'il faut que cela soit, je le dis encore, ce sera seulement pour venger le public du <u>chagrin délicat de certaines gens</u>.</p>
--	---

Mer 3 janvier 1663**Jeu 4 janvier 1663****Ven 5 janvier 1663**

- *L'École des femmes*. [Cinquième représentation] R : 1088 l.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à Charles Spon [II, 487-488] :

Je m'enquerrai de votre M. Langier pour le *Journal des Jansénistes*, qui est un fort bon livre. Ceux qui en ont ici quelques exemplaires de reste, les vendront 22 livres en blanc, sans marchander ni rien rabattre ; c'est le prix qui a été fait dès le commencement. Si M. de Gonzebac en veut un à ce prix-là, je pense que j'en pourrai bien avoir un ; cela ne se vend qu'en cachette. Je lui baise très humblement les mains. C'est M. de Saint-Amour, docteur de Sorbonne, qui l'a composé et l'a fait imprimer à ses dépens, et qui y a mis son soin, et qui est sorti du royaume *propter metum judæorum vel potius propter metum paganorum baptisatutum*, qui se disent chrétiens et qui sont pires que des juifs. Vous savez quelles sont ces bonnes gens dont j'entends parler ; vous ne doutez point que ce soit des carabins qui sont sortis de la brayette du Père Ignace, qui voulut passer pour prophète de la nouvelle loi, qui composent cette forte et noire machine qui étend ses bras jusqu'à la Chine.

÷ L'auteur du *Journal de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des Cinq propositions*, depuis 1646 jusqu'en 1653, est le janséniste Louis Gorin de Saint-Amour (1619-1687).

Sam 6 janvier 1663

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- *L'École des femmes*, au Louvre. Loret rendra compte de l'événement dans sa Lettre du 13 (v. 25-74) :

Le roi festoya l'autre jour
 La plus fine fleur de sa cour,
 Savoir sa mère et son épouse,
 Et d'autres jusqu'à plus de douze,
 Dont ce monarque avait fait choix.
 Ce fut la veille, ou Jour des rois ;
 Certes, ce festin admirable
 N'eut jamais rien de comparable,
 Plusieurs sont d'accord sur ce point ;
 J'en puis bien tenir ce langage,
 Car un solide personnage
 Qui vit ce rare souper-là
 M'en a parlé comme cela,
 Mais sans me dire chose aucune
 Des noms de chacun et chacune
 Qui furent du susdit repas ;
 Ainsi je ne les nomme pas.

2. Les lignes précédentes ne suggèrent pas que Molière avait commencé d'écrire sa « petit comédie ».

Pour premier et charmant régale
 Avant cette chère royale,
 Où résonna maint violon,
 Dans une salle ou beau salon,
 Pour divertir seigneurs et dames,
 On joua *L'École des femmes*,
 Qui fit rire Leurs Majestés
 Jusqu'à s'en tenir les côtés,
 Pièce aucunement instructive
 Et tout à fait récréative,
 Pièce dont Molière est auteur
 Et même principal acteur,
 Pièce qu'en plusieurs lieux on fronde,
 Mais où pourtant va tant de monde
 Que jamais sujet important
 Pour le voir n'en attira tant.
 Quant à moi, ce que j'en puis dire,
 C'est que, pour extrêmement rire,
 Faut voir avec attention
 Cette représentation,
 Qui peut, dans son genre comique,
 Charmer le plus mélancolique,
 Surtout par les simplicités
 Ou plaisantes naïvetés
 D'Agnès, d'Alain et de Georgette,
 Maîtresse, valet et soubrette.
 Voilà, dès le commencement,
 Quel fut mon propre sentiment,
 Sans être pourtant adversaire
 De ceux qui sont d'avis contraire,
 Soit gens d'esprit, soit innocents,
 Car chacun abonde en son sens.

- La *Gazette* du 13 rapportera :

Le 6, fête des Rois, la Reine mère alla au Val-de-Grâce entendre la prédication que l'abbé de Fromentiers fit pour la conclusion de son Avent, avec l'applaudissement de son auditoire. Puis elle revint au Louvre, où le roi, à l'issue de la comédie, traita magnifiquement les reines, Monsieur et Madame, avec quelques autres des principales dames de la cour.

÷ S'il faut en croire Loret, le spectacle a été donné devant une quinzaine de personnes – une soirée presque familiale...

÷ Les deux comptes rendus donnent à penser que cette « fine fleur de la cour » choisie par Louis XIV pour ce festin était essentiellement féminine : « [...] et quelques autres des principales dames de la cour ».

Dim 7 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1348 l.

Lun 8 janvier 1663

- 45^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

• Même jour : première représentation, dans la petite salle du Palais-Royal, du *Ballet des arts*.

÷ Avant d'en rendre compte dans sa Lettre du 20, Loret, qui n'a pu y assister, l'évoquera à sa manière dans sa Lettre du 13 (v. 75-114) :

En cette maison noble et belle
 Que Palais-Royal on appelle,
 Lundi dernier, jeudi passé,
 Le ballet du roi fut dansé
 Je ne saurais encor que dire
 De ce ballet de notre sire
 (Qu'on tient charmant au dernier point),
 Ne l'ayant vu ni peu ni point.
 Comme j'aime les choses belles,
 Pour après jaser un peu d'elles,
 À dessein j'y portai mes pas,
 Mais toutefois je n'entraï pas.
 D'une parole assez humaine :

« La salle, me dit-on, est pleine,
 « Vous gagneriez peu de passer,
 « On ne saurait vous y placer. »
 Quand il m'eut fait cette harangue,
 Un autre, déployant sa langue,
 Paraissant homme de crédit,
 En s'approchant de moi me dit
 D'une manière spécieuse :
 « La salle est si peu spacieuse
 « Que je puis vous faire serment
 « Qu'elle ne contient seulement,
 « Des places qui soient un peu bonnes,
 « Que pour deux cent trente personnes,
 « Et vous assure en vérité
 « Que bien des gens de qualité,
 « Craignant d'avoir même disgrâce
 « Que le sieur Baron de la Crasse,
 « S'en sont froidement retournés
 « Avec du moins un pied-de-nez. »
 Ma foi, quand il m'eut dit la chose,
 Voyant toujours la porte close,
 Je m'en allai sans murmurer,
 Non toutefois sans espérer
 De prendre, à toutes aventures,
 Un autre jour mieux mes mesures,
 Car il sera, durant ce mois,
 Encor dansé quatre ou cinq fois.

÷ Charles Vigarini travaillait aux décors et aux machines de ce ballet depuis la fin septembre 1662. Voir *Cent ans*, p. 404-405.

Mar 9 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 832 l.

Mer 10 janvier 1663

Jeu 11 janvier 1663

- *Le Ballet des arts* est dansé pour la deuxième fois, dans la petite salle du Palais-Royal.

Ven 12 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1050 l.

• Le même jour, selon Georges Couton, Corneille, *CE.C.*, Pléiade, III, p. 1460, est créée, à l'Hôtel de Bourgogne, la *Sophonisbe*, tragédie de Pierre Corneille.

÷ Pierre Mélése [*Répertoire*, p. 121] et Mongrédien [*La Querelle de L'École des femmes*, p. 4] datent cette première du jeudi 18, ce qui semble contraire à la règle qui voulait qu'une pièce soit créée un vendredi (*L'École des femmes* a été créée un mardi...).

÷ Sur la pièce, voir Lancaster, *HFDL*, III, p. 477 et suivantes ; Couton, *La Vieillesse de Corneille*, et sa notice dans les *Ceuvres*, Pléiade, III, p. 1460 et suivantes.

÷ Loret rendra compte de cette première dans sa Lettre du 20 (v. 229-256) :

Cette pièce de conséquence
 Qu'avec extrême impatience
 On attendait de jour en jour
 Dans tout Paris et dans la cour,
 Pièce qui peut être appelée
Sophonisbe renouvelée,
 Maintenant se joue à l'Hôtel
 Avec applaudissement tel
 Et si grand concours de personnes,
 De hautes dames, de mignonnes,
 D'esprits beaux en perfection
 Et de gens de condition,
 Que de longtemps pièce nouvelle
 Ne reçut tant d'éloges qu'elle.
 Je ne m'embarrasserai point
 À déduire de point en point
 Ses plus importantes matières
 Ni ses plus brillantes lumières ;
 Pour dignement les concevoir,

Il faut les ouïr et les voir.
 Je veux pourtant, dans notre histoire,
 Prouver son mérite et sa gloire
 Par un invincible argument,
 Car en disant tant seulement
 Que cette pièce non-pareille
 Est l'ouvrage du grand Corneille,
 C'est pousser sa louange à bout,
 Et qui dit Corneille dit tout.

Sam 13 janvier 1663

Dim 14 janvier 1663

- Fête de saint Sauveur.
- *L'École des femmes*. R : 1500 l.
- Ce jour-là, le libraire Louis Billaine obtient un privilège pour l'impression de « *Joconde nouvelle, et autres œuvres poétiques du sieur Bouillon* ».
 - ÷ À ce privilège, qui sera enregistré le 14 mars 1663, Billaine associe quatre de ses collègues : « Thomas Jolly, Charles de Sercy et Jean Guignard fils, Claude Barbin ».
 - ÷ Le volume paraîtra le 21 mai 1663, sous le titre suivant : *Les Œuvres de feu Monsieur de Boiillon, contenant l'Histoire de Joconde, le Mari commode, l'Oiseau de passage, la Mort de Daphnis, l'Amour déguisé, portraits, mascarades, airs de cour, et plusieurs autres pièces galantes*.
 - ÷ Voir le fichier « La Gageure sur les deux Jocondes ».

Lun 15 janvier 1663

- Fête de saint Maur. 41^e anniversaire du baptême de Molière.
- Ce jour-là, Loret assiste enfin à une représentation du *Ballet des arts*, dans la petite salle du Palais-Royal. Il en rendra compte dans sa Lettre du 20, v. 35-134.

Mar 16 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1100 l.
- La *Gazette* du 20 rapportera que, ce jour-là, la revue de la compagnie des grands mousquetaires se fit en la cour du Louvre, Sa Majesté, qui dans le sein de la paix ne laisse pas de vaquer aux exercices d'un métier qui lui a été si glorieux, prenant toujours le soin de conserver ses troupes en l'état qu'elle voudrait les voir aux occasions de s'en servir.

Mer 17 janvier 1663

Jeu 18 janvier 1663

Ven 19 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1101 l.

Sam 20 janvier 1663

- *L'École des femmes*, devant le roi, qui l'a déjà vue, deux semaines plus tôt, le 6 janvier, jour des Rois.
 - ÷ Suite de la *Gazette* du 27 [96, voir au 21] :
 - [...] de telle sorte que l'une et l'autre charma toute la compagnie, de laquelle était le prince du Danemark, qui s'était pareillement trouvé le jour précédent avec Leurs Majestés à la comédie française, dans l'appartement de la reine.
 - ÷ Dans l'appartement de la reine Marie-Thérèse, donc sans doute en présence d'Anne d'Autriche.
 - ÷ Une semaine plus tard, le 27 janvier, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne donneront la *Sophonisbe* de Corneille dans le même lieu, et sans doute en présence du même public.
- Le même jour, le libraire Gilles Gourault obtient la permission d'imprimer un livre intitulé *La Perfection chrétienne*, de Maître Pierre Roullé, curé de l'église Saint-Barthélemy [registre BNF, ms. fr. 16754, f^o 108v^o].

÷ Le livre ne sera pas publié, à moins qu'il ne s'agisse d'une première version du *Roi glorieux* ou *La Dernière Perfection de l'homme, achevée par la gloire éternelle*, qui sera achevé d'imprimer le 1^{er} août 1664.

Dim 21 janvier 1663

- Fête de sainte Agnès, patronne de l'héroïne de *L'École des femmes*.

- *L'École des femmes*. R : 1335 l.

- Le soir, grand bal chez Madame et Monsieur au Palais-Royal. Voir la *Gazette* du 27 [95-96] :

Le 21, le roi alla prendre le divertissement de la chasse à Versailles ; et le soir, Leurs Majestés se trouvèrent chez Monsieur à un bal que donnait ce prince, où 44 des principales dames de la cour se firent voir avec un éclat extraordinaire, ainsi que les seigneurs qui étaient de cette danse. Elle fut accompagnée d'une collation, où la magnificence parut aussi, de telle sorte que l'une et l'autre charma toute la compagnie, de laquelle était le prince du Danemark...

÷ Loret ne manquera pas de parler de cette soirée, dans sa Lettre du 27 (v. 51-92) :

Chez Monsieur, du roi frère unique,
Un second bal, fort magnifique
Et des plus beaux qu'on puisse voir,
Se tint encor dimanche au soir,
Où Madame, la principale
De cette allégresse royale,
Parut comme un astre des cieux,
C'est-à-dire parut des mieux,
Dansant (cela s'en va sans dire)
À la main du roi notre sire,
Qui dans tout ballet et tout bal
En majesté n'a point d'égal. [...]
Je n'entrai point dedans la salle
Où se faisait ce beau régale,
Je craignais trop d'être poussé
Ou de n'être pas bien placé ;
Ainsi je n'en puis davantage
Discourir dans ce mien ouvrage.
Ce fut donc au Palais-Royal
Que dimanche on tint ce grand bal,
Et ce sera demain [28] au Louvre,
Où j'espère entrer, si l'on m'ouvre.

÷ Dans sa Lettre du 3 février, Loret s'excusera d'avoir fait croire que le grand bal du Louvre aurait lieu le dimanche 28, alors qu'il a eu lieu le mercredi 31...

Lun 22 janvier 1663

- Si l'on se fie à une allusion de Loret dans sa Lettre du 20 (v. 121-124 : « Voilà ce que j'avais à dire / Dudit ballet de notre sire, / Que je prétends bien de revoir / S'il plaît à Dieu, lundi le soir »), confirmée par la *Gazette* du 27, le *Ballet des arts* est encore une fois dansé dans la petite salle du Palais-Royal.

Mar 23 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 948 l.

Mer 24 janvier 1663

Jeu 25 janvier 1663

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 29, le roi fut à la chasse dans le parc du château de Vincennes, et le soir continua de danser son *Ballet des Arts*, comme il avait fait le 22, le prince de Danemark y ayant été présent avec toute la cour.

- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, *Agrippa roi d'Albe, ou Le Faux Tiberinus*, tragédie de Philippe Quinault.

÷ Sur la date de création de la pièce (sans doute à la même période que le *Tonaxare* de Boyer) et la question de savoir qui de Boyer ou de Quinault a imité l'autre, voir Gros, *Quinault*, p. 65 et suivantes, et Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 452-455 et 566-568 (cité au 17 novembre 1662).

÷ Le titre est suivi, de manière assez peu banale, de la mention « dédié au roi ». La dédicace n'est pas sans rappeler celle des *Fâcheux* de Molière (voir au 18 février 1662) :

Sire, il y avait lieu de croire que mon ambition devait être entièrement satisfaite, de l'agrément avec lequel cette pièce a été reçue de Votre Majesté. Après une grâce si considérable, je lui pouvais en effet épargner la fatigue d'une épître, et l'avantage d'avoir su lui plaire était un honneur assez grand, sans chercher un nouveau moyen de l'accroître. Cet emportement est une faiblesse naturelle aux habitants du Parnasse, et comme la gloire est souvent l'unique fruit qu'ils recueillent de ce pays stérile, il leur est pardonnable d'en désirer quelquefois avec un peu trop d'ardeur. On imaginera peut-être que je devais être exempt de ce défaut, parce que j'ai le bonheur d'approcher la personne auguste du plus accompli de tous les monarques, et d'y voir briller de près ces vertus éclatantes qui font aujourd'hui l'admiration de toute la terre. *Il n'y a pas, Sire, jusqu'aux secrets des belles lettres où les lumières de Votre Majesté ne s'étendent; elles n'ont pas dédaigné de m'éclairer dans la conduite de cet ouvrage, et je suis obligé de confesser qu'elles sont la source de ce que l'on y a trouvé de plus brillant...*

Ven 26 janvier 1663

• *L'École des femmes*. R : 977 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 3 février, « le roi fit en la cour du Louvre la revue de ses petits mousquetaires ».

Sam 27 janvier 1663

• Les époux Duparc font baptiser à l'église Saint-Eustache, un garçon, prénommé Jean-Baptiste-René, dont Molière et Armande sont parrain et marraine. Voir Jal, *Dictionnaire*, p. 936.

• La *Gazette* du 3 février rapportera :

Le 27, Leurs Majestés eurent dans l'appartement de la reine la représentation de la *Sophonisbe* du sieur Corneille par la Troupe royale, Monsieur et Madame s'y étant trouvés avec toute la cour.

÷ Loret ne signalera même pas cette représentation, alors qu'il a consacré plusieurs dizaines de vers à celle de *L'École des femmes* donnée le 6 janvier au Louvre, dans le même lieu et devant le même public.

• Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, *Tonaxare*, tragédie de l'abbé Claude Boyer créée au Palais-Royal le 17 novembre précédent.

÷ La pièce, publiée sous le titre *Oropaste ou Le Faux Tonaxare*, est dédiée à Jean-Baptiste Gaston, duc d'Épernon, cousin du protecteur de Molière des années 1647-1654, et fils de Louis Goth, marquis de Rouillac. Voir ce que Loret dit de ce personnage dans une de ses lettres des mois précédents.

÷ Lancaster affirme [HFDL, III, 2, 453] que le nouveau titre est inspiré par celui d'*Agrippa*, de Quinault, paru l'avant-veille.

÷ Dans sa dédicace, l'abbé Boyer écrit :

Monseigneur, *Le Faux Tonaxare* s'était donné à vous avant qu'il eût droit d'aspirer à cet honneur par l'approbation publique. La Fortune s'est enfin déclarée pour lui, après avoir été balancée par le malheur du siècle, qui tombe insensiblement dans le dégoût des pièces sérieuses. Le don que je vous en avais fait a consacré mon ouvrage, et l'ambition de vous plaire a tellement relevé le courage à mon héros qu'il a paru sur le théâtre avec une fierté qui a étonné ses ennemis et qui m'a donné l'assurance de le mettre sous la protection d'un des plus illustres nom de l'Europe...

÷ Ce commentaire est inspiré, selon Lancaster [HFDL, III, 2, 451], par l'énorme succès de *L'École des femmes*. Il n'est que de lire ce que Molière fera dire quelques mois plus tard à Lysidas, dans *La Critique de L'École des femmes*, scène 5 :

[...] on m'avouera que ces sortes de comédies ne sont pas proprement des comédies, et qu'il y a une grande différence de toutes ces bagatelles à la beauté des pièces sérieuses. Cependant, tout le monde donne là-dedans aujourd'hui : on ne court plus qu'à cela, et l'on voit une solitude effroyable aux grands ouvrages, lorsque des sottises ont tout Paris. Je vous avoue que le cœur m'en saigne quelquefois, et cela est honteux pour la France.

÷ Peut-être est-ce cette amertume qui conduira Boyer à proposer sa prochaine pièce (*La Thébaïde* ?) à l'Hôtel de Bourgogne plutôt qu'à la troupe de Molière. On rencontrera un semblable parcours à propos des *Frères ennemis* de Racine.

Dim 28 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1364 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 3 février, « le roi alla à la promenade à Versailles, et le soir se trouva au bal chez Monsieur, où la compagnie fut encore des plus belles ».

Lun 29 janvier 1663

- Fête de saint François de Sales.

- *L'École des femmes*, « pour M. le comte de Soissons ». R : 330 l.
÷ Il s'agit d'une visite chez Olympe Mancini, comtesse de Soissons.

• Selon la *Gazette* du 3 février, le *Ballet des arts* est à nouveau dansé ce jour-là.

• Dans son *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban* [Montauban, chez François Descaussat, 1701], Henry Le Bret écrit, p. 37-38 :

Comme ils [les réformés] n'étaient plus en état de continuer leurs désordres, ils passaient leur mauvaise humeur à faire des libelles, dont l'un, intitulé *Le Tombeau de la messe*, causa beaucoup de scandale, étant aussi impie qu'extravagant. Un ministre de Nîmes en était l'auteur ; mais quoiqu'il l'eût daté de Genève, il avait été imprimé à Paris, d'où il l'avait fait courre par tout le royaume, et principalement dans Montauban. Si bien que notre prélat m'en ayant envoyé un exemplaire, je le donnai à M. de La Vrillière, qui en fit si bien rechercher l'auteur et les imprimeurs que par arrêt du Conseil du 29 janvier 1664 (sic, pour 1663), il fut ordonné qu'il serait brûlé par la main du bourreau, l'auteur banni du royaume à perpétuité et les imprimeurs condamnés en 1000 d'amende à l'Hôpital général¹.

÷ Les mots « notre prélat m'en ayant envoyé un exemplaire » suggèrent que Le Bret était à Paris au moins depuis les dernières semaines de l'année 1662.

Mar 30 janvier 1663

- *L'École des femmes*. R : 1257 l.

- Le soir : *L'École des femmes*, « pour M. le duc de Richelieu ». R : 330 l.
÷ L'hôte de la troupe est Armand-Jean de Vignerot Du Plessis (1629-1715), duc de Fronsac et de Richelieu depuis le 15 janvier 1657, général de galères depuis 1643.
÷ Selon C.E.J. Caldicott [*La Carrière de Molière*, p. 166], l'invitation viendrait plutôt de sa femme, Anne Poussart de Fors du Vigean (16??-1684), qu'Armand-Jean, alors âgé de 20 ans, a épousé secrètement le 26 décembre 1649, au grand scandale de la duchesse d'Aiguillon, tante du marié, qui a essayé de faire annuler ce mariage. La duchesse est une familière de madame de Rambouillet.
÷ En trois jours, la troupe aura joué quatre fois la pièce.

Mer 31 janvier 1663

- Grand bal du roi, au Louvre. Loret en fera un long compte rendu dans sa Lettre du 3 février (v. 73-198) :

[...] Cette auguste et rare beauté,
La noble et charmante Thérèse
(Dont j'approchai, tout ravi d'aise),
Pour faire honneur au bal susdit
Portait sur elle, à ce qu'on dit,
Outre sa brillante jeunesse,
Pour six millions de richesse.
Le roi n'avait sur ses habits
Diamants, perles ni rubis
Et ne tirait d'autre avantage
Que de sa taille et son visage,
Valant mieux que tous les trésors
Dont on peut ajuster les corps.
Mais je vous jure sur mon âme
Que les seuls Monsieur et Madame,
Outre leur appas gracieux,
Qui charmaient les cœurs et les yeux,
Avaient, en riches pierreries,
La valeur de vingt seigneuries ;
Mais comme des bijoux d'un bal
Ils ne font pas leur capital,

Il est vrai que plusieurs personnes,
 Tant jeunes seigneurs que mignonnes,
 Plus qu'eux encore étaient couverts
 D'ornements et bijoux divers.
 Mais ce qui plaisait davantage
 Que tout ce superbe étalage,
 C'étaient les teints frais et polis,
 C'étaient les roses et les lis
 De plus de quatre ou cinq cents belles,
 Tant pucelles que non pucelles,
 Qui dansaient admirablement
 Ou qui regardaient seulement. [...]
 [Loret évoque ensuite la « collation », telle qu'on la lui a dépeinte.]
 Dans dix-huit bassins spacieux,
 Qui paraissaient, dit-on, aux yeux
 (Le prenant au pied de la lettre)
 De deux bons pieds de diamètre,
 Et qui, pour mieux charmer la cour,
 Étaient garnis, tout alentour
 (Sans mensonge, sans hyperboles),
 De rubans pour six-vingts pistoles,
 D'or, d'argent, de vert et d'azur,
 Le tout de Perdrigeon tout pur,
 Que dessus de hautes machines
 Portaient sur leurs fortes échines,
 En bonne couche et noble arroi,
 Trente-et-six officiers du roi ;
 Dans ces dix-huit bassins, vous dis-je,
 Selon qu'un quidam le collige,
 Étaient, à n'en rabattre rien,
 Cinq-cents poires de bon chrétien,
 Citrons doux quatre-cent-quarante,
 Grenades quatre-cent-cinquante,
 Des oranges de Portugal,
 Qui sont fruits propres pour le bal,
 Et qu'on sert dans des porcelaines,
 Environ quatre-vingts douzaines,
 Deux-mil-six cents pomme d'api,
 Et, ce qui n'était pas le pis,
 Plus de douze-cents limes douces,
 Chacun ayant de tour dix pouces ;
 Et, d'ailleurs, tant de massépains
 Que l'on grippait à belles mains,
 Tant d'autres exquises pâtures
 Et d'admirables confitures,
 Tant de fruits secs que de fruits verts,
 De goûts différents ou divers,
 Que la plus fine arithmétique,
 Qui de bien calculer se pique,
 Sans s'ennuyer et se cabrer,
 Ne pourrait jamais les nombrer.

÷ Rendant compte de ce bal dans son numéro du 3 février, la *Gazette* notera [120] la présence du prince du Danemark, « assis à côté de la Reine mère ».

- Ce même jour est achevé d'imprimer, sous le titre de *La Promenade*, le second recueil de dialogues entre Marcus Bibulus (Samuel Sorbière) et Turbertus Ocella (La Mothe Le Vayer).

Jeu 1 février 1663

- *L'École des femmes*, « chez M. Colbert ». R : 330 l.

- Selon la *Gazette* du 3, le *Ballet des arts* est à nouveau dansé ce jour-là.

- Au cours de ce mois de février, les comédiens espagnols joueront neuf fois devant la cour.

Ven 2 février 1663

- Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge. Jour férié (voir au 2 février 1664).

- La Grange inscrit le jour et le mot « part », mais aucun titre ni chiffre. La troupe fait sans doute relâche. Le 2 février 1677, par exemple, La Grange le notera explicitement.

Sam 3 février 1663

- Ouverture de la foire Saint-Germain.
- Le même jour, Colbert crée la « petite académie ». Charles Perrault raconte la réunion dans ses *Mémoires de ma vie* [Paris, Paul Bonnefon, 1909, p. 37].
- Ce jour-là, si l'on en croit la *Gazette* du 10,
Leurs Majestés furent à la promenade à Versailles, où le roi traita la compagnie à dîner. Puis chacun se divertit à visiter les beaux appartements de ce château, très magnifiquement meublés.

Dim 4 février 1663

- Dimanche gras. *L'École des femmes*. R : 1460 l.
- La *Gazette* du 10 rapportera :
Le 4, Leurs Majestés allèrent le matin en l'église des prêtres de l'Oratoire, où le Saint-Sacrement était exposé, comme en plusieurs autres de cette ville, pour retirer les peuples des débauches du Carnaval ; et l'après-dîner, les reines y entendirent l'évêque d'Ac[s] [= de Dax, Mgr Le Boulx], lequel y prêcha avec beaucoup d'éloquence et de piété.
Le même jour, Monsieur donna le bal, auquel les dames, qui n'avaient rien oublié pour paraître avec toute sorte d'avantages, se trouvèrent si chargées de pierreries qu'elles semblaient disputer du jour avec quantité de lustres qui éclairaient le lieu de ce divertissement. Le roi, l'ayant honoré de sa présence, en fit l'ouverture avec Madame, qui s'y faisait aisément reconnaître pour la principale de l'assemblée.
- Le même jour, le libraire Guillaume de Luyne obtient, pour l'impression de *L'École des femmes*, un privilège dont il fait part à ses confrères Sercy, Joly, Billaine, Loyson, Guignard, Barbin et Quinet [registre BNF, ms. fr., f° 109v°].
÷ Sont absents : Ribou et Pépingué.
- Du même jour est datée la permission accordée à Antoine Étienne, « l'un des imprimeurs ordinaires de Sa Majesté », pour l'impression de *l'Histoire des rois de France* composée par l'abbé de Marolles, et de *l'Augmentation de l'Histoire romaine* du même.
÷ Le premier livre sera achevé d'imprimer le 6 juillet 1663, le second en juillet 1664, avec un second volume le 19 septembre suivant.
÷ Ces deux nouveaux livres renouent avec une veine historique que Marolles n'avait plus exploitée depuis *l'Histoire romaine continuée* de 1630 ; on ne peut éviter d'en mettre l'impression et la publication par un imprimeur du roi en rapport avec l'interruption de l'impression de la Bible.
- Le soir : « *Les Précieuses* et *Le Cocu* chez M. de Boischaumont. » R : 220 l.
÷ L'hôte de la troupe est François Le Coigneux, sieur de La Roche Turpin et de Bachaumont, le compagnon de Chapelle lors du fameux voyage en Languedoc de 1656. C'est vers cette époque sans doute qu'il se marie secrètement à Monique Passart, veuve d'Étienne de Marguenat de Courcelles, et mère de la future madame de Lambert.
÷ Il est étonnant que, pour cette soirée de carnaval, Bachaumont ne demande pas *L'École des femmes*, mais deux des premières pièces de Molière, parmi les plus populaires.
÷ Donneau de Visé écrira, dans *L'Amour échappé*, t. III, p. 33³ :
L'esprit de Nicodaris s'est fait assez connaître en plusieurs rencontres ; il écrit fort galamment en prose et en vers, et a le goût bon. Il aime la bonne chère et la bonne compagnie, il a mérité le nom d'Amant constant ; sa femme a beaucoup de mérite et sa beauté a fait grand bruit.
÷ Évoque-t-il son embastillement ? Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, ou Colbert ?

3. La « clef » est donnée au crayon par une main de l'époque.

Lun 5 février 1663

- Lundi gras.

- Si l'on en croit la *Gazette* du 10 [144], le *Ballet des arts* est une nouvelle fois dansé.
- Ce jour-là, si l'on en croit l'abbé Lahargou [J.L. de Fromentières, p. 20], l'abbé de Fromentières est élevé à la dignité de chanoine-théologal du Mans :
Il n'était pas encore prêtre. Il prit cependant possession de sa prébende, en exerça les fonctions, et ce fut seulement dans le courant de l'année suivante, 1664, qu'il reçut l'onction sacerdotale.
- Ce même jour, l'abbé Michel de Pure obtient un privilège royal, signé Le Mareschal et valable sept ans, pour l'impression d'un livre qui paraîtra en deux tomes au cours de l'année, sans date d'achèvement d'impression, chez Pierre Binefaict et François Clousier, sous le titre : *Quintilien, de L'Institution de l'orateur, avec les notes historiques et littérales, où les mots barbares, grecs, anciens et les plus difficiles passages sont expliqués.*

÷ Dans l'avis Au lecteur qui suit la préface de Quintilien, le traducteur écrit :

[...] Pour ce qui est de mes notes, je ne les ai point faites aussi amples que je pouvais, parce que les plus considérables concernent les restitutions du latin, qui est en beaucoup d'endroits défectueux et tronqué, et que nous tâcherons un jour de rétablir. Cependant j'ai éclairci le plus que j'ai pu tout ce qui pouvait embarrasser l'intelligence ; j'ai expliqué tous les termes grecs et étrangers ou difficiles, à moins qu'ils ne le soient déjà par Quintilien même. J'ai distingué les passages qui sont souvent confondus en lisant le latin, et j'en ai traduit une partie et laissé l'autre, pour suivre deux conseils différents de deux de mes meilleurs amis.

Cependant, par mi eux il n'est pas en mon pouvoir de taire l'obligation que j'ai à Monsieur l'abbé de Marolles. C'est lui qui m'a inspiré la première pensée de cette traduction, qui m'a éclairci mille obscurités et m'a encouragé sur mille dégoûts. Certes, il y a peu de personnes en France qui puissent lui disputer la gloire de la version et de l'intelligence des poètes latins qu'il a si bien traduits ; il n'en est point qui puisse lui refuser cette juste estime, que le siècle ne voit point d'habile homme plus universel, dont l'esprit soit plus plein et plus présent, et dont l'habileté et la naissance se trouvent avec plus de civilité et de modestie.

÷ C'est à croire que l'abbé de Pure a lu (ou entendu parler de) la lettre que Chapelain a envoyée à Daniel Huet le 18 février 1662 !

÷ Vient ensuite (et pour finir) un hommage appuyé au cardinal Mazarin.

÷ P. 9-10 des Remarques du tome I, je lis cette note :

Les ouvrages de Lucrèce ont été de tout temps admirés, mais M. l'abbé de Marolles, qu'on peut appeler le grand Traducteur des poètes latins, et le seul en France, et peut-être même en toute l'Europe, qui osât entreprendre de si grands, de si divers et de si difficiles ouvrages, en a de beaucoup augmenté la gloire par la docte traduction qu'il en a faite, et lui a rendu, après sa mort et en France, l'éclat qu'il avait eu dans Rome quand il vivait.

÷ P. 20 des Remarques du tome II, je lis cette note :

Je ne veux point ici faire la chronologie des Romains et des Modernes, parce que leur mémoire est trop établie pour laisser leur temps inconnu. Outre que l'incomparable Monsieur l'abbé de Marolles, ainsi que je le consultais comme un des plus éclairés oracles que nous ayons pour les belles lettres, m'a montré près de 500 vies des auteurs illustres de tous les temps, qu'il a composées en notre langue, avec tant d'exactitude, de doctrine et d'élégance, que je me suis presque repenti de la peine que je me suis donnée, si je ne me fusse consolé que jusqu'à ce qu'un si bel ouvrage parût en public, ces petits soins que j'ai pris pourraient être utiles et épargner la peine au lecteur de chercher en lisant un autre chronologiste.

Mar 6 février 1663

- **Mardi gras.** *L'École des femmes*. R : 1280 l.

- Dans la matinée, sans doute, à l'église Saint-Sulpice, Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, épouse Françoise de Mortemart, demoiselle de Tonnay-Charente, fille du duc Gabriel de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, sœur du comte de Vivonne et de la marquise de Thianges : la future madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV⁴.

÷ Le frère du marié, Henri de Pardaillan, marquis d'Antin, a été tué en duel un an auparavant (le 20 janvier 1662) par le chevalier Pierre de Saint-Aignan, fils cadet du

4. Voir la Lettre de Loret du 10, v. 35-56.

comte. Son oncle est Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, un des chefs de file du « parti » janséniste.

- Le soir : [*L'École des femmes*] « pour Mme de L'Hôpital ». R : 330 l.
 ÷ Depuis quelques mois, Françoise Mignot, veuve du maréchal de L'Hôpital depuis trois ans (voir au 10 mars 1660), est la maîtresse de Denis Talon, procureur général de la chambre de justice instituée pour juger Fouquet. D'Ormesson évoque cette relation dans son *Journal* [II, 25], parlant du procureur général « dont la conduite [est] universellement blâmée, la passion qu'il [a] pour une dame lui ôtant toute l'application à sa charge et lui faisant signer toutes sortes de conclusions sans les considérer, en sorte qu'il est dans un grand décri ». Voir aussi le *Manuscrit 673* de Tallemant des Réaux, p. 359, dont une note marginale indique : « La maréchale de L'Hôpital entretenait Talon amoureux d'elle en écolier, pour se faire cajoler par les autres. »

- Le même soir, grande mascarade, dont Loret rendra compte dans sa Lettre du 10 (v. 57-92) :

Le soir de ce mardi-là même,
 Veille du langoureux carême,
 Toute la cour se travestit,
 Et tant le grand que le petit,
 En prenant des atours fantasques,
 Voulurent s'ériger en masques,
 Ayant pris le Palais-Royal
 Pour leur rendez-vous général,
 Où furent plusieurs gens illustres,
 Plusieurs personnes à balustres,
 Plusieurs judicieux barbons,
 Trois pour le moins de nos Bourbons,
 Et d'autres têtes couronnées,
 Si très finement atournées
 Qu'on n'eût pu dire, en ce temps-là,
 C'est celle-ci, c'est celui-là.
 Enfin, pour avoir droit d'entrée
 Dans cette royale contrée,
 Il était assez malaisé
 À moins que d'être déguisé,
 Et l'on faisait dit-on des frasques
 À ceux qui n'avaient loups ni masques.
 Cela fit que je n'y fus pas
 Et qu'ailleurs je tournai mes pas ;
 Car je suis si plein de franchise
 Que jamais je ne me déguise,
 Au lieu que gens en quantité,
 Tant gens de cour que de cité,
 Qui mettent la feinte en usage
 N'ont le cœur tel que le visage
 Et cent fois plus que de raison
 Sont masqués en toute saison.
 Enfin, sur icelle matière
 M'étant donné assez carrière,
 Sur Pégase étant à cheval,
 Ne parlons plus du carnaval.

- ÷ Dans la *Gazette* du 10 [144], le ton est nettement moins euphorique :

Le même jour, il y eut encore bal chez Monsieur, où toute la cour se trouva avec beaucoup d'ajustement et de galanterie ; ce divertissement et le Ballet des Arts, qui avait été dansé le jour précédent, ayant fort agréablement terminé le carnaval.

- ÷ Évoquant ce mardi gras, Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 328] :

La reine, qui aimait le roi autant qu'il en était digne, continuait de souffrir par la crainte qu'elle avait de n'être pas assez aimée de lui. Mais la Reine mère la consolait par le soin qu'elle prenait de la divertir, ce qu'il lui arriva de faire un des derniers jours du carnaval, en une occasion où l'exacte bienséance qu'elle avait accoutumée d'observer en toute chose le céda au dépit et à l'amitié ; au dépit à l'égard du roi, qui avait refusé publiquement à la reine de la mener en masque avec lui, préférant Mlle de La Vallière à elle ; et à l'amitié, en ce que pour guérir le cœur de la reine, qui en fut touché d'une douleur très sensible, elle s'engagea de l'y mener elle-même ; si bien qu'au sortir des *Grandes Carmélites*, où elle avait passé saintement toute la journée, elle vint trouver la reine, qui était venue dans ma chambre au Palais-Royal

avec une belle troupe de masques habillés à l'antique, pour attendre l'heure d'entrer au bal chez Monsieur et Madame, à cause que dans cette assemblée il n'y devait entrer que des personnes déguisées.

La Reine mère en fut la conductrice, couverte d'une mante de taffetas noir à l'espagnole, qu'elle mit par-dessus l'habit qu'elle avait eu dès le matin, affectant exprès cette gaieté pour satisfaire la reine, qui était si sage et si honnête qu'elle ne voulait prendre aucun divertissement qu'elle ne fût accompagnée du roi ou de la reine sa mère et sa tante. *Les dévots, qui ne virent de cette action que ce qui en parut extérieurement, murmurèrent contre la Reine mère* ; mais les motifs en furent innocents, et la tendresse dont une mère peut être capable en doit effacer le défaut. Elle sut qu'elle en avait été blâmée. Cette vertueuse princesse en souffrit doucement la confusion et me fit l'honneur de me dire en confidence qu'elle était persuadée qu'on avait raison, avouant que l'amitié qu'elle avait pour la reine avait eu trop de pouvoir sur elle en cette occasion.

÷ L'année suivante, la Reine mère organisera un bal masqué pour le Mardi gras ; voir au 26 février 1664. En 1665 encore, elle se masquera (voir au 3 février 1665).

Mer 7 février 1663

- Mercredi des Cendres. Début du carême.

÷ Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 329 :

Le carême qui suivit ces jours de folie fut religieusement observé par la reine mère. Elle le jeûna même avec plus d'austérité que les autres, quoique déjà son âge la dispensât de cette obligation. Elle en fut incommodée, et à Pâques elle fut contrainte d'avouer qu'elle n'en pouvait plus. Aussitôt après les fêtes, elle reprit son bon visage et parut dans le meilleur état du monde.

÷ Quelque rigueur qu'elle mette dans l'observance du carême, Anne d'Autriche ne s'interdira pas d'assister, le 22 février, au *Ballet des arts*.

Jeu 8 février 1663

- Le bailli du Palais, Claude Hourlier, accorde au libraire Charles de Sercy la permission d'imprimer des *Remarques sur la tragédie de Sophonisbe de Monsieur Corneille* envoyées à Madame la duchesse de R... par Monsieur L.D.

÷ Ce L.D. dissimule l'abbé d'Aubignac, auquel Donneau de Visé répondra au cours des semaines qui suivent, de manière également anonyme, dans sa *Défense de la Sophonisbe de M. de Corneille* (voir au 1^{er} mars), et sans doute même dans une lettre À Monsieur D.P.P.S. sur les remarques qu'on a faites sur la *Sophonisbe* de Mr de Corneille (voir au 1^{er} mars).

÷ Le 18 avril 1665, le même Claude Hourlier accordera à Nicolas Pépingué le permis d'imprimer les *Observations sur Le Festin de Pierre*, auxquelles le même Donneau de Visé répondra par une *Lettre sur les Observations du Festin de Pierre*.

÷ Il est probable que le livre de D'Aubignac paraîtra dans les semaines, voir les jours suivants.

Ven 9 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 460 l.

- Ce même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Claude Barbin, Jean Ribou, Pierre Bienfait et Gabriel Quinet, un livre hétéroclite en trois volumes (319, 301 et 338 pages) intitulé *Nouvelles nouvelles*.

÷ L'ouvrage paraît sans nom d'auteur, mais il sera revendiqué quelques semaines plus tard par Jean Donneau de Visé à la fin de sa *Défense de Sophonisbe*.

÷ Dans les exemplaires vendus par Ribou, la page de titre du premier volume arbore un fleuron, les deux autres volumes un autre fleuron, propre à Ribou.

÷ Le privilège, signé Dumoley et daté du dernier (= 28) février 1662, est accordé pour sept ans à « notre bien amé Jean D... » pour « les Succès de l'Indiscrétion et les Nouvellistes, pièces en prose et en vers » qu'il a composées. Reproduit in extenso à la fin du premier volume, il débute au verso de la page 319. La mention d'enregistrement ne précise pas de date. Voir au 21 décembre 1661 la mention de la permission d'imprimer « Les Succès de l'Indiscrétion et Les Nouvellistes » [BNF, ms. fr. 16754, f° 91r°].

÷ L'épître dédicatoire est adressée à un « ami » qui a « servi l'État » successivement à Francfort, lors de l'élection de l'empereur en 1657, puis à Vienne, à Rome, à la cour du duc de Modène, à la cour de Savoie, avant de rentrer à Paris, au cours de l'année 1662 sans doute. Il s'agit de l'agent diplomatique Louis Irland de Lavau, qui doit avoir alors une petite trentaine d'années et que Colbert fera plus tard élire à

l'Académie française. Selon l'abbé d'Olivet [*Histoire de l'Académie*, II, p. 293 et suivantes], Donneau de Visé annoncera sa mort dans *Le Mercure galant* de février 1694, p. 306 et suivantes (voir le fichier Louis Irland de Lavau).

÷ Dans la préface, l'auteur revendique son appartenance à la cohorte des « nouvellistes » :

Ceux qui prendront *Les Nouvellistes* pour une satire ne s'en doivent point fâcher, à moins qu'ils ne veuillent faire voir qu'ils sont du nombre. Pour moi, j'avoue que j'en suis, avec beaucoup d'autres qui ne croient pas en être, mais j'ai cet avantage par-dessus eux que je connais mes défauts et que je tâche à m'en corriger en leur montrant les leurs, et ce sont ces vérités qui rendront cette satire utile, comme le sont d'ordinaire toutes celles qui sont universelles et qui ne désignent personne en particulier.

÷ Le premier volume s'ouvre sur une « table de tout ce qui est contenu dans les trois parties des *Nouvelles nouvelles* ».

◇ Table suivie d'un feuillet sans signature mais portant la réclame « Nouvelles », où se lisent deux pièces de vers signées T.P. et adressées « à l'auteur sur ses nouvelles » et « au même sur les Succès de l'indiscrétion et la Prudence funeste ».

◇ Tous les titres des « pièces détachées » figurant dans les trois volumes sont cités dans la table, ce qui donne à penser, avec Georges Mongrédien [*Querelle de L'É.d.f.*, p. XII-XIII, note 3], que les trois volumes sont parus le même jour ; mais l'ordre des matières n'est pas exactement celui dans lequel elles se présentent en fait, et, surtout, aucune pagination n'est indiquée, ce qui suggère qu'au moment de la composition de cette table, tout n'était pas décidé.

◇ La question est particulièrement importante dans le cas des deux longs « articles » consacrés à Molière et à Corneille, qui se lisent dans la seconde moitié du troisième volume.

÷ Une chose semble claire : les trois volumes sont fabriqués dans le même atelier, avec le même matériel, et les signatures des trois volumes se suivent [a-o ; Aa-Nn ; Aaa-Ppp]. Petit problème : le cahier Aaa du troisième volume ne contient que trois feuillets, et le verso de la page 1 (laquelle est signée Aaa ij) est numéroté 4 ; sur l'exemplaire Ribou de l'Arsenal, la page 5 est numérotée 9.

÷ Les deux nouvelles qui occupent la totalité du premier volume se répondent : « Les Succès de l'Indiscrétion » et « La Prudence funeste ». La première est racontée, dans le palais d'une certaine Octavie, par un personnage nommé Théodate à trois jeunes femmes (Octavie et ses amies Mirame et Zélinde), en présence du narrateur, lequel (non nommé) racontera à son tour la seconde nouvelle. Dans la dernière page du volume, le même narrateur donne à voir Théodate découvrant sur une table un livre que son hôtesse Octavie lui présentera comme

un livre qui n'est imprimé que depuis peu de jours et qui a pour titre *Les Nouvellistes*. La quantité de pièces différentes qui sont dedans et la nouveauté du sujet font que la lecture n'en est pas ennuyeuse.

÷ Les seconde et troisième parties sont entièrement occupées par cette nouvelle, dont le narrateur (qui n'est pas celui du premier volume) est nommé une fois Cléonte (II, 1) et une fois Pallante (III, 217).

÷ « Les Nouvellistes, nouvelle » décrit l'entretien de trois nouvellistes, Lisimon, Clorante et Ariste, réunis chez Arimant, ami du narrateur. Leur conversation est truffée de « pièces détachées », dont la plus longue est elle-même une nouvelle, intitulée « Le Jaloux par force ».

÷ L'essentiel du recueil a dû être écrit au cours de la seconde moitié de 1661 (référence est faite à la naissance du Dauphin en novembre de cette année) jusqu'à la fin de 1662 (il est question de la création, sans doute au cours du carnaval, du *Baron de la Crasse* de Raymond Poisson, de l'affaire des gardes corses du pape, en août, et de la mort, au mois de septembre, de l'actrice Jeanne Auzoult, dite la Baron).

÷ Les gravures (qui sont propres à l'œuvre) ont dû être réalisées au cours de l'année 1662, et l'impression a dû commencer vers la mi-janvier. C'est alors sans doute que Donneau a rajouté une phrase au début (p. 7) de la nouvelle intitulée « Les Nouvellistes », qui couvre les tomes II et III, pour introduire le personnage de Straton, lequel, absent de l'essentiel des entretiens, n'entrera en scène qu'à la page 131 du troisième volume.

÷ Il parlera alors successivement (et longuement) de Molière et de son *École des femmes*, et de la *Sophonisbe* de Corneille, c'est-à-dire des deux pièces qui, en ce début d'année 1663, se jouent sur les deux principales scènes parisiennes.

◇ Cette longue partie, dans laquelle les œuvres sont nommées (contrairement à ce qui se passait jusque-là dans l'entretien des trois nouvellistes), semble bien avoir été introduite dans un ensemble déjà plus ou moins constitué.

◇ Straton commence par donner à ses auditeurs (et surtout aux lecteurs) la première « notice biographique » sur Molière : page 226, le nouvelliste renvoie aux « arguments » du *Cocu imaginaire*, etc.

◇ Il semble évident que ce long développement ne faisait pas partie du plan initial du livre.

◇ La critique de *L'École des femmes* n'évoque à aucun moment la prétendue impiété de la pièce.

◇ Le nouvelliste Clorante annonce, p. 236 et suivantes, *La Critique de L'École des femmes* :

Nous verrons dans peu, continua [Clorante], une pièce de lui [Molière], intitulée *La Critique de L'École des femmes*, où il dit toutes les fautes que l'on reprend dans sa pièce et les excuse en même temps. — Elle n'est pas de lui, répartit Straton, elle est de l'abbé du Buisson, qui est un des plus galants hommes du siècle. — J'avoue, lui répondit Clorante, que cet illustre abbé en a fait une, et que, l'ayant portée à l'auteur dont nous parlons, il [= l'auteur] trouva des raisons pour ne la point jouer, encore qu'il avouât qu'elle fût bonne. Cependant, comme son esprit consiste principalement à se savoir bien servir de l'occasion, et que cette idée lui a plu, il a fait une pièce sur le même sujet, croyant qu'il était seul capable de se donner des louanges.

◇ Ce développement sera comme confirmé par Molière lui-même dans la préface de *L'École des femmes*. Cela pourrait conduire à penser qu'il a été écrit (et donc que le troisième volume des *Nouvelles nouvelles* a été publié) après la mise en vente de la pièce, dans la seconde quinzaine de mars.

◇ Après un bref mais chaleureux éloge du *Baron de la Crasse* de Raymond Poisson, pièce qui, « depuis tantôt un an qu'elle est faite, [a été] jouée presque tous les jours de comédie », les nouvellistes évoquent la création prochaine, sur la même scène de l'Hôtel de Bourgogne, d'une pièce de Donneau de Visé... auteur des *Nouvelles nouvelles* :

L'on dit, continua [Clorante], que l'on doit jouer un de ces jours une pièce à l'Hôtel de Bourgogne, pleine de ces tableaux du temps, qui sont présentement en grande estime. Elle est, à ce que l'on assure, de celui qui a fait les *Nouvelles nouvelles*. — Si elle est de lui, répartit Ariste, il n'a qu'à se bien tenir, et les nouvellistes ne l'épargneront non plus qu'il les a épargnés. — Ce sera tant mieux pour lui, répartit Straton, et c'est ce qui fera réussir sa pièce. Il voudrait que la moitié de Paris en vînt dire du mal, ce serait un signe qu'elle ne serait pas tout à fait méchante, et que l'autre moitié en viendrait ensuite dire du bien.

◇ Dans sa *Vieillesse de Corneille*, p. 48, Georges Couton suggère que la critique que Donneau fait de la *Sophonisbe* est un « écho des réflexions qu'avait pu faire l'abbé d'Aubignac ».

◇ À la fin de sa *Défense de la Sophonisbe*, Donneau expliquera ainsi son retournement :

Il me reste encore à vous dire que vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant parlé contre *Sophonisbe* dans mes *Nouvelles nouvelles*, je viens de prendre son parti ; mais vous devez connaître par là que je sais me rendre à la raison. Je n'avais alors été voir *Sophonisbe* que pour y trouver des défauts, mais l'ayant depuis été voir en disposition de l'admirer, et n'y ayant découvert que des beautés, j'ai cru que je n'aurais pas de gloire à paraître opiniâtre et à soutenir mes erreurs, et que je me devais rendre à la raison et à mes propres sentiments, qui exigeaient de moi cet aveu en faveur de Monsieur de Corneille, c'est-à-dire du plus fameux des auteurs français.

÷ Une semaine plus tard, le 17 février, Loret fera un compte rendu très élogieux du livre, qu'il aura reçu la veille.

÷ Le troisième volume s'achève sur un Avis – de Donneau – au lecteur ainsi libellé :

Les libraires ont souhaité que je t'avertisse que tu auras dans peu de temps un livre intitulé *Le Bien et le Mal de ce que l'on craint, Histoire plus comique que sérieuse*, utile à toutes les personnes mariées et à toutes celles qui ont dessein de se marier. Je ne t'en dirai pas davantage, de crainte que l'on ne m'accuse de me louer moi-même et de tomber dans le vice que je viens de reprendre.

÷ Ce livre de Donneau n'est jamais paru, du moins sous ce titre.

Sam 10 février 1663

• Ce jour-là, le protestant rouennais Paul Baudry écrit à son coreligionnaire Élie Bouhéreau à Paris [*Proceedings of the Huguenot Society*, 1910, IX, p. 218] :

Mardi vous n'eûtes point de mes nouvelles à cause d'un procès qui se [?] à la Grand Chambre en cette ville ce jour-là. Le procès était entre les bouchers et les boulangers de Dieppe, à qui aurait le pas devant... Tous les ans on plaide ici le mardi gras une cause grasse, qu'on appelle autrement facétieuse. Je voulais donc mardi me divertir un peu au Palais, et j'y eus en vérité tout le plaisir que j'y pouvais espérer, car un jeune avocat fit merveilles pour les boulangers, il plaida avec extrême esprit et éloquence, et un vieux chicaneur fit rage aussi pour les bouchers en raillant comme un désespéré.

Dim 11 février 1663

- Premier dimanche de carême. *L'École des femmes*. R : 580 l.
 - ÷ Le même jour, selon Loret [Lettre du 17, v. 53-100], grande fête à l'hôtel d'Antin, où l'on reçoit la nouvelle marquise, en présence de plus de 60 grands seigneurs :
 - Le beau-père et la belle-mère,
 - Qu'elle honore et qu'elle révère [...],
 - Reçurent cette compagnie
 - En pompeuse cérémonie,
 - Lui faisant, en l'hôtel d'Antin,
 - Un grand et splendide festin,
 - Où, quoiqu'il fût temps de carême,
 - Chacun fit une chère extrême ;
 - Car pour agir en généreux,
 - Pour de la gloire être amoureux,
 - Pour être honorables et braves,
 - Moitié galants et moitié graves,
 - Et paraître enfin comme il faut,
 - Les D'Antin le portent fort haut.

Lun 12 février 1663

- Ce jour-là, le peintre Pierre Mignard et son ami et collaborateur Dufresnoy écrivent à Lebrun pour refuser d'être de l'Académie (de peinture) en raison de l'occupation qu'ils vont avoir au Val-de-Grâce.
 - ÷ Le marché sera signé le 5 mars ; voir à cette date.

Mar 13 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 374 l.

Mer 14 février 1663

Jeu 15 février 1663

- Ce jour-là, Chapelain écrit à Nicolas Heinsius (voir au 15 novembre et au 27 décembre précédents) :

Ce que vous avez ouï dire du jeune comte de Brienne n'est que trop véritable. Une friponnerie de jeu, dans laquelle on a prétendu qu'il était entré pour une part principale, a trouvé le roi facile à se le persuader et l'a porté à lui envoyer commander de se retirer de la cour, ce qui serait peu de choses, les relégations des gens de cet âge ne durant pas d'ordinaire longtemps ; mais pour son grand malheur, Sa Majesté s'est fait entendre qu'elle ne se servirait jamais de lui en la charge de secrétaire d'État dont il avait la survivance, et qu'elle voulait qu'il s'en défit en faveur de M. de Lionne, que Mme la comtesse de Brienne accuse d'avoir contribué à le ruiner pour entrer en sa place. On ne voit rien qui fasse espérer de l'adoucissement dans sa disgrâce. Je le plains beaucoup, étant serviteur de toute sa maison et ne pouvant voir sans horreur la chute d'une personne de ce rang. Ce n'est pas que sa conduite fût fort bonne ni que même dans la passion louable qu'il avait pour les Muses, il n'eût agi inconsidérément. Car quelle opinion peut-on avoir d'une cervelle qui méprise le style de Cicéron et qui n'estime bon que celui de Tacite, qui met Prioleau au-dessus de tous les écrivains, qui se pique d'en écrire la vie et qui se rend le publicateur des poésies de Magdelenet ? En me parlant, il professait hautement devoir au premier tout ce qu'il valait dans les lettres, quoique, style pour style, il soit certain que le maître valait moins que l'écolier. D'une telle humeur, quelque bonne volonté qu'il témoignât, vous ne pouviez attendre rien de raisonnable, et en sa perte nous avez moins perdu que vous ne croyez. Que s'il vous a envoyé de bons vers, dites qu'ils sont du P. Cossart ou de quelque autre, car il m'a déclaré plus d'une fois qu'il ne savait, non plus que Naudé, ce que c'était que de prosodie. Tout ceci entre nous, s'il vous plaît, et je ne vous en eusse pas étalé ce détail, si j'eusse été capable de vous refuser quelque chose.

Ven 16 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 739 l.
 ÷ Ici, La Grange se trompe et inscrit « Vendredi 17 », ce qui l'entraîne (sauf pour le dimanche 25) dans des erreurs de datation jusqu'au vendredi 2 mars, où il retrouve le calendrier.

Sam 17 février 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret fait un compte rendu très élogieux (v. 229-255) des *Nouvelles nouvelles* de Jean Donneau de Visé, parues huit jours auparavant :

Il court un livre de nouvelles,
 Nommé les *Nouvelles nouvelles*,
 Livre certes très inventif,
 Fort plaisant et récréatif,
 Et dont une plume excellente
 (Mais plus critique qu'indulgente)
 Et des plus fines d'à présent,
 A fait aux curieux présent.
 Cette plume, des plus artistes,
 Entrepren d fort les nouvellistes
 D'État, de Parnasse et de Cour.
 Je ne l'ai que depuis un jour
 Et n'en ai lu que trente pages ;
 Mais je crois qu'entre les ouvrages
 Qui depuis dix ans ont paru,
 Cétui sera des mieux courus ;
 Car cet auteur-là dit lui-même
 Que, par une manie extrême,
 Le siècle aime mieux les censeurs
 Que les livres pleins de douceurs,
 C'est-à-dire plus les critiques
 Que les doctes et politiques ;
 Et ce qui le livre susdit
 Mettra sans doute en haut crédit,
 C'est que dans ce peu de lecture
 Que j'en ai fait à l'ouverture,
 Je m'imagine et je m'attends
 Qu'il doit être un tableau du temps.

- ÷ Les derniers mots semblent avoir été suggérés au gazetier par Donneau lui-même, qui écrit dans son livre [t. III, p. 241-242] :

L'on doit jouer l'un de ces jours une pièce à l'Hôtel de Bourgogne, pleine de *ces tableaux du temps qui sont présentement en si grande estime*. Elle est, à ce que l'on assure, de celui qui a fait les *Nouvelles nouvelles*.

- ÷ Il n'est pas fréquent que Loret fasse la promotion d'un livre ; il l'a fait en particulier le 6 novembre 1660, pour deux titres de Baudeau de Somaize (ou de Donneau de Visé...) : *La Pompe funèbre de Mr Scarron* et *La Politique des coquettes*.

- ÷ Il fait lui-même l'objet d'un éloge appuyé dans le livre, sous le nom de Lycurgus.

Dim 18 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 753 l.

Lun 19 février 1663**Mar 20 février 1663**

- *L'École des femmes*. R : 611 l.

Mer 21 février 1663**Jeu 22 février 1663**

- Le *Ballet des arts* est redonné pour une représentation, en l'honneur du cardinal d'Este et pour certains grands qui n'avaient pu le voir avant : les ducs de Créqui et de Mazarin en particulier.

- ÷ Loret écrira, dans sa Lettre du samedi 24, v. 29-120 :

Nos reines, pleines d'un bon sens,
 Mais qui des plaisirs innocents
 (Comme sages et débonnaires)
 Ne sont nullement adversaires,

Malgré l'âpre et rude saison,
Quittant chambre, alcôve et tison,
Furent, non seulement icelles,
Mais Monsieur et Mesdemoiselles,
[= d'Alençon et de Valois]
Assez volontiers sur le lieu
Pour audit ballet dire adieu...

Ven 23 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 683 l.

Sam 24 février 1663

Dim 25 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 670 l.

- Ce jour-là, dans la chapelle du Louvre, Mlle de Valois – Françoise-Madeleine d'Orléans, 1648-1664, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine-Vaudémont – est fiancée par procuration à son cousin Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, ce dernier étant représenté par « Monsieur le Comte », c'est-à-dire Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, mari d'Olympe Mancini.

÷ Loret rend compte de l'événement et du mariage qui sera célébré le dimanche suivant, dans sa Lettre du 3 mars, v. 13-64.

Lun 26 février 1663

- Ce jour-là, selon la *Gazette*, « le roi fut à la promenade au château de Versailles ».

Mar 27 février 1663

- *L'École des femmes*. R : 413 l.

- Le soir : *L'École des femmes*, « chez M. Sanguin, maître d'hôtel chez le roi. » R : 300 l.
÷ Le 4 mars 1660, la troupe est déjà allée jouer « chez Mme Sanguin, pour M. le Prince [de Condé] », et elle a joué « chez M. Sanguin » en octobre de la même année, alors que la salle du Petit-Bourbon venait d'être démolie.
÷ L'hôte de la troupe est Jacques (ou son père Louis) Sanguin, sieur de Livry, parent de Denis Sanguin, abbé de Saint-Pavin, poète libertin notoire [voir Frédéric Lachèvre, *Disciples et successeurs de Théophile de Viau*]. Le *Manuscrit 673* de Tallemant des Réaux contient, p. 372-374, une épître en vers de « M. Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du roi, au roi d'Angleterre ». Une note manuscrite indique qu'elle est écrite le 30 mars 1665, et la lecture révèle qu'il s'agit du grand-père Louis, qui a servi déjà sous Louis XIII. Le ton n'est assurément pas celui d'un dévot. Le 11 janvier 1678, Louis II Sanguin, marquis de Livry (1648-1723), premier maître d'hôtel du roi, épousera Marie-Antoinette de Beauvillier (1653-1726), fille du duc de Saint-Aignan. De quel Sanguin s'agit-il ? Voir Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, p. 617-618 et note 12, p. 1039.

Mer 28 février 1663

- Ce jour-là, si l'on en croit la *Gazette* et la Lettre de Loret du 3, v. 175-186, Louis XIV emmène le prince du Danemark chasser le cerf et déjeuner à Saint-Germain-en-Laye.

Jeu 1 mars 1663

- C'est au cours de ce mois probablement que Jean Donneau de Visé fait paraître, chez le libraire Claude Barbin, sa *Défense de la Sophonisbe de M. Corneille* (voir au 8 février).
÷ Le livre ne portant pas d'achevé d'imprimer, la date de sa publication est incertaine ; Mélèse [*Donneau de Visé*] et Couton [*Vieillesse de Corneille*] semblent opter pour mars, Mongrédien [*La Querelle de L'École des femmes*, p. 4] pour avril ou mai. Une certitude demeure : cette *Défense* paraît après la publication du troisième tome des *Nouvelles nouvelles*, dans lequel Donneau (ou son porte-parole Straton) s'en prenait à la *Sophonisbe*. En effet, dans les dernières lignes de la *Défense*, Donneau justifie son retournement :

Il me reste encore à vous dire que vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant parlé contre *Sophonisbe* dans mes *Nouvelles nouvelles*, je viens de prendre son parti ; mais vous devez connaître par là que je sais me rendre à la raison. Je n'avais alors été voir *Sophonisbe* que pour y trouver des défauts, mais l'ayant depuis été voir en

disposition de l'admirer, et n'y ayant découvert que des beautés, j'ai cru que je n'aurais pas de gloire à paraître opiniâtre et à soutenir mes erreurs, et que je me devais rendre à la raison et à mes propres sentiments, qui exigeaient de moi cet aveu en faveur de Monsieur de Corneille, c'est-à-dire du plus fameux des auteurs français.

÷ Cette *Défense* a été précédée d'une première réponse anonyme au pamphlet de l'abbé d'Aubignac, favorable à Corneille et intitulée *À Monsieur D.P.P.S. sur les remarques qu'on a faites sur la Sophonisbe de Mr de Corneille*.

◇ Plaquette in-octavo de 24 pages publiée sans lieu ni date, sans page de titre, mais probablement avant la *Défense*. Dans l'unique exemplaire, conservé à la réserve de la BNF, une signature manuscrite se lit au-dessous des initiales L.B. : « De Haute Roche », sans doute parce que l'acteur Hauteroche s'appelait Noël Lebreton.

◇ Mais ce L.B. évoque fortement les initiales L.D. qui figuraient sur la page de titre du libelle de l'abbé d'Aubignac et auxquelles l'auteur anonyme fait référence dès les premières lignes : « Avant que d'entrer en matière, je vous dirai que l'artifice dont Monsieur L.D. se sert pour commencer à parler, etc. »

◇ Le style est assez clairement celui de Donneau. Les arguments sont quasiment les mêmes.

◇ Il s'agit probablement d'une première version de la *Défense*, pour laquelle Donneau n'a pas encore eu l'idée de s'en prendre directement à l'abbé.

÷ Dans les dernières lignes de sa *Défense de Sertorius*, Donneau de Visé se défendra d'être l'auteur de cette lettre : « Je suis obligé de vous [...] dire que cette *Défense de Sertorius* est du même auteur que celle de *Sophonisbe*, qui se vend chez Barbin, vis-à-vis le portail de la Sainte-Chapelle, et non de celui de la lettre en prose. »

÷ Le schéma selon lequel se développe la polémique autour de *Sophonisbe* – un pamphlet dont l'auteur se cache derrière de simples initiales, deux réponses favorables publiées de manière anonyme – préfigure étrangement celle qui suivra les représentations du *Festin de Pierre* au printemps 1665.

- Au cours de ce mois de mars, les comédiens espagnols ne joueront pas, « à cause du carême ».

Ven 2 mars 1663

- *L'École des femmes*. R : 653 l.

- C.E.J. Caldicott signale à cette date une visite chez une personne non identifiée, au cours de laquelle aurait été jouée *L'École des femmes*. Mais il s'agit de la visite du 27 février.

Sam 3 mars 1663

- Selon la *Gazette* du 10, Louis XIV va chasser à Vincennes.

Dim 4 mars 1663

- *L'École des femmes*. R : 808 l.

- Ce même jour, au Louvre, le cardinal Antoine Barberini célèbre le mariage de Mlle de Valois et de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie (voir au 25 février). La jeune duchesse mourra le 14 janvier suivant.

÷ La *Gazette* décrira cette journée de noces dans son numéro du 10 :

[...] À la fin de la messe [au Louvre], le roi donna la main à la princesse et la conduisit à son carrosse, où elle fut accompagnée jusques au Palais d'Orléans par les mêmes personnes qui étaient venues avec elle, Madame la Duchesse sa mère, qui était demeurée pendant la cérémonie en l'appartement de la reine, à cause de la trop grande foule, s'en étant retournée avec Mademoiselle d'Alençon.

L'après-dîner, Leurs Majestés, à l'issue de la prédication de l'évêque d'Aqs [Dax], lui allèrent rendre visite, ainsi que Monsieur, Madame, et plusieurs princes et princesses, le prévôt des marchands lui ayant pareillement été faire les compliments et les présents ordinaires de l'Hôtel-de-Ville.

Lun 5 mars 1663

- « [*L'École des femmes*] au Luxembourg, pour M. le duc de Beaufort [François de Vendôme], pour Mme de Savoie. » Dans la marge : « Dû ».

÷ Depuis la veille, madame de Savoie est Françoise-Madeleine d'Orléans (1648-1664), demi-sœur de Mlle de Montpensier. La représentation, donnée au palais du Luxembourg, résidence de Marguerite de Lorraine-Vaudémont (mère de la mariée), est donc organisée dans le cadre des réjouissances nuptiales.

÷ Le duc de Beaufort, qui invite, est cousin de la mariée, en tant que petit-fils d'Henri IV.

- Ce jour-là, Charles Varlet de La Grange, filleul de feu le maréchal de Schomberg, reçoit de sa veuve, Marie de Hautefort, ou de ses représentants, la somme de 6 000 livres, qui lui avaient été données par son parrain, augmentée des intérêts. Voir au 7 mai 1659.

- Ce même jour, est signé entre le peintre Pierre Mignard et le président Tubeuf, intendant d'Anne d'Autriche, le marché pour la fresque de la coupole du Val-de-Grâce, laquelle sera « découverte au public » le 16 septembre 1666 [voir la Lettre en vers de La Gravette de Mayolas du 19 septembre].

÷ Le 11 août, au Val-de-Grâce, le peintre présentera son modèle à la reine.

÷ Sur la durée du travail, dont l'essentiel se fera en 1665, les estimations oscillent entre huit mois [Charles Blanc, *Histoire des peintres de l'école française*, Pierre Mignard, p. 14] et treize mois [Abbé H. de Bertrand de Beuvron, *Notice sur le monastère du Val-de-Grâce*, Paris, 1865, p. 27].

÷ Pierre Mignard, qui n'est pas précisément un dévot, est un grand ami de Molière, dont il a déjà peint plusieurs portraits.

Mar 6 mars 1663

- *L'École des femmes*. R : 540 l.

- Ce jour-là, Gui Patin adresse à André Falconet une lettre dans laquelle il lui écrit [III, 425] :

M. Colbert fut hier saigné ; M. Le Tellier est au lit, malade d'une fièvre continue, pour laquelle il a déjà été saigné quatre fois. On dit que la reine-mère est mal contente de M. Colbert, et que l'affaire de M. Fouquet est civilisée, et qu'il en sera quitte pour quelque bannissement, ne pouvant être convaincu d'aucun crime, qu'il ne s'en défende bien et ne le rejette sur le cardinal Mazarin, ce que la reine-mère ne veut point souffrir...

Mer 7 mars 1663

Jeu 8 mars 1663

Ven 9 mars 1663

- *L'École des femmes*. R : 520 l. C'est la dernière représentation, pour cette saison, de *L'École des femmes*, qui aura été jouée 39 fois de suite.

÷ La pièce ne sera reprise en public que le 1^{er} juin, accompagnée de *La Critique de l'École des femmes*.

Sam 10 mars 1663

- « Jour clair et beau pour la saison », selon Loret.

- De ce jour au lundi 2 avril : relâche de Pâques (trois semaines).

- Le même jour : décès d'Édouard de Bavière, prince Palatin du Rhin, mari d'Anne de Gonzague, sœur de Marie, reine de Pologne, et connue sous le nom de Princesse Palatine.

÷ Anne de Gonzague, princesse Palatine (1616-1684), sœur cadette de Marie de Gonzague, reine de Pologne. Quelques mois plus tard, elle marie sa fille Anne de Bavière à Henri-Jules, duc d'Enghien, fils du Prince de Condé. François Bluche indique [*Dictionnaire du Grand Siècle*, 1142] que, de 1663 à 1670, elle « plongeait de plus belle dans la vie mondaine et le libertinage ». Sur ce personnage, voir Léonce Raffin, *Anne de Gonzague, princesse Palatine*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935, et Charles Dédayan, « Anne de Gonzague, princesse Palatine, dans les lettres françaises du XVII^e au XIX^e siècle », dans *Mantova e i Gonzaga nella civiltà del Rinascimento* (colloque Mantoue, octobre 1974), 1978, p. 113-122.

Dim 11 mars 1663**Lun 12 mars 1663**

• Registre de La Grange :

Le lundi 12 mars, reçu de l'argent du roi,
 4000 l. partagé chacun 134 l. 15 s.
 On a payé à M^r de Molière, sur ladite somme,
 880 l. pour *Les Fâcheux*.
 Plus, payé pour un clavecin, 330 l.
 Plus, payé, qui étaient dû de vieux, 44 l.
 Plus, payé à Mons^r de La Calprenède, p^r
 une pièce de théâtre qu'il doit faire,
 la somme de 800 l., que M^r de Molière
 avait avancées.

÷ Plus tard, sans doute, La Grange a ajouté, au bas de cette page, qui était remplie :
 Recette de la part entière de cette année. Somme : 3117 15 s.

Le S^r de L'Espy, l'un des acteurs de la troupe,
 âgé de plus de soixante ans, s'est retiré auprès
 d'Angers, à une terre qu'il avait achetée du vivant
 de son frère Jodelet, qui se nomme Vigray. Ainsi
 la troupe est diminuée d'une part.

En ce même temps, M^r de Molière a reçu
 pension du roi en qualité de bel esprit, et a été
 couché sur l'état pour la somme de 1000 l.
 Sur quoi il fit un remerciement en vers
 pour Sa Majesté. [*ajout ? Imprimé dans ses Œuvres.*]

÷ À la hauteur de la mention de la pension royale, La Grange a tracé plus tard un
 anneau bleu, signe de joie.

÷ Sur La Calprenède :

◇ Voir Tallemant, *Historiettes*, II, p. 584-588, et E. Seillière, *Le Romancier du
 grand Condé, Gautier de Coste, sieur de La Calprenède*.

◇ Dramaturge et romancier gascon, né vers 1610.

◇ En 1637, il a écrit une tragi-comédie intitulée *Bradamante*, adaptée du *Roland
 furieux* de l'Arioste, dont Thomas Corneille fera plus tard une tragédie, qui
 sera créée à la Comédie-Française le 18 novembre 1695. Le 10 janvier 1664, la
 troupe du Palais-Royal créera une *Bradamante ridicule* du duc de Saint-Aignan,
 lequel sera, en mai de la même année 1664, le principal « inventeur » des
 « Plaisirs de l'île enchantée », inspirés eux aussi du *Roland furieux*.

◇ Le 10 juillet 1659, les Grands comédiens ont créé sa *Bellissaire*. En septembre
 1661, il a publié les trois premiers volumes de son troisième roman, *Faramond*.

◇ Vers la fin du mois (voir au 31), il sera blessé en maniant un fusil. Il mourra
 dans la seconde moitié du mois d'octobre suivant [voir la Lettre de Loret du
 20 octobre 1663].

◇ On s'étonne de voir Molière passer commande d'une pièce (sans doute
 sérieuse) à un écrivain proche des milieux précieux, et en particulier des
 Scudéry. Peut-être faut-il chercher :

– du côté du comte de Saint-Aignan, qui, le 12 juin 1662, a été parrain du fils
 de Georges de Scudéry ;

– du côté de François de La Mothe Le Vayer le fils, qui, jeune homme, a voué
 une grande admiration à la *Cassandre* ;

– du côté du prince de Condé.

Mar 13 mars 1663**Mer 14 mars 1663**

• Simon Morin est brûlé en place de Grève.

÷ Loret rend compte de l'événement dans sa Lettre du 17, v. 211-230 :

Un imposteur, un téméraire,
 Un malheureux visionnaire
 Qui par des profanations
 Et sottes explications,
 À Dieu même faisant injure,
 S'appliquait la sainte écriture
 Par maint argument abusif,

Mercredi fut brûlé tout vif
 En la Grève, place publique,
 Où l'on voit mainte fin tragique.
 Toutefois, avant que mourir,
 Oyant sagement discourir
 Le charitable sorboniste
 Qui de tels patients assiste,
 Il conçut de saintes horreurs
 De ses ridicules erreurs,
 De remords eut l'âme saisie,
 Abjura son apostasie
 Et souffrit au dernier moment
 Son supplice assez constamment.

Jeu 15 mars 1663

Ven 16 mars 1663

• Ce jour-là, selon l'abbé Lebarq [*C.E.O.*, IV, 358], Bossuet prononce à l'Hôpital général un sermon « Sur la Charité ».

Sam 17 mars 1663

• Achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, Charles de Sercy, Claude Barbin, Étienne Loyson, Louis Billaine, Gabriel Quinet, Thomas Jolly et Jean Guignard, de *L'École des femmes*.

÷ Le texte est précédé d'une épître dédicatoire « À Madame » :

Madame, Je suis le plus embarrassé homme du monde, lorsqu'il me faut dédier un livre ; et je me trouve si peu fait au style d'épître dédicatoire que je ne sais par où sortir de celle-ci. Un autre auteur qui serait en ma place trouverait d'abord cent belles choses à dire à Votre Altesse Royale, sur le titre de *L'École des femmes* et l'offre qu'il vous en ferait. Mais pour moi, Madame, je vous avoue mon faible. Je ne sais point cet art de trouver des rapports entre des choses si peu proportionnées ; et quelques belles lumières que mes confrères les auteurs me donnent tous les jours sur de pareils sujets, je ne vois point ce que Votre Altesse Royale pourrait avoir à démêler avec la comédie que je lui présente. On n'est pas en peine, sans doute, comment il faut faire pour vous louer. La matière, Madame, ne saute que trop aux yeux, et, de quelque côté qu'on vous regarde, on rencontre gloire sur gloire, et qualités sur qualités. Vous en avez, Madame, du côté du rang et de la naissance, qui vous font respecter de toute la terre. Vous en avez du côté des grâces, et de l'esprit et du corps, qui vous font admirer de toutes les personnes qui vous voient. Vous en avez du côté de l'âme, qui, si l'on ose parler ainsi, vous font aimer de tous ceux qui ont l'honneur d'approcher de vous : je veux dire cette douceur pleine de charmes, dont vous daignez tempérer la fierté des grands titres que vous portez ; cette bonté toute obligeante, cette affabilité généreuse que vous faites paraître pour tout le monde ; et ce sont particulièrement ces dernières pour qui je suis, et dont je sens fort bien que je ne me pourrai taire quelque jour⁵. Mais encore une fois, Madame, je ne sais point le biais de faire entrer ici des vérités si éclatantes ; et ce sont choses, à mon avis, et d'une trop vaste étendue, et d'un mérite trop relevé, pour les vouloir renfermer dans une épître, et les mêler avec des bagatelles. Tout bien considéré, Madame, je ne vois rien à faire ici pour moi que de vous dédier simplement ma comédie et de vous assurer, avec tout le respect qu'il m'est possible, que je suis, de Votre Altesse Royale, Madame, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, J.B. Molière.

÷ Cette dédicace est la troisième que rédige Molière, après celle de *L'École des maris*, adressée à Monsieur et celle des *Fâcheux*, adressée au roi.

÷ Dans la Préface qui suit cette épître, Molière annonce *La Critique de L'École des femmes* (qui ne sera créée que 1^{er} juin suivant), confirmant ainsi le récit fait dès le 9 février par Donneau de Visé dans ses *Nouvelles nouvelles* :

Bien des gens ont frondé d'abord cette comédie ; mais les rieurs ont été pour elle, et tout le mal qu'on en a pu dire, n'a pu faire qu'elle n'ait eu un succès dont je me contente. Je sais qu'on attend de moi dans cette impression quelque préface qui réponde aux censeurs, et rende raison de mon ouvrage ; et sans doute que je suis assez redevable à toutes les personnes qui lui ont donné leur approbation, pour me croire obligé de défendre leur jugement contre celui des autres, mais il se trouve qu'une grande partie des choses que j'aurais à dire sur ce sujet est déjà dans une dissertation que j'ai faite en dialogue, et dont je ne sais encore ce que je ferai. L'idée de ce dialogue, ou, si l'on veut, de cette petite comédie, me vint après les deux ou

5. La phrase n'est pas d'une grande clarté...

trois premières représentations de ma pièce. Je la dis, cette idée, dans une maison où je me trouvais un soir ; et d'abord une personne de qualité, dont l'esprit est assez connu dans le monde, et qui me fait l'honneur de m'aimer, trouva le projet assez à son gré, non seulement pour me solliciter d'y mettre la main, mais encore pour l'y mettre lui-même, et je fus étonné que, deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée d'une manière, à la vérité, beaucoup plus galante et plus spirituelle que je ne puis faire, mais où je trouvais des choses trop avantageuses pour moi ; et j'eus peur que, si je produisais cet ouvrage sur notre théâtre, on ne m'accusât d'avoir mendié les louanges qu'on m'y donnait. Cependant cela m'empêcha, par quelque considération, d'achever ce que j'avais commencé. Mais tant de gens me pressent tous les jours de le faire, que je ne sais ce qui en sera ; et cette incertitude est cause que je ne mets point dans cette Préface ce qu'on verra dans la *Critique*, en cas que je me résolve à la faire paraître. S'il faut que cela soit, je le dis encore, ce sera seulement pour venger le public du chagrin délicat de certaines gens ; car, pour moi, je m'en tiens assez vengé par la réussite de ma comédie ; et je souhaite que toutes celles que je pourrai faire soient traitées par eux comme celle-ci, pourvu que le reste soit de même.

÷ Sur le projet de *Critique de l'École des femmes*, que Donneau évoquait dans ses *Nouvelles nouvelles*, voir au 9 février 1663.

÷ Les huit mêmes libraires s'associeront, quelques mois plus tard, pour faire paraître *Zélinde ou La Véritable Critique de l'École des femmes* de Jean Donneau de Visé (achevée d'imprimer le 4 août), mais un seul d'entre eux (Guillaume de Luyne) publiera *La Critique de l'École des femmes*.

Dim 18 mars 1663

Lun 19 mars 1663

- Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

Mar 20 mars 1663

Mer 21 mars 1663

- Premier jour du printemps.

- La *Gazette* du jour signale que les comtes de Brienne père et fils se sont démis de leur charge de secrétaire d'État.

Jeu 22 mars 1663

- Dominique Biancolelli, dit Arlequin, et Orsola Cortesi, dite Eularia, signent leur contrat de mariage [*Documents du Minutier central concernant l'histoire littéraire*, p. 88]. Voir le mariage au 2 avril.

÷ Pour la date de l'arrivée de Biancolelli à Paris, voir au 25 février 1662.

- Chapelain écrit à Nicolas Heinsius [*Lettres*, II, 298] que le jeune Brienne a quitté la maison des Carmélites de Saint-Denis pour celle du président de Thou à Vanves :

Le jeune M. de Brienne s'est rapproché de Paris, mais n'a pas encore permission d'y rentrer, et bien moins d'y faire sa charge, dont ses amis sont très mortifiés, n'osant presque se promettre son rétablissement à cause de la fermeté que le roi montre dans toutes les résolutions qu'il a prises une fois.

÷ Il s'agit de Louis-Auguste de Thou (1609-1677), président aux Enquêtes, puis ambassadeur en Hollande (1657), grand ami de Brienne.

Ven 23 mars 1663

Sam 24 mars 1663

- Henry Le Bret, ami et préfacer de *Cyrano de Bergerac*, bras droit de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, est nommé prévôt de la cathédrale de Montauban, en remplacement de Barthélemy Mercier, qui lui-même a pris, quelques mois plus tôt, la succession de Jean de Cominhan, mort le 31 octobre 1662. Voir Le Bret, *Histoire de Montauban*, 1668, p. 147.

Le prévôt, explique Le Bret [*Histoire de Montauban*, p. 147], est la première dignité [après l'évêque], préside au chapitre, a sa chaise parée quand il officie, l'usage du bâton pastoral et la faculté de se faire assister par deux chanoines qui lui portent le Gremial [morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux du prélat officiant quand il s'assied] ; il peut être présent au jugement des procès criminels faits aux habitués du Chapitre par l'Official de l'évêque.

÷ Voir également le récit (manuscrit) du chanoine Perrin de Grandpré :

Jean de Cominhan, grand prévôt de la cathédrale, mourut le dernier d'octobre 1662 dans Toulouse, et l'évêque de Montauban partit pour les États réunis à Pézenas sans y pourvoir, bien qu'en apparence il en fût espérer la dignité à un des chanoines de sa cathédrale sur son départ, et lui donna le titre, parmi les grands des États, *l'ayant fait venir auprès de lui*. C'était le sieur Henry Le Bret, à qui toute l'église de Montauban est obligée, pour avoir travaillé avec zèle à humilier l'arrogance de ses ennemis. Si est-ce pourtant que cette espérance lui était douteuse dans sa pensée, ne passant pour prévôt à son retour que de parole, sans vouloir être félicité que seulement le 24 de mars de l'année suivante 1663, auquel temps notre prélat, de retour des États, le pourvut de cette dignité.

Dim 25 mars 1663

- Pâques.

Lun 26 mars 1663

Mar 27 mars 1663

Mer 28 mars 1663

Jeu 29 mars 1663

- Le duc Mazarin (grand maître de l'artillerie et époux d'Hortense Mancini) reçoit le prince de Danemark au château de Vincennes. À ce magnifique dîner assistent également, entre autres messieurs – les dames semblent exclues –, le comte de Soissons, le duc de Bouillon, le duc de Navailles, le commandeur de Souvré, le marquis de Villequier. Le roi est allé se promener à Versailles, la reine est avec le Dauphin au bois de Boulogne, et la Reine mère aux carmélites de la rue du Bouloi.

÷ Dans sa Lettre du 31, Loret évoquera, v. 209-242, le divertissement qui fut assez plaisant et mièvre,
 À savoir la chasse du lièvre
 Et d'autres animaux errants
 Poursuivis par des chiens courants
 À travers plaines et bocages ;
 Un combat de bêtes sauvages,
 D'un lion fier et rugissant
 Et d'un taureau fort et puissant,
 Qui dos et ventre s'étrillèrent
 Et tout à fait se gouspillèrent.

Ven 30 mars 1663

Sam 31 mars 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret écrit, v. 243-266 :

L'illustre de La Calprenède,
 Dont l'excellent esprit possède
 Des talents rares et charmants
 Pour les vers et pour les romans,
 Et qui d'ailleurs est fort brave homme
 Ou plutôt brave gentilhomme,
 Ces jours passés, en un cadeau
 Contenant maint objet fort beau,
 Voulait par un coup de justesse
 Montrer aux dames son adresse ;
 Mais, soit que le fatal canon
 De son fusil crevât, ou non
 (On ne m'a pas bien dit la chose),
 La poudre audit canon enclose,
 Qui s'enflamma, qui s'emporta,
 Droit au visage lui sauta,
 Et par cette triste aventure
 Outragea si fort sa figure
 Que l'assemblée, avec douleur,
 Déplora son triste malheur.
 Ce fut au château de Mouflaine
 Que cette disgrâce inhumaine
 Survint à cet homme important,

Mais qui n'en mourra pas pourtant.

÷ La Calprenède, grièvement blessé, ne s'est sans doute pas attelé à l'écriture de la pièce que Molière lui a commandée et pour laquelle il a reçu, au début du mois, une avance de 800 livres. Rien n'indique que cette avance a été remboursée ; elle figurerait dans les comptes de La Grange.

÷ Dès lors, il apparaît probable que Molière est contraint, s'il veut persévérer dans sa volonté de jouer la carte du « sérieux », de composer lui-même une tragédie ; mais l'échec de *Dom Garcie de Navarre* lui interdit de la présenter sous son nom ; d'où l'appel à Racine.

÷ Dans *Chronologie racinienne*, *Europe*, janvier 1967, Jean Dubu date du début d'avril le retour de Racine à Paris.

÷ Ainsi le récit que fait Grimarest dans sa *Vie de Monsieur de Molière* tient relativement bien la route :

Ayant su qu'ils [les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne] devaient représenter une pièce nouvelle dans deux mois, il se mit en tête d'en avoir une toute prête pour ce temps-là, afin de figurer avec l'ancienne troupe. Il se souvint qu'un an auparavant un jeune homme lui avait apporté une pièce intitulée *Théagène et Chariclée*, qui à la vérité ne valait rien, mais qui lui avait fait voir que ce jeune homme, en travaillant, pouvait devenir un excellent auteur. Il ne le rebuta point, mais il l'exhorta de se perfectionner dans la poésie, avant que de hasarder ses ouvrages au public, et il lui dit de revenir le trouver dans six mois. Pendant ce temps, Molière fit le dessein des *Frères ennemis* ; mais le jeune homme n'avait point encore paru, et, lorsque Molière en eut besoin, il ne savait où le prendre. Il dit à ses comédiens de le lui déterrer, à quelque prix que ce fût. Ils le trouvèrent. Molière lui donna son projet, et le pria de lui en apporter un acte par semaine s'il était possible.

Le jeune Auteur, ardent et de bonne volonté, répondit à l'empressement de Molière, mais celui-ci remarqua qu'il avait pris presque tout son travail dans *La Thébàide* de Rotrou [= *Antigone*]. On lui fit entendre que l'on n'avait point d'honneur à remplir son ouvrage de celui d'autrui, que la pièce de Rotrou était assez récente pour être encore dans la mémoire des spectateurs et qu'avec les heureuses dispositions qu'il avait, il fallait qu'il se fit honneur de son premier ouvrage, pour disposer favorablement le public à en recevoir de meilleurs. Mais comme le temps pressait, Molière lui aida à changer ce qu'il avait pillé et à achever la pièce, qui fut prête dans le temps et qui fut d'autant plus applaudie que le public se prêta à la jeunesse de Mr Racine, qui fut animé par les applaudissements et par le présent que Molière lui fit.

÷ Les « racinistes » refusent généralement de prendre en compte le témoignage de Grimarest, qui a pourtant fréquenté Racine dans les années 1690 [voir deux lettres de Racine des 24 septembre et 3 octobre 1694 dans ses *Œuvres*, GEF, t. VII, p. 122 et 130]. Il reconnaît du reste (presque) explicitement sa dette dans sa *Vie de M. de Molière*, 1705, p. 278 :

J'ai cependant entendu parler à Mr R*** fort avantageusement de Molière, et c'est de lui que je tiens une bonne partie des choses que j'ai rapportées.

÷ Pourtant, Grimarest n'est pas le premier à évoquer le rôle de Molière dans l'écriture de *La Thébàide* :

◇ Dans une satire intitulée *Apollon vendeur de Mithridate* (ou Apollon charlatan), et parue en 1676, Barbier d'Aucour écrivait déjà, retraçant la carrière du dramaturge (qu'il appelle « la Racine ») :

De deux frères trop inhumains,
Dont Thèbes éprouva la rage,
Elle envenima le courage
Et, répandant entre eux l'horreur et le carnage,
Leur fit l'un contre l'autre ensanglanter leurs mains.
Aussi, pour accomplir leurs tragiques desseins,
Tous deux en avaient pris une trop grande dose.
Mais, pour dire la vérité,
Phœbus par la Racine en fut si peu la cause
Qu'Apollon par un autre avait tout inventé.

◇ Racine lui-même, dans la Préface écrite en 1676 pour la seconde édition de sa pièce, fait un récit qui ne contredit pas vraiment celui du biographe de Molière :

Le lecteur me permettra de lui demander un peu plus d'indulgence pour cette pièce que pour les autres qui la suivent ; j'étais fort jeune quand je la fis. Quelques vers que j'avais faits alors tombèrent par hasard entre les mains de quelques personnes d'esprit ; elles m'excitèrent à faire une tragédie, et me proposèrent le sujet de la Thébàide. Ce sujet avait été autrefois traité par Rotrou, sous le nom d'*Antigone* ;

mais il faisait mourir les deux frères dès le commencement de son troisième acte. Le reste était en quelque sorte le commencement d'une autre tragédie...

◇ Les *Mémoires* de Brossette, données en appendice de sa *Correspondance* avec Boileau, Paris, 1858, p. 505 et suivantes, suggèrent en outre que Boileau, qui avait été l'ami de Racine et de Molière, faisait, de l'écriture de *La Thébaïde*, un récit assez proche de celui de Grimarest, qu'il détestait. Dans les notes consacrées aux conversations qu'il a eues avec Boileau le 8 octobre 1702, soit trois ans avant la publication du livre de Grimarest, il écrit [p. 519] :

[...] Ce fut Molière qui engagea M. Racine à faire des tragédies. Boyer avait fait *La Thébaïde*, qui était très mauvaise ; Molière dit à Racine que s'il voulait rajuster l'*Antigone* de Rotrou, elle effacerait *La Thébaïde* de Boyer.

Racine y travailla [...]

M. Racine, en travaillant sur la pièce de Rotrou, avait conservé le récit que ce poète fait de la mort de... M. Despréaux n'approuva pas cela, et encouragea M. Racine à faire lui-même ce récit. M. Racine le fit, et c'est le plus bel endroit de sa *Thébaïde*.

M. Racine avait une facilité prodigieuse à faire des vers, mais c'était le moyen de n'y jeter pas beaucoup de force.

M. Despréaux m'a dit qu'il avait appris à M. Racine à faire des vers difficilement.

Dim 1 avril 1663

- Au cours de ce mois d'avril, les comédiens espagnols joueront six fois devant la cour.

Lun 2 avril 1663

- Mariage, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Domenico Biancolelli, dit Arlequin, et Orsola Cortesi [Jal, 215]. Voir au 22 mars précédent et au 1^{er} décembre 1664.

Mar 3 avril 1663

- Registre de La Grange : « La troupe a recommencé après Pâques, composée de 14 parts, le mardi 3 avril, chez Madame, au Palais-Royal, par *L'École des femmes*. »
 - ÷ C'est la quarantième représentation de la pièce, qui vient de paraître, le 17 mars.
 - ÷ La Grange n'indique pas de recette.

Mer 4 avril 1663

Jeu 5 avril 1663

- Visite « chez M. de Brissac. Reçu : 330 livres. » Le titre n'est pas précisé.
 - ÷ L'hôte de la troupe est Henri-Albert de Cossé (1645-1699), duc de Brissac depuis la mort de son père l'année précédente, et frère de la marquise, puis maréchale de Villeroy. Onze jours plus tard, il épousera Mlle de Saint-Simon.
 - ÷ Jal signale [285] que « le petit hôtel de Brissac était, en 1650, rue des Vieilles-Étuves ».

Ven 6 avril 1663

- *La Mariane* et *L'École des maris*. R : 365 l.

÷ Premier registre de La Thorillière :

Ce vendredi 6^e avril nous avons recommencé l'année sur le pied de quatorze parts, par Mariane et *L'École des maris*.
En tout, ci 365 l.

Frais ordinaires	65 l.
Aux cochers pour des visites et flambeaux	10 l.
Pour un maçon pour notre part	6 l.
Pour deux affiches extraordinaires	7 l. 4 s.
À Mr Dupart (sic) qui lui est dû	4 l. 10 s.
Pour 2 pièces ⁶	1 l. 10 s.
Pour la tare d'or léger	2 l. 15 s.
Part	19 l. 10 s.
Rapporté la visite de Mr de Brissac	330 l.
Pour part de la visite	22 l.
À craunier (sic, pour Crosnier) sur l'argent de la visite	7 l. 10 s.

6. Monval : probablement deux exemplaires de *Mariane*.

- À Mr du Croisy qui lui était dû 4 l. 10 s.
Aux capucins 1 l. 10 s.
- ÷ Le diplomate prussien Christoph-Caspar von Blumenthal, qui assiste à la représentation, note : « En fin d'après-midi [*gegen Abend*], j'ai vu *L'École des maris*, jouée par l'auteur Molière. » À croire qu'il n'est arrivé que pour la comédie, sans avoir vu la tragédie.

Sam 7 avril 1663**Dim 8 avril 1663**

- *La Mariane* et *L'École des maris*. R : 387 l.
- À la date du 10 mai suivant, se lit dans le registre de la Communauté des Libraires, BNF, ms. fr. 21945, la mention suivante :
Le sieur Roullé, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Barthélemy à Paris, nous a fait présenter par Gilles Gourault, marchand libraire en cette ville, un privilège qu'il a obtenu de Sa Majesté sous son nom pour l'impression d'un livre intitulé *La Mort salutaire*, obtenu pour le temps de sept années, par lettres datées du 8 avril 1663.
- ÷ Dans le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 112r°, les lettres, signées Guittonneau, sont datées du 15 avril.
- ÷ Le livre ne sera pas publié.

Lun 9 avril 1663**Mar 10 avril 1663**

- *Cinna* et *L'École des maris*. R : 283 l.
÷ Blumenthal, qui assiste au spectacle, note : « J'ai vu *Cinna* ou *La Clémence d'Auguste*, une des meilleures comédies de M. de Corneille, jouée par les comédiens de Monsieur. »
÷ Même remarque que pour le spectacle du 6 avril. De plus, la formulation « jouée par les comédiens de Monsieur » pourrait suggérer que, contrairement à *L'École des maris*, Molière ne joue pas dans *Cinna*.
- Le même jour est achevée d'imprimer, à Rouen, pour le compte des libraires parisiens Guillaume de Luyne, Thomas Jolly et Louis Billaine, la *Sophonisbe* de Corneille, créée le 12 janvier précédent.
÷ Le privilège a été obtenu par Guillaume de Luyne le 4 mars précédent.
- Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires*, IV, 329 :
Le carême qui suivit ces jours de folie [voir au 6 février] fut religieusement observé par la Reine mère [Anne d'Autriche]. Elle le jeûna même avec plus d'austérité que les autres, quoique déjà son âge [61 ans] la dispensât de cette obligation. Elle en fut incommodée, et, à Pâques, elle fut contrainte d'avouer qu'elle n'en pouvait plus. Aussitôt après les fêtes, elle reprit son bon visage et parut dans le meilleur état du monde. Cette apparence de santé ne lui dura guère. Le 10 avril, elle commença de se trouver mal ; elle eut de grandes lassitudes aux jambes, mal au cœur et la fièvre.

Mer 11 avril 1663

- Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 329 :
Le lendemain, se moquant de son mal, elle nous assura qu'elle se portait mieux et se contenta seulement de garder la chambre. Mais elle eut tout le jour mauvais visage.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 14,
Sa Majesté [Louis XIV] et la reine, accompagnés de la comtesse de Soissons, de la duchesse de Bouillon et de quelques autres dames, allèrent prendre le divertissement de la chasse à Versailles, où le roi traita la compagnie.

Jeu 12 avril 1663

- Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 329 : « La Reine mère eut la fièvre tout le jour et fut saignée sur le soir. »
- Ce même jour, Chapelain écrit à Nicolas Heinsius [*Lettres*, II, 301] :

Le jeune comte de Brienne, que vous plaignez dans son malheur, bien éloigné de le voir adoucir, l'a vu accroître de moitié depuis mes dernières, car enfin le roi lui a commandé de se défaire de sa charge en faveur de M. de Lionne, et la résistance qu'il y fait ne sert qu'à aigrir contre lui Sa Majesté, laquelle, en ayant le consentement du père, dont il n'a que la survivance, passera outre, si le fils s'opiniâtre, et revêtira de sa dépouille celui qu'elle a destiné à cet emploi. On m'a aujourd'hui assuré que tous les vers latins qu'il a publiés et envoyés sont du P. Cossart, jésuite. Je sais bien du moins qu'il m'a dit lui-même qu'il ignorait entièrement la quantité ou la prosodie. Je le plains avec vous, mais principalement du tort que son peu de jugement et son feu excessif ont fait à sa fortune et à sa maison, à laquelle plus d'une raison m'a attaché depuis trente années, et je ne vous en découvre les plaies que pour ne trahir pas notre sincérité en vous dissimulant ce que vous devez savoir. Je pardonne à sa jeunesse les mauvais choix qu'il fait des auteurs pour ses modèles, mais je ne les pardonne pas au vieillard vertueux que vous le nommez, ni à quelque autre de nos amis qui n'est pas jeune, auquel Catulle semble fade et qui lui préfère Martial, à qui Virgile même ne paraît louable que par la pompe de sa diction et dans le tour du vers admirable.

Ven 13 avril 1663

- *Sertorius* et *Le Docteur pédant*. R : 285 l.
 - ÷ *Sertorius* n'a pas été joué depuis le 17 septembre 1662, soit sept mois.
 - ÷ Peut-être cette reprise est-elle liée à la publication simultanée de *Sophonisbe* et des *Dissertations* de l'abbé d'Aubignac.
 - ÷ En effet, au cours de ce mois d'avril, l'abbé d'Aubignac fait paraître, chez le libraire J. Du Breuil, *Deux dissertations concernant le Poème dramatique, en forme de Remarques sur deux tragédies de M. Corneille intitulées Sophonisbe et Sertorius, envoyées à Madame la duchesse de R**. La première de ces dissertations reproduit les *Remarques sur la tragédie de Sophonisbe* parues en février (voir au 8).

◇ Le Registre BNF, ms. fr. 16754, f° 111r°, porte :

Autre permission d'Imprimer un livre intitulé le voyage || de l'Isle D'amour avec des Remarques ou dissertations sur || plusieurs pieces de Theatre representees par la Troupe de l'hostel || de bourgogne [illisible] Depuis qqus (?) années composée (sic) par || francois hedelin abbe daubignac au profit de charles || de Sercy marchand libraire par lettres du viij^e avril 1663 [pas d'indication de signature].

Sam 14 avril 1663

- Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 329 :

Le second jour d'après, la fièvre se réglant en tierce, elle [Anne d'Autriche] eut un grand accès accompagné de rêverie, d'oppression et de mal de tête. La famille royale fut aussitôt troublée de cet accident. Le roi en parut inquieté, Monsieur eut le cœur touché de crainte, la reine eut recours aux larmes, Madame parut moins gaie, et toute la cour fut abattue de tristesse.
- Ce même jour, les Brienne père et fils font cession à Hugues de Lionne, pour 900 000 livres, de leur charge de secrétaire d'État, se soumettant ainsi aux exigences de Louis XIV.
 - ÷ Le jeune Brienne écrira dans ses *Mémoires* [III, 113-114] :

Je n'eus pas plus tôt donné malgré moi ma démission que ma femme devint inconsolable et mourut à quelques mois de là avec son fruit de pure douleur. Elle répandait des larmes avec une si grande abondance que les draps de son lit en étaient tous trempés et que les mouchoirs ne pouvaient lui suffire. Elle remplissait des serviettes entières et les mouillait en un moment, comme si on les eût trempées dans la rivière. C'est qu'elle avait un cœur de reine, cette pauvre femme, mais elle avait fort mal placé son amour. Je lui devins insupportable, et elle ne gardait plus de mesure avec moi, comme si j'eusse été l'artisan de ma perte.

Elle perdit peut-être son âme avec celle de son fils, qu'on trouva dans son sein, où la douleur de la mère l'avait étouffé par ses sanglots. J'en fus touché plus que je ne puis dire et qu'on ne le peut croire ; et sans délibérer davantage, et peut-être sans vocation, je me jetai, poussé par mon désespoir, comme un fou, dans l'Oratoire, où je ne fus pas plus tôt que je m'en repentis.
 - ÷ « [...] ma femme devint inconsolable » : Brienne a dit quelques lignes plus haut que sa charge était « l'amour et la folie » de sa femme.
- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 37-80, le remplacement de La Mesnardière (1610-1663), malade, par le président Octave de Périgny (1625-1670), dans la charge de lecteur du roi :

Le savant de La Mesnardière,

Qui sait de la belle manière
 Parler et coucher par écrit
 Autant que pas un bel esprit,
 Se trouvant mal, dont c'est dommage,
 Icelui fameux personnage
 S'est de sa charge, enfin, démis
 En faveur d'un de ses amis,
 Autre excellent et galant homme,
 Lequel homme excellent se nomme
 Le président de Périgny,
 Qui doit être aussi bien muni
 D'un extraordinaire mérite
 Pour être en la charge susdite,
 Où l'on n'a vu jusques ici
 Que de beaux esprits, Dieu merci.
 Et pour avoir icelle charge,
 Dont le titre se voit en marge,
 [dans la marge : Conseiller et lecteur du roi]
 Qui peut mettre un homme en crédit,
 Il en donne, à ce qu'on m'a dit,
 En effets, non en babioles,
 Environ six mille pistoles [= 66 000 l.],
 Y compris le vin du marché ;
 Et le tout, pour être huché
 Le lecteur du roi notre sire,
 Qui de temps en temps se fait lire
 Des livres tant vieux que nouveaux
 Composés par de bons cerveaux.
 Quoi que la somme soit notable
 Pour cet achat considérable,
 J'y vois peu de profusion ;
 Et, dans pareille occasion,
 Si je n'avais des ans que trente,
 Avec dix mil livres de rente,
 J'en aurais, en argent comptant,
 Offert deux ou trois fois autant.
 Car, outre que de ma nature
 J'aime fort la belle lecture,
 À vous parler de bonne foi
 J'aime tant notre aimable roi
 Que mon âme serait ravie
 De le servir toute ma vie.
 Je dis la chose comme elle est
 Et n'y mêle aucun intérêt.

÷ La Mesnardière a été médecin de Richelieu et de Gaston d'Orléans. Auteur d'un *Traité de la Mélancolie*, en 1635, il a été élu à l'Académie en 1655 au fauteuil de Tristan L'Hermitte. Voir Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*.

÷ En février 1664, Périgny concevra le *Ballet des amours déguisés*, dont il composera également les récits en vers (alors qu'ils sont d'ordinaire de Benserade). Puis, en mai de la même année, à l'occasion de la fête des « Plaisirs de l'île enchantée » « inventée » par le duc de Saint-Aignan, il écrira, cette fois avec Benserade, des vers à la louange d'Anne d'Autriche, qui seront récités le troisième jour par Milles Duparc, Debrie et Molière.

÷ Loret termine sa Lettre en évoquant, v. 221-249, les conditions de vie des « gens de finances » embastillés dans le cadre de l'affaire Fouquet, et des duellistes enfermés au Fort-L'Évêque :

On dit qu'à présent la Bastille
 De gens de finances fourmille,
 Qui sont illec en grand souci,
 Et que le Fort-L'Évêque aussi
 Est plein de ces gens de courage
 Qui, ne pouvant souffrir d'outrage,
 Pour peu de choses assez souvent
 Mettent soudain flamberge au vent.
 Ma foi, n'aller plus à Versailles,
 Être enclos entre des murailles
 À rêver les nuits et les jours,
 Ne voir plus la cour ni le Cours,
 Saint-Germain, Saint-Cloud ni Vincennes,

Ne sont pas de petites peines.
 Ainsi, pour être trop ardents,
 Pour avoir trop fait les fendants,
 Les gladiateurs et les braves,
 Les voilà pis que des esclaves.
 Comme ils sont gens de qualité ;
 Ils ont pourtant la liberté
 De recevoir force visites
 De tout plein de gens de mérites ;
 Les dames mêmes ont pouvoir,
 À ce qu'on m'a dit, de les voir :
 Cela peut charmer leur misère ;
 D'ailleurs, ils font fort bonne chère,
 Ayant d'excellents cuisiniers :
 Mais enfin ils sont prisonniers.

Dim 15 avril 1663

- *Sertorius* et *La Jalousie de Gros René*. R : 370 l.

Lun 16 avril 1663

- Mariage du jeune duc de Brissac (1645-1699) et de Marie-Gabrielle-Louise de Saint-Simon, sœur du mémorialiste (1646-1684). Loret en rendra compte dans sa Lettre du 21, v. 115-142.
 - ÷ Le marié est Henri-Albert de Cossé (1645-1699), duc de Brissac depuis la mort de son père l'année précédente. Onze jours plus tôt, le 5 avril, il a reçu la troupe du Palais-Royal.
 - ÷ Dans une note des *Mémoires* de Saint-Simon [I, p. 1201, note 6], Yves Coirault date ce mariage du 17. Émile Magne faisait déjà de même dans une note des *Lettres inédites du prince de Condé et du duc d'Enghien sur la cour de Louis XIV* [p. 286, note 3].

Mar 17 avril 1663

- *Sertorius* et *Gorgibus dans le sac*. R : 120 l.
 - ÷ À l'exception d'une représentation du *Menteur*, le 29 mai, c'est la dernière fois que la troupe joue une pièce de Corneille jusqu'au 31 août, date à laquelle elle reprendra *Sertorius*, puis *Le Menteur*.
 - ÷ Contrairement à ce qui s'était passé lors des trois représentations de *Sertorius* de septembre 1662, dans lesquelles la pièce était jouée seule, elle a été accompagnée, pour cette triple reprise, de trois farces différentes.
 - ÷ Il n'est pas sûr que Molière ait joué dans ces farces. En effet, lors des trois représentations données après le relâche de Pâques (deux fois la *Mariane*, une fois *Cinna*), il jouait probablement dans *L'École des maris*, et il jouera de nouveau presque certainement dans les représentations suivantes : *Les Fâcheux*, *Le Cocu imaginaire*, etc.
- Malgré ce qu'en dit Loret – « Le lundi se fit l'alliance... » –, c'est peut-être ce jour-là, plutôt que la veille, qu'a lieu le mariage Brissac/Saint-Simon ; voir la note au 16.
- Ce jour-là, Jean-François Senault (1601-1672) est élu quatrième Supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, en remplacement de François Bourgoing.
 - ÷ Voir ce qu'en écrira Godefroi Hermant dans ses *Mémoires*, VI, p. 205 et suivantes.

Mer 18 avril 1663

- Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 329-330, à propos de la maladie de la Reine mère Anne d'Autriche :

Au neuvième jour de la maladie de cette princesse, elle fut saignée pour la cinquième fois ; et cette quantité de sang tiré de ses veines, qui avait diminué ses forces, fit que ce même jour, ayant voulu se lever pour faire son lit, elle se trouva mal. Monsieur alors la tenait d'une main, et la comtesse de Fleix de l'autre. Comme cet aimable prince sentit que la reine sa mère allait tomber en faiblesse et qu'il ne pouvait pas la retenir, il se laissa adroitement glisser sous elle, de peur qu'elle ne se blessa. La reine, qui ne la quittait guère, tout effrayée de l'état où elle vit alors la reine sa mère, courut vers le cabinet des bains, où était le roi, en s'écriant qu'elle était perdue et que la reine sa mère était morte. Le roi, qui dans toutes les maladies de sa mère, et particulièrement en celle-là, eut pour elle des sentiments d'un fils plein de bonté, vint aussitôt où elle était. Il servit [aida] à la relever, et voyant que ses esprits lui revenaient, il fut ravi de joie ; et courant le dire à la reine, qui pleurait

encore, il la remmena auprès de cette illustre mère, où ils demeurèrent fort inquiet de l'état où elle était. [Voir la suite au 13 mai.]

- Le même jour : mort, à l'âge de 70 ans, de Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre de 1635 à 1643, puis de 1651 à 1663, et en 1649, syndic de la faculté de Théologie. C'est en cette dernière qualité qu'en juillet 1649, il a soumis au jugement de la Sorbonne cinq propositions résumant la doctrine hétérodoxe semée dans l'*Augustinus* de Jansénius, évêque d'Ypres.

÷ L'abbé Bossuet prononcera son oraison funèbre le 27 juin suivant au collège de Navarre.

Jeu 19 avril 1663

Ven 20 avril 1663

- *Les Fâcheux* et « une farce » [*Le Fagoteux*, selon le registre de La Thorillière]. R : 339 l.

- Le 21, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 429-430] :

J'avais recommencé mes leçons en fort belle compagnie ; mais on pendit hier trois jardiniers, voleurs de grands chemins, dont l'un a été porté en nos écoles pour en faire l'anatomie. C'est pourquoi j'ai averti mes auditeurs que je ne continuerai mes leçons qu'après l'anatomie.

Sam 21 avril 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret informe ses lecteurs, v. 19-50 et 91-100, d'une fièvre « inhumaine » que la Reine mère Anne d'Autriche a ressentie au cours de la semaine (voir au 10 avril).

÷ Dans la même Lettre, il signale, v. 167-190, que les Brienne se sont démis « volontairement » de leur charge de secrétaires d'État en faveur de Hugues de Lionne. La nouvelle est donnée également par la *Gazette*.

÷ Ce même jour, la jeune comtesse de Brienne fait séparation totale de biens avec son mari.

Dim 22 avril 1663

- *La Mariane* et *Les Fâcheux*. R : 545 l.

÷ Selon le Premier registre de La Thorillière, Louis Charreton, sieur de La Douze, président aux enquêtes, reste en dette d'une loge de 44 livres, dont 22 seulement seront rapportées le 29 avril, le règlement du solde n'étant pas mentionné dans le registre.

Lun 23 avril 1663

Mar 24 avril 1663

- *La Mariane* et *Les Fâcheux*. R : 215 l.

Mer 25 avril 1663

Jeu 26 avril 1663

Ven 27 avril 1663

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 293 l.

- La *Gazette* du 5 mai rapportera :

La nuit du 26 au 27, la Reine mère eut un premier accès de fièvre double-tierce, ce qui, obligeant de s'adresser au Ciel avec plus de solennité pour une santé si précieuse à la France, le lendemain le Saint-Sacrement fut exposé dans l'église Notre-Dame et en plusieurs autres, pour les prières de 40 heures, qui se continuent en toutes celles de cette ville [Paris]. Sa Majesté ayant eu, dès ce jour-là, son second accès, beaucoup moins long, Elle a été soulagée dans tous ceux qui l'ont suivi...

- Ce même jour, probablement, a lieu la création de *Nitétis*, de Marie-Catherine Desjardins, signalée le lendemain par Loret.

÷ La pièce paraîtra le 19 décembre 1664, chez Barbin et Quinet, avec un privilège daté du 7 septembre précédent ; Gabriel Quinet aura obtenu une permission d'imprimer, signée Mareschal, dès le 21 septembre 1663.

Sam 28 avril 1663

- « Jour d'orages », selon Loret.

- La *Gazette* du 5 mai rapportera :

Le 28, Messire Armand de Bautru, comte de Nogent et capitaine des gardes de la Porte, et Damoiselle Diane Charlotte de Caumont de Lauzun, fille d'honneur de la reine, furent fiancés par l'ancien évêque de Rodez, nommé à l'archevêché de Paris, dans le grand cabinet de la Reine mère, en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Madame, qui signèrent au contrat, et de grand nombre des principaux de la cour ; et le lendemain la cérémonie des épousailles se fit en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le Roi ayant témoigné beaucoup de satisfaction de ce mariage.

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 23-88, la création de l'Académie royale de danse, dont le comte de Saint-Aignan est nommé protecteur.

Le roi, ne cessant de chérir
 Les beaux arts, qu'il fait reflourir
 Dans son grand royaume de France,
 Concevant fort bien que la danse,
 Parmi les gens les plus polis
 Passe pour un des plus jolis
 À donner la grâce et l'adresse
 Tant au peuple qu'à la noblesse ;
 Qu'elle est le plus doux passe-temps
 Des rois qui sont en leur printemps ;
 Qu'elle est, pour avoir l'air de plaire,
 Aux deux sexes très nécessaire ;
 Qu'elle est plus charmante cent fois
 Que les combats ni les tournois,
 Qui, comme symboles de guerre,
 Ne font qu'effaroucher la terre,
 Au lieu quez les bals et ballets,
 Soit qu'ils soient graves ou follets,
 Par leurs justesses délectables
 De la paix sont les fruits aimables ;
 Que pour ne point danser à faux
 On en doit purger les défauts,
 Et qu'enfin elle soit si belle
 Qu'on n'ait point à mordre sur elle ;
 Pour ces causes, Sa Majesté,
 De sa suprême autorité
 Présentement très affermie,
 En a fait une Académie,
 Qui, par son institution,
 Avec vérification
 De la sage cour magistrale, [Parlement]
 Prend le beau titre de royale.
 Treize des plus experts danseurs,
 Qui des autres seront censeurs,
 Iceux ayant le vent en poupe,
 Composeront icelle troupe,
 Ensuiuant leurs bons instituts
 Feront observer ses statuts,
 Et, comme des gens de collègues,
 Auront les mêmes privilèges,
 Dispenses, droits, gratuités,
 Concessions, immunités,
 Que les maîtres de la sculpture
 Et ceux aussi de la peinture.
 Les maîtres violons d'ici,
 Qui tous ensemble de ceci
 Bien ou mal se formalisèrent,
 À cet institut s'opposèrent,
 Faisant un peu les révoltés,
 Mais ils s'en virent déboutés
 Et furent contraints de se taire
 Par un arrêt parlementaire.
 C'est ce que, dans un sien écrit,

Un excellent et bel esprit,
 Qui sur le mien a quelque empire,
 M'a bien exprès prié de dire ;
 Et que cet établissement,
 Après le roi directement
 (Dont il reçoit son plus grand lustre)
 A pour son protecteur illustre
 Saint-Aignan, ce charmant seigneur,
 Dont on peut dire, avec honneur,
 Que c'est un des plus magnanimes,
 Des plus adroits, des plus sublimes,
 Bref, des plus civils courtisans
 Qu'on ait vus depuis deux cents ans.

- Loret signale également, v. 245-270, que, ce jour-là, les Grands comédiens créent *Nithétis*, tragédie « exquise » de Marie-Catherine Desjardins :

Nithétis, tragédie exquise,
 Depuis plus de six mois promise,
 (Ce m'a dit un certain mortel)
 Aujourd'hui se joue à l'Hôtel.
 On dit qu'en elle sont encloses
 Quantité de fort bonnes choses ;
 On y voit de l'esprit galant,
 Du doux, du fort et du brillant,
 Et quoique cette pièce brille,
 C'est pourtant l'œuvre d'une fille.
 Ce n'est pas un cas fort nouveau
 Que dans le sexe appelé beau
 Il se trouve de belles âmes
 Et que des filles et des femmes
 Fassent en des jargons fort nets
 Chansons, madrigaux et sonnets ;
 Mais pour des pièces de théâtre,
 Dont le peuple soit idolâtre,
 Mademoiselle Desjardins,
 Dont les vers ne sont pas gredins,
 Mais excellents à triple étage
 A seule ce rare avantage.
 Enfin, icelle *Nithétis*
 Plaît, dit-on à grands et petits,
 Et des quidams m'ont fait entendre
 Qu'elle a des endroits à surprendre.

- ÷ Sur *Nithétis*, voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 457 et suivantes.
- ÷ Quoi qu'en dise Loret, la création a dû avoir lieu la veille, vendredi, jour ordinaire, plutôt que ce samedi.
- ÷ La pièce paraîtra le 19 décembre 1664, chez les libraires Barbin et Quinet, précédée d'une épître dédicatoire au duc de Saint-Aignan (voir à cette date).

Dim 29 avril 1663

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire* : 450 l.

- ÷ Premier registre de La Thorillière :

Ce dimanche 29 ^e avril aux Fâcheux et Le Cocu imaginaire	
En tout	456 l.
Frais ordinaires	55 l. 3 s.
Frais extraordinaires et pour la garde	9 l.
Pour les danseurs	9 l.
Pour le feu	1 l.
Pour la semeine (sic) de Craunier (sic)	3 l.
Pour du vin dû à Craunier et autres frais	1 l. 6 s.
Pour deux comédies achetées	1 l. 5 s.
Rapporté 22 l. pour la loge de Mr Charton [Charreton]	
Pour part	26 l.
Pour achever notre part du paiement des chandeliers	
3 l. entre les mains de Mr du Part (sic)	
Pour avoir fait panser le sieur Gilot [Gillot, portier]	16 l. 10 s.
Pour les capucins	1 l. 7 s.

Une pièce de trente sols fausse 1 l. 10 s.

÷ C'est la première fois que le registre mentionne la présence de soldats pour assurer la garde devant le théâtre du Palais-Royal. Ils ne réapparaîtront que pour la première de *La Critique de l'École des femmes*, le 1^{er} juin ; après quoi ils seront là chaque soir, d'abord pour 9 livres, puis pour 12, puis pour 15.

- Le même jour : mariage d'Armand de Bautru, comte de Nogent (voir au 28).

Lun 30 avril 1663

- Mort, au Louvre, de la marquise de Richelieu, 27 ans, fille de Mme de Beauvais, première femme de chambre d'Anne d'Autriche. Voir la *Gazette* du 5 mai [418].

Mar 1 mai 1663

- Au Palais-Royal : *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire* : 458 l.
÷ Blumenthal assiste au spectacle.
- Au cours de ce mois de mai, les comédiens espagnols joueront quatre fois devant la cour.
- La *Gazette* du 5 rapportera que ce jour-là le prince de Conti retourna ici [Paris] avec la princesse son épouse, après avoir donné dans son gouvernement du Languedoc, durant un long séjour, tous les ordres nécessaires pour le service du Roi.
÷ Loret rendra compte de ce retour dans sa Lettre du 5, v. 113-136.
÷ Combien de temps restera-t-il à Paris ? Le 5 décembre, il ouvrira à Pézenas l'assemblée des États du Languedoc. Puis il sera de retour à Paris le 26 février 1664 (voir à cette date).
÷ Voir le rôle qu'on lui prête dans la Querelle de *l'École des femmes*.

Mer 2 mai 1663

Jeu 3 mai 1663

- Ascension.

Ven 4 mai 1663

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire* : 332 l.
÷ « Partagé avec dix louis d'or [110 l.] d'une visite : 22 l. 5 s. »
÷ Premier registre de La Thorillière :

Ce vendredi 4 ^e mai aux Fâcheux et Le Cocu imaginaire	
En tout	322 l.
Reçu pour la visite de <i>L'École des femmes</i>	110 l.
Frais ordinaires	55 l.
Frais extraordinaires	1 l. 10 s.
Aux danseurs	9 l.
Pour le feu	1 l.
À Mlle Marotte pour la visite	3 l.
Aux violons de la visite	6 l.
Pour la chandelle de la visite	14 l.
Resté entre les mains de Mr du Part (sic)	3 l. 13 s.
Pour part	22 l. 5 s.
- ÷ Les 110 l. de la visite doivent représenter un acompte ou le solde du paiement.
- ÷ Mlle Marotte est Marie Ragueneau, qui joue Georgette dans *l'École des femmes*.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 433-434] :
Depuis fort peu de temps, et en moins d'un mois, le vin émétique donné de la main de Monsieur Guénaut a tué ici quatre personnes illustres, savoir : Madame la présidente de Nesmond, propre sœur de M. le premier président ; la présidente de Biron, de la cour des aides ; M. Colbert de Saint-Pouange, beau-frère de M. Le Tellier et son premier commis, et la marquise de Richelieu, fille de Madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine-mère (on dit que le père de cette Madame de Beauvais était un fripier de la halle, d'autres disent encore moins que

fripié, mais seulement crocheteur, si bien que le cardinal de Richelieu a volé toute la France pour enrichir les descendants d'un crocheteur). Guénaut en est fort blâmé par tout Paris, et en a reçu des reproches et des rebuffades à la cour : il est malaisé d'être longtemps bon marchand de mauvaise marchandise. Madame de Beauvais lui a reproché la mort de son gendre et de sa fille, en pleine cour, et en présence de la reine-mère. [...]

La reine-mère a été malade d'une double tierce, mais on dit qu'elle se porte mieux [voir au 18].

Sam 5 mai 1663

Dim 6 mai 1663

• *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire* : 557 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 12, Louis XIV, accompagné du duc d'Enghien et d'autres seigneurs, va chasser à Livry.

Lun 7 mai 1663

Mar 8 mai 1663

• *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire* : 317 l.

• La faculté de Théologie de Paris (en Sorbonne) publie une déclaration solennelle, dans laquelle est affirmé

que ce n'est pas la doctrine ni un dogme de la Faculté que le Pape soit infaillible, si aucun consentement de l'Église n'intervient.

÷ Cette déclaration, selon Philippe Dieudonné [*La Paix clémentine*, Leuven-Dudley-Paris, Leuven University Press-Peeters, 2003, p. 38], « doit être considérée comme la véritable matrice des fameux Quatre articles de 1682, voire comme le berceau du gallicanisme des lumières ».

Mer 9 mai 1663

• Registre de La Grange : « On a été payé pour le restant des 14 000 livres de Saint-Germain-en-Laye [voir au 24 juin 1662], et on a reçu 4 000 l. »

÷ Ces 4 000 livres sont également notées dans la marge, sous une croix blanche, signe d'heureux événement.

Jeu 10 mai 1663

Ven 11 mai 1663

• *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 155 l.

Sam 12 mai 1663

• Dans sa Lettre du jour, Loret commente d'abord, v. 25-48, l'état de santé d'Anne d'Autriche :

La fièvre de la Reine mère,
Par un destin vers nous sévère
Et qui fait frémir tout l'État,
Est toujours en un même état.
Elle est purgée, elle est saignée,
Jamais reine ne fut soignée
Avec tant d'assiduité,
De zèle, de capacité
Et de remèdes spécifiques.
Ce ne sont point ses domestiques
Qui dans ses plus pressants besoins
De la servir prennent des soins ;
Ce sont, dans des ferveurs extrêmes,
Ses deux fils, et ses deux brus même,
Qui font tout son soulagement,
Et l'abandonnent rarement,
Ce qui, dans un bon intervalle,
Fit dire à cette âme royale
Qu'elle avait ce doux réconfort,
En dépit des rigueurs de sort
(Qui pour elle a trop d'injustice),

que ceux qui lui rendaient service
et procuraient sa guérison
Étaient d'assez bonne maison.

÷ Le gazetier évoque ensuite (v. 49-90) le départ du prince du Danemark pour un voyage d'agrément à travers la France. Avant ce départ, le roi lui a fait remettre « une belle et brillante épée »,

laquelle à fort haut prix se monte ;
Saint-Aignan, le très noble comte,
Était celui qui la porta,
Ou, pour mieux dire, présenta,
Avec cet air à la françoise,
Avec cette façon courtoise,
Avec cet œil vif et brillant,
Avec cet esprit tout galant,
Et, bref, cent grâces admirables,
Qui de lui sont inséparables.

Dim 13 mai 1663

• Pentecôte.

• La troupe du Palais-Royal fait sans doute relâche. La Grange inscrit le jour et le mot « part », mais sans titre ni chiffres.

• Loret écrira, dans sa Lettre du 19, v. 141-160 :

J'ai su d'un voisin de mon hôte
Que le jour de la Pentecôte,
Notre monarque sans pareil,
Avec un royal appareil,
Suivi d'un grand flot de noblesse,
Entendit aux Feuillants la messe,
Et, plein d'un dévot sentiment,
Y communia mèmement [...]
Ensuite de quoi, ledit sire,
Dont tout le monde m'entend dire
Très bien du bien et bien souvent,
Déjeuna dans ce saint couvent ;
Puis, suivi de cinq ou six princes,
De maints gouverneurs de provinces
Et de cinquante cordons bleus,
Alla toucher les écrouelleux.

• Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 330-331, au sujet de la maladie d'Anne d'Autriche (voir au 18 avril) :

Les accès de sa fièvre continuèrent et devinrent enfin si violents que les médecins crurent qu'elle deviendrait continue ; mais elle se fit double-tierce et dura longtemps. Son mal demeura dans cette force jusqu'aux fêtes de la Pentecôte. Alors, le 13 mai, on proposa de lui donner de l'émétique ; mais elle y résista fortement [*ndfr* : voir au 4 mai]. Le roi la veilla plusieurs nuits de celles où l'on craignait que ces accès ne fussent les plus violents. Il se faisait apporter un matelas, qu'il faisait mettre à terre sur le tapis de pied du lit de cette princesse, et tout habillé se couchait quelquefois dessus. [...] Il l'assistait toujours avec une application incroyable, il aidait à la changer de lit et la servait mieux et plus adroitement que toutes ses femmes.

Aussi la reine sa mère, remarquant alors ses soins, son assiduité et ses inquiétudes, avec les tendresses infinies de Monsieur, qui ne la quittait quasi jamais, dit un jour, en faisant une grande exclamation, qu'elle avait de bons enfants, et nous parut fort touchée des preuves qu'en cette maladie elle reçut de leur affection. Quand ensuite les médecins, pour la seconde fois, voulurent presser la Reine mère de prendre de l'émétique, elle leur répondit que, puisque son mal durait, et que les prières publiques que l'on avait faites pour elle et pour sa santé ne l'avaient point obtenue, il fallait croire que Dieu la voulait malade ; qu'elle consentait qu'on lui fît les remèdes ordinaires, mais qu'elle n'en voulait point d'autres, et qu'elle souhaitait de souffrir son mal autant qu'il plairait à Dieu de le lui laisser.

Lun 14 mai 1663

• Louis XIV fait la revue des grands et petits mousquetaires dans la cour du Louvre.

Mar 15 mai 1663

- *Venceslas* et *Le Médecin volant*. R : 166 l.
÷ Ce jour-là, Blumenthal est à l'Hôtel de Bourgogne, mais il ne cite pas, dans son *Journal*, les pièces qu'il y a vues.

Mer 16 mai 1663**Jeu 17 mai 1663**

- Ce jour-là, Blumenthal visite successivement les résidences ou châteaux de Maison, de Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Saint-Cloud (où quelqu'un lui raconte comment en septembre 1658 le roi a acheté la maison au financier Hervart). À Versailles, il note :
Dans l'appartement de la jeune reine sont accrochés les portraits d'elle-même et de la duchesse de Créqui. Mademoiselle de La Vallière est peinte au-dessus de la porte, la poitrine nue, ayant derrière elle un Cupidon qui tient un doigt devant sa bouche.

Ven 18 mai 1663

- *Le Dépit amoureux*. R : 210 l.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 438] :
Nous pourrons avoir dans la fin de l'été le beau *Diogenes Lærtius* in-folio, grec et latin, de M. Ménage. Les cahiers qui avaient été égarés en chemin sont recouverts ; on y travaille à Londres tous les jours ; ce sera un des meilleurs ouvrages de l'antiquité.

Sam 19 mai 1663

- Les médecins diagnostiquent une rougeole chez la reine Marie-Thérèse, qui a de la fièvre depuis trois jours.
- Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville, IV, 332, au sujet de la maladie d'Anne d'Autriche (commencée le 10 avril) :
Le quarantième jour de la maladie de la Reine mère, les médecins, pressés par ses serviteurs, qui ne cessaient de leur représenter que d'autres personnes avaient été guéries d'un même mal par de la poudre de vipère, parurent lui en vouloir donner. Mais comme ils sont gens qui, pour l'ordinaire, désapprouvent ce qu'ils ne pratiquent pas, ils lui donnèrent enfin du quinquina. Ce remède lui ôta la fièvre, c'est-à-dire la fit cesser pour quelque temps en arrêtant l'humeur, mais lui laissa l'esprit rempli de vapeurs, avec une manière d'assoupissement qui paraissait fâcheux. Elle demeura par leur ordre seize jours en cet état, sans être purgée, parce qu'ils craignaient de faire revenir la fièvre par l'émotion de la médecine.

Dim 20 mai 1663

- Fête de la Trinité.
- *Le Dépit amoureux*. R : 225 l.

Lun 21 mai 1663

- Achevé d'imprimer, pour le compte de Louis Billaine, Claude Barbin, Thomas Jolly, Charles de Sercy et Jean Guignard fils, d'un volume de 283 pages intitulé « *Les Œuvres de feu M. de Bouillon*, contenant L'Histoire de Joconde, le Mari commode⁷, L'Oiseau de passage, La Mort de Daphnis, L'Amour déguisé, Portraits, Mascarades, Airs de cour et plusieurs autres pièces galantes ».

÷ Sur l'auteur, M. de Bouillon, voir l'article de l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, t. XVII, p. 95-101 :

Le sieur Bouillon se plaisait aussi [comme Boisrobert] à composer des contes où la pureté des mœurs et la décence n'étaient point respectées. C'est l'idée qu'on doit se former au moins des trois premières pièces du recueil de ses œuvres en vers : *L'Histoire de Joconde*, *le Mari commode* et *L'Oiseau de passage*. J'ignore la patrie de ce poète et de quelle famille il était. Les lettres manuscrites de Chapelain m'ont appris que celui-ci s'intéressa à son établissement et à sa fortune dès 1650 au plus tard, et que par le moyen de M. Perrot d'Ablancourt, il fut employé par M. Frémont ou Fromond ; c'était peut-être Frémont d'Ablancourt, neveu même du traducteur. Mais ces lettres ne disent point à quoi on l'occupa. Il était attaché à la maison de Gaston de France, duc d'Orléans, dès 1652, et il se rendit agréable à la cour de ce

7. Tirée du chant XXVIII du *Roland furieux* de l'Arioste.

prince qui résidait au château de Blois. Chapelain, dans ce nombre de lettres qu'il lui écrivit depuis cette année jusqu'au 30 novembre 1659, lui donne alternativement les titres de secrétaire du Cabinet et de secrétaire des Finances de M. le duc d'Orléans.

Bouillon faisait de temps à autre quelques voyages à Paris, et il fit connaissance avec l'abbé Ménage, dont il devint depuis l'ami et le partisan. Comme ce fut en 1659 que Ménage se brouilla avec Chapelain, c'est peut-être par cette raison que le dernier cessa d'écrire à Bouillon. La dernière de ses lettres qui lui soit adressée est, comme je l'ai dit, du 30 novembre 1659. Chapelain lui fait part de sa rupture avec Ménage et lui conseille de ne point entrer dans les motifs qui l'avaient occasionnée ; mais en même temps, il paraît se plaindre que son affection pour Ménage était portée trop loin. [...]

Je n'ai pu découvrir ce qu'il devint après la mort du duc d'Orléans, qui décéda au château de Blois le 2 février 1660. Un nécrologe manuscrit de feu M. de La Monnoye, dont je possède une copie exacte, m'apprend qu'il est mort en 1662.

Ses amis recueillirent ses poésies, et les firent imprimer en 1663 à Paris, sur un privilège obtenu le 14 janvier de la même année. Outre les trois pièces dont j'ai donné les titres, on y trouve cent-trente-et-une chansons, divisées en deux livres ; *l'Hymen*, mascarade dansée à Blois devant Leurs Altesses Royales ; *la Mort de Daphnis*, églogue à l'imitation de Théocrite ; des stances sur la mort de M. le marquis de Maulévrier et sur celle de M. de Verderonne, qui était, comme l'auteur, attaché à la maison de Gaston, et qui mourut assez subitement à Blois au mois de novembre 1658 ; les portraits de Marie-Anne de Mancini, nièce du cardinal Mazarin, de la princesse d'Angleterre, des demoiselles de Valois et d'Orléans, et de Madame de Valençay. Chapelain dit que ces portraits furent très favorablement accueillis, non seulement à la cour de Blois, mais aussi à celle du Louvre. Il blâmait un peu la fiction employée dans « le Portrait d'Amaryllis », à Madame de Valençay, et il aurait voulu que le poète eût soumis cette pièce à sa correction, avant de la laisser imprimer à Blois, comme il le fit.

Chapelain avait raison. Gilles Boileau censure fortement, et, ce semble, avec justice, cette pièce de Bouillon, qu'il intitule « Poème de la guerre des fleurs », parce que c'est en effet la fiction qui y est employée par le poète. [...] Il est vrai que Bouillon avait mal parlé de Gilles Boileau ; mais celui-ci proteste que le ressentiment n'a aucune part à sa critique, et quand le plaisir de se venger y serait entré pour quelque chose, cette critique n'en est pas moins juste.

Les autres poésies insérées dans le Recueil de Bouillon sont un sonnet et des stances galantes.

÷ Le recueil a été préparé, semble-t-il, par le sieur Laplace, écuyer de Mlle d'Alençon (fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, demi-sœur de Mlle de Montpensier). Voir la lettre que Chapelain lui enverra, le 17 juin suivant.

÷ Le privilège a été donné le 14 janvier 1663 à Louis Billaine.

÷ Pourquoi tant de libraires sont-ils intéressés par une publication dont rien, semble-t-il, ne permet de penser qu'elle sera d'un bon rapport ? Pourquoi, sinon parce que l'adaptation de La Fontaine, qui sera publiée le 10 décembre 1664, circule *déjà* en manuscrit, parce la contestation à laquelle elle a donné lieu a *déjà* commencé, et peut-être même parce que la fameuse *Dissertation*, qui ne paraîtra (anonymement) qu'en 1669, est *déjà* écrite, comme l'abbé Goujet l'affirme dans sa notice citée ci-dessus ?

÷ Voir le fichier « La Gageure sur les deux *Jocondes* ».

Mar 22 mai 1663

• *L'Héritier ridicule*. R : 178 l.

÷ Blumenthal assiste à la représentation.

Mer 23 mai 1663

Jeu 24 mai 1663

• Fête-Dieu ou fête du Saint-Sacrement.

÷ Loret, dans sa Lettre du 26, évoque (v. 151-214) les processions, qui semblent revêtir cette année une solennité particulière :

En cette fête que l'Église
Si pompeusement solennise
Et qu'on appelle proprement
La fête du Saint-Sacrement,
Paris parut si bien parée
De mainte tenture dorée,
De fleurs, de festons, d'ornements,
Et d'autres embellissements,
Pour honorer le Roi de Gloire,

Que dans un transparent ciboire
 Avec grande dévotion
 On portait en procession,
 Que cette fête solennelle
 De longtemps ne sembla si belle
 Aux étrangers venus de loin,
 Qui de la voir prirent le soin.
 Du Roi la majesté royale,
 Pleine de ferveur sans égale,
 Avec tout le zèle pieux
 D'un roi sage et religieux,
 À beau pied et la tête nue,
 Suivit son Maître dans la rue,
 Depuis (ayant un cierge en main)
 Saint-Germain jusqu'à Saint-Germain,
 Faisant un grand tour dans la ville
 Avec plus de quarante mille
 Tant gentilshommes qu'officiers,
 Dames, bourgeois et justiciers.
 Six seigneurs de haute importance,
 Gens de mérite et de naissance,
 Tous chevaliers et cordons bleus,
 Soutenaient le dais merveilleux,
 Savoir (sans faire de mécomptes)
 Deux ducs, deux marquis et deux comtes,
 Dont, chers lecteurs, je vous semons
 De voir à la marge les noms.
 [*dans la marge* : Les ducs de Mortemart et de Navailles, les comtes de Béthune et de
 Saint-Aignan, les marquis de Montausier et de Gordes.]
 D'autre part, du Roi le cher frère,
 Autre prince bon et sincère,
 Fit faire en la première cour
 Du Palais-Royal, son séjour,
 Avec un soin très catholique
 Un reposoir si magnifique
 Que dans ledit Palais-Royal,
 De tout temps immémorial,
 On n'avait rien vu de semblable ;
 La structure était admirable ;
 Outre bien des tableaux charmants,
 L'infinité de diamants,
 De l'or, des fleurs et des lumières,
 Y brillaient de telles manières
 Qu'il faut m'excuser si je dis
 Qu'on croyait être en paradis.
 Monsieur et Madame y reçurent,
 Avec tous les honneurs qu'ils purent,
 Le corps auguste et précieux
 Du Souverain de tous les Cieux ;
 À deux genoux ils l'adorèrent,
 Puis dévotement l'escortèrent
 (Ayant la foi dedans le cœur)
 Jusques au temple, église ou chœur
 De la paroisse Saint-Eustache,
 Une des grandes que je sache.
 Cette sainte solennité
 Se fit par toute la cité
 Avec des appareils capables
 De toucher des cœurs implacables ;
 Mais sur ce sujet taisons-nous,
 Car je ne puis parler de tous.

Ven 25 mai 1663

• *Dom Japhet d'Arménie*. R : 265 l.

• La *Gazette* du 2 juin rapportera :

Le 25 du passé, le roi donna audience à l'évêque de Saint-Papoul, qui lui fut présenté par le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, et ce prélat, assisté de plusieurs autres, y fit un très beau discours sur le sujet des usurpations de ceux de la Religion prétendue réformée de ladite province.

Sam 26 mai 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 49-74, que la Reine mère est « hors de fièvre et de danger », et, v. 75-82, que la reine Marie-Thérèse a eu une rougeole, qui n'a duré que deux ou trois jours.

- Le même jour, Blumenthal assiste, au Palais-Royal, à une représentation des *Deux Arlequins* par les comédiens italiens.

Dim 27 mai 1663

- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 305 l.

Lun 28 mai 1663**Mar 29 mai 1663**

- *Le menteur*. R : 100 l. [133 places de parterre à 15 sols].

- ÷ Unique représentation d'une pièce de Corneille entre le 17 avril et le 31 août.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 2 et du 9 juin, la cour arrive à Versailles sur les 6 h du soir [Loret donne la date du 28 dans sa Lettre du 2, v. 183-192]. Elle en reviendra le 9 juin. Anne d'Autriche, encore convalescente, n'a pas fait le déplacement. Le soir même, Louis XIV tombe malade. Les médecins diagnostiquent une rougeole.

- ÷ Le valet de chambre Marie Du Bois raconte cette soirée dans son *Journal* :

Le mardi 29 mai, où étant le roi arrivé, il alla voir ses ouvriers et la reine s'alla reposer, en ce qu'ils y étaient allés tout au galop. Le roi se sentit mal et s'en revint dans sa chambre et pressa que l'on fit son lit, sur lequel il se mit tout habillé, un drap sous lui, et reçut un lavement. Il se retira d'assez bonne heure. Outre le sentiment de son premier médecin, il coucha avec la reine, mais la nuit il se trouva en fièvre.

- ÷ La *Gazette* du 2 juin rapportera :

Le 29, le roi et la reine allèrent à Versailles, où Leurs Majestés sont encore ; et la Reine mère est ici, grâce à Dieu, entièrement délivrée de sa fièvre, et en état de recouvrer une santé aussi vigoureuse que celle dont elle jouissait avant son indisposition.

- ÷ La *Gazette* du 9 rapportera :

Le roi étant arrivé à Versailles, le 29 du passé, sur les six heures du soir, il se sentit incommodé de douleurs de tête avec fièvre, et d'une lassitude universelle, qui lui fit passer le reste du jour et la nuit avec beaucoup d'inquiétude... [voir la suite au 31].

- ÷ Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 332-333] :

Dans ce même temps [voir au 19 mai et la Lettre de Loret du 26], la reine [Marie-Thérèse] eut la rougeole ; elle n'eut nul mauvais accident, et en peu de jours elle en fut quitte. Quand le roi vit qu'elle se portait mieux, il souhaita de la mener à Versailles pour y prendre l'air. Mais, comme les premiers jours de sa maladie, il n'avait point quitté son lit, qu'au contraire il était toujours demeuré auprès d'elle, il ne fut pas plutôt arrivé à Versailles qu'il fut attaqué du même mal, mais beaucoup plus dangereusement ; car, au jugement de Vallot, son premier médecin, il fut menacé d'une prompt mort.

Ce prince connut aussitôt le péril où il était. Il appela Le Tellier et lui dit qu'il était en mauvais état et qu'il fallait en avertir la reine sa mère. Le Tellier lui ayant répondu qu'elle était trop malade elle-même pour lui pouvoir donner cette inquiétude, le roi lui répliqua : « N'importe, il faut qu'elle le sache ! » Ce mal passa si vite qu'il ne fut pas nécessaire de lui obéir ; car quelques heures après il se porta mieux. [...]

Le jour d'après, dans une conversation que nous fîmes à Versailles, Le Tellier, la duchesse de Navailles et moi, j'appris de ce ministre ce que je viens d'écrire, et que le soir précédent, lorsque le roi se crut en danger, parlant de son mal, de son royaume et de ses affaires, il plaignit son fils de le perdre si jeune, et dit, après avoir fait l'examen des personnes à qui il pouvait laisser la régence, que la reine sa mère semblait à l'avenir devoir être malsaine, que la reine était trop jeune, que Monsieur ne paraissait pas encore d'humeur à s'appliquer aux affaires, qu'il craignait Monsieur le Prince, et qu'il jetait les yeux sur le prince de Conti, parce qu'il était vertueux et homme de bien. Le roi fit voir par là combien il était touché de l'estime de la vraie dévotion.

- ÷ Mme de Motteville rapporte les propos de Le Tellier ; quel crédit accorder à ce témoignage indirect ?

÷ Voir ce qu'écrira l'auteur anonyme⁸ d'une *Relation de la conduite présente de la Cour de France adressée à un cardinal, à Rome, par un seigneur romain de la suite de Son Éminence Monseigneur le cardinal Flavio Chigi, légat du Saint-Siège vers le Roi très-chrétien, traduit[e] d'italien en français*, datée du 11 août 1664 et publiée à Leyde, « chez Antoine du Val, à la Bible », au début de l'année 1665.

À l'égard des autres princes du sang royal, Sa Majesté sait garder de si bonnes mesures que, sans se relâcher en rien de ce qui est de l'autorité souveraine, elle ne leur dénie aucune chose de celles qui sont dues à l'honneur qu'ils ont de lui appartenir ; aussi voit-on tous ces princes dans un parfait respect pour l'auguste chef de leur famille.

Monseigneur le prince de Condé témoigne ambitionner davantage l'honneur de ses bonnes grâces que la gloire de tant de victoires qui immortalisent son nom. Monseigneur le duc d'Enghien, son fils, marchant sur les traces d'un si brave et illustre père, s'attache auprès de Sa Majesté avec une assiduité et des soins tout particuliers.

Et si Monseigneur le prince de Conti paraît moins souvent dans le Louvre que les autres, l'on sait que c'est pour employer, dans l'exercice de cette véritable piété qu'il professe si exemplairement, les heures qu'il consommerait dans les cérémonies de la cour, et le Roi ne trouve point mauvais de voir un prince si fidèle un peu moins courtisan, puisqu'il n'est tel que pour être un peu plus grand serviteur de Dieu. Sa Majesté, même, est si persuadée de la solidité de sa vertu, qu'elle a pour lui une singulière estime et qu'elle prend une confiance toute entière en sa personne, témoignant publiquement recevoir la dernière satisfaction du bel et bon ordre que Son Altesse a su apporter en son gouvernement de Languedoc, ordre si excellent que les peuples peuvent souhaiter qu'il serve à l'avenir de modèle à ceux que les souverains leur donneront pour gouverneurs.

÷ Le prince de Conti a été reçu par Louis XIV quelques jours plus tôt. Voir au 25.

÷ Voir *L'Arbitre charitable*.

÷ Voir ce qu'écrira René Rapin dans ses *Mémoires* (III, 353) en se trompant d'année (1665 au lieu de 1664) :

Le Dauphin commençait à être en âge d'avoir un gouverneur ; le Roi jetait ses yeux sur le prince de Conti, touché de sa vertu et des autres qualités de cœur et d'esprit qu'il trouvait en lui, propres à faire une bonne éducation, à quoi il pensait d'autant plus qu'il croyait lui-même avoir été mal élevé.

Mer 30 mai 1663

• Ce jour-là est signé, au Louvre, en présence d'Anne d'Autriche, le contrat de fondation du séminaire Sainte-Anne de Metz.

• Le 6 juin, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 439] :

M. le comte de Comières, de votre pays, a été condamné à la tournelle d'avoir la tête coupée en Grève, ce qui a été exécuté mercredi 30 de mai. Je le vis passer sur le pont Notre-Dame ; je soupai le même jour avec M. le premier Président [de Lamoignon], qui avait présidé au jugement. C'est Mademoiselle de Saint-André qui l'a poursuivi et lui a fait trancher la tête.

Jeu 31 mai 1663

• Suite du *Journal* de Marie Du Bois :

[Le roi] continua à se trouver plus mal, au point que, le jeudi 31, il le fallut saigner. Sur le soir, la fièvre lui redoubla, avec une oppression d'estomac, le visage lui enfla, et la gorge et la tête, et il fut fort mal, la reine toujours au chevet de son lit. Et comme il se sentait si pressé de douleur, il dit à M. Vallot, son premier médecin : « Si vous me jugez au hasard de [= en danger de] mort, je vous prie de m'avertir, afin que je me prépare de mon mieux pour paraître devant Dieu. » M. le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre lui dit : « Votre Majesté a mauvaise opinion de nous : Elle nous voit les visages gais, et que nous disons ce que nous pouvons pour la divertir ; si Elle était en hasard, Elle verrait nos visages à demi morts. » Le roi continuait à se trouver fort mal, et son premier médecin manda à Paris le secours des autres médecins, quoiqu'il eût répondu au roi qu'il ne voyait pas de hasard. Il fut trouvé à propos de saigner le roi sur les trois heures après minuit, ce qui dégaga sa poitrine, et il se trouva beaucoup soulagé.

Le bruit de la personne du roi en danger jeta une consternation dans l'âme de tout le monde à Paris, qui se mit en prières. Et le chemin jusques à Versailles n'était que courriers et carrosses. Monsieur et tous les gens de qualité ne faisaient qu'aller et venir [...] L'alarme fut si grande dans Paris que l'on crut le roi mort ; et la bonne Reine mère, qui était fort mal, l'on tint conseil savoir si l'on lui dirait le danger de la

8. La Relation est signée simplement L.T.

maladie du roi. L'on ne le jugea pas à propos, crainte que cette fâcheuse nouvelle ne la fit mourir, qui aurait été une très grande perte à l'État.

÷ Suite de la *Gazette* du 9 juin [538] :

Le lendemain [30], la rougeole parut, mais comme elle ne sortait pas assez librement et que la fièvre augmenta, le sieur Vallot, premier médecin de Sa Majesté, lui fit tirer du sang sur les deux heures après midi, ensuite duquel remède, accompagné de cordiaux, les rougeurs parurent en abondance, et les accidents diminuèrent jusqu'au 31, sur les cinq heures du soir. Néanmoins la fièvre redoubla lors, et rendit Sa Majesté encore beaucoup inquiète cette nuit-là, ce qui obligea le premier médecin, assisté du conseil du sieur Guénaut, premier médecin de la reine, de lui faire derechef tirer du sang sur les quatre heures du matin du premier du courant.

- Dans sa Lettre du 2, Loret évoque, v. 129-182, un reposoir magnifique, œuvre du sieur La Forcade, lapidaire renommé, qu'il est allé admirer ce jour-là (octave du Saint-Sacrement) au Temple, en compagnie de bien des gens de condition de dames de haute importance.

Ven 1 juin 1663

- *L'École des femmes* et la première représentation de *La Critique de L'École des femmes*. R : 1357 l.

÷ La Grange note que huit loges (seulement !) ont été louées, ce qui représente 352 l.
 ÷ C'est la première fois, depuis la reprise de Pâques, que la troupe joue *L'École des femmes* en public.
 ÷ *La Critique* est écrite depuis les premiers mois de l'année.
 ÷ La distribution est probablement la suivante :

Uranie	Catherine Debrie ?
Élise	Armande Béjart
Climène	Marquise Duparc
Galopin	?
Le Marquis	Molière ?
Dorante (Le Chevalier)	Brécourt ?
Lysidas	?

÷ La Reine mère, Anne d'Autriche, est hors de danger ; mais est-on au courant, à Paris, de la maladie du Roi ? Oui selon le *Journal* de Marie Du Bois cité ci-dessous.

- Ce même jour est donnée, à l'Hôtel de Bourgogne, la première représentation des *Amours d'Ovide*, pastorale héroïque de Gabriel Gilbert.
 ÷ La pièce sera achevée d'imprimer le 20 août suivant, pour le compte de Guillaume de Luyne, Étienne Loyson et Claude Barbin, et sera mise en vente avec une dédicace à Colbert.
 ÷ Charles Robinet en louera le « brillant » et la « délicatesse » dans son *Panegyrique de L'École des femmes*.
 ÷ Voir Lancaster, *History*, III, 1, 375-378.

- Au cours de ce mois de juin, les comédiens espagnols joueront sept fois devant la cour.

- Ce même jour a lieu la première séance de la chambre de justice à l'Arsenal.

- Suite de la *Gazette* du 9 :

[...] ce qui obligea le premier médecin, assisté du conseil du sieur Guénaut, premier médecin de la reine, de lui faire derechef tirer du sang sur les quatre heures du matin du premier du courant. Cela se fit si à propos, et avec tant de succès que bientôt après la rougeole sortit entièrement et les accidents s'apaisèrent ; de sorte que le même remède ayant été réitéré sur les six heures du soir, le roi se trouva sans fièvre sur la moitié de la nuit, qu'il passa fort tranquillement, et depuis a si parfaitement repris sa première vigüère qu'il ne lui reste aucune marque ni faiblesse de son indisposition.

Bien qu'il n'y eût rien d'extraordinaire, toute la France n'a pu s'empêcher d'en témoigner sa crainte, par un effet de l'amour qu'elle doit à un monarque qui porte en un si haut point sa gloire et ses prospérités, et d'en demander au ciel, par des vœux universels, l'issue heureuse qu'elle en a obtenue et qui l'a portée à des réjouissances singulières, dont cette capitale a donné l'exemple durant deux jours, avec des transports qui ont assez montré combien elle tâche à se rendre digne des affections de Sa Majesté.

- Suite du *Journal* de Marie Du Bois :

Enfin, le vendredi premier jour de juin, sur le midi, le roi parut, tout couvert de rougeole : plus d'oppression d'estomac, la tête et le visage désenflés, et se trouva toujours de bien en mieux. Les échevins de Paris, suivis des peuples, y furent [à Versailles]. Le roi fit ouvrir ses portes et les rideaux de son lit, et voulut que tous ses peuples le vissent, et leur parla amoureusement.

Sam 2 juin 1663

- Suite du *Journal* de Marie Du Bois :

Sitôt qu'ils furent de retour, qui fut le samedi second juin, les *Te Deum* se chantèrent dans toutes les églises, et, le soir et toute la nuit, tout Paris fut toute la nuit en feux. Chaque maison faisait des feux devant sa porte. J'étais logé à la *Ville de Tours*, rue Frémenteau ; je donnai trois fagots pour ma part. Comme je couchais dans la chambre du roi, je voyais tous ces beaux feux le long de cette rivière, et le plus beau, à mon gré, c'était à la porte de Monsieur De Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État et de la Maison du Roi. L'air était plein de fusées et de feux d'artifice, ce qui dura toute la nuit. Les cloches, les canons et les boîtes se firent entendre jusques au jour.

- À la fin de sa Lettre, après avoir signalé – en 20 vers – la première des *Amours d'Ovide*, de Gilbert, la veille à l'Hôtel de Bourgogne, Loret signale – en 13 vers – la première du spectacle du Palais-Royal :

Les Grands comédiens du roi,
Quasi tous gens aimés de moi [...],
Hier, ce dit-on, commencèrent,
C'est-à-dire représentèrent
Une pièce de grand éclat
Où tout est fort et rien n'est plat,
Savoir *Les Intrigues d'Ovide*,
Par un auteur docte et fluide,
Et dans l'art des Muses expert,
Que l'on nomme Monsieur Gilbert.
On y voit, dit-on des machines,
Des amours galantes et fines,
Et l'on y dit de fort beaux vers
Entremêlés de doux concerts,
Mais je n'en sais pas davantage,
N'ayant pas encor vu l'ouvrage.

Les comédiens de Monsieur,
Pour qui, dans mon intérieur,
J'ai de l'amour et de l'estime,
(Et surtout pour une anonyme)
Ont aussi mis sur le bureau
Quelque chose de fort nouveau,
Savoir une pièce comique
Qui s'intitule *La Critique*.
Sans doute que très bien des gens
De la voir seront diligents,
Étant, dit-on, fort singulière
Et venant du rare Molière,
C'est-à-dire de bonne main ;
Je la verrai, je crois, demain.

Dim 3 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1130 l.
÷ Cinq loges louées, soit 220 l.

Lun 4 juin 1663

- Mort de l'académicien La Mesnardière, ancien lecteur du roi. Loret rendra compte de ce décès dans sa Lettre du samedi suivant, v. 203-238.

Mar 5 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1355 l.
÷ Dix loges louées, soit 440 l.

- Dans une lettre datée de ce jour, Gui Patin écrit à Charles Spon [II, 488] :
La Reine mère est tout à fait hors de fièvre, il ne lui faut plus que le temps de la remettre. Elle n'a point pris de vin émétique, en a dit de belles vérités à Guénaut même, qui lui en voulait donner.

Mer 6 juin 1663

Jeu 7 juin 1663

Ven 8 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1426 l.
÷ Douze loges louées, soit 528 l.
- Le même jour, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation des *Amours d'Ovide*, dont il fait un commentaire très élogieux.
÷ À la même date, il note dans son *Journal* :
On dit que La Vallière est enceinte, elle l'a dit au Roi... On dit qu'elle accouchera au Louvre.
- Le même jour également, Chapelain écrit à Nicolas Heinsius [*Lettres*, II, 306] :
Je vous ai mandé que M. de Lionne était revêtu de la charge de M. de Brienne. *Nec injuria*, vous y perdrez peu, et la bienveillance du dernier, quand il aurait pu conserver l'emploi, ne vous eût guère été avantageuse. Il s'est décrié à la cour et dans sa propre famille en partie pour une chose louable en soi, qui est la passion pour les lettres, mais qui doit être montrée à nos courtisans avec grande discrétion, qui ne veut pas tomber dans le mépris et leur paraître ridicule.

Sam 9 juin 1663

- Loret ouvre sa Lettre du jour sur l'évocation des réjouissances consécutives à l'annonce de la guérison des « trois majestés », soulignant en particulier les « harmonies (concerts), feux et flammes infinies » offerts par mesdames Colbert, de Brancas et de Beauvais.
÷ Puis, après avoir signalé (v. 67-72) une légère rechute de l'état de santé d'Anne d'Autriche, il évoque pour la première fois (v. 73-106) les pensions accordées par la roi aux « beaux esprits » [il y reviendra dans sa Lettre du 7 juillet, v. 125-146] :
Le bruit est venu jusqu'à moi
Que, par un ordre exprès du roi,
Monsieur Colbert, qui du royaume
Est réputé grand économiste,
A pris dans le royal trésor
Quantité de bons louis d'or,
Pour donner, non pas à des rustres,
Mais à tout plein de gens illustres,
Qui sont courtisans des Neuf-Sœurs
Et des lettres hauts professeurs ;
Et ce que j'y vois d'importance,
Non seulement à ceux de France,
Mais aux étrangers et forains
Dépendant d'autres souverains.
Tels présents rendent témoignage
Que le roi généreux et sage,
Du grand Auguste imitateur,
Des sciences est amateur,
Et c'est, en ce jeune monarque,
Une excellente et belle marque
Que sous son règne on doit encor
Voir reflourir le siècle d'or.
- ÷ Loret termine sa Lettre par un apostille de six vers, par lequel il signale que la cour est de retour de Versailles – où elle séjournait depuis le 28 mai.
- Le même jour, Jean Chapelain écrit à Colbert [*Lettres*, II, 306-307], à propos du rétablissement de Louis XIV :
J'ai vu ceux de ma connaissance qui vous doivent les gratifications qu'ils ont reçues de Sa Majesté, et les ai portés, mais sans peine, à célébrer sa convalescence. J'espère d'avoir bientôt leurs compositions latines et françaises sur ce sujet-là [...]. M. du Perrier a ébauché là-dessus une petite ode latine, qu'il polit et qui sera bientôt en état de paraître. MM. De Valois m'ont promis de s'appliquer à la même chose en

latin. M. l'abbé de La Mothe Le Vayer les suivra en français, aussi bien que M. Boyer, qui a trop de reconnaissance pour se taire en un si juste sujet de parler.

Dim 10 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1600 l.
÷ Dix loges louées, soit 440 l.

• Ce même jour, Molière obtient, pour l'impression de *La Critique de L'École des femmes*, un privilège qu'il cèdera conjointement à huit libraires : Charles de Sercy, Guillaume de Luyne, Louis Billaine, Étienne Loyson, Jean Guignard, Claude Barbin, Gabriel Quinet et Toussaint Joly. Le livre paraîtra le 7 août chez Guillaume de Luyne.

÷ Je lis dans le Registre BNF, ms. fr. 16754, f° 114r^o, quatrième mention :

Autre permission d'imprimer une piece de theatre Intitulé || La Critique (sic) De lescolle des femmes composée par [le Sr ?] || Moliere au profit de Charles De Sercy Marchand || libraire de la ville de paris par lettres du [blanc] jour || de juin 1663 signées [blanc].

Lun 11 juin 1663

Mar 12 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1357 l.
÷ Dix loges louées, soit 440 l.
÷ Ce jour-là, le duc d'Enghien assiste à la représentation et laisse sa loge (44 l.) en dette. Blumenthal est là également.

Mer 13 juin 1663

- La *Gazette* du 16 rapportera :

Le 13, le roi, accompagné du duc d'Enghien, du prince de Mecklembourg et de plusieurs autres seigneurs, fit en la plaine de Colombes la revue du régiment des gardes françaises et suisses, des grands et petits mousquetaires, des gardes du corps, des gendarmes et cheveu-légers, et de la compagnie aussi des cheveu-légers de Monseigneur le Dauphin, que Sa Majesté rangea en bataille, avec cette expérience qu'on sait ne lui être pas moins familière qu'aux plus anciens capitaines ; et toutes ces milices se trouvèrent lestes et animées, comme elles le sont toujours, à la vue de ce grand monarque.

÷ Loret fera son compte rendu lui aussi dans sa Lettre, v. 105-140 :

Notre monarque sans pareil,
L'autre jour, en noble appareil,
Dans un lieu de grande étendue,
Fit la générale revue
De ses troupes de mousquetons,
Tant à cheval que piétons,
Tous bien instruits au fait des armes,
Des cheveu-légers, des gendarmes,
Des gardes de Sa Majesté
En assez bonne quantité,
Des régiments français et suisses,
Tous capables de grands services,
Et tous les armes sur le dos,
Tant les Français que les Hardos,
Lesquels il fit, vaille que vaille,
Ranger dans la plaine en bataille,
Sachant mieux que les feux Césars
Le glorieux métier de Mars.
Maint duc, maint comte, mainte altesse,
Avec très bien de la noblesse,
Dames et bourgeois curieux
Allèrent aussi sur les lieux
Pour voir l'agréable exercice
De cette royale milice.

Jeu 14 juin 1663

- Le fils du président de Lamoignon soutient des thèses de philosophie au collège des Jésuites [voir la *Gazette* du 16].

Ven 15 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1731 l.

- ÷ Treize loges louées, soit 572 l.
- ÷ Ce jour-là, Monsieur assiste au spectacle et laisse une dette de 132 l. (trois loges).
- ÷ Sont présents également le duc de Beaufort – il a assisté à la première du spectacle, le 1^{er} juin, laissant sa loge (44 l.) en dette – et le marquis de Soyécourt, qui laissent chacun une dette de 5 l. 10 s.

Sam 16 juin 1663

- Loret ouvre sa Lettre du jour sur des nouvelles de la santé d'Anne d'Autriche :

Commençons par la Reine mère,
 Que Votre Altesse aime et révère,
 Dont la rechute, l'autre jour,
 Fit encore trembler la cour.
 Cette princesse prude et bonne
 Est beaucoup mieux de sa personne,
 Et [il] ne reste à Sa Majesté
 Qu'une grande débilité,
 Pour avoir, durant sept semaines,
 Souffert bien des maux et des peines.
 Pussions-nous bientôt sans danger
 La voir agir, boire et manger :
 Voilà tout de bon, ou je meure,
 Mon plus grand souhait d'à cette heure.

Dim 17 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1265 l.
 - ÷ Ce jour-là, le duc de Guise, ami du comte de Saint-Aignan, a loué une loge (44 l.) qu'il n'a pas payée. Quelques jours plus tard (le 23 juin), il sera dédicataire de la *Défense du Sertorius de M. de Corneille*, de Jean Donneau de Visé, lequel Visé publiera le 4 août *Zélinde* ou *La Véritable Critique de L'École des femmes*...
- Le soir, « une visite chez Madame de Cœuvres » : 220 l.
 - ÷ La Grange ne précise pas quelle pièce a été représentée, mais note que ladite somme [a été] donnée à M. de Molière pour M. de L'Espy, pour le dédommager des frais qu'il avait faits au Palais-Royal.
<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/54/mode/2up>
 - ◇ Je ne trouve, dans le Premier registre de La Thorillière, aucun indice suggérant l'existence de cette visite.
 - ◇ L'Espy a quitté la troupe au cours du relâche de Pâques, et s'est retiré près d'Angers, où il mourra au début du mois de septembre suivant.
 - ◇ Les travaux du Palais-Royal remontent à l'hiver 1660-1661.
 - ÷ Qui est Madame de Cœuvres ?
 - ◇ L'identité de l'hôtesse pose un problème. Despois [GEF, III, 110, n. 1] et après lui Caldicott [*Carrière de Molière*, 168] écrivent que « Madame de Cœuvres » est Catherine de Lauzières-Thémines, fille de Charles de Lauzières, marquis de Thémines, mort le 11 décembre 1621, et d'Anne Habert de Montmort, sœur de Henri-Louis Habert de Montmort, l'académicien ami de Gassendi, chez qui Molière ira lire son *Tartuffe* en 1664 [selon le *Menagiana* de 1693].
 - ◇ Sur les Montmort, voir Yvonne Labbé, « Une famille de noblesse de robe, les Habert de Montmort, seigneurs du Mesnil-Saint-Denis, 1543-1720 », dans *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXXIX, 1988, p. 7-122.
 - ◇ Le 18 avril 1634, après douze ans de veuvage, Anne Habert s'est remariée avec le maréchal François-Annibal I d'Estrées (1573-1670), frère de Gabrielle, la favorite d'Henri IV, et lui-même veuf, depuis 1628, de Marie de Béthune, qu'il avait épousée en 1622 et dont il a eu trois fils, François-Annibal II (1623-1687), Jean (1624-1707) et César (1628-1714).
 - ◇ De ce second mariage, Anne Habert a eu deux enfants, Christine, et Louis (1634-1656) ; elle est morte à Nanteuil, en octobre 1661 [Loret du 29 octobre, v. 97-122].
 - ◇ Jal, *Dictionnaire*, p. 547, colonne de droite, parle d'abord de *Christine*, dont il n'a pas vu le baptistaire, puis, quelques lignes plus loin, à propos du mariage de François-Annibal II, de « ses frères Jean et *Christian* ». Antoine Adam indique, dans une note des *Historiettes* de Tallemant [II, p. 1577], que

« Christine d'Estrées, fille du maréchal, épousa, le 3 septembre 1658, François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne, et mourut le 18 décembre suivant ».

◇ Catherine de Lauzières-Thémines est donc la « belle-fille » du maréchal-duc, lorsque, le 27 février 1647, elle devient sa « bru » en épousant François-Annibal II d'Estrées, *marquis de Cœuvres*, de deux ans son cadet.

◇ Caldicott note que Catherine de Lauzières-Thémines est décédée en 1684, indication tirée sans doute du *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnay-Dubois, Paris, 1865, t. VII, p. 600, qui précise même « septembre 1684 ». Mais c'est une erreur (due peut-être au fait que 1684 est l'année où est morte Madeleine de Lionne, marquise de Cœuvres depuis 1670) : en effet, lorsque François-Annibal III se marie à Madeleine de Lionne, le 10 février 1670, il est dit « fils de François-Annibal d'Estrées, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de l'Île de France, et de *feue* Catherine de Lauzières de Thémines » [registre de l'église Saint-Roch, Jal, 550, 1^{ère} colonne]. Je note que le père du marié n'est pas dit « marquis de Cœuvres », mais d'Estrées, alors que son propre père, le vieux maréchal, est encore vivant, et qui plus est témoin à ce mariage.

◇ Mieux : en février 1670, Catherine de Lauzières-Thémines est morte depuis dix-huit ans. À la date du 16 décembre 1651, Dubuisson-Aubenay note dans son *Journal des guerres civiles* [II, 141] : « Mort de la marquise de Cœuvres, fille de la maréchale d'Estrées de son premier mariage avec le marquis de Thémines, dont elle était unique héritière. Elle a laissé trois enfants mâles pour tout. Le dernier né depuis peu dans sa maladie [Jean, 22 août 1651-1694, futur évêque-duc de Laon]. On l'a ouverte et s'est trouvé son poumon tout pourri et plein de pus. » La nouvelle de ce décès est donnée également par Loret dans sa Lettre du lendemain, v. 193-204.

◇ Dans son *Journal de voyage du cavalier Bernin en France*, Chantelou note, à la date du 22 août 1665 : « M. de Laon [César d'Estrées] et M. le marquis de Cœuvres, son frère, sont venus voir le cavalier... »

◇ Si ce qui précède est exact, « Mme de Cœuvres » devrait être une éventuelle seconde femme de François-Annibal II (on a du mal à croire que cet homme encore jeune, 28 ans en 1651, soit resté veuf et seul avec quatre enfants), ou bien la femme de Jean d'Estrées (voir ci-dessous), à savoir Marie-Marguerite Morin (1639-1714), fille du financier Jacques Morin (dit « Morin le Juif ») et belle-sœur du marquis de Dangeau (de ce personnage haut en couleurs, Saint-Simon dresse un portrait plein de sympathie dans ses *Mémoires*, IV, 775-776).

◇ Dans son *Journal* [II, 129], D'Ormesson évoque une « contestation » qui opposa, le 29 avril 1664, au Parlement, « M. [le marquis] d'Humières, gouverneur du Bourbonnais, et M. le marquis de Cœuvres, gouverneur reçu en survivance de l'Île de France, avec pouvoir d'exercer conjointement avec M. le maréchal d'Estrées son père ». Il semblerait qu'il s'agisse de François-Annibal II (voir ci-dessus), mais Adolphe Chéruel, éditeur du *Journal*, précise en note que « le marquis de Cœuvres était Jean d'Estrées, qui devint maréchal de France en 1681 ». Pourtant, Jean, second fils de François-Annibal I, est toujours nommé comte d'Estrées et/ou de La Tourpe (Tourbe) dans les journaux et mémoires de l'époque. Hypothèse : aucune femme ne portant plus alors le titre de « Madame de Cœuvres » est libre de se l'attribuer... jusqu'à ce qu'en 1670, Madeleine de Lionne devienne la nouvelle « marquise de Cœuvres ».

◇ Le 25 juillet 1663 – un mois après cette visite –, si l'on en croit La Chesnay-Dubois [*op. cit.*, t. VII, p. 598] et le Père Anselme, François-Annibal I d'Estrées, 90 ans, se remariera en troisièmes noces avec Gabrielle de Longueval de Manicamp. Mais ce n'est que le 22 février 1664 que le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [*Lettres inédites*, p. 7] : « Le vieux maréchal d'Estrées a épousé à quatre-vingt-quatorze ans Mlle de Manicamp, au grand déplaisir de ses enfants. »

◇ Le 15 décembre 1663, le maréchal d'Estrées sera fait « duc de Cœuvres ».

◇ Dans son *Marquis de Pomponne*, Paris, 1911, Delavaud écrit, p. 319 : « Mme de Cœuvres fut peinte en sainte Agnès [Brièle, IV, 249], quoique n'ayant rien d'une sainte ni d'une Agnès. »

- Le même jour, Jean Chapelain écrit « À M. de La Place, écuyer de Mlle d'Alençon, à Angoulême », éditeur apparemment des *Cœuvres de feu M. de Bouillon* parues le 21 mai précédent :

[...] Au reste, votre recueil des ouvrages de feu Mr Bouillon s'est publié, et je le trouvai par hasard dans le cabinet d'une dame, non sans m'étonner de n'y avoir vu ni épître ni préface qui fissent savoir les bonnes qualités de leur auteur. Cela était digne de trois traits de votre plume, mais pour cette omission vous aurez eu vos raisons.

Lun 18 juin 1663

Mar 19 juin 1663

• *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 845 l.

• Ce jour-là, Nicolas Fouquet est transféré de Vincennes à la Bastille. S'il faut en croire Gui Patin, qui donne la date du lendemain [III, 439], il est conduit à sa nouvelle prison « à quatre heures après midi, par 300 chevaux ».

• Dans sa Lettre du 23, Loret rendra compte, v. 123-158, d'un spectacle insolite donné aux riverains de la Seine et suivi d'un grand banquet d'altesses [voir aussi la *Gazette* du 23] :

Mardi, dix-neuf du mois, la reine,
Étant Dieu merci gaie et saine,
Fut à Saint-Cloud dans un vaisseau
Qui, flottant au courant de l'eau,
Charmait l'un et l'autre rivage
Par son éclatant équipage.
Monsieur, Madame d'Orléans
Étaient aussi tous deux léans,
Et ce vaisseau, qu'on nomme berge [barge],
Sur qui jamais on ne submerge,
Est un présent dont a fait choix
Le généreux roi des Anglois
Afin d'en régaler Madame
Qu'il aime de toute son âme
[ndfr : Elle est sa sœur...]
Léger et beau s'il en fût onc,
Ce vaisseau les conduisit donc
À Saint-Cloud, ce lieu de plaisance,
Maison des plus rares de France,
Et du plus bel extérieur
Par les soins qu'en a pris Monsieur,
Qui dans ce paradis champêtre
Fit ce jour-là si bien paraître
Sa noble somptuosité
À cette jeune majesté,
Par un banquet à maint service
Et par de beaux feux d'artifice
Que la reine certainement
En reçut grand contentement
Et jugea bien que ce régale
Sentait fort l'Altesse royale.
Le roi, mêmement invité
En ce lieu de félicité,
Y fut aussi dans sa calèche,
Qui va vite comme une flèche,
Et rendant ses esprits contents
Y prit bien sa part de bon temps.

÷ La *Gazette* du 23 rapportera :

Le 19, la reine alla par eau en la délicieuse maison de Monsieur à Saint-Cloud, sur une superbe et agréable berge dont le roi d'Angleterre a fait présent à Madame, qui accompagnait Sa Majesté avec Monsieur ; et le roi s'y étant aussi rendu en calèche, Leurs Majestés y furent régalees d'une très magnifique collation, avec le divertissement de divers feux d'artifice.

Mer 20 juin 1663

• Dans sa Lettre du 23, Loret revient, v. 159-188, sur une ordonnance concernant le luxe des vêtements (voir aux 27 novembre et 16 décembre 1660) :

Mercredi, si je ne me trompe,
On fit crier à son de trompe
Et point du tout à son de cor,

Le décri des passements d'or,
 Des ganses, boutons et dentelles,
 Tant aux monsieurs qu'aux demoiselles,
 Et je vous proteste ma foi
 Que j'en aime encor mieux le roi.
 De longtemps ne s'est fait en France
 De si nécessaire ordonnance,
 Et certes l'on abusait tant
 De cet ornement éclatant
 Que j'ai vu même une fripière
 S'en parer devant et derrière ;
 J'ai vu des valets arrogants
 Presque tout couverts de clinquants ;
 J'ai vu quelques marchands de livres
 En avoir pour deux cent vingt livres ;
 J'ai vu même des pousse-culs
 En porter jusqu'à trente écus,
 Et des Chambrillons⁹ un peu folles
 Jusques à cinq ou six pistoles.
 Enfin, foi de pauvre mortel,
 Le luxe était devenu tel
 Qu'à tout homme un peu raisonnable
 Il en était insupportable ;
 Depuis trois jours j'ai cent fois dit :
 « Dieu bénisse ce juste édit
 « Qui défend parure dorée,
 « Mais il faut qu'il soit de durée. »

÷ La *Gazette* du 23 rapportera :

Le 20, on publia une ordonnance du roi confirmant les défenses contenues en la déclaration du 27 novembre 1661 de porter sur les habits aucune dentelle ni autre ornement d'or et d'argent, vrai ou faux, Sa Majesté faisant ainsi voir la continuation de ses soins pour le bien de ses sujets, même par le retranchement des dépenses superflues.

- Dans une lettre expédiée le 29 juin à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 439] :
 Ce même jour, 20 juin 1663, deux choses arrivèrent à Paris : l'une est que M. Fouquet fut conduit du bois de Vincennes à la Bastille, à quatre heures après midi, par 300 chevaux ; l'autre est la mort de M. du Clédât, un de nos anciens, âgé de soixante-quinze ans.

Jeu 21 juin 1663

Ven 22 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1026 l.

- Ce jour-là, Chapelain écrit à Colbert :
 J'aurai dans peu de jours une ode française d'un jeune homme appelé Racine, qu'il m'a apportée, et qu'il repolit sur mes avis. La matière en est la guérison de Sa Majesté.

Sam 23 juin 1663

- Baptême, à l'église Saint-Eustache, de Madeleine-Grésinde Boudet, nièce et filleule de Molière.

÷ L'original du registre des baptêmes de Saint-Eustache a brûlé en 1671 ; Jurgens et Maxfield-Miller citent Beffara, p. 12 :

Du samedi 23^e juin 1663 fut baptisée Madeleine Grésinde, fille d'André Boudet et de Madeleine Pocquelin, sa femme ; le parrain, Jean-Baptiste Poclin (sic), écuyer, sieur de Molière, la marraine Armande Grésinde Béjart, femme de Jean-Baptiste Poclin.

÷ À propos de ce prénom étrange, voir la note au 20 novembre 1661.

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne et Claude Barbin, la *Défense du Sertorius de Monsieur de Corneille. Dédiée à Monseigneur de Guise* de Jean Donneau de Visé.

÷ L'épître dédicatoire est signée D. :

9. Cendrillons ?

Monseigneur,

Comme tous ceux qui font profession d'écrire croiraient, avec beaucoup de raison, ne pouvoir jamais être estimés, s'ils ne vous avaient consacré qu'un de leurs ouvrages, je viens me mêler parmi la foule et grossir le nombre de vos admirateurs. Je ne l'aurais toutefois osé, si je n'avais su que ma *Défense de la Sophonisbe de Monsieur de Corneille* n'a pas déplu à Votre Altesse, et si je n'étais informé de l'estime particulière qu'elle fait de ce grand homme. Je crois, Monseigneur, ne vous pouvoir rien dire qui vous soit plus glorieux, et rien ne marque plus que vous êtes le digne protecteur des belles-lettres, que le désir que vous témoignez d'avoir souvent cet illustre auteur auprès de vous...

÷ C'est chez le duc de Guise que les frères Corneille sont installés depuis neuf mois (octobre 1662).

÷ Le privilège, cité in extenso, a été accordé le 8 avril précédent à Guillaume de Luyne pour une durée de sept ans. Voir l'exemplaire de la bibliothèque de la Comédie-Française.

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient sur la santé de la Reine mère, v. 21-46 :

Le sujet du chagrin que j'ai,
Dont tout le Louvre est affligé,
Est que le Destin trop sévère
Tient encore la Reine mère
Dans une sorte de langueur
Qui nous martyrise le cœur.
Ainsi vous, ô peuples de France,
Qui pour elle avez bienveillance
(Et, certes, pour bien des raisons),
Recommencez vos oraisons,
Et par des soins purs et sincères
Adressez à Dieu des prières
Pour en obtenir la santé
De cette illustre majesté.
On croit bien, pour chose assurée,
Qu'elle n'est pas désespérée,
Le Ciel serait trop rigoureux
Et nous serions trop malheureux.
Mais las ! cette reine charmante
Depuis deux mois est languissante ;
La cour se voit à tout moment
Dans un grand attendrissement
Pour ses maux et peines extrêmes,
Et je crois que les anges mêmes
Ne sont pas au ciel trop contents
De la voir souffrir si longtemps.

- Le soir, veille de la Saint-Jean : feux d'artifice dans Paris.

Dim 24 juin 1663

- Fête de saint Jean-Baptiste.

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 800 l.

- Dans une lettre datée du 29 juin, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 440] :

La reine mère a pris du vin émétique, *ex quo longe pejus habuit*, et même le médecin de cour m'a dit aujourd'hui, ce 24 juin, que son accès fut encore hier de douze heures. *Plures sibi metuunt a sinistro eventu* ; je crois néanmoins que Guénaut espère qu'elle guérira, de peur de décrier sa marchandise empoisonnée, mais il se gardera bien d'en prendre ; même on dit que la reine mère pense sérieusement à la mort et qu'elle se recommande aux prières de tout le monde, et qu'on s'en va faire des prières de quarante heures par toutes les églises et y exposer le Saint-Sacrement sur le maître-autel. On en fit autant pour le cardinal Mazarin, mais il ne laissa pas de mourir bientôt après. Ce serait grand dommage que la reine mourût présentement, car elle est bien intentionnée et a dessein de faire soulager le peuple de tant d'impôts qui ont été établis durant la guerre par toute la France ; mais il arrive souvent que les princes meurent quand ils ont envie de bien faire.

- Le registre des libraires BNF, ms. fr. 16754, f° 115v°, indique, sous cette date :

Autre permission d'imprimer et réimprimer un livre || intitulé *Le Cuisinier françois et Les Délices de || la poésie et prose galante* (sic), au profit de Jean Ribou || marchand libraire de la ville de Paris || par lettres dudit jour signées Laborie.

÷ *Le Vrai Cuisinier françois*, de Pierre-François de La Varenne, a été édité pour la première fois en 1651, chez Pierre David, beau-père de Jean Ribou.

÷ Un an plus tôt, le même Ribou a obtenu un privilège d'une durée de dix ans pour un livre intitulé *L'École parfaite des officiers de bouche*, privilège qu'il a fait enregistrer le 25 septembre suivant.

÷ Il faudra attendre 1682 pour voir paraître chez le même Jean Ribou *L'École parfaite des officiers de bouche, contenant le vrai maître d'hôtel, le grand écuyer-tranchant, le sommelier royal, le confiturier royal, le cuisinier royal, et le pâtissier royal, et Le Vrai cuisinier françois enseignant la manière de bien apprêter et assaisonner toutes sortes de viandes grasses et maigres, légumes et pâtisseries en perfection, etc., augmenté d'un Nouveau Confiturier, qui apprend à bien faire toutes sortes de confitures, tant sèches que liquides, de compotes, de fruit, de salades, de dragées, breuvages délicieux et autres délicatesses de la bouche*.

÷ Le 26 juillet suivant, le même registre BNF, ms. fr. 16754, f° 118v°, deuxième entrée, mentionnera une « autre permission d'imprimer un livre intitulé *Les Délices de la poésie et prose galante* » au profit du même Ribou par lettres non datées et signées du même Laborie.

÷ Cette mention infirme en grande partie ce que Mongrédien, Couton et d'autres ont écrit des conditions de publication des *Délices de la poésie galante* (achevés d'imprimer le 25 septembre 1663) et des *Diversités galantes* de Donneau de Visé (achevées d'imprimer le 7 décembre 1663), qui, tous deux, paraîtront avec un privilège signé du même Laborie et daté du 14 septembre 1663, lequel sera enregistré le 18 février 1664 [BNF, ms. fr. 21945, f° 31r°].

Lun 25 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*, chez Mme de Brissac. R : 300 l.
 - ÷ L'hôtesse de la troupe est Marie-Gabrielle-Louise de Saint-Simon, qui a épousé, deux mois plus tôt, le 17 avril, le jeune duc de Brissac.
 - ÷ C.E.J. Caldicott suggère [*La Carrière de Molière*, Amsterdam, Rodopi, 1998, p. 169] que c'est peut-être la duchesse douairière qui, ce jour-là, invite la troupe. Mais Saint-Simon, frère de la mariée, signale [*Mémoires*, I, 81] que « le mariage ne fut jamais uni, le goût de M. de Brissac étant trop italien », et je croirais volontiers que la duchesse mène d'ores et déjà seule sa vie mondaine.
 - ÷ Pourtant, à en croire Loret [Lettre du 15 septembre 1663, v. 106-156], les deux époux seront « festoyés » ensemble en septembre par le maréchal de La Meilleraye, gouverneur de Bretagne, et qui plus est oncle du duc, puisque ayant épousé sa tante paternelle Marie de Cossé.
 - ÷ Dans une note des *Lettres inédites du prince de Condé et du duc d'Enghien sur la cour de Louis XIV* [p. 286, note 3], Émile Magne signale que Guéret [*La Carte de la Cour*, 1663, p. 69] et Mlle Petit (sic¹⁰, pour Donneau de Visé, *L'Amour échappé*, III, p. 409) portraiturent la jeune duchesse sous les noms de Célie et d'Hérémie. Il signale encore que Saint-Simon et le Père Rapin [*Mémoires*, III, p. 418] donnent des renseignements sur l'intimité du ménage.

Mar 26 juin 1663

- 19^e anniversaire de Madame. *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 957 l.
- Ce jour-là, le comte de Saint-Aignan obtient du parlement rémission pour son duel de 1656. La *Gazette* rend compte de cette cérémonie dans son numéro du 30 :
 - Le 26, le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier des Ordres de Sa Majesté et gouverneur de Touraine, fut au Parlement, pour l'entérinement de la grâce que Sa dite Majesté lui a accordée pour la vigoureuse action, en laquelle, en se défendant contre quatre hommes qui l'avaient attaqué seul, avec pistolets et épées, près de l'une de ses maisons, il en avait tué

10. L'erreur d'Émile Magne (et de Livet ?) est due à une mauvaise lecture de la Clef du *Grand Dictionnaire historique des précieuses*, à la page 30 de laquelle le nom de « Mademoiselle Petit », qui correspond au pseudonyme « Panthée », suit immédiatement la mention « C'est un livre qui court en manuscrit nommé l'Amour échappé », mention qui correspond au pseudonyme « Le père et l'enfant de tout le monde ».

trois et mis l'autre en fuite ; ayant été accompagné de tant de personnes de qualité qu'il ne s'était point vu d'assemblée si nombreuse en aucune occasion semblable.

÷ Voir également la Lettre de Loret du 30, v. 117-162 :

Passés sont environ six ans,
 Saint-Aignan qui, des courtisans,
 Entre mille autres avantages,
 Est un des plus hardis courages,
 En je ne sais quelle saison,
 Proche d'une sienne maison,
 Aussi vrai qu'en été nous sommes,
 Étant attaqué par quatre hommes,
 Chacun armé (maître ou valet)
 Et d'épée et de pistolet,
 Il défendit si bien sa vie
 Qu'elle ne lui fut point ravie ;
 Mais plutôt de ces arrogants,
 Soit adversaires, soit brigands,
 Ce généreux et brave comte
 Seul en tua trois, de bon compte,
 Et mit en déroute le quart,
 Qui tout soudain fit un écart.
 Or, comme en une telle affaire,
 Grâce du prince est nécessaire,
 Encore que ce courage ardent
 N'eût occis qu'en se défendant,
 Le roi l'accorda toute entière,
 De très obligeante manière,
 Et fut, mardi [26 juin] tout justement,
 Entérinée au parlement,
 Qui confirma, de bonne grâce,
 Audit seigneur ladite grâce,
 Étant au palais assisté
 De tant de gens de qualité
 Que pour pareils cas, ce me semble,
 On en vit jamais tant ensemble.
 Aussi cette rémission
 N'étant que pour une action
 Glorieuse et non criminelle,
 Un chacun s'empressa pour elle.
 Bref, selon mon raisonnement,
 Ceux qui, par l'effort véhément
 D'une fureur déterminée,
 Voulaient trancher sa destinée
 Et tout son beau sang épuiser,
 N'ont fait que l'immortaliser.
 Car le renom de sa vaillance
 Et cette noble résistance
 Qu'il fit si vigoureusement
 Doivent vivre éternellement.

÷ Loret, qui évoque régulièrement Saint-Aignan dans sa *Muse historique*, avait rendu compte de l'« événement » dans ses lettres du 20 mai 1656, v. 115-174, et du 1^{er} juillet suivant, v. 53-80.

÷ Voir également les *Mémoires* du marquis de La Fare [éd. Monmerqué, p. 161] :

Le duc de Saint-Aignan était le confident des amours du roi ; du reste comparable à Dom Quichotte, car il fit un beau jour assembler le parlement et toute la France pour faire entériner une grâce qu'il avait obtenue pour avoir tué, il y avait longtemps, cinq (sic) hommes lui tout seul ; si bien qu'un conseiller de la grand'chambre, à qui on demandait son opinion, ne répondit autre chose, si ce n'est : « Cet acte gigantesque est certes merveilleux. »

÷ Le *Manuscrit* 673 de Tallemant des Réaux contient, p. 367, ces vers intitulés « Sur M. de Saint-Aignan, qui fit mettre dans la *Gazette* [de Renaudot fils ?] comme il avait pris abolition pour avoir tué trois ou quatre hommes lui seul » :

Je suis Roland, un preux visionnaire,
 J'ai fait mille combats ;
 Ces trois voleurs, qu'on croit imaginaires,
 Ont éprouvé mon bras ;
 Et pour finir, mes belles amoureuses,
 Suis-je pas Mercure, moi,
 [rajouté par Tallemant : Pour La Vallière.]

Suis-je pas Mercure !

÷ L'ironie sceptique de La Fare et Tallemant fait place à une franche incrédulité sous la plume de Philibert de La Mare, qui écrira vers 1670 [*Mélanges*, manuscrit de la bibliothèque de l' Arsenal, f^{os} 88v^o et 89r^o] :

M. le duc de Saint-Aignan est un seigneur fort bien fait de sa personne et fort spirituel, mais qui entend (sic) mieux à faire des ballets et des carrousels qu'à donner des coups d'épée. Son occupation pendant toute sa vie a été de lire des romans, et à force d'en lire il a cru qu'il pouvait se mettre en réputation dans le monde en faisant quelque action de roman ; et pour cela, étant un jour à la chasse dans ses bois de Saint-Aignan, il feignit qu'il s'était trouvé seul éloigné de sa chasse, et qu'en cet état-là quatre hommes qui le guettaient l'ayant attaqué, et les ayant tués tous quatre l'un après l'autre, ce bruit que lui seul publia fut aussitôt porté par tout son voisinage. Ceux qui lui en voulurent faire leur cour firent mine de le croire, et les autres n'en crurent rien du tout. Ce bruit vint jusqu'à la cour, et quelque grand qu'il fût, personne ne se put persuader qu'il fût vrai. Mais afin qu'on ne pût jamais en douter, M. de Saint-Aignan, y étant venu quelque temps après, pria le roi de lui donner des lettres d'abolition, non pas tant qu'il craignît d'être recherché un jour de la mort de ces quatre hommes, que pour avoir facilité de persuader aux incrédules qu'il les avait tués. Le roi, qui a extrêmement de bonté pour tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, lui donna les lettres d'abolition qu'il demandait pour un si grand carnage, et les adressa au Parlement de Paris, qui les entérina le 26 juin 1663, sans voir la procédure, tous les juges tenant M. de Saint-Aignan fort innocent de ce meurtre devant Dieu aussi bien que devant les hommes. Le Roi, qui ne veut point de gens inutiles auprès de sa personne, a été fâché d'élever un homme d'un talent si médiocre, car non seulement il l'a fait premier gentilhomme de sa chambre, mais encore duc de Saint-Aignan et gouverneur du Havre de Grâce ; néanmoins la faveur des dames l'a soutenu, nonobstant son peu de mérite et presque contre le gré du Roi. Je tiens ce mémoire d'un homme de la première qualité de la cour.

Mer 27 juin 1663

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 30,

Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur et de Madame, allèrent à la promenade à Saint-Germain-en-Laye, et, après y avoir pris les divertissements que peut fournir un si beau lieu, retournèrent en cette ville [Paris], de laquelle on ne peut envoyer une meilleure nouvelle à toutes les autres de la France, et même à toute la chrétienté, que celle de la santé de la Reine mère, y ayant à présent toutes les assurances qu'on souhaite qu'elle la possèdera bientôt, aussi pleine et aussi vigoureuse que jamais, selon les vœux de tous les gens de bien.

÷ Dans sa Lettre du 30, Loret évoquera, v. 53-116, cette promenade.

• Ce même jour, au collège de Navarre, l'abbé Bossuet, ancien élève de l'établissement, prononce l'oraison funèbre du grand-maître du collège, Nicolas Cornet (décédé le 18 avril précédent), en présence d'Henry de La Mothe-Houdancourt, supérieur, archevêque d'Auch depuis le 1^{er} juillet 1662, et premier aumônier d'Anne d'Autriche.

÷ Je lis dans les *Journaux* de l'abbé Deslions [BNF, ms. fr. 24999, p. 300] :

Le soir [du 27], on me dit qu'un excellent esprit, qui avait assisté à l'oraison funèbre de M. Cornet faite par le S^r Bossuet, lui en avait fait ce jugement, que la pièce paraissait décousue et déconcertée ; que le changement qui s'est fait depuis huit jours avait apparemment obligé l'auteur à ne pas dire tout ce qu'il avait préparé sur les matières du temps ; qu'il avait fait un discours assez peu rapportant à son texte, et de pièces rapportées.

Le 28, M. de Villetterre, que j'avais prié de s'y trouver et de m'en faire récit, m'a dit au fond la même chose ; que son thème était du trésor caché de la sagesse ; qu'il [avait] parlé peu du défunt, mais en général des docteurs, les uns trop relâchés et les autres trop sévères. Contre les premiers, qu'il a fort maltraité les casuistes (en présence de deux jésuites auditeurs) ; contre les autres, qu'il a fait un pareil traitement aux jansénistes sans les nommer ; qu'il a fait une observation assez délicate, qui est que les plus [301] sages, qui s'adonnent à l'étude des SS. Pères, emploient leur sagesse à éviter les inconvénients de leur doctrine en certains points, au lieu que ceux-ci font gloire de passer en maximes et en dogmes capitaux les mêmes inconvénients.

÷ Des années plus tard, Godefroi Hermant écrira dans ses *Mémoires*, VI, 289 :

Le mercredi 27 juin, M. l'abbé Bossuet, docteur de la maison de Navarre, y prononça l'oraison funèbre qu'on avait désirée de lui en l'honneur de M. Cornet, grand-maître de ce collège, et tout le monde attendit de lui comment il relevait (sic), par le secours de l'art et par l'industrie de son esprit, une matière assez peu féconde en elle-même. Son auditoire était composé non seulement de prélats et de docteurs, mais de toutes sortes de personnes de divers partis et de différentes inclinations, et

il devait assez juger que la chose était assez délicate et que son entreprise n'était pas petite dans la conjoncture du temps. Mais il était trop engagé à M. Cornet et lui avait trop d'obligations depuis vingt ans pour ne pas payer ce tribut à sa mémoire. Il n'eut pas trop d'égard en cela à sa réputation, le succès ne répondant point à l'espérance que la plupart de ses auditeurs en avaient conçue. [...]

Cette action ne fut pas trop avantageuse à la réputation de M. l'abbé Bossuet, qui d'ailleurs n'était pas fort agréable à la cour en ce temps-là, parce qu'il avait paru préférer dans la faculté les intérêts de M. Grandin au zèle que l'on doit avoir pour la conservation de la juste autorité royale contre les prétentions des ultramontains ; et le roi même s'en était plaint, en disant qu'il voyait bien que cet abbé ne se souciait pas beaucoup d'être du nombre de ses amis. Mais son mérite l'a relevé de cette chute, et la mort de M. Cornet, à qui il était attaché par un excès de reconnaissance, lui a aplani les voies pour un des plus importants emplois de notre siècle, en lui procurant l'instruction de M. le Dauphin, dont toute la France l'a vu s'acquitter avec beaucoup de bénédiction et de succès.

- Ce même jour également, Blumenthal assiste au Palais-Royal à un spectacle donné par les Italiens :

Je vis un ballet dansé avec des castagnettes par deux petits garçons et une petite fille. La fillette et l'aîné des garçons avaient six ans, le plus jeune quatre seulement. De plus, ils jouent chacun d'un instrument et chantent bien [traduit de l'allemand].

Jeu 28 juin 1663

Ven 29 juin 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1300 l.

Sam 30 juin 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient, v. 31-52, sur la santé de la Reine mère :

Après les ardescentes prières
De mille et mille âmes sincères,
Par la grâce et faveur des cieus,
La Reine mère est beaucoup mieux.
L'humeur pécante est en dérouté,
Elle boit, mange, parle, écoute,
Elle ne craint plus tant le bruit,
Elle repose assez la nuit,
Son beau corps n'est plus cacochyme,
Et neuf ou dix jours de régime
Vont rendre à cette Majesté
Couleur, vigueur, joie et santé.
Voilà, quand je vais à sa porte,
Ce que d'Elle l'on me rapporte.
Mais je ne serai point content,
Ni hors de chagrin jusqu'à tant
Que je la regarde à mon aise
Aller dans carrosse ou dans chaise,
Ou bien lorsque de tout mon mieux
Je verrai de mes propres yeux
Cette reine où tant d'honneur brille
Dîner et souper en famille.

Dim 1 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 1209 l.

- Ce jour-là, Blumenthal et le duc de Mecklembourg se rendent à l'Hôtel de Bourgogne, où ils assistent à une représentation des *Amours d'Ovide*, suivie du *Baron de la Crasse*.

- Ce même jour, le roi, Monsieur et Madame vont à Versailles, d'où ils reviendront à Paris dans la nuit, après avoir dîné et soupé dans cette « maison délicieuse » [la *Gazette* du 7].

- Au cours de ce mois de juillet, les comédiens espagnols joueront neuf fois devant la cour.

Lun 2 juillet 1663

Mar 3 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 950 l.

Mer 4 juillet 1663**Jeu 5 juillet 1663**

- Registre de La Grange : « Visite à Conflans pour Mgr le duc de Richelieu », *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 550 l.

÷ Les hôtes de la troupe sont Armand-Jean de Vignerot, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal, et sa femme Anne de Fors du Vigean, veuve de F.A. d'Albret, sire de Pons et comte de Marennnes, dont le mariage secret, le 26 décembre 1649, a fait scandale. Le couple est (ou a été) fort débauché, si l'on en croit une anecdote de 1650 rapportée par Loret dans sa Lettre du 17 septembre 1650, v. 15-36.

÷ La Grange ne semble pas se souvenir que cette représentation a été donnée devant la reine Marie-Thérèse, Madame et Monsieur.

÷ Loret rendra compte (sur le rapport d'autrui) de cette fête dans sa Lettre du 7, v. 55-84 [voir aussi la *Gazette* du 7, qui précise que, ce jour-là, le roi est allé chasser à Versailles] :

Jeudi, si ma mémoire est bonne,
(Ce m'a dit certaine personne)
Dans Conflans, noble et charmant lieu,
La duchesse de Richelieu,
Fort sage et fort habile femme,
Régala la Reine et Madame,
En grande jubilation,
D'une exquisite collation
Qui, pour la fruit et la viande,
Fut tout à fait rare et friande.
De plus, après ou bien devant,
(Car je n'en suis pas trop savant)
La Critique du sieur Molière,
Pièce comique et singulière,
Fut un autre mets précieux
Pour les oreilles et pour les yeux,
Étant propre pour faire rire
Autant qu'autre qu'on puisse écrire. [...]
Même j'omettais que Monsieur
(Je l'apprends d'un sage prier)
Était d'icelle compagnie
Que Dieu sauve, garde et bénie.

Ven 6 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 850 l.

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de Pierre Le Petit, imprimeur-libraire ordinaire du Roi, un nouveau livre de l'abbé de Marolles, intitulé *L'Histoire des rois de France et des choses plus mémorables qui se sont passées sous leur règne, depuis l'origine de cette monarchie jusqu'à présent, écrite en abrégé sur le modèle des anciens par Michel de Marolles, abbé de Villeloin*.

÷ Le privilège, signalé sur la page de titre dans une formulation inhabituelle, « avec privilège de sa Majesté », est signé Olier. Il a été accordé, cinq mois plus tôt, le 4 février 1663, pour une durée de dix ans, à Antoine Estienne, « l'un des imprimeurs ordinaires de sa Majesté » pour un « *Abrégé de l'Histoire des rois de France* composé par le sieur de Marolles, abbé de Villeloin ». Estienne a remis ce privilège à Marolles, qui l'a transporté à Pierre Le Petit et Sébastien Huré.

÷ Si l'hypothèse selon laquelle l'impression de la Bible de Marolles, assurée par Sébastien Huré et Frédéric Léonard, a été interrompue au cours des mois précédents, cette nouvelle publication, destinée à un « large public » est sans doute une façon de dédommager le premier.

÷ Le livre est dédié au Roi, comme les trois volumes du Virgile achevés d'imprimer le 2 janvier 1662.

÷ Ces divers éléments donnent le sentiment que l'autorité (Séguier, sans doute) a voulu marquer que la « suppression » de la Bible ne concernait que ce seul livre et qu'on encourageait l'abbé à poursuivre ses travaux.

÷ L'épître dédicatoire est suivie d'une préface lourde de sous-entendus :

On a tellement décrié les préfaces des livres que j'ai délibéré quelque temps si j'en ferais une pour celui-ci, dans la crainte que j'ai eue d'avoir été cause en partie de ce qu'on les a blâmées par écrit et de vive voix, sans en excepter une seule. [...]

Mais tout cela n'est pas encore ce que je veux dire, ni ce qui m'oblige à faire ce discours ou cette préface. Il y a quelque autre chose qui concerne plus précisément cet ouvrage. Je l'ai fait¹¹ en quelque sorte sans y penser, pour servir à un autre livre que je voulais donner au public, mais comme on a changé de dessein, j'en ai aussi changé la disposition et je me suis contenté d'y marquer beaucoup de choses, lesquelles n'ont pas été observées par les autres historiens.

Mais comme toutes les vérités ne sont pas toujours bonnes à dire, et surtout dans les derniers temps, ni même dans les anciens, quand elles concernent certaines matières, je me suis abstenu d'en mettre ici beaucoup qui me sont assez connues, et, par l'avis de mes chers et illustres amis, j'en ai aussi retranché beaucoup d'autres que j'avais dites, non pas au sujet des rois très-chrétiens [...], ni de la nation des Français, [...], mais au sujet de quelques particuliers ou de certains vices superbes qui règnent dans le monde et qui gourmandent la raison, la modestie et l'humilité. Et certes, si à l'égard de ces gens-là on écrivait toutes les choses comme elles sont, ils en seraient au désespoir ; ils ne manqueraient jamais de dire qu'on les assassine, et s'écrieraient qu'on ferait contre eux des libelles diffamatoires.

[...] J'avoue que j'ai affaibli quelques lieux de mon ouvrage pour cela même. Toutefois, si je ne dis la vérité, qui l'osera dire ? Non pas que je la sache mieux qu'un autre, je ne m'en donne point la vanité, mais parce qu'il n'y en a guère au monde qui soient plus désintéressés que je le suis, ni que l'on ait moins obligés à la dissimuler. De quelque circonspection pourtant que j'aie voulu user dans cette Histoire, je me doute bien que je ne plairai pas à tout le monde, quoique je n'aie eu nul dessein d'y offenser personne. Mais je ne m'en soucie guère, pourvu que je serve le Roi et ma chère patrie, et que je ne sois point blâmé de ceux qui ont le goût des bonnes choses. Après tout, je n'ai rien écrit contre ma conscience ni contre la vérité qui m'ait été connue.

Cependant, je dirai encore ce mot, que je sais bien qu'il n'est rien de plus périlleux à un honnête homme que d'écrire l'Histoire ou de composer des ouvrages de théologie, parce que, si l'on est commun en l'un et en l'autre, il n'y a pas grande louange à s'en promettre, et si l'on y est un peu plus diligent ou éclairé que le vulgaire, on s'expose à la tyrannie du jugement des aveugles et des ignorants, qui ne peuvent voir la lumière ni souffrir les grandes vérités.

- ÷ Le « livre que je voulais donner au public » est très certainement la Bible annotée dont l'impression a été suspendue.
- ÷ La préface est suivie d'un « Avertissement » et d'un « Discours de l'auteur de cette histoire sur son temps mal employé à composer des livres ».
- ÷ L'amertume des pièces liminaires traduit également la déception de n'avoir pas été couché sur la première liste (établie par Chapelain) des pensionnés du roi.

Sam 7 juillet 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient, v. 35-54, sur le rétablissement de la Reine mère :

On a grande réjouissance
 Pour l'heureuse convalescence
 De la Reine mère du Roi.
 Nos vœux ont mis en désarroi
 Cette fièvre un peu trop durable
 Qui de cette reine adorable
 Avec d'audacieux efforts
 A tourmenté l'auguste corps,
 Et l'on croit que cette princesse
 Pour laquelle on priaît sans cesse
 (Et moi, sur tous, de tout mon cœur),
 n'a plus besoin que de vigueur
 pour être parfaitement saine.
 Même on dit que l'autre semaine
 Sa Majesté pourra sortir
 Pour s'aller un peu divertir
 Dans quelque maison agréable
 Dont l'air soit pur et favorable ;
 On ne sait pas encor bien où,
 Mais alors on le saura prou.

- ÷ Loret revient ensuite sur les pensions distribuées aux gens de lettres et autres :
 Notre roi continue encor
 De régaler d'argent ou d'or

11. Ce discours, pas cet ouvrage !

Mainte Muse scientifique
 Qu'à Sa Majesté l'on indique.
 Un fonds destiné pour cela
 Se prodigue par-ci par-là
 Aux sieurs courtisans du Parnasse.
 Mais pour obtenir cette grâce
 Il faut, dit-on, à tout hasard,
 Être indiqué de bonne part.
 Plusieurs, ravis outre mesure
 Des faveurs de cette nature,
 M'ont prié par affection
 Que je fisse d'eux mention
 Dans ma *Lettre en vers*, et d'y mettre
 Leur nom en belle et grosse lettre
 Pour emporter partout le prix
 De passer pour de beaux esprits.
 J'eusse bien voulu leur complaire,
 Car je suis assez débonnaire,
 Mais telle affaire sur les bras
 M'eût apporté trop d'embarras.

Dim 8 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 702 l.
 ÷ Registre de La Grange : « Reçu de Monseigneur le duc de Guise 176 l. [4 loges pleines]. » La Thorillière note au même jour : « Rapporté 220 l. pour tout ce que devait M. de Guise [5 loges pleines]. »
 ÷ Ce jour-là, le comte de Saint-Aignan est élu à l'Académie française. Loret rendra compte de la réception dans sa Lettre du 2 août (voir à cette date).

Lun 9 juillet 1663

- Jour ordinaire de représentation des Italiens.
 ÷ Registre de La Grange : « Le roi nous honora de sa présence en public, pour la même chose [= pour *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*]. »
 ÷ Ni La Grange ni La Thorillière II (qui d'ailleurs ne mentionne pas cette représentation) n'indiquent de recette.
 ÷ Cette représentation exceptionnelle ne serait-elle pas donnée en l'honneur (ou à la demande) du nouvel académicien, le comte de Saint-Aignan ?

Mar 10 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 532 l.

Mer 11 juillet 1663

Jeu 12 juillet 1663

- Service solennel pour le duc de Longueville en l'église des Célestins de Paris, en présence du prince de Condé, du duc d'Enghien, du prince de Conti, du comte de Saint-Paul, etc.

Ven 13 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 570 l.
 ÷ Ce jour-là, dans la plaine de Colombes, Louis XIV passe en revue 6 000 hommes de la Garde, en compagnie de son frère, du prince de Condé, du duc d'Enghien, de Turenne et d'autres. La reine Marie-Thérèse les y rejoint. Blumenthal, qui assiste au spectacle en compagnie du duc de Mecklembourg, le décrit longuement dans son *Journal*, p. 656. Loret en rend compte dans sa Lettre du 14, v. 115-140 [voir aussi *La Gazette* du 21] :
 Comme il est vrai que notre roi
 Ne se tient guère clos et coi
 Et qu'il faut toujours qu'il agisse,
 Hier il fit faire exercice
 Tant aux gens montés sur roussins
 Qu'aux piétons et fantassins,
 Qui sous une belle conduite,
 D'ordinaire sont à sa suite.
 Chacun fit si bien son devoir
 Que c'était un plaisir de voir

Toutes ces troupes régulières
 Avec leurs démarches guerrières
 Faire par manière d'ébat
 Tout ce qu'on fait dans un combat,
 Les ordres du roi notre sire,
 Dont partout la grâce on admire,
 Étant les merveilleux ressorts
 Qui faisaient mouvoir tous ces corps.
 Plusieurs grands seigneurs et grands princes
 Venus de lointaines provinces
 Pour résider en notre cour,
 Surtout le duc de Mecklembourg,
 Prince illustre et de riche taille,
 Virent ce beau champ de bataille
 Où, quoique ce ne fût qu'un jeu,
 Il se fit grand bruit et grand feu.

Sam 14 juillet 1663

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient, v. 61-82, sur la convalescence de la Reine mère :
 Du couchant jusques à l'aurore
 Par ces vers je déclare encore
 Que pour rendre nos vœux contents,
 La Reine mère en peu de temps
 Doit être, n'étant plus malade,
 Capable de la promenade.
 Les peuples ont tant souhaité
 Cette précieuse santé
 Qu'enfin il faut que je publie
 Qu'icelle s'en va rétablie.
 Dirant sa fièvre et ses langueurs,
 Le trouble régnait dans nos cœurs,
 Et pour elle étant en alarmes
 Nos tristes yeux versaient des larmes.
 Ce n'étaient partout que soupirs,
 Que frayeurs et que déplaisirs.
 Maintenant une aimable joie
 Qu'un meilleur destin nous envoie
 Inspire à plusieurs de beaux vers
 Et même on entend des concerts
 Agréables par excellence
 Sur sa chère convalescence.

Dim 15 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 711 l.
- Ce jour-là, si l'on en croit l'acte de baptême du 8 août suivant, Marie Petitjean, femme de La Thorillière, accouche « au Palais-Royal », d'une petite fille.
- Ce même jour, Guillaume de Luyne obtient, par lettres signées Bouchard, un privilège pour l'impression de *Zélinde ou La Véritable Critique de L'École des femmes et la Critique de la Critique*, de Donneau de Visé, qui sortira le 4 août chez les libraires De Luyne, Sercy, Jolly, Billaine, Barbin, Guignard, Loyson et Quinet [registre BNF, ms. fr. 16754, f^o 117r^o].

Lun 16 juillet 1663

Mar 17 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 482 l.
- À cette date, le *Journal* de Blumenthal indique qu'il a vu « au bois de Vincennes : 4 lions, 3 ours, une vache indienne, plutôt rousse, petite, qui a la tête comme un cerf et de petites cornes, et encore une panthère, des tigres, 2 marmottes et un loup ».
- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 446] :
 La reine mère n'est pas encore bien ; l'on dit qu'elle a mauvais estomac et le visage fort défait, à cause de quoi elle n'a encore bougé d'ici.

Mer 18 juillet 1663

- La *Gazette* du 21 rapportera :

Le 18, Sadite Majesté, accompagnée du duc d'Enghien et de quelques autres seigneurs, fut à la promenade à Versailles ; et la reine, avec laquelle était Monsieur, Mademoiselle d'Alençon, et le reste de la cour, alla au bois de Vincennes ; le duc Mazarini, qui s'était préparé à l'y recevoir, étant venu au-devant de Sa Majesté à la barrière du faubourg Saint-Antoine avec une troupe de gentilshommes fort lestes. Elle [la reine] y eut d'abord le plaisir du combat du lion avec le taureau, et des autres animaux, puis celui de la chasse dans le parc. Ensuite de quoi, Elle entra au château, et, après en avoir vu tous les beaux appartements, passa en celui du roi, où il y eut un bal des plus agréables. À l'issue de ce divertissement, la compagnie trouva dans une des chambres, superbement parée, une collation où rien n'avait été oublié pour faire voir la magnificence. La reine fut servie par la duchesse Mazarini, ainsi que Monsieur par le duc son époux, et les dames qui étaient à la même table par les gentilshommes de la maison. Il y en eut d'autres pour les seigneurs que l'on y régala avec la même somptuosité et politesse. Et la réjouissance se termina par un feu d'artifice dressé sur le donjon de la grosse tour du château, qui renvoya cette illustre compagnie des plus satisfaites.

- ÷ Loret rend compte de la fête dans sa Lettre du 22, v. 15-86 :

Mercredi dernier, notre reine
 S'alla divertir à Vincennes,
 Et fut avec elle, léans,
 Monseigneur aussi d'Orléans
 (Que le Ciel préserve d'encombre)
 Avec des dames en grand nombre,
 Que la duchesse Mazarin,
 Dont le teint est plus qu'ivoirien,
 Duchesse digne de louange,
 Aimable à peu près comme un ange,
 Régala somptueusement
 Dans un superbe appartement,
 Où cette illustre compagnie
 Vit une abondance infinie
 D'objets à contenter les yeux
 Et d'aliments délicieux.
 Avant ce banquet d'allégresse,
 Où ladite belle duchesse
 La Reine elle-même servit
 Dans un respect qui la ravit,
 On fut dans le parc à la chasse,
 Où l'on poursuivit à la trace
 Des animaux en quantité,
 Qui, malgré leur légèreté,
 Pour trop courir perdant l'haleine,
 Venaient mourir devant la Reine.
 Ensuite, ou devant [= avant] cet ébat,
 On vit le furieux combat
 Et les contorsions féroces
 De diverses bêtes atroces,
 Dont les assauts fiers et mordants
 Divertissaient les regardants.
 Dans une salle bien parée,
 On eut le bal, vers la soirée,
 Où la Reine souvent dansa
 Et son joli corps exerça.
 Bref, après toutes ces délices,
 Les admirables artifices
 D'un feu sur le haut de la tour,
 Qui de la nuit fit un beau jour,
 Par leur rareté singulière
 Plurent de la belle manière ;
 Et ce feu brillant dans les airs
 Mieux que de flamboyants éclairs,
 Fut la conclusion finale
 De ce magnifique régale,
 De ce jour joyeux et riant,
 De ce cadeau noble et friand,
 Où Monseigneur le capitaine
 De ce fort château de Vincennes,
 Seigneur sage et judicieux,

Et sa motié, tout de leur mieux,
 De tous leurs devoirs s'acquittèrent
 Et parfaitement contentèrent,
 Par leurs soins et civilités,
 Tous les illustres invités,
 Mais surtout la belle Thérèse,
 Dont le cœur était rempli d'aise
 Jusqu'à faire des compliments
 Sur tous ces divertissements.
 J'aurais voulu, dans cet ouvrage,
 Faire la peinture, ou l'image,
 Du bal royal et ravissant
 Dont je n'ai parlé qu'en passant,
 Du combat des bêtes cruelles
 Et de ce qui se fit entre elles,
 Sans oublier même le feu
 Qui causa du désordre un peu,
 Mais les seuls témoins oculaires
 Peuvent narrer telles affaires ;
 J'y ferais donc de vains efforts,
 Car j'étais à Paris alors.

Jeu 19 juillet 1663

Ven 20 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 563 l.

Sam 21 juillet 1663

Dim 22 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 780 l.

Lun 23 juillet 1663

- Blumenthal assiste, au Palais-Royal, au spectacle des Italiens, « une comédie sérieuse, *Rodrigue ou le Prince jaloux*, suivie d'une sorte de farce avec machines ».

÷ Le titre français reproduit par Blumenthal doit être celui qui a été donné sur les affiches par les Italiens eux-mêmes. Il traduit *L'Heureuse Jalousie du prince Rodrigue*, de Cicognini. Mais cette traduction approximative crée une confusion avec le *Dom Garcie de Navarre* de Molière, que la troupe de Monsieur jouera désormais sous le titre du *Prince jaloux*. [Voir au 22 septembre 1662, et au 4 novembre 1663, la note du même Blumenthal : « 4. Nov nachmittags sah ich *Le Prince jaloux* und des Molière *Impromptu*, worin er, etc. »]

÷ Je note en outre que les deux pièces sont jouées à la même période.

- Ce même jour, Racine écrit à sa sœur Marie :

On vous aura dit peut-être que le Roi m'a fait promettre une pension ; mais je voudrais bien qu'on n'en eût point parlé jusqu'à ce que je l'aie touchée. Je vous en manderai des nouvelles. Et cependant, n'en parlez à personne, car ces choses-là ne sont bonnes à dire que quand elles sont toutes faites.

÷ La lettre est datée simplement de « Paris, le 23 juillet ». Sur le doute concernant l'année, voir *CE.C.*, VI, 498, note 1.

÷ Voir au 13 août une seconde lettre à la même.

Mar 24 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 422 l.

÷ Ce jour-là, le comte de Saint-Aignan occupe une loge (44 l.) qu'il ne paiera que le 27.

Mer 25 juillet 1663

- Fête de saint Jacques.

- Ce jour-là, le roi, la reine et Monsieur vont à la promenade à Versailles.

Jeu 26 juillet 1663

- BNF, ms. fr. 16754, f° 118v° :

Autre permission d'imprimer un livre intitulé Les Délices de la poésie et prose galante, au profit de Jean Ribou [...] signée Laborie.

÷ Voir au 24 juin.

Ven 27 juillet 1663

• *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 790 l.

÷ Ce jour-là, le duc de Guise occupe une loge (44 l.) qu'il laisse en dette.

• Le même jour sont achevées d'imprimer, pour le compte du libraire J. Du Breuil, la *Troisième Dissertation concernant le poème dramatique en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée l'Œdipe, envoyée à Madame la duchesse de R. [de l'abbé d'Aubignac]* et la *Quatrième Dissertation concernant le poème dramatique, servant de réponse aux calomnies de M. Corneille*, du même.

÷ Donneau de Visé répondra à cette double publication dans une *Défense d'Œdipe*, dont j'ignore la date et le lieu d'impression, et dont aucun historien ne semble connaître l'existence. Pourtant, Paul Lacroix la recense dans le *Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, t. IV, p. 100.

÷ La bibliothèque de la Comédie-Française en possède un exemplaire relié avec les défenses de la *Sophonisbe* et de *Sertorius*, et malheureusement privé de sa page de titre. La typographie donne à penser que le libraire de Donneau est Claude Barbin, comme pour les deux premières *Défenses*.

÷ Donneau indique que cette *Défense* est publiée tardivement. Robinet ne l'évoque pas dans son *Panegyrique de L'École des femmes*, remis aux libraires au début de l'automne suivant.

÷ Dans la *Quatrième Dissertation*, D'Aubignac écrit :

L'auteur de *L'École des femmes* (je vous demande pardon si je vous parle de cette comédie qui vous fait désespérer et que vous avez essayé de détruire par votre cabale dès la première représentation), l'auteur, dis-je, de cette pièce fait conter à un de ses acteurs qu'un de ses voisins, ayant fait clore de fossés un arpent de prés, se fit appeler M. de l'Isle, que l'on dit être le nom de votre petit frère.

÷ Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte du même libraire, la seconde édition des deux premières dissertations, sous le titre : *Deux Dissertations concernant le poème dramatique, en forme de remarques sur deux tragédies de M. Corneille intitulées Sophonisbe et Sertorius. Envoyées à Madame la duchesse de R**.

◇ Le livre s'ouvre sur un avis Au lecteur :

Ne vous étonnez pas, mon cher lecteur, de rencontrer ces remarques sur la *Sophonisbe* jointes à celles qui ont été faites sur le *Sertorius* ; M. Corneille les a trouvées si belles, si raisonnables et si utiles, qu'il en a acheté du libraires tous les exemplaires qui lui restaient pour les distribuer à ses amis et faire savoir à tout le monde combien il a l'esprit docile et capable de corriger ses fautes quand on les lui fait connaître. Ce n'est pas qu'il ait tiré de sa bourse de quoi satisfaire à son désir et à la perfidie du libraire, mais il lui a donné en échange un grand nombre d'exemplaires de sa traduction d'à-Kempis (sic) qui lui demeuraient inutiles mais qu'il estime d'un prix incomparable. Il n'est pas juste néanmoins qu'il jouisse seul de ce trésor et qu'il s'enrichisse du bien d'autrui, que l'on avait donné libéralement au public. Les honnêtes gens qui ont vu cet ouvrage l'ont si hautement loué que tous les autres en cherchent partout avec beaucoup de soin. C'est donc pour les contenter que cette seconde édition paraît au jour. Elle ne leur déplaira pas et ne doit pas déplaire à M. Corneille, car il ne doit pas être jaloux que les autres s'instruisent en l'art du théâtre aussi bien que lui.

◇ L'extrait du privilège du Roi qui suit se lit ainsi :

Par grâce et privilège du Roi, il est permis à M.L.D. [Monsieur l'Abbé D'Aubignac] de faire imprimer et vendre plusieurs dissertations concernant le Poème dramatique par tel imprimeur et libraire, et en tel volume, marge et caractère qu'il désirera, ainsi qu'il est plus amplement porté par les lettres qu'il a obtenues le 15 jour de janvier 1656, signées par le Roi, CEBERET.

Registré sur le Livre de la Communauté le 25. janvier 1656.

Et depuis au Greffe des Requêtes de l'Hôtel, suivant l'arrêt du 24 juillet 1663.

Les exemplaires ont été fournis.

Achevé d'imprimer pour la première fois le 27. juillet 1663.

Sam 28 juillet 1663

• Sainte Anne.

Dim 29 juillet 1663

• *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 729 l.

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 27-30, que
La Reine mère est toujours mieux,
Dont tout le Louvre est fort joyeux,
Mais surtout ses bons domestiques,
Tant les jeunes que les antiques.

Lun 30 juillet 1663

Mar 31 juillet 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 737 l.

Mer 1 août 1663

- Le roi va chasser à Versailles.
- Au cours de ce mois d'août, les comédiens espagnols joueront huit fois devant la cour.

Jeu 2 août 1663

- Le comte de Saint-Aignan est reçu à l'Académie française, au fauteuil qu'ont occupé son ami Tristan L'Hermite et La Ménardière. Le samedi suivant, Loret écrira dans sa Lettre, v. 29-60 :

Saint-Aignan, cet illustre comte,
Dont on peut dire, sans mécompte,
Qu'il est depuis maint an et jour
Un des plus polis de la cour,
Et qu'il eut, dès son plus jeune âge,
De la science et du courage,
Comme il est certain qu'il chérit
Les gens de savoir et d'esprit,
Dont sa belle âme est vraie amie,
Les messieurs de l'Académie
L'ont, en grande civilité,
Reçu dans leur communauté
Pour ses vertus et ses lumières
Et cent qualités singulières
Qu'on voit briller avec honneur
En ce sage et vaillant seigneur.
Il a donc la place vacante
D'une muse docte et savante
Que depuis peu dame Atropos
A mis dans l'éternel repos ;
Que si la chose ne s'est faite
Ainsi qu'à présent je la traite,
Le deux du mois, qui fut jeudi,
Ce sera, dit-on, pour lundi.

Ven 3 août 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 632 l.

Sam 4 août 1663

- Achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, Charles de Sercy, Thomas Jolly, Louis Billaine, Claude Barbin, Jean Guignard, Étienne Loyson et Gabriel Quinet, de *Zélinde ou La Véritable Critique de l'École des femmes et la Critique de la Critique*, de Jean Donneau de Visé.

- ÷ Ce sont les huit mêmes libraires qui ont publié *L'École des femmes* ; et seuls Ribou et Pépingué manquent à l'appel, comme pour *L'École des femmes*.
- ÷ L'extrait du privilège ne mentionne pas de date d'enregistrement.
- ÷ La pièce n'est dédiée à personne.
- ÷ Il ne semble pas qu'elle ait été représentée.
- ÷ Cette publication sera suivie, trois jours plus tard, chez un des libraires ici associés (Guillaume de Luyne), de celle de la pièce de Molière, dédiée à Anne d'Autriche.

Dim 5 août 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 462 l.

- Dans les premiers vers de sa Lettre du jour (qui, curieusement, n'est pas parue la veille samedi), Loret fait allusion aux débats littéraires du moment (voir au 4) :

Par une espèce de désordre,
C'est à présent le temps de mordre ;
Quantité d'esprits déchaînés,
À se picoter acharnés,
Par leurs répliques et dupliques
Vont remplir Paris de critiques.
Ainsi, quand de tort ou travers
On voudra censurer mes vers,
Je prendrai tout en patience,
Puisqu'on prend bien cette licence
(Ce que je trouve un peu vilain)
Contre ceux du grand Chapelain.

Lun 6 août 1663

Mar 7 août 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 400 l.
 - ÷ Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne (voir au 10 juin), *La Critique de L'École des femmes*.
 - ÷ L'épître dédicatoire est adressée « À la Reine mère » :

Madame,
Je sais bien que Votre Majesté n'a que faire de toutes nos dédicaces, et que ces prétendus devoirs, dont on lui dit élégamment qu'on s'acquitte envers Elle¹², sont des hommages, à dire vrai, dont Elle se dispenserait très volontiers. Mais je ne laisse pas d'avoir l'audace de lui dédier *La Critique de L'École des femmes* ; et je n'ai pu refuser cette petite occasion de pouvoir témoigner ma joie à Votre Majesté sur cette heureuse convalescence, qui redonne à nos yeux la plus grande et la meilleure princesse du monde, et nous promet en Elle de longues années d'une santé vigoureuse. Comme chacun regarde les choses du côté de ce qui le touche, je me réjouis, dans cette allégresse générale, de pouvoir encore obtenir l'honneur de divertir Votre Majesté : Elle, Madame, qui prouve si bien que la véritable dévotion n'est point contraire aux honnêtes divertissements ; qui, de ses hautes pensées et de ses importantes occupations, descend si humainement dans le plaisir de nos spectacles, et ne dédaigne pas de rire de cette même bouche dont Elle prie si bien Dieu. Je flatte, dis-je, mon esprit de l'espérance de cette gloire ; j'en attends le moment avec toutes les impatiences du monde ; et quand je jouirai de ce bonheur, ce sera la plus grande joie que puisse recevoir, Madame, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet, J.B.P. Molière.

- ÷ Voir cet extrait de la dédicace d'*Amphitryon* au prince de Condé (voir au 5 mars 1668) :

Mais on sait aussi, Monseigneur, que toutes ces glorieuses approbations dont nous nous vantons au public ne nous coûtent rien à faire imprimer ; et que ce sont des choses dont nous disposons comme nous voulons. On sait, dis-je, qu'une épître dédicatoire dit tout ce qu'il lui plaît, et qu'un auteur est en pouvoir d'aller saisir les personnes les plus augustes, et de parer de leurs grands noms les premiers feuillets de son livre ; qu'il a la liberté de s'y donner, autant qu'il veut, l'honneur de leur estime, et de se faire des protecteurs qui n'ont jamais songé à l'être.

- ÷ Est-il possible qu'Anne d'Autriche ait accepté la dédicace d'une pièce qu'elle n'aurait pas vu représenter ? C'est bien ce que semble indiquer le texte de Molière. Sans doute ne la verra-t-elle que le 12 septembre à Vincennes.

- ÷ Il est donc très probable qu'elle a lu ou du moins entendu la pièce, et qu'elle en a accepté la dédicace *en connaissance de cause*.

- ÷ Les vœux de Molière ne tarderont pas à être exaucés, puisque en janvier 1664 il créera *Le Mariage forcé* dans les appartements d'Anne d'Autriche, au Louvre.

- ÷ Pour l'allusion à « la véritable dévotion », voir au 6 février précédent, jour où les « dévots » ont blâmé la Reine mère d'avoir conduit une mascarade de mardi gras.

- ÷ Avant même qu'il soit question de « faux dévots » dans *Tartuffe*, la « vraie dévotion » est évoquée dans *La Critique* – « Pour le discours moral que vous appelez un sermon, il est certain que de vrais dévots qui l'ont ouï n'ont pas trouvé qu'il choquât ce que vous dites » – et ce n'est assurément pas un hasard si la même expression se retrouve dans la dédicace à Anne d'Autriche, parangon de ladite vraie dévotion.

12. Ce sont les termes précisément dont Molière usait dans sa dédicace de *L'École des maris* à Monsieur. Voir au 20 août 1661.

÷ Certains éléments, dans *La Critique*, auraient pu ou dû choquer Anne d'Autriche...
 ÷ Sur le rire d'Anne d'Autriche, voir, au 6 janvier 1663, la Lettre de Loret sur la première représentation de *L'École des femmes* à la cour [« ... qui fit rire Leurs Majestés / Jusqu'à s'en tenir les côtes »] ; voir également la lettre de Simon Arnauld de Pomponne à son père au 13 février 1665 ; voir encore les rapports entre la reine-régente et Nicolas Bautru, comte de Nogent, dans les *Mémoires* du cardinal de Retz [Pléiade, 225] :

J'étais sur le point de m'endormir tranquillement dans ces pensées, lorsque Laigue arriva, qui venait du souper de la Reine, et qui me dit que l'on m'y avait tourné publiquement en ridicule, que l'on m'y avait traité d'homme qui n'avait rien oublié pour soulever le peuple sous prétexte de l'apaiser, que l'on avait sifflé dans les rues, qui avait fait semblant d'être blessé quoiqu'il ne le fût point, enfin qui avait été exposé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de La Rivière, à la fausse compassion du Cardinal et aux éclats de rire de la Reine.

÷ Pour le comte de Nogent, frère de Bautru, voir son portrait dans les *Mémoires* de Mme de Motteville, I, p. 369 et IV, p. 294.

• Le même jour, dans le cadre de la distribution de prix de fin d'année, les élèves du collège de Clermont jouent une tragédie latine du père Pierre Boucher intitulée *Theseus*, laquelle est suivie ou entrecoupée d'un *Ballet de la vérité*, du même père Boucher.

÷ Loret, qui a assisté à la représentation, en rend compte dans sa Lettre du 11, v. 117-148 :

Dans Clermont où par excellence
 On montre aux enfants la science,
 Plus de cinquante *scolares*
 Bien vêtus et disant *flores*
 Jouèrent l'autre jour *Thésée*,
 Pièce en vers latins composée
 Selon la beauté du sujet
 Par le docteur père Bouchet,
 Qui, par des grâces non pareilles
 L'a dit-on traitée à merveilles.
 Par divers ornements nouveaux,
 Le théâtre était des plus beaux ;
 Les *scolares* fort bien jouèrent,
 Et quatre ballets qu'ils dansèrent
 Donnèrent très assurément
 Un plaisant divertissement.
 Plus de six mille hommes que femmes,
 Dont étaient plusieurs belles dames
 Dignes de respect et d'amour,
 Et maints grands seigneurs de la cour,
 Seigneurs de très rare mérite,
 Furent voir la pièce susdite
 Avec un concours merveilleux,
 Même jusqu'à des cordons bleus.
 Sur escabelle et non sur chaise,
 Je vis le tout bien à mon aise,
 Grâce au Père Gend(e)reau
 Qui me fit un petit cadeau
 Par une bonté toute pure,
 De pain, vin, fruit et confiture,
 M'offrant ce rafraîchissement
 Tout de bon fort obligeamment.

÷ Dans un pamphlet en vers publié anonymement et intitulé *Onguent pour la brûlure, ou Le Secret pour empêcher les Jésuites de brûler les livres* [in-quarto, s.l., 1664, 47 p. (Premier d'un recueil de textes réunis sous le titre trompeur d'*Œuvres sur les Cinq Propositions*, Ars. 4° T 1496)], le janséniste Jean Barbier d'Aucour décrira le Ballet donné suite à la tragédie (p. 31-37) :

[...] On verra ces gens de grimace [= les jésuites]
 Faire une farce de la Grâce,
 Comme ils ont fait en liberté
 Un Ballet de la Vérité¹³.
 Ce fut où ces pères coupables,

13. Dans la marge : Le Ballet des Iesuitte (sic) à la tragédie de la fin de l'année 1663 [à la suite de la tragédie ?].

Pour paraître plus véritables,
 Et montrer un cœur ingénu,
 Mirent le crime tout à nu.
 On vit une troupe enflammée,
 De l'esprit d'Enfer animée¹⁴,
 Qui, sortant des plus sombres lieux,
 Tout d'un coup vint sauter aux yeux,
 Et, par des efforts impudiques,
 Des sauts frisés, des pas lubriques,
 Fit un épouvantable ébat
 Qu'on n'a jamais fait au sabbat.
 Là, le Sorcier et la Sorcière,
 Tant du devant que du derrière,
 Montraient d'horribles passions
 Par d'affreuses convulsions,
 Et déshonoraient la nature
 Par une honteuse figure.
 Dans leurs sauts doublés et triplés,
 S'étant salement accouplés,
 Ils se donnaient des embrassades
 Aussi rudes que des ruades,
 Et dans ce funeste embarras
 Faisaient l'amour à tour de bras.
 De plus en plus croissaient les flammes,
 Les hommes excitaient les femmes,
 Et tous ennemis du repos,
 Pied contre pied, dos contre dos,
 Paraissaient dans ces sales fêtes
 Bien moins des hommes que des bêtes,
 Et l'on ne voyait rien d'humain
 Sous ce masque indigne et vilain.
 L'homme n'était plus connaissable
 Sous cette image abominable,
 Et l'on ne voyait pas un trait
 De cet adorable portrait
 Par qui la bonté souveraine
 S'est peinte en la nature humaine.
 Ce n'était que feu, que fureur,
 Que dérèglement et qu'horreur ;
 Et dans ce malheureux orage,
 Une luxurieuse rage
 Poussait ces horribles momons
 À contrefaire les démons.
 Là, se donnant mille tortures,
 Ils péchaient en mille postures,
 Et faisaient, dans ces faux appas,
 Autant de crimes que de pas.
 De haut, de bas, à droite, à gauche,
 Tout leur corps était en débauche,
 Et dans ces transports si brûlants,
 Dans ces efforts si violents,
 Ils faisaient tant de pirouette,
 Tant d'écarts, d'élans, de courbettes,
 Et tant de sauts précipités,
 Qu'on eût dit qu'ils s'étaient frottés
 De cette graisse ensorcelée
 Qui donne une haute volée ;
 Car enfin ces sorciers volaient
 Plutôt qu'ils ne capriolaient.
 Dans un mouvement de tonnerre,
 Ces danseurs ne touchaient pas terre
 Et semblaient porter jusqu'aux cieux
 Des combats si luxurieux.
 Enfin ces monstres détestables,
 Et dans le crime insatiables,
 Après tant d'efforts et de coups,
 Étaient las et n'étaient pas soûls.
 Dans leurs détours et leurs entorses,

14. Dans la marge : Il y avait une entrée de Sorciers qui faisaient le Sabbat.

La rage leur donnant des forces,
 Ils firent par un dernier coup
 Tout ce qu'ils font autour du bouc.
 Toutes les pratiques immondes
 Qu'ils cachent dans les nuits profondes,
 Parurent dans le beau du jour
 Au milieu d'une grande cour ;
 [*dans la marge* : La Cour du collège de Clermont]
 Toutes leurs œuvres de ténèbres
 Furent des actions célèbres ;
 Tous leurs mystères criminels
 Devinrent des jeux solennels,
 Et toutes les horreurs du crime,
 Sortant du profond de l'abîme,
 Forcèrent la terre et les cieux
 À voir ce spectacle odieux.
 Parlez, parricides des âmes !
 Parlez, religieux infâmes !
 Faites-vous donc profession
 D'une insolente passion,
 Forçant l'honnêteté publique
 Par une action si lubrique ?
 Parlez donc ! vos arcs triomphaux
 N'étaient-ils si grands et si hauts,
 Et faits avec tant d'artifice
 Que pour le triomphe du vice ?
 Et tout ce palais enchanté,
 Était-ce pour l'impureté ?
 Parlez encor, Pères infâmes !
 N'aviez-vous invité les Dames
 Qu'afin de les faire rougir
 Par vos sales façons d'agir ?
 Mes Pères, qu'avez-vous à dire,
 Et que préparez-vous d'écrire
 Pour excuser une action
 Pleine d'abomination ?
 Ce n'est pas une promptitude,
 C'est un emploi, c'est une étude,
 C'est un conseil où le hasard
 N'a point eu de lieu ni de part ;
 Ce ne sont pas de ces pensées
 Qui viennent sans être forcées,
 Et dont les cœurs et les esprits
 Se trouvent tout à coup surpris :
 Vos fictions sont trop bizarres
 Et vos sentiments sont si rares
 Que pour en rencontrer quelqu'un,
 Il faut sortir du sens commun :
 Il faut aller prendre ces choses
 Au-delà de toutes les causes,
 Et ces fantasques faussetés
 Coûtent plus que des vérités.
 Oui, toutes ces vaines idées
 Dont vos âmes sont possédées
 Ne sauraient venir que de loin,
 La nature n'en donnant point.
 Et comme jamais l'imposture
 Ne se trouve dans la nature,
 Il faut que par un art exprès
 Vous ayez forgé ces faux traits.
 Avouez-le, Révérends Pères :
 Combien ces vilaines chimères
 Vous ont-elles causé d'ennuis
 Et donné de mauvaises nuits ?
 Car encor que ces sots mensonges
 Ne soient que d'impertinents songes,
 Vous savez trop certainement
 Qu'on ne les fait pas en dormant ;
 Et si vous nous vouliez tout dire,
 Vous nous confesseriez sans rire

Que ces sentiments vicieux
 Portent leur supplice avec eux ;
 Que ces conceptions hideuses,
 Comme des couches monstrueuses,
 Donnent un tourment sans égal
 Et ne produisent que du mal.
 N'est-il pas vrai que cette danse
 Vous a fait perdre contenance,
 Et que dans ce ballet gêné
 La tête vous a bien tourné ?
 Ô qu'une action si vilaine
 Vous coûte de temps [et] de peine !
 Après tout, il faut l'avouer,
 Car comment pourriez-vous nier
 Que cette balade emportée
 Ne fut pas longtemps concertée,
 Puisque enfin c'était un concert
 Qui rebattait la terre et l'air.
 Vingt violons tous de mesure,
 Par le son marquaient la figure,
 Et la figure est (sic) la façon
 Aussitôt répondaient au son ;
 Tous vos danseurs et vos danseuses,
 Dans ces mascarades honteuses,
 D'un sot geste et d'un pas brutal
 S'accordaient à faire le mal.
 Leurs jambes, tout d'un coup pressées,
 L'une dans l'autre étaient passées,
 Toutes, dans un autre moment,
 S'écartaient excessivement,
 Et dans ces lascives cadences,
 Vous étiez les intelligences
 Qui donnaient le branle à ces corps
 Et qui réglaient tous leurs accords.
 D'autres que vous, dans cette affaire,
 Ne sauraient que dire et que faire ;
 On les verraient tous confondus
 Et ce seraient des gens perdus.
 Mais vous avez une morale
 Dont l'autorité sans égale,
 Par un détour d'intention
 Ou par quelque restriction,
 S'en va faire un ouvrage insigne
 De l'action la plus indigne,
 Et souvent l'on est étonné
 Qu'après qu'elle a fait et tourné,
 L'injuste devient légitime,
 Les vertus renaissent du crime,
 Et l'on doit encor couronner
 Ce que l'on voulait condamner.
 Cette morale à toute guise,
 Avec le monde sympathise,
 Et, le dispensant du devoir,
 Elle a tout ce qu'il faut avoir
 Pour excuser vos magie,
 Et sans nouvelle Apologie,
 L'ancienne que vous avez fait¹⁵ (sic)
 Vous servira pour cet effet.
 Elle permet d'être homicides,
 Séducteurs, impurs et perfides,
 Pourvu qu'on ait l'invention
 De diriger l'intention.
 Vous direz donc avec instance
 Que, dans cette lubrique danse,
 Tout votre esprit était porté
 À nous prêcher la pureté,
 Et que, par une sainte adresse,
 Par une pieuse finesse,

15. Dans la marge : Apologie des Casuites (sic).

Vous avez découvert aux yeux
 Le crime le plus odieux,
 Afin qu'étant vu dans lui-même,
 On en eût une horreur extrême,
 Rien n'étant plus ingénieux
 Pour corriger les vicieux
 Que de leur exposer le vice
 Dans tous les traits de sa malice ;
 Et c'est pourquoi fut intenté (sic)
 Le Ballet de la Vérité.

÷ Dans sa *Lettre d'un avocat à un de ses amis sur l'Onguent pour la brûlure* (voir au 1^{er} avril 1664), le même Barbier d'Aucour écrira :

[...] si vous aviez assisté à ce spectacle, vous auriez vu d'abord des Jésuites qui tenaient les barricades et prêtaient main forte aux Suisses ; d'autres allaient dans le parterre, où ils couraient avec tant d'ardeur qu'ils perdaient la mémoire en courant, et, étant où ils voulaient aller, ne savaient plus ce qu'ils y allaient faire. Les uns disaient aux violons : Jouez ! les autres : Ne jouez pas ! les plus civils venaient de temps en temps faire de petits prologues, et criaient comme à la foire Saint-Germain : Messieurs, on va commencer ! Enfin, tous ces incidents ensemble composèrent un *impromptu* qui fit rire les plus sérieux. Mais au reste, l'impudicité de leur ballet fit rougir les plus impudents. Vous auriez dit, à voir leurs postures honteuses, qu'ils avaient perdu la connaissance ; vous auriez dit, à voir leurs étranges convulsions, que c'étaient des gens désespérés, et vous auriez avoué que pour un mal aussi violent qu'était le leur, il fallait un onguent aussi fort qu'est le mien.

• La *Gazette* du 11 rapportera :

Le 7, la reine, accompagnée de la princesse de Conti et de quantité de dames de la cour, assista au salut et à la bénédiction du Saint-Sacrement en l'église de Sainte-Anne la Royale des Théatins, où se célébrait la fête du bienheureux Gaëtan, dont l'abbé Bossuet fit le panégyrique avec grande satisfaction de son auditoire.

Mer 8 août 1663

• Baptême, à l'église Saint-Eustache, de Thérèse-Marie-Jeanne Lenoir, fille de La Thorillière, avec Molière pour parrain et Marquise Duparc pour marraine.

Jeu 9 août 1663

Ven 10 août 1663

• *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 682 l.

• Ce jour-là, à Varsovie, la reine Marie-Louise, née de Gonzague, et le roi Jean-Casimir, ratifient le contrat de mariage (signé le 28 juillet à Léopol ?) entre Anne, fille d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, et Henri-Jules, duc d'Enghien, fils du prince de Condé. Les souverains déclarent adopter pour leur fille la nièce de la reine Marie, qui devient ainsi l'héritière légitime du royaume de Pologne. Voir au 25 novembre suivant.

Sam 11 août 1663

• Le roi et la reine vont s'installer pour quelques jours à Versailles ; ils en reviendront le 20.

• Anne d'Autriche, remise de sa maladie, s'installe au Val-de-Grâce pour y passer la fête de l'Assomption ; elle rejoindra le reste de la cour à Versailles le 16. La *Gazette* du 18 rapportera :

À son arrivée [au Val-de-Grâce], elle fut voir la superbe église de ce lieu et les magnifiques modèles de son principal autel, avec la peinture de la coupe du grand dôme, qui sont autant de pompeux effets de la piété qui la porte à ne rien épargner pour rendre ce temple des plus augustes.

÷ Loret écrira dans sa Lettre du 18, v. 137 et suivants :

D'abord, elle alla dans l'église,
 Dont, certes, la structure exquise
 La fait nommer le plus beau lieu
 Qu'on ait voué jamais à Dieu [...]
 De plus, elle vit la peinture,
 Surpassant toute miniature,
 De l'excellent monsieur MIGNARD,
 [dans la marge : le Cadet]

Un des grands maîtres de son art,
 Pour servir d'ornement au dôme,
 Un des mieux construits du royaume.
 Selon qu'on m'en a fait rapport,
 Tels dessins elle agréa fort,
 Disant qu'on ne pouvait mieux faire
 Ni par conséquent mieux lui plaire.

÷ Pour l'heure, le gazetier précise que la Reine mère restera au Val-de-Grâce « cinq ou six jours ».

Dim 12 août 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 294 l.
 ÷ Le spectacle associant les deux pièces a été joué 35 fois, dont quatre en visite. Ce qui donne, pour *L'École des femmes*, un total de 75 représentations.
 ÷ Pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement (voir au 19), ce spectacle est abandonné pour un mois, et ne sera repris que le 11 septembre, pour deux représentations seulement, dont une devant le roi.

Lun 13 août 1663

- Racine écrit ce jour-là à sa sœur Marie, pour lui annoncer la mort de leur grand-mère paternelle Marie des Moulins, qui vivait à Port-Royal :
 Je suis bien marié de n'avoir point reçu encore l'argent qu'on m'avait promis.
 J'aurais de tout mon cœur contribué à la dépense qu'il vous faudra faire.
 ÷ Sur la date exacte, voir au 23 juillet.

Mar 14 août 1663

- Jour ordinaire de représentation. La Grange inscrit le jour, mais ne note rien.
- Ce jour-là, Louis XIV et Monsieur viennent rendre visite à leur mère au Val-de-Grâce, accompagnés du prince de Condé, du duc d'Enghien et de quantité d'autres seigneurs.

Mer 15 août 1663

- **Assomption.**
- Selon la *Gazette* du 18 et Loret, l'abbé Bossuet prêche au Val-de-Grâce devant Anne d'Autriche, la reine Marie-Thérèse et « grand nombre de dames ».
 ÷ Ce sermon « Sur l'Assomption de la Sainte Vierge » [C.E.O., IV, 494-510] s'achève sur ces lignes :
 Qu'elle [Marie] se rende l'avocate, auprès de Dieu, de l'Église qui la réclame, et qu'elle détourne les malheurs qui menacent la chrétienté. Qu'elle protège du plus haut des cieus ce royaume très chrétien, qu'un roi juste et pieux lui a consacré ; et qu'elle veille en ses bontés sur le roi son fils, qui renouvelle tous les ans ce don solennel. Qu'elle conserve ce grand monarque et dans la paix et dans les hasards ; qu'elle inspire la justice à ceux qui l'ont irrité, et à lui la bonté et la clémence. Qu'il fasse la paix par inclination, et la paix par nécessité ; qu'il ne soit terrible que pour protéger la justice, assurer la paix et la tranquillité publique. Qu'elle lui obtienne la grâce d'être toujours juste, toujours pacifique, père charitable de ses peuples, humble enfant de la sainte Église, protecteur de son autorité, zélé défenseur de ses droits.
 Qu'elle bénisse la piété exemplaire de la reine son épouse, et qu'elle fasse multiplier leur royale postérité sous l'ombre de sa protection !
 Qu'elle mette bientôt le comble à la joie de toute la France par le parfait rétablissement de cette reine auguste et pieuse [Anne d'Autriche] qui nous honore de son audience, et qu'elle ne prolonge sa vie que pour augmenter ses mérites. Qu'elle soit toujours aimée, toujours respectée, cette sage et pieuse princesse, pour inspirer continuellement des conseils de paix, des sentiments de bonté, des pensées de condescendance. Qu'elle vive sur la terre, n'ayant de goût que pour le ciel ; qu'elle dédaigne ce qui passe et qu'elle s'attache immuablement à ce qui demeure. Qu'au milieu de tant de grandeurs elle soit jetée devant Dieu dans une véritable humiliation ; qu'elle méprise autant sa grandeur royale que nous sommes obligés de la révéler, et qu'elle fasse sa principale occupation du soin de mériter devant Dieu une couronne immortelle. Voilà, Madame, les vœux que je fais : puisse Votre Altesse les faire avec moi dans toute l'étendue d'un cœur chrétien, et recevoir pour sa récompense la sainte bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit !
 ÷ Il y a comme un parallèle entre la dédicace de *La Critique de l'École des femmes* (voir au 7 août) et ces vœux de Bossuet.

÷ Le thème de l'humiliation se lisait déjà dans le *Panegyrique de saint Joseph* prononcé par Bossuet devant Anne d'Autriche, le 19 mars 1659 :

Parmi tant de gloire et tant de grandeur, quelle part peut prendre Votre Majesté à l'obscurité de Jésus-Christ et aux opprobres de son Évangile ? Puisque le monde s'efforce à lui donner des louanges, où pourra-t-elle trouver de l'humiliation, si elle ne la prend d'elle-même ? C'est, Madame, ce qui oblige Votre Majesté, lorsqu'elle se retire avec Dieu, de se dépouiller à ses pieds de toute cette magnificence royale, qui aussi bien s'évanouit devant lui, et là, de se couvrir humblement la face de la sainte confusion de la pénitence. C'est trop flatter les grands que de leur persuader qu'ils sont impeccables : au contraire, qui ne sait pas que leur condition éminente leur apporte ce mal nécessaire, que leurs fautes ne peuvent presque être médiocres ? C'est, Madame, dans la vue de tant de périls que Votre Majesté doit s'humilier : tous les peuples loueront sa sage conduite dans toute l'étendue de leurs cœurs ; elle seule s'accusera, elle seule se confondra devant Dieu, et participera par ce moyen aux opprobres de Jésus-Christ, pour participer à sa gloire, que je lui souhaite éternelle.

Jeu 16 août 1663

• Fête de saint Roch, jour chômé.

• Anne d'Autriche rejoint le roi et la reine à Versailles [la *Gazette* du 18].

Ven 17 août 1663

• *L'Héritier ridicule*. R : 130 l.

÷ Premier registre de La Thorillière :

Ce vendredi 17 ^e août à l'Héritier ridicule.	
Reçu en tout	129 l.
Frais ordinaires	55 l. 3 s.
Extraordinaire	1 l. 6 s.
Pour la chaise de Mr du Croisy	1 l.
Pour une pièce ¹⁶	10 s.
Dû à Crosnier	1 l. 3 s.
Dû à Mr du Croisy	5 s.
Part	5 l. 10 s.

÷ De toute évidence, la troupe est déstabilisée. La pièce n'a sans doute pas été annoncée, d'où la faiblesse de la recette.

Sam 18 août 1663

• Loret écrit, dans sa Lettre du jour, v. 19-40 :

De Paris le sénat auguste,
Aussi judicieux que juste
(Sénat veut dire parlement),
Agissant équitablement,
Par arrêt qui vaut vingt sentences,
A fait très expresses défenses
À quantité de fanfarons,
De faux marquis, de faux barons,
Faux chevaliers, faux gentilshommes,
Et, bref, à toutes sortes d'hommes
De s'adapter dorénavant,
Comme ils ont fait par ci-devant,
Par des vanités téméraires,
Des qualités imaginaires,
À peine, aux sieurs contrevenants,
Qui sont souvent fils de manants,
Fils de marchands et de marchandes,
De manger des gâteaux d'amandes,
Sans remise ou rémission.
Peut-être que l'allusion
N'a pas ici trop bonne grâce,
Mais n'importe, il faut qu'elle passe.

÷ Annotant la Satire V de Boileau, Boudhors [*Satires*, p. 238] et Adam [*Premières satires*, p. 86] datent tous deux le lancement de l'enquête sur la noblesse du 22 août

16. Monval : Un exemplaire de la comédie de Scarron.

1664. Le *Dictionnaire du Grand siècle* [article « Recherches de noblesse », p. 1304] évoque, quant à lui, la déclaration royale du 8 février 1661 (voir à cette date) ; l'arrêt du conseil royal du 22 mars 1666, qui prescrit une recherche générale de tous les nobles du royaume.

Dim 19 août 1663

- Sous les dates du dimanche 19 et du mardi 21, le registre de La Grange mentionne une « interruption », soit deux jours de relâche inexplicé, qui font trois avec le mardi 14.

÷ N'y aurait-il pas un comédien malade dans la troupe ? Cela pourrait expliquer la suspension du spectacle couplant *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*.

÷ Mais peut-être faut-il chercher une explication plus « politique ». Voir en particulier ce qu'écrivait Charles Robinet dans son *Panégyrique de L'École des femmes*, p. 94 :

Pour vous dire mes véritables sentiments de *L'École des maris*, de *L'École des femmes* et de *La Critique* de celle-ci, je les estime des satires bonnes à jeter au feu, principalement celle de *L'École des femmes* et sa fausse *Critique*. On remarquera très bien que l'auteur veut s'y moquer de la religion et donner des idées contre la pureté des mœurs, que le respect de celles devant qui je parle m'empêche d'exagérer, et je loue le zèle que l'un de nos plus sages magistrats a témoigné pour la suppression d'une si méchante et si détestable chose¹⁷.

÷ La même allusion se lira quelque temps après sous la plume de Donneau de Visé, s'adressant à l'abbé d'Aubignac, à la page 48 de sa *Défense d'Œdipe* :

Comme vous faites profession d'approuver tout ce qui est méchant et de condamner tout ce qui est bon, l'on ne doit pas être surpris de vous voir approuver *L'École des femmes* et celles des *Maris*. Elles vous ont plu, pource qu'elles ne valent rien, et il ne manquait plus au sermon, mis en farce et tourné en ridicule, que l'approbation d'un docteur de votre étoffe. Mais je doute que la Sorbonne vous sache gré, et qu'un sage ministre de la Justice, qui a été sur le point de le faire défendre, approuve le bien que vous dites d'une chose qui ne doit inspirer que de l'indignation et de l'horreur.

÷ Les deux autres adversaires de Molière dans la Querelle, Boursault et Montfleury, ne reprendront pas cet argument.

Lun 20 août 1663

- Fête de saint Bernard.

- Ce jour-là sont achevées d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, Étienne Loyson et Claude Barbin, *Les Amours d'Ovide*, de Gabriel Gilbert, créés le 1^{er} juin précédent à l'Hôtel de Bourgogne.

÷ L'épître dédicatoire est adressée à Colbert.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 25,

Leurs Majestés retournèrent ici [Paris] de Versailles en parfaite santé, ayant dîné à Saint-Cloud, en la maison de Monsieur, où la Reine mère les traita avec beaucoup de magnificence.

- Pour sa part, Loret se rend à la foire Saint-Laurent [Lettre du 25, v. 21-72] :

Je fus en carrosse à la foire
De Saint-Laurent, ce dit l'histoire,
Environ cinq jour il y a,
Où l'on voit *mirabilia* ;
Savoir, avec leurs Indiennes,
Quantité d'aimables chrétiennes,
Voire même de qualité ;
Et comme à présent c'est l'été,
Les plus mignonnes et plus belles
N'y vont que le soir aux chandelles.
Cette foire n'était jadis
Qu'un assez malplaisant taudis,
Où les patins, robes et cottes
Amassaient souvent bien des crottes ;
Mais on y voit présentement,
Par un grand accommodement,

17. J'ajoute l'italique.

Avec des structures égales,
 Quatre assez spacieuses halles,
 Où les marchandes et marchands,
 Tant de la ville que des champs,
 Contre le soleil et l'orage,
 Ont du couvert et de l'ombrage ;
 Bref, pour cent nouvelles beautés,
 On y vient de tous les côtés ;
 Car, outre plusieurs marchandises
 Nécessaires, rares, exquisés,
 Citrons, limonades, douceurs,
 Harlequins, sauteurs et danseurs,
 Outre un géant dont la structure
 Est un prodige de nature,
 Outre les vins délicieux
 Que l'on boit illec sur les lieux :
 Trois enfants de même famille,
 Deux fils, une fort jeune fille,
 Y donnent un plaisir, ma foi,
 Qu'on peut dire un plaisir de roi,
 Par de charmantes mélodies,
 Par de petites comédies
 Et par d'agréables ballets
 Un peu plus graves que follets,
 Dansés avec grande justesse
 Et qu'on voit avec allégresse
 Moyennant quelque argent comptant
 Que l'on ne plaint point en sortant ;
 Bref, les trois enfants que j'allègue,
 Dont le cadet est un peu bègue,
 N'ont pas encore, je crois, tous trois
 Plus de dix-huit ans et dix mois.

÷ Les « Trois enfants de même famille » sont les trois petits Raisin. Voir au 5 avril 1661 et au 6 septembre 1663.

Mar 21 août 1663

- Relâche inexpliqué au Palais-Royal. Voir au 19.

Mer 22 août 1663

Jeu 23 août 1663

- La Fontaine et son oncle Jannart quittent Paris pour Limoges, où ils arriveront le 8 septembre. On ignore la date de leur retour.

Ven 24 août 1663

- Fête de saint Barthélemy.

- *Venceslas et L'École des maris*. R : 225 l.

÷ Premier registre de La Thorillière :

Ce vendredi 24 ^e août à Venceslas et l'École des maris.	
En tout	225 l. 10 s.
Frais ordinaires et extraordinaires	56 l. 14 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 7 s.
Payé à Craunier (sic, pour Crosnier) qui lui était dû	1 l. 5 s.
Aux assistants	15 s.
Pour deux pièces ¹⁸	1 l.
À Prouost (sic, pour Prévost) pour avoir assisté	3 l.
Pour une affiche	3 l.
Pour un reste de part du jour précédent	5 l.
Pour un carrosse	7 l.
Pour une pièce de trente sols fausse	1 l. 10 s.
Pour la semaine de Craunier passée	3 l.
Part	10 l. 15 s.

18. Monval : Deux exemplaires de Venceslas.

- Selon la *Gazette* du 25 [820],
Hier, Monsieur partit avec toute sa maison pour aller en Lorraine, dont le prince de Condé avait, quelques jours auparavant, pris la route, ainsi que la plupart des seigneurs de la cour, pour y attendre le roi.

Sam 25 août 1663

- Fête de saint Louis.

- La *Gazette* du 1^{er} septembre rapportera :

Le 25 du passé, fête de Saint-Louis, le roi, après avoir ouï messe en la chapelle du Louvre, et reçu les respects des principaux de cette ville, partit sur les six heures du matin, accompagné dans son carrosse du duc d'Enghien, du comte de Soissons, du comte d'Armagnac, des comtes de Saint-Aignan et de Noailles, et des marquis de Gèvres et de Guitry, et suivi de quelques autres seigneurs dans un second carrosse, pour aller, par sa présence et ses soins, animer nos braves à se signaler au siège de Marsal, et soumettre par la réduction de cette importante place, toute la Lorraine à l'obéissance qu'elle lui doit.

Le même jour, la reine fit ses dévotions en l'église des prêtres de l'Oratoire ; et l'après-dînée, accompagnée du prince de Conti et du cardinal Antoine, avec plusieurs dames de la cour, alla aussi témoigner sa vénération envers Saint-Louis en l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine [...] ; et la reine mère, ayant ouï messe à Notre-Dame, fut au salut en la même église des prêtres de l'Oratoire, à cause de la solennité de l'enfance de Jésus.

- ÷ Les reines et Madame vont à Vincennes « pour y passer le reste de la belle saison ».
- ÷ La participation de Louis XIV à cette expédition a été longuement débattue à la cour. Colbert notera à cet égard dans un document rédigé le 26 octobre de cette même année [*Lettres instructions et mémoires*, VI, p. 477-478] :

Il est bon d'observer que non seulement tout ce qu'il y avait de gens de qualité à la cour avaient suivi le roi en cette occasion, mais même que tous les gentilshommes des provinces voisines s'étaient aussi mis en chemin pour le joindre. Les seules personnes de qualité qui se croient plus gens de bien que les autres, que l'on appelle dévots, ne se mirent point en ce devoir ; et encore que le prince de Conti, qui en est le principal, et le duc de Mazarin, le premier par son incommodité naturelle, le second par une véritable maladie, en eussent été légitimement empêchés, l'on ne laissa pas de remarquer que les ducs de Luynes et de Roannez, et les comtes d'Albon et de Sainte-Mesme, qui sont du nombre des dévots, ne suivirent point sa Majesté.

Dim 26 août 1663

- *Venceslas et L'École des maris*. R : 252 l.

Lun 27 août 1663**Mar 28 août 1663**

- Fête de saint Augustin.

- *Dom Japhet d'Arménie*. R. : 200 l.

Mer 29 août 1663**Jeu 30 août 1663****Ven 31 août 1663**

- *Sertorius et Le Cocu imaginaire*. R : 226 l.

Sam 1 septembre 1663

- Au cours de ce mois de septembre, les comédiens espagnols joueront huit fois devant la cour.

Dim 2 septembre 1663

- *Sertorius et Le Cocu imaginaire*. R : 230 l.

Lun 3 septembre 1663

- Ce jour-là, le lieutenant civil D'Aubray accorde au libraire Louis Billaine la permission d'imprimer « la *Relation de l'Islande*, composée par le sieur La Peyrère ».

÷ Le livre est dédié au prince de Condé, dont La Peyrère est bibliothécaire, et la Relation proprement dite est présentée comme une lettre adressée le 18 décembre 1644 au philosophe La Mothe Le Vayer.

Mar 4 septembre 1663

- *Sertorius* et *Le Cocu imaginaire*. R : 131 l.

Mer 5 septembre 1663

- 25^e anniversaire de Louis XIV, qui vers midi arrive en triomphateur à Vincennes, après avoir « réduit » Marsal.

Jeu 6 septembre 1663

- Blumenthal se rend avec son collègue Lewenschildt, résident de Suède, à la foire Saint-Laurent, où ils assistent au spectacle donné par l'organiste Raisin et ses enfants (voir au 5 avril 1661 et la Lettre de Loret du 25 août précédent, au 20).

Ven 7 septembre 1663

- *L'Étourdi*. R : 238 l.
- ÷ Blumenthal assiste à la représentation.

Sam 8 septembre 1663

- Fête de la Nativité de Notre-Dame.

Dim 9 septembre 1663

- *L'Étourdi*. R : 276 l.
- ÷ Premier registre de la Thorillière [f^o 64] :
Ce dimanche 9^e septembre à l'Étourdi.

En tout	276 l.
Frais ordinaires	55 l. 15 s.
La semaine de Craunier	3 l.
Assistants pour 2 fois	3 l.
À Chrétien	1 l.
En bois et 12 sols qui étaient dus à Craunier	1 l. 2 s.
À Mr du Croisy	5 s.
Pour 2 pots de terre ¹⁹	5 s.
Pour le mécompte de la chambrée	2 l. 10 s.
Pour un carrosse pour Vincennes	17 l.
Donné à qui il était dû	1 l. 5 s.
Aux capucins	1 l. 5 s.
Part	12 l. 10 s. [...]

÷ 17 livres, c'est le prix d'un carrosse pour toute la troupe.

- Ce jour-là, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation du *Cid*, « une des meilleures comédies de M. de Corneille ».

Lun 10 septembre 1663

- 25^e anniversaire de la reine Marie-Thérèse.

- Je trouve ceci, dans les *Mémoires* de Godefroi Hermant, t. V, p. 474 :
Le 10 de septembre, M. de le comte de Brienne le fils, étant allé chez le sieur Martin son imprimeur, logé en la rue Saint-Jacques, au Soleil d'Or, pour un ouvrage de sa façon qu'il avait mis sous la presse, tomba par hasard sur une épreuve d'une lettre que l'on imprimait contre les religieuses de Port-Royal.

Mar 11 septembre 1663

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 395 l.
- ÷ C'est la première fois, depuis un mois, que la troupe joue ces deux pièces ; voir au 19 août. Le spectacle est donné ce jour-là en public et le lendemain pour le roi à Vincennes ; après quoi, il sera joué, à la fin du mois de septembre, à Chantilly, puis de nouveau abandonné jusqu'au 28 décembre. Il sera alors joué trois fois de suite,

19. Monval : La « cassolette » du 4^e acte.

puis plus jamais. *La Critique* sera donnée une dernière fois seule, à l'Hôtel de Condé, au mariage du duc d'Enghien, le 11 décembre.

÷ Ce jour-là, Blumenthal assiste, au Marais, à une représentation du *Marquis ridicule* ou *La Comtesse faite à la hâte*, de Scarron.

Mer 12 septembre 1663

• Registre de La Grange : « *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*, pour le roi, à Vincennes. »

÷ La Grange n'indique pas de recette. La Thorillière non plus.

÷ Louis XIV a déjà vu le spectacle, le 9 juillet.

÷ C'est peut-être à cette occasion qu'Anne d'Autriche voit *La Critique* (qui lui est dédiée) pour la première fois. Elle se trouve en effet à Vincennes depuis le 25 août, comme l'attestent la *Gazette* du 1^{er} septembre et la Lettre de Loret du 15, v. 259-264 :

Les Majestés, tant Roi que Reines,
Sont toujours dans leur beau Vincennes,
En bonne santé, Dieu merci,
Et Monsieur le Dauphin aussi,
Qui n'a plus fluxion ni fièvre,
Mais est fort sain, fort dru, fort mièvre.

• Ce jour-là, les héritiers de Jacques Bordier cèdent pour 500 000 livres le château du Raincy à Anne de Gonzague, princesse palatine, veuve depuis le 10 mars précédent d'Édouard de Bavière, qu'elle avait épousé en 1645, après avoir en 1638 épousé Henri duc de Guise.

Jeu 13 septembre 1663

• Au sortir d'un déjeuner chez Turenne, Blumenthal se rend avec Anne d'Autriche et Marie-Thérèse au couvent des Minimes, où les deux reines accomplissent leurs dévotions ; après quoi, les comédiens espagnols leur offrent le divertissement de la comédie *El Caballero*.

÷ La pièce jouée en espagnol pour les deux reines est sans doute *El Caballero de Olmedo*, de Lope de Vega.

÷ Les Espagnols jouèrent 73 fois à la cour pendant la seule année 1663, et reçurent 32 000 livres. Sur leur séjour à Paris, de 1660 à 1673, voir Auguste Jal, *Dictionnaire critique*, article « Comédiens espagnols » ; Despois, *Le Théâtre français sous Louis XIV*, p. 70-76 ; Édouard Fournier, « L'Espagne et ses comédiens en France », *Revue des provinces*, septembre 1864, p. 483-502 ; Georges Monval, « La Troupe espagnole des comédiens de la Reine », *Le Moliériste*, n° 79, octobre 1885, p. 195-205.

÷ Ils seront chassés de France en mars 1673 ; voir la lettre du marquis de Saint-Maurice du 3 mars [*Lettres sur la cour de Louis XIV*, t. II, p. 501].

÷ Fournier emprunte les chiffres qu'il cite à un document cité par Alphonse Royer à la fin de sa traduction du *Théâtre* de Tirso de Molina, Paris, 1863, p. 457, lequel Royer ne donne d'autre précision sur ses sources, que ceci : « Un registre manuscrit des archives de l'État contient le document suivant relatif aux appointements que recevaient les comédiens espagnols qui jouaient à Paris sous le règne de Louis XIV, lesquels appointements leur étaient payés par M. d'Aligre, conseiller de Sa Majesté et trésorier des Menus Plaisirs. »

Ven 14 septembre 1663

• *La Mariane* et *Le Cocu imaginaire*. R : 447 l.

÷ Premier registre de La Thorillière [f° 66] :

Ce vendredi 14^e 7bre à Mariamne et le Cocu imaginaire
En tout 447 l.

Frais ordinaires et extraordinaires	56 l. 18 s.
Pour la semaine de Craunier	3 l. [biffé]
Surcroît de chandelle et bois	17 s.
Pour quatre flambeaux	6 l.
Pour les cochers de la visite de Vincennes	5 l.
À Craunier	13 s.
Pour le déchet d'or léger	2 l. 5 s.
À Craunier pour avoir travaillé à Vincennes	3 l.
À Mr de Brie	10 s.

Part 25 l. 15 s.

Retiré par moi La Thorillière

3 l.

- De ce jour est daté le privilège royal accordé au libraire Jean Ribou pour l'impression des *Délices de la poésie galante*.

÷ Dans l'extrait qu'en donne Ribou dans le volume qui paraîtra le 25 septembre, ce privilège est valable 5 ans.

Par grâce et privilège du Roi : Donné à Paris, le 14 septembre 1663, signé par le Roi en son Conseil : Laborie ; Il est permis à Jean Ribou, marchand libraire de notre bonne ville de Paris, de faire imprimer, vendre et débiter un livre intitulé *Les Délices de la poésie galante des plus célèbres auteurs de ce temps* pendant cinq années ; et défenses sont faites, etc.

÷ Selon une note de Ch.-H. dans son édition des *Satires* de Boileau, Paris, 1934, p. 204, le « même » privilège, cité *in extenso* à la fin de la seconde partie des *Délices*, qui paraîtra le 12 juillet 1664, a une durée de neuf ans (voir à cette date). Ce détail a échappé à Frédéric Lachèvre.

÷ C'est le même privilège qui permettra d'éditer *Les Diversités galantes*, de Donneau de Visé, qui paraîtront, le 7 décembre 1663, chez le même Ribou, associé alors à Étienne Loyson, Claude Barbin et Gabriel Quinet.

Sam 15 septembre 1663

Dim 16 septembre 1663

- *La Mariane* et *Le Cocu imaginaire*. R : 177 l.

Lun 17 septembre 1663

Mar 18 septembre 1663

- Est-ce un jour de relâche ? Rien ne figure dans le Registre de La Grange.

÷ À la date du 21, La Thorillière notera dans son (premier) Registre [f° 68] : « Pour l'affiche de mardi 8 l. »

÷ Peut-être la troupe est-elle allée voir le grand feu d'artifice qui, au soir de ce jour-là, était tiré à Vincennes pour les 25 ans de la reine Marie-Thérèse (née, selon les historiens, le 10 septembre 1638) ; voir la Lettre de Loret du 22, v. 89-126 :

Pour, avec des moyens plaisants,
Divertir cour et courtisans
Et solenniser la naissance
De l'épouse du roi de France,
Dont le jour échut mercredi
(Je me trompe, ce fut mardi),
Vers le soir on fit à Vincennes,
Devant le roi, devant les reines,
Dans la grande cour du château
Un feu d'artifice si beau
Qu'il plut, dit-on, à notre Sire.

÷ Loret s'excuse ensuite de ne pouvoir pas décrire ce spectacle, les amis qu'il a à la cour ne lui en ayant pas donné le détail.

Mer 19 septembre 1663

- La *Gazette* du 22 rapportera :

Le 19 de ce mois, le roi vint à la promenade à Versailles et retourna le même jour à Vincennes, où Leurs Majestés continuent de prendre tous les divertissements de la saison, entre lesquels il y a eu cette semaine des feux d'artifice des mieux concertés, avec d'autres réjouissances, pour solenniser le jour de la naissance de la reine.

- Le même jour : mise en apprentissage de Catherine Réveillon par les comédiens de la troupe de Monsieur. L'acte est signé devant notaires (Ogier et Pain), chez Molière [voir *Cent ans de recherches*, p. 382-383].

- Le même jour également, Michel II Corneille (1642-1708) est reçu à l'Académie de peinture. Fils de Michel I (voir au 13 juin 1664) et d'une nièce de Simon Vouet, il arrive de Rome, où il a séjourné depuis 1658.

÷ L'année suivante, en 1664, il peindra un portrait de Molière.

Jeu 20 septembre 1663**Ven 21 septembre 1663**

- 23^e anniversaire de Monsieur.
÷ *Le menteur* et *L'École des maris*. R : 370 l.
- Ce jour-là le libraire Gabriel Quinet obtient une permission d'imprimer *Nitétis* de Mlle Desjardins, créée le 27 avril précédent [registre manuscrit, BNF, ms. fr. 16754, f^o 120v^o].
÷ Sur l'imprimé qui paraîtra le 19 décembre 1663, la date du privilège est le 7 septembre 1663.

Sam 22 septembre 1663

- 62^e anniversaire de la Reine mère Anne d'Autriche.

Dim 23 septembre 1663

- *Le menteur* et *L'École des maris*. R : 386 l.

Lun 24 septembre 1663**Mar 25 septembre 1663**

- *Le menteur* et *L'École des maris*. R : 120 l. [= 160 places de parterre à 15 sols].
÷ Premier registre de La Thorillière [f^o 70] :
.....
Pour un carrosse allant à Vincennes 15 l. 15 s.

Nous sommes partis le samedi ensuite 29^e septembre pour ~~Versailles~~ Chantilly par ordre de Monsieur le Prince.
÷ Au bas de la page du « dimanche 8 (au lieu de 7) octobre », le même registre portera :
Nous avons reçu de Monsieur de la Prince, pour un séjour de huit jours que nous avons fait à ~~Vers~~ Chantilly, 1800 l., sur lesquelles nous avons partagé chacun 125 l. 8 s., et le reste a été employé pour la dépense du voyage.
- Ce jour-là, Monsieur et Madame se rendent dans leur résidence de Villers-Cotterêts.
- Le même jour, paraissent chez Jean Ribou *Les Délices de la poésie galante*, avec un privilège daté du 14 septembre.
÷ C'est le premier recueil que publie Jean Ribou.
÷ Le volume s'ouvre sur une épître dédicatoire au marquis de Coislin.
◇ Armand du Camboust, marquis de Coislin, est le petit-fils du chancelier Séguier. Né le 1^{er} septembre 1635, son grand-père l'a fait entrer à 17 ans, en 1652, à l'Académie française.
◇ Il a eu pour précepteur Jean Balleddens, membre de l'Académie depuis 1650, ami de Séguier et signataire de l'approbation remarquable du *Grand Dictionnaire historique des précieuses* achevé d'imprimer le 28 juin 1661 pour le compte du même Ribou.
÷ On peut lire, p. 176-177, des « Stances sur *L'École des femmes* », non signées, qui sont de Nicolas Boileau (voir au 1^{er} janvier 1663).
÷ Le volume contient, p. 198, un autre texte de Boileau, lui aussi anonyme ; il s'agit d'un sonnet (sur la mort d'une parente) : « Parmi les doux excès d'une amitié fidèle... »
÷ Sur les problèmes que pose le privilège, voir au 24 juin précédent.

Mer 26 septembre 1663

- Le roi et la reine chassent dans le parc du château de Vincennes.

Jeu 27 septembre 1663**Ven 28 septembre 1663**

- Est-ce un jour de relâche ? La Grange ne note rien, pas même la date.
- Ce jour-là, Blumenthal assiste, au Marais, à une représentation de la *Sophonisbe*, de Corneille, suivie de *L'Intrigue des carrosses à cinq sous*, comédie de Jean Simonin, dit Chevalier, créée avec grand succès vers la fin de l'année 1662.

- ÷ Blumenthal donne le « vendredi 27 ».
- ÷ Sur cette pièce, voir Lancaster, *HFDL*, III, 1, p. 321-23 ; sur le sujet, voir au 18 mars 1662.

Sam 29 septembre 1663

- Fête de saint Michel, jour chômé.
- Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation d'*Edipe*, de Corneille.
- Registre de La Grange :
 - Le samedi 29 septembre. La troupe est partie par ordre de Mgr le Prince pour Chantilly. On a joué *L'École des femmes*, *La Critique*, *Le Prince jaloux ou Dom Garcie*, *L'École des maris*, *L'Étourdi* et *Le Dépit amoureux*. Le retour a été le vendredi 5^e octobre. Reçu : 1800 l [soit 257 livres par pièce].
 - ÷ Pour la première fois depuis qu'il a commencé à tenir son Registre, à Pâques 1659, La Grange mentionne un voyage en retrait négatif par rapport à la colonne de texte.
 - ÷ Registre de La Thorillière, au bas de la page du 25 septembre :
 - Nous sommes partis le samedi ensuite 29^e septembre pour ~~Versailles~~ Chantilly par ordre de Monsieur le Prince.
 - ÷ Au bas de la page du « dimanche 8 (au lieu de 7) octobre », le registre de La Thorillière portera :
 - Nous avons reçu de Monsieur de la Prince, pour un séjour de huit jours que nous avons fait à ~~Vers~~ Chantilly, 1800 l., sur lesquelles nous avons partagé chacun 125 l. 8 s., et le reste a été employé pour la dépense du voyage.
 - ÷ Les deux registres ne s'accordent pas sur la date du retour de Chantilly.
 - ÷ C'est la première fois que le nom de Condé apparaît dans le Registre de La Grange depuis la représentation des *Précieuses ridicules* donnée, le 4 mars 1660, en visite « chez Madame Sanguin pour Monsieur le Prince ».
 - ÷ Condé et son fils, le duc d'Enghien, dont le mariage avec la fille d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, vient d'être conclu (le 28 juillet à Léopol et le 10 août à Varsovie), vont être au centre de la Querelle de *L'École des femmes* pendant les trois mois suivants.
 - ÷ Condé semble défendre le spectacle couplant *L'École des femmes* et *La Critique*, comme l'a fait Louis XIV le 11 septembre précédent.
 - ÷ La présence de *Dom Garcie* dans ce programme élaboré sans doute par (ou au moins avec l'approbation de) Condé lui-même ou [de] son fils, prouve que la pièce ne déplaisait pas à tout le monde. Elle sera jouée également devant le roi et la cour au mois d'octobre à Versailles.
 - ÷ Créée le 4 février 1661 sous le titre de *Dom Garcie de Navarre* et abandonnée après sept représentations seulement, elle n'a été reprise qu'une fois, un an exactement avant cette date, le 29 septembre 1662, sous le titre du *Prince jaloux*. La représentation était donnée en soirée chez Madame (« au Palais Royal ») pour le roi.
 - ÷ Au cours de cet automne 1663, Molière essaie à l'évidence de relancer sa pièce, en profitant sans doute du fait que les Italiens jouent l'original de Cicognini sur la même scène (voir au 30 juillet précédent).

Dim 30 septembre 1663

- La troupe est à Chantilly.
 - ÷ La *Gazette* du 6 octobre rapportera :
 - Monsieur et Madame, retournant de Villers-Cotterêts, passèrent le 30 du mois dernier à Chantilly, où ils furent accompagnés par le duc d'Enghien, qui était allé au-devant d'eux, et reçus par le prince de Condé, qui les traita avec beaucoup de magnificence à souper, et le lendemain à dîner...
 - ÷ Dans sa Lettre du samedi 6 octobre, Loret rendra compte à son tour, v. 195-220, de ce voyage :
 - Si l'on m'a dit la vérité,
Monsieur et Madame ont été
À Chantilly rendre visite
À ce prince de grand mérite [Condé]
Et qui s'est acquis tant d'honneur,
Qui dès longtemps en est seigneur.
Il fit des chères sans égales
À ces deux altesses royales,
Donna des divertissements

À causer des ravissements :
 Pêche, chasse, danse, musique,
 Avec maint spectacle comique
 Qu'illec représentèrent lors
 Le sieur Molière et ses consorts.
 Enfin, cette Altesse guerrière
 Reçut de si belle manière
 Monsieur et Madame chez lui
 Qu'un quidam m'a dit aujourd'hui
 Qu'on n'eût pas pu mieux agir même
 Pour régales des diadèmes ;
 Et je crois qu'équitablement
 Je fais de lui ce jugement,
 Qu'il sait, du moins (sans rien rabattre)
 Aussi bien traiter que combattre ;
 Et dans ce parallèle-là
 C'est beaucoup que dire cela.

Lun 1 octobre 1663

- Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.
- Au cours de ce mois d'octobre, les comédiens espagnols joueront six fois devant la cour.
- La troupe est à Chantilly.
 - ÷ Suite de la *Gazette* du 6 :
 [...] le prince de Condé [...] les traita [...] le lendemain à dîner, après lequel il leur donna le divertissement de la chasse du cerf, dont ils virent faire la curée aux flambeaux, sur la terrasse, à l'issue de la comédie, qui fut suivie encore d'un superbe souper.

Mar 2 octobre 1663

- La troupe est à Chantilly.
 - ÷ Suite de la *Gazette* du 6 :
 Le jour suivant, 2 de ce mois, après avoir été très bien régalez à dîner [déjeuner], ils [Monsieur et Madame] partirent pour Vincennes, où ils arrivèrent le soir.
- Ce jour-là, si l'on en croit la *Gazette* du 6, « Leurs Majestés eurent [à Vincennes] le divertissement de la comédie espagnole ». Le 13 septembre, les Espagnols ont joué *El Caballero* devant les deux reines.

Mer 3 octobre 1663

- La troupe est à Chantilly.
- La « mascarade ridicule » des *Noces de village* est dansée à Vincennes.
 - ÷ La *Gazette* du 6 rapportera que ce jour-là
 Leurs Majestés eurent le divertissement d'un ballet appelé *Les Noces de village*, composé de 12 entrées, où Sa Majesté, pour prendre quelque relâche de ses grandes applications aux affaires publiques, dansa avec les principaux seigneurs de la cour, qui admira d'autant plus ce ballet qu'encore qu'il n'eût été concerté que peu de jours auparavant, il ne laissa pas d'avoir tout le succès qu'on en pouvait souhaiter.
 - ÷ Loret en rendra brièvement compte, « sur le rapport d'autrui²⁰ », dans sa Lettre du 6, v. 221-230 :
 Vers le milieu de la semaine,
 On dansa, dit-on, à Vincennes,
 Au grand appartement royal,
 Un petit ballet jovial,
 Qui d'une noce de village
 Était la peinture, ou l'image,
 Qui fut des mieux exécuté,
 Et dont étaient Sa Majesté,
 Plusieurs seigneurs et quelques princes,
 Et d'autres gens un peu plus minces.

20. En effet, n'ayant pas été prévenu, il est allé ce jour-là visiter Versailles en agréable compagnie, v. 231-252.

÷ Blumenthal, qui assiste au spectacle, note qu'il y a eu quinze ratés au cours de la cinquième entrée [« Le seigneur du village, pour ménager quelque repas et divertir aux dépens des mariés une compagnie de trois nobles et trois demoiselles qui l'étaient venus voir, les amènent à la noce sans prier », qu'il est resté ensuite dîner avec « le prince de Turenne » et qu'il est rentré à Paris vers minuit.

÷ Plusieurs indices donnent à penser que ce divertissement a été « inventé » par le comte de Saint-Aignan, qui, depuis le mois d'avril précédent (voir au 28), est protecteur de l'Académie royale de danse. Voir au 29 janvier 1664.

÷ Un livret sera publié par Robert Ballard au cours des semaines suivantes, in-quarto de neuf pages [Arsenal, 4° B 3771 et Ra3 118 (4)], sous le titre : « Les Noces de vilage (sic), Mascarade ridicule. Dansé (sic) par sa Majesté à son Chasteau de Vincennes. » Benserade n'a composé de vers que pour les personnages dansés par le Roi.

÷ La distribution du ballet, entièrement masculine, comme le sera celle du *Mariage forcé* (à l'exception de Marquise Duparc) en janvier et février 1664, et celle de la *Réception faite par un gentilhomme de campagne* en février 1665 (voir au 7), est la suivante :

Premier récit :

Un Hymen vêtu à la mode du village M. Blondel.
Les villageois de l'harmonie rustique Les sieurs Piesche, Descousteaux, Brunet, Destouche, les quatre Opterre.

1) Le marié M. Beauchamp.
La mariée M. D'Heureux.

2) Six vieillards Les comtes de Cursol (sic, pour Crussol), de Sault et de Ragny ; les marquis de La Vallière, de Courcelles, et le chevalier de Coaslin.

3) Le pâtissier M. de Lorge.
La servante Monsieur de l'Aleu.
Le garçon M. Paysan.

4) Quatre valets de la fête Messieurs Beauchamps, Saint-André, Chicanneau et du Pront.

5) Le seigneur du village Le comte d'Armagnac.
Trois nobles et trois demoiselles Les comtes de Foix, de Canaples et de Nogent ; Les marquis de Tilladet et de Biscara, Et le chevalier de Nogent.

6) Les importants du village :
Le bailli M. Dolivet.
Le lieutenant M. Mollier.
Le procureur fiscal M. Le Chantre.
Le greffier Monsieur Cabou.
Le sergent M. Desbrosses.

7) Quatre messieurs²¹ Les marquis de Villeroy, de Genlis, de Mirepoix, et le sieur Noblet.

Deuxième récit.

Le maître d'école Monsieur de Lully.
Écoliers Messieurs Du Moustier, Leraumont, Lambert et Vagnac.

8) Trois filles de village LE ROI, le marquis de Rassin et M. Raynal.

9) Six bons bourgeois Les marquis de Villequier et de Saucourt [Soyecourt], le comte de Broglia, les marquis de Grignan et de La Fare, Monsieur Bontemps.

10) Quatre officiers d'une garnison Le duc de Guise. Messieurs D'Heureux, Beauchamp et Chicanneau.

11) La sage-femme Le duc de Roquelaure.

12) Un opérateur Monsieur de Lully.
Un arracheur de dents M. Vagnac.
Un apothicaire M. Paysan.

21. Furetière : « Villageois commis à la garde des fruits de la terre au temps de la moisson, et particulièrement en celui de la vendange. »

Deux valets farceurs Les sieurs Noblet et Bonart.

13) Des bohémiens LE ROI.

Le comte de Lude, le marquis de Genlis, le marquis de Rassin,
Monsieur de Verpré, Monsieur Bruneau, Monsieur Raynal.

Des bohémiennes Le comte d'Armagnac, le comte de Saint-Aignan,
Le marquis de Villeroy, le marquis de Mirepoix,
Monsieur D'Heureux, Monsieur Des-Airs le cadet.

÷ Dans *Le Mariage forcé* également, Louis XIV dansera « un Égyptien » ; dans la *Réception faite par un gentilhomme de campagne* (12-14 février 1665), il dansera un paysan ; déjà dans le *Ballet des Plaisirs*, dansé le 4 février 1655, le jeune Louis XIV dansait un berger et un Égyptien, un débauché et le Génie de la danse.

Jeu 4 octobre 1663

- La troupe est à Chantilly.

Ven 5 octobre 1663

- La troupe est à Chantilly (?).

Sam 6 octobre 1663

- Si La Thorillière ne s'est pas trompé (voir au 29 septembre), c'est ce jour-là que la troupe revient de Chantilly.

Dim 7 octobre 1663

- *Le Dépit amoureux*. R : 278 l.

Lun 8 octobre 1663

Mar 9 octobre 1663

- *Le Dépit amoureux*. R : 253 l.
 - ÷ La Thorillière enregistre cette représentation sous la date du « mardi 10^e octobre » et ajoute en bas de page :
Nous sommes partis le lundi ensuite 16^e octobre pour Versailles par commandement du roi.

Mer 10 octobre 1663

Jeu 11 octobre 1663

- C'est à cette date que La Grange note le départ pour Versailles :
Le jeudi 11^e octobre, la troupe est partie par ordre du roi pour Versailles. On a joué *Le Prince jaloux ou Dom Garcie, Sertorius, L'École des maris, Les Fâcheux, L'Impromptu dit*, à cause de la nouveauté et du lieu, *de Versailles, Le Dépit amoureux* et encore une fois *Le Prince jaloux*. Pour le tout, reçu de M. Bontemps, premier valet de chambre, sur la Cassettes : 3300 l.
 - ÷ La mention « *L'Impromptu dit, à cause de la nouveauté et du lieu, de Versailles* » dénote une rédaction tardive.
 - ÷ La Thorillière date ce départ pour Versailles du « lundi 16 » ; mais le 16 tombe un mardi...
 - ÷ Comme pour le voyage à Chantilly quelques jours plus tôt, la mention est portée en retrait négatif.
 - ÷ La Grange avait commencé par écrire : « Le jeudi 11^e Sept... » ; puis il s'est ravisé.

Ven 12 octobre 1663

- La Grange, qui s'est trompé sur le 11, ne note rien ; La Thorillière non plus, ce qui semble indiquer un relâche d'une semaine, du 9 au 16.
 - ÷ Il semble plus que probable que, ce jour-là, la troupe s'est transportée à Vincennes. En effet, la *Gazette* du 20 rapportera :
Le 12 de ce mois, le régiment des gardes françaises et suisses, s'étant rendu le matin dans la plaine du parc de Vincennes, avec les grands et petits mousquetaires, les gardes du corps, cheveu-légers et gendarmes, et la compagnie de cheveu-légers de Monseigneur le Dauphin, au nombre de plus de 10 000 hommes, dans un état le plus leste qu'on les pût souhaiter, le roi en fit, l'après-dîner [= après-midi], la revue, les ayant rangés lui-même par escadrons et bataillons avec une adresse et une promptitude merveilleuse. Ensuite, ces belles troupes marchèrent en ordre de bataille, et firent leur décharge de telle manière qu'on jugea bien qu'elles

n'oubliaient pas leur métier dans le sein de la paix, et que, profitant des soins qu'en prend ce grand monarque, elles étaient toujours aussi prêtes qu'au temps de la guerre ; ce qui ne put être assez admiré par les ambassadeurs et ministres étrangers qui se trouvèrent à cette revue, avec les reines, Monsieur et toute la cour.

Le soir, Leurs Majestés eurent le divertissement d'un feu d'artifice dont la machine était en forme de rocher sur lequel s'élevait une pyramide soutenant une couronne royale, le tout embelli de figures et de chiffres remplis d'artifice, et accompagné de girandoles et de fusées. Pour prélude, il se fit une course de têtes, par quatre hommes galamment vêtus, qui étaient dans les machines ressemblant à des chevaux, accompagnés de trente autres armés de lances et de dards, à la réserve de quatre, équipés en géants, qui portaient des flambeaux. Après qu'ils eurent emporté ces têtes, d'où il s'épancha diverses sortes de feux, ainsi que de leurs chevaux et de leurs armes, cinq animaux sortirent d'autant de cavernes du pied du rocher, et escarmouchèrent contre les géants, jetant encore grand nombre de feux dont les uns et les autres étaient remplis ; et enfin, tout le corps de la machine en répandit un si prodigieuse quantité qu'ils produisirent un nouveau jour, et, par leurs différents effets, ravirent toute la compagnie.

÷ Dès le lendemain, Loret évoquera dans sa Lettre en vers (85-208) cette « belle et riante » journée :

Le roi, donc, qui toujours travaille,
Fit ce jour-là mettre en bataille
Environ près de dix milliers
De Fantassins et cavaliers,
Qui, sous une belle conduite,
Sont de sa garde ou de sa suite,
Soit français ou soit étrangers,
Gendarmes ou cheveu-légers,
Gardes de son corps ordinaires
Et grands et petits mousquetaires,
Avec ceux qui servent, enfin,
Au nom de monsieur le Dauphin [...]
Tous lesquels gens de guerre insignes,
Arrangés sur deux ou trois lignes
En escadrons et bataillons,
Aucuns d'eux plus larges que longs
Et les autres plus longs que larges,
Firent chacun plusieurs décharges
À l'aspect de Leurs Majestés
Et de plus de mille beautés
Qui, sur quelques hauteurs côtières,
Regardaient ces troupes guerrières
Qu'il fait, sans mentir, beau voir ;
Et, sur les cinq heures du soir,
Qui défilèrent enfin toutes,
Et par de verdoyantes routes,
Les jeunes et les vieux routiers
Firent retraite en leurs quartiers.
Après que le bel œil du monde
Eut caché ses clartés dans l'onde,
La cour, presque au même moment,
Changea de divertissement.
Un feu de leur prompt et claire
Succédant à l'astre solaire
Remplit la région des airs
De tant de radieux éclairs
Que la lune, alors blanche et belle,
Auprès d'eux ne parut plus telle
Et ne recouvra son beau teint
Que quand ledit feu fut éteint.
Mais ce qui surprit davantage
Dans ce rare et flambant ouvrage
(Qui ne charma pas pour un peu),
Ce fut un carrousel de feu,
Où des gens qui n'étaient pas bêtes,
Courant le faquin et les têtes
Avec leurs lances et leurs dards,
Faisaient sortir tant de pétards,
De serpenteaux et de fusées,
Tant de comètes embrasées
Et tant de divers feux luisants,

Que la plupart des courtisans,
 Officiers, badauds et nourrices,
 Tant spectateurs que spectatrices,
 Que tous (il le faut avouer)
 Ne cessaient presque de louer
 Monsieur de Montbrun-Souscarrière
 Qui d'une si rare manière
 Les avait, tant grands que petits,
 Agréablement divertis.
 Car lui seul, par magnificence,
 En fit, ce dit-on, la dépense,
 Et de ces spectacles plaisants
 Réjouit presque tous les ans,
 Comme par forme de régale,
 La cour et la maison royale.

Sam 13 octobre 1663

Dim 14 octobre 1663

- Est-ce un jour de relâche au Palais-Royal ? Voir au vendredi 12.
 ÷ C'est cette date (évidemment erronée, voir la *Gazette* du 15) que retiendront les auteurs de l'édition des *Ceuvres* de Molière de 1682, pour la création de *l'Impromptu* à Versailles.
- Ce jour-là, Blumenthal assiste – à l'Hôtel de Bourgogne sans doute – à une représentation du *Feint Alcibiade*, de Quinault.

Lun 15 octobre 1663

- Fête de Sainte Thérèse.
- Le Roi quitte Vincennes pour Paris, puis pour Versailles.
 ÷ Colbert écrit [*Lettres, instructions et mémoires*, VI, 470] :
 Ledit jour, 15, le Roi arriva à Paris à onze heures du matin. Il tint son conseil de dépêches, c'est-à-dire des secrétaires d'État, jusqu'à midi et demie ; ensuite, son conseil ordinaire jusqu'à deux heures. Il alla visiter Mme la comtesse de Soissons et partit à trois heures et demie pour Versailles, où la Reine et Madame s'étaient rendues quelque temps auparavant. La Reine mère était partie de Vincennes dès le samedi au soir, pour venir coucher au Val-de-Grâce, où elle demeura jusqu'au mardi, qu'elle se rendit audit Versailles sur les quatre heures du soir, accompagné de Monsieur qui était demeuré à Paris pour lui tenir compagnie.
 Comme le Roi aime particulièrement cette maison, qu'il se plaît à la rendre la plus galante et la plus propre, et à y donner aux personnes royales tous les divertissements de chaque saison, il serait difficile de bien exprimer la propreté et la beauté des meubles des appartements, et particulièrement de celui de la Reine mère, dans lequel elle fut conduite par le Roi après l'avoir reçue à la descente de son carrosse. Elle fut surprise de voir tous ces appartements ornés de deux choses, qui sont les plus agréables à sa Majesté, savoir : des ouvrages de filigrane d'or et d'argent de la Chine, et de jasmins. Jamais la Chine même n'a tant vu de ces ouvrages ensemble, ni l'Italie tant de ces fleurs. Après que sa Majesté eut visité tous ses appartements, qu'elle trouva non seulement superbement, mais même fort galamment meublés et ornés de tout ce qui peut être agréable à la vue et à l'odorat, le Roi commença dès ce jour à donner aux reines, Monsieur, Madame et toute la cour, tous les divertissements qui peuvent être agréables en cette saison, ce qui a continué pendant les huit jours entiers qu'elles ont demeuré audit Versailles. Tous les jours, les bals, ballets, comédies, musiques de voix et d'instruments de toutes sortes, violons, promenades, chasses et autres divertissements ont succédé les uns aux autres. Et ce qui est fort particulier en cette maison, est que le Roi a voulu que toutes les personnes auxquelles elle (sic) donne des appartements soient meublées. Elle fait donner à manger à tout le monde et fait fournir jusqu'au bois et aux bougies dans toutes les chambres, ce qui n'a jamais été pratiqué dans les maisons royales.
- La troupe part pour Versailles (voir au 11). Entre le jeudi 11 erroné de La Grange et le « lundi 16 » également erroné de La Thorillière, je choisis le lundi 15, car il est peu probable que la troupe soit arrivée après la cour, alors que leurs séjours semblent parfaitement coïncider. Peut-être même est-elle partie la veille.
 On a joué, écrit La Grange, *Le Prince jaloux ou Dom Garcie, Sertorius, L'École des maris, Les Fâcheux, L'Impromptu* dit, à cause de la nouveauté et du lieu, de Versailles, Le

Dépit amoureux et encore une fois *Le Prince jaloux*. Pour le tout, reçu de M. Bontemps, premier valet de chambre, sur la Cassette : 3300 l.

÷ Soit une moyenne de 470 livres par représentation, ce qui n'est guère plus qu'une visite ordinaire.

÷ Au bas de la page du vendredi 26 octobre, le registre de La Thorillière portera :

Nous avons séjourné à Versailles depuis le 16^e octobre jusques au 24^e dudit mois, où nous avons reçu du roi 3300 l. et partagé chacun 231 l.

÷ Selon La Thorillière, le séjour a donc été de neuf jours ; celui de Chantilly, au début du mois, avait duré huit jours ; la différence de revenu est notable. Il est vrai que la troupe a joué davantage à Versailles qu'à Chantilly.

÷ On ne joue ni *L'École des femmes*, ni *La Critique*, qui ont été données à Vincennes le 11 septembre.

÷ Là encore, comme à Chantilly, je note la présence de *Dom Garcie de Navarre* (2 fois) dans un programme qui a dû au moins avoir l'approbation de Louis XIV (lequel a déjà vu cette pièce le 29 septembre de l'année précédente). D'ailleurs, c'est avec « *Le Prince jaloux* » que *L'Impromptu* sera créé au Palais-Royal trois semaines plus tard.

÷ Si La Grange cite les représentations dans l'ordre où elles ont été données (ce qui semble être confirmé par les mots « et encore une fois »), la même pièce, *Le Prince jaloux*, a ouvert et clos ce séjour à Versailles.

÷ La seule pièce qui ne soit pas de Molière est le *Sertorius* de Corneille, créé au Marais en février 1662 et que la troupe a « reprise » le 23 juin suivant dans des conditions curieuses (voir à cette date) ; or, dans l'impromptu qu'il a écrit pour cette visite à Versailles, Molière critique le jeu tragique des Grands comédiens et singulièrement leur interprétation de cette pièce. Il semble donc qu'au cours de ce séjour, où l'on représente deux fois *Dom Garcie*, les comédiens du Palais-Royal cherchent à prouver qu'ils sont aussi capables que leurs concurrents de l'Hôtel de jouer le sérieux.

• Selon Loret [Lettre du 20, v. 233-244], le roi, les reines et le dauphin quittent Vincennes pour Versailles :

Le roi, le dauphin et les reines
Dès lundi quittèrent Vincennes
Pour Versailles, autre charmant lieu
(Qui me plaît bien, ma-foi-de-Dieu),
Où les chasses, les exercices [militaires],
Qui de plusieurs sont les délices,
Les concerts, les banquets friands,
Les jeux et spectacles rians,
Comme passe-temps nécessaires
Succèdent aux soins des affaires,
Toutes ces choses tour à tour
Occupant aujourd'hui la cour.

÷ La *Gazette* du 20 est plus précise :

Le 14, la Reine mère arriva ici de Vincennes, et le lendemain, fête de Sainte-Thérèse, fit ses dévotions aux carmélites du faubourg Saint-Jacques, d'où elle fut entendre le salut en l'église des Carmes déchaussés.

Ce jour-là, 15, le roi et la reine étant pareillement arrivés de Vincennes, avec Monseigneur le Dauphin, cette princesse fit aussi ses dévotions aux carmélites de la rue du Bouloi, puis alla trouver le roi à Versailles.

÷ Il semble que Madame et Monsieur n'aient pas fait le voyage de Versailles. Mais est-il pensable qu'ils n'aient pas assisté à la création de *L'Impromptu de Versailles* ?

Mar 16 octobre 1663

• Anne d'Autriche rejoint la cour à Versailles, après avoir rendu visite aux religieuses de Chaillot.

• La troupe est à Versailles.

Mer 17 octobre 1663

• La troupe est à Versailles.

Jeu 18 octobre 1663

• La troupe est à Versailles.

- Ce même jour, le syndic de la chambre des libraires inscrit dans son registre [BNF, ms. fr. 16754, f° 121r°] :

Autre permission d'imprimer un livre intitulé le pourtraict || du peintre ou la contrecritique au proffit de Gabriel Quinet || marchand libraire a Paris du jour (sic) signées Mareschal.

÷ La même mention à peu près se retrouve sur le folio suivant [122r°], sous une date de novembre dont le chiffre est laissé en blanc :

Autre permission d'imprimer Le portrait du peintre ou la Contrecritique || au proffit de Gabriel Quinet, marchand libraire à Paris par lettres || du dix huit novembre 1663 signées Mareschal.

÷ Or, deux mentions plus haut sur le même folio 122 r°, on peut lire (orthographe modernisée) :

Autre permission d'imprimer deux pièces de théâtre || représentées à l'Hôtel de Bourgogne intitulées, l'une Le || Portrait du peintre, composée par le sieur Boursault || l'autre Le Panégyrique de L'École des femmes, composé par le sieur Robinet, au profit de Charles de Sercy || par lettres du xxx^e jour d'octobre 1663 signées Bertault.

÷ Cette mention est la seule indication que le *Panégyrique* de Robinet aurait été joué sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne.

÷ Le privilège obtenu le 30 par Sercy sera enregistré le 16 novembre par Pépingué.

÷ *Le Portrait du peintre* paraîtra le lendemain, 17 novembre, chez Sercy, Pépingué, Guignard et Loyson, mais non chez Quinet, qui ne figure pas parmi les bénéficiaires du privilège. Pourtant, s'il faut en croire le registre de librairie cité ci-dessus, ledit Quinet obtiendra, *le lendemain de cette parution*, une permission d'imprimer la même pièce, permission signée du même Mareschal qui a signée celle du 18 octobre.

÷ En revanche, Quinet figurera, pour une demi-part, parmi les participants au privilège, enregistré le même 16 novembre, du *Panégyrique* de Robinet, qui paraîtra le 30 du mois chez les mêmes libraires.

Ven 19 octobre 1663

- Création à Versailles de *L'Impromptu de Versailles*.

÷ À cette date, Armande est enceinte de six mois. Elle jouera encore *L'Impromptu* jusqu'au 23 décembre, à un mois d'accoucher. C'est à se demander si l'enfant qui naîtra le 19 janvier 1664 est bien le sien.

÷ La pièce résulte d'une commande ; Molière le fait dire explicitement à Madeleine Béjart :

Mais puisqu'on vous a commandé de travailler sur le sujet de la critique qu'on a faite contre vous, que n'avez-vous fait cette comédie des comédiens dont vous nous avez parlé il y a longtemps ?

÷ Le texte tel que nous le lisons n'ayant été publié pour la première fois qu'en 1682, rien ne permet de certifier qu'il est exactement celui qui a été joué au cours de cet automne 1663.

÷ Molière s'en prend au jeu emphatique des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Sont successivement caricaturés :

◇ Montfleury	dans le Roi de <i>Nicomède</i> ;
◇ Mlle Beauchâteau	dans <i>Camille d'Horace</i> ;
◇ Beauchâteau	dans les stances du <i>Cid</i> ;
◇ Hauteroche	dans <i>Pompée de Sertorius</i> ;
◇ Villiers	dans <i>Iphicrate d'Edipe</i> .

- Ce jour-là, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation de *Nicomède*, de Corneille, suivie du *Portrait du peintre*, de Boursault :

Nicomède, Item das neue Stück, *Le Portrait du peintre* genannt, worin die *École des femmes* sammt der *Critique* tapfer durchgehelt wird. [La nouvelle pièce intitulée *Le Portrait du peintre*, dans laquelle *L'École des femmes* est vigoureusement étrillée, en même temps que *La Critique*.]

÷ La pièce de Boursault a été créée à une date inconnue, comprise sans doute entre les derniers jours de septembre et le 10 octobre [voir Mongrédien, *La Querelle de L'École des femmes*, I, p. 90 et suivantes].

÷ Il semble que Boursault applique le programme que Donneau de Visé traçait dans la huitième scène de *Zélinde* :

L'on pourrait de son sujet (celui de Molière dans *La Critique*) faire une satire inimitable, en faisant seulement que ceux qui défendent *L'École des femmes* la combattent et que ceux qui la combattent la défendent. Ne serait-ce pas une chose bien divertissante, de voir le marquis donner mille louanges à *tarte à la crème* ? etc.

÷ Or, Boursault et Donneau de Visé se sont fréquentés au cours des années précédentes, au moins chez le musicien Jérôme Vignon ; voir aux 1^{er} février 1661 et 13 juin 1662.

÷ Au demeurant, Donneau fera un éloge dithyrambique du *Portrait* dans *La Vengeance des marquis* et dans sa « Lettre sur les affaires du théâtre ».

÷ La pièce sera publiée le 17 novembre, chez Charles de Sercy, Nicolas Pépingué, Jean Guignard et Étienne Loyson, avec une dédicace au duc d'Enghien, fils de Condé.

÷ *Nicomède* est la pièce avec laquelle la troupe de Molière-Dufresne a fait ses débuts devant la cour, le 24 octobre 16581 ; de plus, dans *L'Impromptu de Versailles*, Molière caricature le jeu de Montfleury dans le rôle du roi de *Nicomède*.

Sam 20 octobre 1663

• La troupe est à Versailles. *Le Dépit amoureux* ?

• Dans sa Lettre du jour, Loret signale la mort du dramaturge et romancier La Calprenède, à qui Molière a commandé une pièce, pour laquelle il a lui-même avancé 800 l. (voir au 12 et au 31 mars).

÷ Le 8 décembre 1665, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 569] :

Les Grands jours d'Auvergne ont fait couper la tête à une certaine Madame de La Calprenède, qui avait eu en sa vie divers maris, mais accusée d'avoir empoisonné le dernier, qui était un gentilhomme gascon, qui parlait bien et qui avait fait des romans, et entre autres *Faramond*.

÷ Ce récit est contredit par la plupart des historiens.

÷ Sur Mme de La Calprenède, voir Henri Chardon, *La Vie de Rotrou mieux connue, documents inédits sur la société polie de son temps et la Querelle du Cid*, Paris, 1884, p. 202 et suivantes.

÷ Une semaine plus tard, le 27 octobre, le libraire Pierre Bienfait (un des trois qui ont publié au mois de février précédent les *Nouvelles nouvelles* de Donneau de Visé) obtiendra de Claude Hourlier, bailli du Palais, la permission de publier une *Pompe funèbre de l'auteur de Faramond*, due sans doute à la plume dudit Donneau de Visé, et à coup sûr à la même plume qui, trois ans plus tôt, a composé *La Pompe funèbre de Mr. Scaron* (voir au 4 novembre 1660).

Dim 21 octobre 1663

• La troupe est à Versailles. *Le Prince jaloux* ?

Lun 22 octobre 1663

• La *Gazette* du 27 rapportera :

Le 22 du courant, Leurs Majestés ayant pris à Versailles le divertissement de la chasse, et les autres que leur pouvait offrir un lieu si charmant, revinrent ici [Paris] avec Monseigneur le Dauphin et toute la cour, après avoir dîné à Saint-Germain-en-Laye ; et bien qu'Elles eussent toujours été proches de cette ville, le peuple ne put s'empêcher de témoigner les mêmes transports de joie qu'il fait paraître à leur retour des plus grands voyages. Depuis, tous les magistrats sont venus leur donner les marques ordinaires de leurs respects.

÷ « [...] le divertissement de la chasse et les autres que leur pouvait offrir un lieu si charmant » : on ne peut être plus discret sur une semaine de représentations théâtrales quotidiennes !

÷ Voir la Lettre de Loret du 27, v. 17-44 : « Lundi, la cour vint ici [à Paris] fixer son séjour. »

Mar 23 octobre 1663

• Registre de La Grange : « Le retour [de Versailles] a été le mardi 23^e octobre. »

Mer 24 octobre 1663

• Premier registre de La Thorillière, à la date du 26 :

Nous avons séjourné à Versailles depuis le 16 octobre jusqu'au 24 dudit mois, où nous avons reçu du roi 3300 l. et partagé chacun 231 l.

Jeu 25 octobre 1663

Ven 26 octobre 1663

• *Venceslas* et *Les Fâcheux*. R : 270 l.

Sam 27 octobre 1663

- Loret achève sa Lettre du jour sur une allusion à l'actualité littéraire et théâtrale, v. 245-264 :

Comme les jours sont raccourcis,
 J'avoue ici d'un sens rassis
 Que de mes vers écrits fort vite
 Je doute de la réussite ;
 Mais drapé sur eux qui voudra,
 Diantre emporte qui s'en plaindra,
 Puisqu'on censure les merveilles
 Des Molières et des Corneilles,
 Qui sont, en leurs divers talents,
 Admirablement excellents,
 Si d'aventure on me critique,
 Il ne faut pas que je m'en pique,
 Je serais injuste en ce moind ;
 Mais c'est ce qu'on ne fera point :
 Les vers qui sortent de ma veine
 N'en valurent jamais la peine ;
 On daube sur les beaux esprits,
 Mais je ne suis pas de ce prix,
 Et mon simple et naïf langage
 Me met à couvert de l'orage.

- Ce jour-là est inaugurée la chapelle provisoire du Séminaire des Missions étrangères, une des deux grandes œuvres, avec l'Hôpital général, de la Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ A. Floquet assure [*Études sur la vie de Bossuet*, II, 289-91] que Bossuet prononce le sermon devant « une multitude de fidèles zélés », dont le prince de Conti, la duchesse d'Aiguillon (qui a financé une grande partie de l'ouvrage), l'archevêque de Rennes (Henry de La Mothe-Houdancourt, premier aumônier de la Reine mère, nommé le 1^{er} juillet 1662 à l'archevêché d'Auch), Jean de Garibal, Mlle de Bouillon, Madame de Miramion, Hugues de Laval de Montigny, son fils François (qui, sacré évêque de Pétrée *in partibus*, va bientôt partir pour Québec, dont il sera le premier évêque), Antoine de Barillon-Morangis, directeur des Finances, l'abbé Louis de Voyer-Paulmy d'Argenson...

÷ Le sermon prononcé ce jour-là, qui, selon un manuscrit [BNF M. 404], portait sur « le bien immense que le séminaire ne pourra manquer de faire à l'Église », n'est pas parvenu jusqu'à nous.

÷ La *Gazette* ne signale pas cette cérémonie, alors qu'elle en signalera une semblable à la date du 30, à laquelle Anne d'Autriche assiste.

- Ce même jour, Claude Hourlier, bailli du Palais, accorde au libraire Pierre Bienfait (un des trois qui ont publié au mois de février précédent les *Nouvelles nouvelles* de Donneau de Visé) la permission de publier une *Pompe funèbre de l'auteur de Faramond* :

Il est permis au sieur BIENFAICT, marchand libraire, de faire imprimer un livre intitulé *La Pompe funèbre de l'auteur de Faramond*. Fait ce vingt-septième octobre mil six cent soixante-trois. Signé, HOURLIER.

÷ Le livret s'ouvre sur un avis Au Lecteur :

Je ne mets point ici ces lignes pour excuser les fautes de cet ouvrage, ni pour t'y faire remarquer, malgré toi, des beautés que tu ne trouverais peut-être pas à ton goût, mais pour te faire un plaisir considérable en t'avertissant que l'on travaille à la continuation de Faramond et qu'un des Illustres Auteurs de notre siècle a cru qu'il lui serait glorieux d'achever un ouvrage qui a été commencé par un si grand homme.

÷ Ce texte non signé est dû à la même plume qui, trois ans plus tôt, a composé *La Pompe funèbre de Mr. Scaron* (voir au 4 novembre 1660) ; on lit en effet, p. 4-5 :

[...] Après avoir témoigné le regret qu'elles avaient d'une si grande perte, Clidamire dit que l'on devait avoir pitié d'elles, et que, puisque par cette mort elles perdaient tant d'heures, ou plutôt tant de journées de divertissement, il se devait trouver quelqu'un qui fit une Pompe funèbre de cet auteur célèbre qui leur pût faire passer une heure agréablement et dissiper un peu de leurs chagrins.

— Cela ne ferait que les renouveler, lui répliquai-je.

— Je suis sûr du contraire, me repartit-elle, et si vous en voulez faire une aussi divertissante que celle de feu Monsieur Scarron, je vous donne ma parole que notre douleur n'est pas assez violente pour nous empêcher d'en rire.

— Moi, Madame... ? lui répondis-je.

Elle ne me donna pas le temps d'en dire davantage et m'assura que si je voulais travailler, je réussirais aussi bien la seconde fois que j'avais fait la première. Je ne pus m'empêcher de lui repartir que je ne voulais point passer pour un auteur funèbre.

— Il vaut mieux, me dit-elle, être auteur d'une chose qui de soi est triste et lugubre, et la rendre agréable et divertissante, comme vous avez déjà fait, que de prendre une matière plus gaie et de faire pitié lorsque l'on se propose de faire rire.

÷ Ladite plume est sans doute celle de Jean Donneau de Visé, et non celle d'Antoine Baudeau de Somaize, qui se trouve pour l'heure à Rome, en tant que secrétaire de Marie Mancini, épouse du connétable de Colonna.

Dim 28 octobre 1663

- Fête de saint Simon.

• *Venceslas* et *Les Fâcheux*. R : 485 l.

- Ce jour-là également, Gui Patin écrit à Charles Spon [II, 489] :

On me cherche pour vous le *Manuale catholicum* ; cela ne se vend qu'en cachette, *propter metum judæorum*. Le syndic des libraires saisit tout ce qu'il trouve pour son profit ; M. le lieutenant civil [Dreux d'Aubray] envoie des visiteurs partout, qui saisissent ce qu'ils trouvent, et après il condamne à l'amende. Le commissaire Picart [Picard], *durus homo, sævus et improbus*, a saisi divers exemplaires du *Journal de M. de Saint-Amour* chez des relieurs, qui ont été perdus et que l'on n'a pu recouvrer, et c'est la raison pour laquelle le mien est encore céans en blanc, n'ayant osé le délivrer encore à personne pour le relire. On tient ici pour certain qu'il se fait quelque part en Hollande, ou à Hambourg, un autre tome que le journal, encore in-folio. Ce journal est ici fort rare aujourd'hui ; on cherche des moyens d'en faire entrer d'autres sans qu'ils puissent être saisis.

÷ Voir au 5 janvier 1663 et au 2 février 1664.

Lun 29 octobre 1663

- Blumenthal assiste à une représentation de *L'Hospital des fols*, donné par les Italiens au Palais-Royal. Il donne le titre en français.

÷ Peut-il s'agir de la comédie de Charles Beys ? On imagine mal, dans ce cas, que les Italiens aient joué une pièce française en italien devant un public français.

÷ Lancaster indique que la pièce de Beys serait peut-être liée à la lecture du traité de Tommazo Garzoni intitulé *L'Hospitale de' Pazzi incurabili* et publié à Venise en 1589, mais que sa source principale est *Los Locos de Valencia* de Lope de Vega (1620), intitulée dans un manuscrit *Es Hospital de los locos*.

÷ Scénario d'Arlequin-Biancolleli.

÷ Le 4 août 1663, soit quelques semaines avant cette représentation, est parue la *Zélinde* de Donneau de Visé, dans laquelle on peut lire, p. 111 :

Je sais qu'Élomire [Molière] dira qu'Horace est un étourdi. Mais ce n'est pas une raison, et pour excuser ses fautes il n'aurait qu'à dire que tous ses personnages sont fous. Mais s'il est ainsi, il devait appeler sa pièce *L'Hospital des fous*, et faire paraître les Petites Maisons sur le théâtre, comme a fait autrefois Beys.

- Ce même jour, le peintre Pierre Mignard, malade, dicte son testament devant notaires. Le texte a été publié par P. Mantz, « Testament de Pierre Mignard, peintre », *Archives de l'art français...*, Documents, V, 1857-1858, p. 41-51.

Mar 30 octobre 1663

- *Venceslas* et *Les Fâcheux*. R : 165 l.

÷ *Venceslas* ne sera plus repris avant le 30 novembre 1668.

÷ Dans son registre, La Thorillière donne *Le menteur* à la place de *Venceslas*.

- Ce jour-là, le libraire Charles de Sercy obtient un privilège royal pour l'impression du *Portrait du peintre*, d'Edme Boursault. Il y associe ses collègues Nicolas Pépingué, Jean Guignard et Étienne Loyson.

÷ Il obtient le même jour un privilège pour l'impression du *Panegyrique de L'École des femmes*, de Charles Robinet, qui paraîtra le 30 novembre.

- La *Gazette* du 3 novembre rapportera :

Le 30, se fit la bénédiction de la nouvelle église des chanoines réguliers de la Réforme de l'Ordre de Prémontré, fondée par le roi et par la reine mère en l'honneur du Saint-Sacrement et de l'Immaculée conception de la Vierge ; cette princesse [Anne d'Autriche], accompagnée de grand nombre de seigneurs et dames, ayant assisté à la cérémonie, en laquelle l'abbé Maruc fit la prédication avec beaucoup d'édification de son auditoire.

÷ Voir au 27 octobre.

Mer 31 octobre 1663

• Vers la fin du mois d'octobre, Marie-Catherine Desjardins envoie au comte de Saint-Aignan (qui l'a sans doute fait inviter à la fête de Versailles du 19, où a été créé *L'Impromptu*), un billet en vers, qu'elle fera imprimer en tête de *Nitétis* (voir au 19 décembre 1663) :

Monseigneur, je suis votre très humble et très obéissante servante, Des Jardins.
[Saint-Aignan ne sera duc, donc Monseigneur, qu'à partir du 15 décembre suivant]
À ce nom, poursuivez, de grâce :
Ce n'est ni placet pour le roi,
Ni vers nouveaux, ni dédicace,
Ni rien de ce qui peut regarder votre emploi.

Il me semble déjà voir quelqu'un de Messieurs les savants,
(Car on sait que chez vous on voit incessamment
Tous les illustres de notre âge)
Se révolter à ce commencement
Et dire avec emportement :
« Qu'elle faut contre l'usage !
Juste Ciel, quel dérèglement !
Quoi ! renverser ainsi la belle économie
Dont Voiture et Balzac ont tracé leurs écrits ?
Et que dira l'Académie ?
Que diront tous les beaux esprits ?
Pour moi, je ne m'en saurais taire,
Et pour en parler fort et net,
Dedans le genre épistolaire,
C'est un monstre qu'un tel billet. »

J'en conviens avec messire le Docte. Il est vrai, brave et généreux duc ; en bonne police, la République des Lettres devrait me condamner à l'amende ; mais j'ai cru qu'il était moins périlleux pour moi d'en courir les risques que de vous laisser prendre ce poulet pour un oiseau de mauvais augure. Vous êtes exposé à tant de prières importunes,

Que pour mieux éviter cette punition,
J'ai d'abord mis mon nom en tête,
Car on sait que sur la requête,
Desjardins n'est pas trop sujet à caution.
Bien que ma fortune soit basse,
Et qu'on croit (sic) rarement un poète sur sa foi,
Sitôt qu'en quelque lieu vous lirez que c'est moi,
À ce nom, poursuivez, de grâce.

En effet, Monseigneur, ceci n'est qu'un très humble remerciement des bontés que vous me témoignâtes à Versailles, et une protestation sincère que j'en ai une reconnaissance infinie et que je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne. Je sais que l'entreprise n'est pas petite, et, votre estime étant très glorieuse pour ceux qui la possèdent, elle est difficile à obtenir. Mais, Monseigneur, je crois pourvoir tout oser, quand je songe à quel point je suis ce que j'ai pris la liberté de vous protester au commencement de cette lettre.

÷ Le 5 novembre, le comte de Saint-Aignan répondra à ce poulet par une lettre.

Jeu 1 novembre 1663

• Toussaint. 2^e anniversaire du Dauphin.

• Au cours de ce mois de novembre, les comédiens espagnols joueront deux fois seulement devant la cour.

- Si l'on en croit les *Mémoires domestiques* du Père Batterel [III, 265], ce jour-là le jeune Brienne demande à faire retraite à l'Institution de l'Oratoire [74, rue Denfert-Rochereau actuelle].

Ven 2 novembre 1663

- Fête des Trépassés.
- Est-ce un jour de relâche au Palais-Royal ? La Grange ne note rien en dehors du jour : « Vendredi ».

Sam 3 novembre 1663

- Fête de saint Hubert. Louis XIV part chasser le cerf à Versailles, en compagnie de Monsieur, du duc d'Enghien, du duc de Beaufort, et divers autres seigneurs.
- Ce jour-là, le duc Christian de Mecklembourg, qui vient de se convertir au catholicisme, est solennellement reçu à l'Ordre du Saint-Esprit.
- Blumenthal assiste, au Palais-Royal, à une représentation des *Quatre Harlequins*, donnée par les Italiens.
 - ÷ Il donne le titre en français. La présence du H suffit d'ailleurs à indiquer que l'annonce au moins a été faite en français.
 - ÷ Scénario d'Arlequin-Biancolleli.
- Le même jour, évoquant dans sa Lettre en vers, la guerre menée en Hongrie contre les Turcs, Loret écrit, v. 244-254 :

C'est ainsi qu'à peu près le mandent
 Les fils du comte Saint-Aignan,
 Absents d'ici depuis un an²²,
 Qui, depuis deux mois volontaires,
 Aimant les exploits militaires,
 Hardis, généreux et loyaux,
 Sont au camp des impériaux,
 Mettant bien souvent en usage
 L'ardeur de leur jeune courage
 Qui fait en mainte occasion
 Honneur à notre nation.

- Dans la même Lettre, Loret évoque également la mort de Mme de Brienne :

La noble dame de Brienne
 (La jeune et non pas l'ancienne),
 Que la cour connaissait assez,
 Est morte aussi ces jours passés,
 Et la Parque injuste et cruelle
 Fit mourir et périr en elle,
 Bornant ses ans jeunes et verts,
 Multitude d'appas divers
 Dont cette comtesse bien née
 Était visiblement ornée.

 - ÷ Mme de Brienne la jeune était née Mlle de Chavigny, fille d'un secrétaire d'État de Richelieu. Voir les *Mémoires* de Brienne le Jeune et les *Mémoires* de Gourville. Sur la situation des Brienne, voir au 1^{er} mai 1663.
 - ÷ Voir l'affaire des deux *Jocondes*.

Dim 4 novembre 1663

- Registre de La Grange : « Dimanche 4^e novembre. *Prince jaloux* [Dom Garcie], *l'Impromptu de Versailles* 1^{ère} fois. R : 1090 l. »
 - ÷ Registre de La Thorillière : « Ce dimanche 4^e novembre à la première représentation du *Prince jaloux* (sic). Et de *l'Impromptu*. En tout : 1090 l. »
 - ÷ Blumenthal assiste à la représentation.
 - ÷ Entre ce jour et le 23 décembre, *L'Impromptu de Versailles* va être joué 19 fois de suite en public.
 - ÷ La liste des pièces qu'il accompagne présente une certaine régularité :

22. Le chevalier Pierre de Saint-Aignan, exilé depuis le duel de janvier 1662, et son frère le comte de Séry.

<i>Dom Garcie de Navarre</i>	Molière	2 fois de suite	1090, 660 l.
<i>Le menteur</i>	Corneille	2 fois de suite	847, 587 l.
<i>La Mariane</i>	Tristan	3 fois de suite	658, 822, 478 l.
<i>L'École des maris</i> 585 l.	Molière	4 fois de suite	808, 415, 835,
<i>Le Cocu imaginaire</i> 551 l.	Molière	5 fois de suite	450, 325, 750, 506,
<i>Sertorius</i>	Corneille	3 fois de suite	342, 454, 509 l.

Lun 5 novembre 1663

- De ce jour est datée la réponse que le comte de Saint-Aignan fait au « poulet » de Mlle Desjardins (voir au 31 octobre) :

Je ne m'étonnerai jamais qu'une personne dont le mérite est au-dessus du commun, et qui fait des ouvrages qui n'ont point de prix, écrive des billets singuliers et extraordinaires, et qu'ayant toute la galanterie qui peut compatir avec une haute vertu, elle surprenne par les plus agréables choses du monde. Mais j'avoue que j'ai le plus méchante opinion de moi-même qui fut jamais, quand je pense qu'une belle personne se sert, en m'écrivant, du mot de « poulet » sans aucun scrupule, en parlant sans doute sur mon sujet sans rougir non plus que son papier, et enfin m'oblige par là à recevoir son poulet, comme elle dit, en oiseau de mauvais augure, qui me présage que, si je ne suis pas barbon, je m'en vais bientôt le devenir, et qu'on peut me donner toutes les marques de l'amitié sans craindre qu'elle puisse jamais dégénérer en quelque chose de plus. Il n'importe, Mademoiselle : honorez-m'en toujours, s'il vous plaît ; telles qu'elles sont, je les tiens fort glorieuses et ne souhaite la guérison d'un mal dont on me persuade que la cause l'est assez pour moi, qu'afin de vous aller rendre grâce très humble chez vous d'un souvenir si obligeant et d'une lettre si spirituelle que le plus délicat de tous les hommes et le plus grand de tous les rois la verra un jour apparemment à son coucher. Conservez-moi cependant, Mademoiselle, avec plus de charité que de raison, et plus de grâce que de justice, la part que vous m'avez fait espérer en l'honneur de vos bonnes grâces, puisque j'ai, avec la qualité de votre admirateur, encore celle de votre très humble et très obéissant serviteur.

÷ Cette lettre sera publiée au cours de l'année 1665 dans un *Nouveau Recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, t. II, p. 185 [Ars. 8° B.L. 9991].

÷ Le 25 avril 1665, la troupe de Molière créera la prochaine pièce de Marie-Catherine Desjardins, *La Coquette ou Le Favori*, qui sera jouée devant la cour à Versailles, le soir du 13 juin 1665.

Mar 6 novembre 1663

- *Le Prince jaloux* [*Dom Garcie de Navarre*] et *L'Impromptu de Versailles*. R : 660 l.

÷ Premier registre de La Thorillière [f° 77] :

Ce mardi 6^e novembre au Prince jaloux et l'Impromptu.
En tout 660 l.

.....

Part 34 l. 10 s.

Dû à Mr de Molière xxx

Dû par Mgr le Duc. 4 places.

÷ Voir au 13 novembre.

÷ C'est la dernière fois que la troupe (et donc Molière lui-même) joue *Dom Garcie de Navarre*. Dans la mesure où certains éléments de cette pièce se retrouvent dans *Le Misanthrope*, on peut penser que c'est après cette date que Molière entreprend l'écriture de ce dernier. Un témoignage tardif de Boileau donne à penser qu'un acte la pièce était prêt dès l'année 1664.

Mer 7 novembre 1663**Jeu 8 novembre 1663****Ven 9 novembre 1663**

- La Grange ne note rien en dehors de la date.

÷ Le Palais-Royal fait-il relâche ? Ce qui suit rend l'hypothèse probable. Mais on peut y voir en outre la confirmation que La Grange remplit son Registre bien longtemps après l'événement : s'il l'avait fait dans les jours qui suivent, il n'aurait pas manqué de noter la raison du relâche.

÷ Ce jour-là, en effet, les ambassadeurs suisses font leur entrée dans Paris. La *Gazette* fera de cette journée un long compte rendu intitulé « L'Entrée des ambassadeurs des Treize cantons et de leurs alliés à Paris », et qui se conclut sur ces lignes :

Au reste, toute leur route, depuis Charenton jusques en leurs logements, se trouva couverte de peuple, tant à cheval qu'à pied, avec plus de deux mille carrosses, et en divers endroits il y avait aussi des échafauds remplis de monde, outre celui qui était aux fenêtres ; de façon qu'on peut dire qu'il n'y eut jamais ici plus d'empressement pour aucune cérémonie qu'en celle-là, tant il est vrai que chacun y voulut témoigner une joie extraordinaire à ces ambassadeurs, et aux cantons en leurs personnes, la satisfaction que nous avons de voir cette ancienne union de la France avec eux si heureusement maintenue.

÷ Olivier d'Ormesson s'étend lui aussi longuement sur ces solennités dans son *Journal*, II, p. 51-52 :

Au mois de novembre, les ambassadeurs suisses arrivèrent pour le renouvellement de l'alliance avec la France. Ils s'arrêtèrent à Charenton, comme ils avaient fait en 1602, et ils y furent complimentés.

Le vendredi 9 novembre ; le roi leur donna à dîner dans le bois de Vincennes, d'où ils partirent pour faire leur entrée à Paris. M. le maréchal d'Aumont, gouverneur de la ville, avec M. le marquis d'Humières, les furent recevoir à mi-chemin, suivant l'usage ; car le roi a voulu ne faire ni plus ni moins que du temps de Henri IV. M. Voisin, prévôt des marchands, avec la ville, les fut recevoir hors la porte Saint-Antoine. Ils entrèrent tous à cheval et passèrent sur la Place-Royale, par la rue des Francs-Bourgeois, par la rue Sainte-Croix, et furent descendre dans la rue Saint-Martin, où leurs logements étaient marqués dans les grands hôtelleries. [...]

Je les vis passer chez M. Leroux dans la rue Sainte-Croix. Les archers de la ville marchaient les premiers, et, après eux, les valets des ambassadeurs, qui sont les bedeaux ou huissiers des villes de chaque canton, vêtus des livrées de leurs villes, leurs manteaux, mi-partis de blanc ou de bleu ou de rouge, ou par bandes, sans aucun ornement, et leurs chevaux fort misérables. Avant les ambassadeurs marchaient les cent-suisse du roi, tambour battant, puis le premier ambassadeur, qui était du canton de Zurich, ayant M. le maréchal d'Aumont à sa droite, et M. Voisin, prévôt des marchands, à sa gauche. Ainsi tous les autres députés entre un gentilhomme et un officier de la ville. Leurs habits étaient de drap sans façon et comme ils sont vêtus d'ordinaire, sans aucune parure, les uns avec des fraises, les autres avec des collets, tous âgés de plus de cinquante ans, ayant la plupart de grandes barbes, hommes bien faits, grands, et peu polis ni ajustés, et comme de bons bourgeois.

• Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Georges Soly (« rue Saint-Jacques, au Phénix »), un *Traité contre les danses et les comédies, composé par saint Charles Borromée, archevêque de Milan et cardinal du titre de sainte Praxède*.

÷ Cette « traduction » est dédiée « à Madame la Princesse de Conti ».

÷ Sur le rôle joué dans cette publication par Mgr François [de] Bosquet (1605-1676), évêque de Montpellier depuis 1656²³, ami ou allié de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, voir Jean Dubu, *Les Églises chrétiennes et le théâtre*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 91-121.

÷ L'abbé Henry a publié une étude sur *François Bosquet, évêque de Lodève*, Paris, 1889.

÷ Voir également la lettre adressée à Colbert le 20 janvier 1662 par l'Italien Pierre de Bonzi (1631-1703), évêque de Béziers.

Sam 10 novembre 1663

Dim 11 novembre 1663

• Fête de la Saint-Martin.

• Les ambassadeurs suisses sont reçus à dîner [= déjeuner] par le chancelier Pierre Séguier. Festin, musique, mais pas de comédie.

• Au Palais-Royal : *Le menteur* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 847 l.

÷ Ce jour-là, le prince de Condé et le duc de Guise occupent chacun une loge à 44 livres, qu'ils laissent tous deux en dette [La Thorillière, f° 78].

23. En 1635, il a édité des textes de Lothaire Conti, pape sous le nom d'Innocent III : *Innocentii tertii... Epistolarum libri quatuor regestorum XIII. XIV. XV. XVI. ex ms. bibliothecae collegii fuxensis Tolosae nunc primum edunt sodales ejusdem collegii et notis illustrat Franciscus Bosquetus...* — Tolosae Tectosagum : apud Societatem tolosanam, 1635. 2 parties en un vol. in-fol.

Lun 12 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses sont reçus à dîner par le comte de Soissons. Festin, musique, mais pas de comédie.

Mar 13 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses vont visiter successivement Le Tellier, Colbert, Turenne (chez qui ils déjeunent, avec musique), le prince de Condé et le duc d'Enghien.

- Au Palais-Royal : *Le menteur* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 587 l.

Mer 14 novembre 1663

- *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles* chez le maréchal de Gramont. R : 330 l.
 ÷ Ce jour-là, c'est le maréchal de Gramont qui s'est chargé de recevoir les ambassadeurs suisses.

- ÷ La *Gazette* du 23 rendra compte de cette réception dans le cadre d'un long article intitulé « La cérémonie qui s'est faite en l'église Notre-Dame pour le renouvellement d'alliance entre les Treize cantons suisses et leurs alliés, et Ce qui s'est passé aux traitements qui ont été faits en cette ville à leurs ambassadeurs » :

Le 14, le maréchal de Gramont, les ayant fait convier par deux de ses gentilshommes de venir dîner dans son hôtel, ils s'y rendirent en 12 carrosses qu'il leur avait envoyés, et y furent reçus avec une galanterie particulière. Les petits violons, qui étaient sur un balcon, jouèrent à l'instant qu'ils parurent, et les hautbois, qui étaient au pied de l'escalier, ayant aussi commencé de jouer, continuèrent en marchant devant ces ambassadeurs, lors accompagnés de plusieurs officiers et des gentilshommes du maréchal. Il les attendait à la porte de sa grande salle, où, les ayant reçus l'un après l'autre, il prit le premier et le fit entrer dans sa chambre, tout le reste suivant, chacun selon son rang. Le Maréchal, qui leur fit un discours fort galant sur la valeur de leur nation, et sur l'estime particulière que le roi en faisait, les conduisit en une grande galerie, où était dressée une table de 70 couverts, qui fut des mieux servie. À l'un des bouts, il y avait les petits violons, et à l'autre des trompettes et des tymbales, qui égayèrent la compagnie durant le dîner, auquel on but les santés, ainsi que l'on avait fait ailleurs. Ce régal fut suivi de la comédie et d'un feu d'artifice que l'on avait préparé sur une terrasse ; tellement que ces ambassadeurs se retirèrent avec toute la satisfaction qu'il est aisé d'imaginer d'avoir été si bien traités et divertis.

- ÷ Loret rendra compte de ce régal dans sa Lettre du 17, v. 95-110 :

Le duc de Gramont, dont la gloire
 A grande part dans notre histoire,
 D'un cœur franc, d'un cœur ébaudi,
 Leur fit un banquet mercredi
 Avec tant de magnificence
 Qu'on en admira l'excellence :
 Puis, quand on les eut desservis,
 Ils furent ensuite ravis
 (Après, je crois, quelque musique)
 D'un divertissement comique,
 Suivi d'une collation
 Apprêtée en perfection,
 Et, comme pour dernier service,
 D'un surprenant feu d'artifice
 Qui, lorsque commença la nuit,
 Fit en l'air un merveilleux bruit.

Jeu 15 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses sont reçus à dîner par le maréchal de Villeroy. Festin, musique, mais pas de comédie.

- Ce jour-là, ou la veille ou le lendemain, Racine écrit à son ami l'abbé Le Vasseur, qui est en villégiature à Crosne :

Pour ce qui regarde *Les Frères*, ils ne sont pas si avancés qu'à l'ordinaire. Le 4^e [acte] était fait dès samedi [10] ; mais, malheureusement, je ne goûtais point, ni les autres non plus, toutes les épées tirées ; ainsi, il a fallu les faire rengainer, et pour cela ôter plus de deux cents vers, ce qui est malaisé.

*La Renommée*²⁴ a été assez heureuse. M. le comte de Saint-Aignan l'a trouvée fort belle. Il a demandé mes autres ouvrages, et m'a demandé moi-même. Je le dois aller

24. *La Renommée aux Muses*, ode que Racine vient de faire publier.

saluer demain. Je ne l'ai pas trouvé aujourd'hui au lever du roi ; mais j'y ai trouvé Molière, à qui le roi a donné assez de louanges, et j'en ai été bien aise pour lui : il a été bien aise aussi que j'y fusse présent. [...]

Le roi a été à Versailles. Les Suisses iront dimanche à Notre-Dame, et le roi a demandé la comédie pour eux à Molière : sur quoi M. le Duc a dit qu'il suffisait de leur donner Gros René²⁵ bien enfariné, parce qu'ils n'entendaient point le français.

÷ La date approximative de cette lettre se déduit de l'allusion aux Suisses qui « iront dimanche à Notre-Dame ». Or, la cérémonie aura lieu le dimanche 18 novembre [voir le *Journal* d'Ormesson, II, p. 55 et suivantes]. S'il écrivait le samedi 17, Racine ne dirait pas *dimanche*, mais *demain*. D'autre part, dans sa lettre suivante, écrite le 23, il dit qu'il n'a pas vu Molière depuis huit jours, donc en gros depuis ce jeudi 15.

÷ Sur le travail auquel Racine est attelé, voir au 31 mars 1663.

÷ Tout indique que les trois lettres que Racine écrit à Le Vasseur au cours de ces semaines se suivent au rythme des voyages du laquais de l'abbé, qui en assure l'acheminement. Elles permettent donc d'apprécier le rythme du travail sur *La Thébaïde* et la manière dont Racine le considère.

÷ Les quelques lignes consacrées aux *Frères* sont bien peu de choses pour une première œuvre en cours !

÷ « [...] ils ne sont pas si avancés qu'à l'ordinaire » : la phrase suggère qu'« à l'ordinaire », le travail avance vite.

÷ Si Racine « ne goûtait point toutes les épées », pourquoi s'est-il imposé d'écrire 200 vers qui en découlent ? Sans doute parce qu'il s'agissait de versifier une quantité équivalente d'une prose qui n'était pas la sienne.

÷ Il est flatté que Saint-Aignan, après avoir lu *La Renommée*, lui demande ses autres ouvrages, mais il ne semble pas y inclure *Les Frères ennemis*.

÷ Molière, quand il est de quartier, côtoie Saint-Aignan... du moins quand celui-ci est en année de service, ce qui ne semble pas être le cas.

÷ Ce matin-là, Louis XIV a fait de grands éloges (« assez de ») à Molière, qui a été « bien aise » que Racine soit là pour les entendre. C'est donc qu'ils se connaissent ; cela noté pour ceux qui, comme Georges Forestier (Racine, *C.E.C.*, Pléiade, 1999, I, p. 1231), prétendent que *La Thébaïde* a été écrite pour les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne.

• Vers la mi-novembre, selon Antoine Adam [*Histoire*, III, p. 292, note 8], l'Hôtel de Bourgogne présente la *Réponse à L'Impromptu de Versailles ou La Vengeance des Marquis*, de Donneau de Visé.

÷ Il faut croire que la pièce a été donnée sans nom d'auteur, puisque jusqu'à une date récente elle était attribuée au comédien Claude Deschamps, dit Villiers. Voir Mongrédien, *La Querelle de L'École des femmes*, p. 248-249.

÷ Pour ma part, je doute qu'elle ait jamais été représentée :

◇ Donneau ne manquerait pas de le signaler, de manière plus ou moins directe selon le succès ou l'insuccès rencontré.

◇ La réponse des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne à *L'Impromptu de Versailles* est *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, de Montfleury fils, qui sera créé à le 11 décembre, lors du mariage du duc d'Enghien.

Ven 16 novembre 1663

• Les ambassadeurs suisses sont reçus à dîner par le maréchal d'Aumont. Festin, musique, mais pas de comédie.

• *La Mariane* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 657 l.

• Le même jour, le libraire Nicolas Pépingué fait enregistrer sur le Registre de la Chambre syndicale des libraires [BNF, ms. fr. 21945, f^o 29r^o], le privilège que son collègue Charles de Sercy a obtenu le 30 octobre précédent pour l'impression du *Portrait du peintre* (« composé par le sieur Boursault »), qui paraîtra le lendemain 17, et du *Panegyrique de l'École des femmes* (« par le sieur Robinet »), qui paraîtra le 30.

÷ Voir au 28 octobre.

25. S'agit-il du comédien, c'est-à-dire de René Duparc, qui mourra à l'automne 1664, ou d'une des farces qui portaient son nom ? Sur cette boutade du duc d'Enghien, voir *Lettres inédites*, de Condé et Enghien à la reine de Pologne, éditées par Magne.

Sam 17 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses « achevèrent leurs conférences en l'hôtel du chancelier de France, qui n'avait pu s'y trouver avec les autres commissaires nommés par le roi à cause de son indisposition ».

- La *Gazette* du jour signale que, dix jours plus tôt (soit le 7), un service a été célébré en l'honneur de Mme de Brienne à Auxerre, en l'abbaye dirigée par Charles-François de Loménie.

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient sur la guerre contre les Turcs, et, évoquant, les généraux Sérin et Montecucoli, il écrit, v. 215-226 :

Et c'est dans leur puissante armée
Que, convoiteux de renommée,
Monsieur le comte de Séry,
Qui l'honneur a toujours chéri,
Et le chevalier son cher frère,
Dignes enfants d'un brave père [Saint-Aignan],
Attendent impatiemment,
De campement en campement,
Quelque entreprise noble et belle,
Afin de montrer en icelle
Et dans les combats hasardeux,
Combien ils sont hardis tous deux.

- Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, Nicolas Pépingué, Jean Guignard et Étienne Loyson, *Le Portrait du peintre, ou La Contre-critique de L'École des femmes*, d'Edme Boursault. Voir au 28 octobre et aux 16 et 30 novembre.

÷ La pièce est dédiée à « S.A.S. Monseigneur le Duc [d'Enghien] » :

Monseigneur, Je n'aurais jamais osé prendre la liberté de lever les yeux jusques sur V.A.S., pour lui faire un présent si peu digne d'elle, sans la permission qu'elle semble m'en avoir donnée par les généreux applaudissements dont elle a eu la bonté d'honorer un ouvrage qui n'est considérable que par l'avantage de ne lui avoir pas déplu. Je sais, Monseigneur, que la seule gloire de votre suffrage peut remplir la respectueuse attente d'une personne aussi ambitieuse que moi ; mais quiconque a l'honneur de connaître combien il y a de plaisir à vous êtes redevable ne peut s'empêcher de rechercher l'occasion de vous être obligé plus d'une fois. Jamais pièce n'eut si besoin d'appui que celle que je vous consacre, et je ne vois point de protecteur qui soit si auguste que vous. Car enfin, Monseigneur, si l'on considère Votre Altesse sérénissime du côté du sang, celui dont elle est formée ne produit que des héros, qui naissent pour immortaliser les siècles qui auront eu le bonheur de les posséder ; et pour ce qui est de la capacité, il semble qu'il n'y ait que ces mêmes héros qui aient mérité de faire voir à la postérité que la naissance royale n'est pas incompatible avec les sublimes clartés que l'on remarque en eux. À toutes ces illustres vérités, Monseigneur, je n'en veux joindre qu'une : je suis avec tout le respect imaginable, Monseigneur, de V.A. Sérénissime, très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. Boursault.

÷ Le privilège, daté du 30 octobre, est accordé à Charles de Sercy.

÷ Dans un avis Au lecteur qui suit l'épître dédicatoire, Boursault, indigné que Molière l'ait accusé de n'être qu'un prête-nom, revendique l'entière paternité de la pièce :

Je ne me serais jamais avisé, mon cher lecteur, de vouloir t'ennuyer par une espèce de préface, si je n'étais obligé d'en faire le sacrifice à la Gloire outragée des plus honnêtes gens de notre siècle. Si l'on s'était contenté de m'avoir ravi l'avantage d'avoir attaqué Molière, et de l'avoir réduit à la honteuse nécessité de recourir aux invectives pour repousser la satire spirituelle qui a mis en plein jour les défauts du plus considérable de ses ouvrages, j'eusse laissé la liberté du doute à tous ceux à qui l'on a voulu persuader que je n'étais pas l'auteur de la moindre chose que je sois capable de produire. Mais il n'est pas juste que je me laisse dépouiller d'un bien qui ne peut enrichir personne, et je suis contraint de défendre tout le Parnasse contre l'injurieuse charité qu'on lui a voulu prêter. Les grands hommes n'ont point d'occupations si basses, ils ne travaillent qu'alors qu'il y a de la gloire à acquérir, et c'est dire assez clairement que Molière n'a rien à craindre d'eux. Pour moi, je suis redevable à l'outrage qu'il m'a voulu faire : croire ma pièce digne de ceux qui sont accusés d'y avoir mis la main, c'est demeurer d'accord de son mérite, et toutes les injures qu'on me dit dans les galimatias de Molière appelé *Impromptu* ne peuvent détruire la bonne opinion qu'il a fait concevoir de mon ouvrage. Je pourrais repousser ces (sic) injures par d'autres injures plus piquantes, si j'en avais aussi bien la volonté que j'en ai le droit, mais je n'y suis pas accoutumé comme lui ; et

puis, cette sorte de vengeance est si indigne d'un honnête homme, que la sienne n'a pas eu lieu de me surprendre.

- ÷ Boursault n'a jamais fait réimprimer cette pièce. Elle ne sera insérée dans des recueils collectifs de ses œuvres qu'à partir de 1725, vingt-quatre ans après sa mort.
- ÷ Plusieurs indices donnent à penser qu'il n'a fait que versifier, et, au mieux, accommoder un canevas en prose fourni par son ami Jean Donneau de Visé.

Dim 18 novembre 1663

- *La Mariane* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 822 l.

- Ce jour-là a lieu la cérémonie du renouvellement de l'alliance entre la France et les cantons suisses. Les ambassadeurs se rendent à Notre-Dame, puis ils vont déjeuner à l'archevêché, où le roi leur rend visite au cours du second service.

- ÷ Voir le récit détaillé de cette journée dans *La Gazette* du 24, le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, II, 55-59, et dans la Lettre de Loret du 24, v. 11-82.

- Ce même jour également, le libraire Étienne Loyson obtient un double privilège, enregistrer le surlendemain [registre BNF, ms. fr. 16754, f° 122v° première mention] :

Autre permission d'imprimer Les dialogues du grand et du petit miroir de la ||
mouche et du fard et des gandz et du masque soubz le tiltre des entretiens daristipe
|| Comme aussi les guerres de Cathilina et de Jugurta escrites en || latin par
Salustre et mises nouvellement en francois par le Sr (?) || au proffict de
Estienne Loison marchand libraire a paris par || lettres du dix-huict^e Novembre
1663 signées Guitonneau.

- ÷ Voir au 20 février 1664.

Lun 19 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses sont reçus à dîner à l'Hôtel de Ville. Festin, musique, mais pas de comédie.

Mar 20 novembre 1663

- Relâche ? La Grange ne note rien, en dehors de la date. Il est probable que, ce jour-là, encore, la troupe s'est transportée à Vincennes pour assister à la grande parade des troupes du roi.

- Ce jour-là, en effet, les ambassadeurs suisses sont reçus en audience de congé à Vincennes. La *Gazette* du 24 rapportera :

Le roi, qui voulait leur donner le divertissement de la revue de ses troupes, s'y étant rendu sur les neuf heures du matin, prit le soin de les ranger en bataille dans le parc, savoir le régiment des gardes françaises et suisses, les grands et petits mousquetaires, les gardes du corps, gendarmes, cheveu-légers, et la compagnie aussi des cheveu-légers de Monseigneur le Dauphin, qui tous se trouvèrent au plus leste état qui se pût souhaiter. Alors, les ambassadeurs, qui avaient cependant été splendidement traités par les officiers du roi dans la salle des gardes à une table de 80 couverts, ainsi que leur suite à deux autres, étant montés à cheval, accompagnés du prince de Condé, du duc d'Enghien et de tous les principaux seigneurs de la cour, allèrent trouver Sa Majesté, avec laquelle était Monsieur, et ces troupes, après avoir fait leurs décharges, défilèrent devant eux par escadrons et bataillons, dans un si bon ordre qu'ils ne l'admirent pas moins que leur grand nombre et cet air martial que leur inspire le belliqueux monarque qui les tient dans une si belle discipline. Ensuite, Sa Majesté s'étant rendue en sa grande chambre et les ambassadeurs en une autre, ledit sieur de Berlise les y fut prendre et les mena à leur audience par la salle des gardes.

- ÷ Loret, qui était de la fête, rendra compte de cette journée dans sa Lettre du 24, v. 103-146 :

Lesdits ambassadeurs confrères,
Que le roi nomme ses compères,
Furent mardi, le jour d'après,
Traités au château de Vincennes ;
Puis, la journée étant sereine,
S'allant promener dans le parc,
Long de deux ou trois cents traits d'arc,
Le roi leur fit voir sous les armes
Ses cheveu-légers, ses gendarmes,
Ses mousquetaires, ses dauphins,
Ayant bouquets de plumes fins,
Ses régiments français et suisses,

Bref, toutes les braves milices
 Qui, dans toute fidélité,
 Sont gardes de Sa Majesté.
 Les chefs de ces troupes guerrières,
 Tant piétonnes que cavalières,
 Avec des vêtements divers
 Étaient si richement couverts
 Qu'à mes chers lecteurs je proteste
 Qu'on n'eût pu rien voir de plus leste.
 Mais entre tous Sa Majesté,
 Ayant Monsieur à son côté,
 Avait la mine si royale,
 Si hautaine et si martiale
 Qu'on disait d'un ton ingénu :
 « Voilà le dieu Mars revenu »
 Tant son admirable prestance
 Nous inspirait cette croyance.

Mer 21 novembre 1663

- Les ambassadeurs suisses sont les hôtes de la duchesse de Longueville, sœur des princes de Condé et de Conti.

Jeu 22 novembre 1663

Ven 23 novembre 1663

- *La Mariane* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 478 l.
 ÷ Blumenthal assiste à la représentation.

- Le matin du même jour, Racine a écrit à l'abbé Le Vasseur, toujours à Crosne :

Le mauvais temps m'a empêché de sortir depuis quatre jours [...] Quoique j'aie vu tout ce qui s'est passé à Notre-Dame avec Messieurs les Suisses, je n'ose pas usurper sur le gazetier l'honneur de vous en faire le récit. [...] Je n'ai point vu *L'Impromptu* ni son auteur depuis huit jours : j'irai tantôt. J'ai tantôt [bientôt ?] achevé ce que vous savez, et j'espère que j'aurai fait [terminé] dimanche [25] ou lundi [26]. J'y ai mis des stances qui me satisfont assez. En voilà la première ; car je n'ai guère de meilleure chose à vous écrire. C'est un lieu commun qui vient bien à mon sujet ; mais ne le montrez à personne, je vous en prie, parce que, si on [Racine a d'abord écrit : « parce que ceux qui »] l'avait vu, on s'en pourrait souvenir, et on serait moins surpris quand on le récitera.

La déhanchée fait la jeune princesse. Vous savez bien, je crois, qui est cette déhanchée, et qui sera cette princesse. Adieu. Je suis marri d'avoir si peu de bonnes choses à vous mander. Je souhaite que ma stance vous tienne lieu d'une bonne lettre. Le Bailli a été tous ces jours passés ici avec sa femme ; ils s'en vont à l'heure où je vous parle, et je ne leur dis point adieu.

Montfleury a fait une requête contre Molière, et l'a donnée au roi. Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir autrefois couché avec la mère. Mais Montfleury n'est point écouté à la cour. Adieu : ne laissez point, s'il vous plaît, revenir votre laquais sans m'écrire ; vous avez plus de temps que moi.

÷ Le récit de ce qui s'est passé à Notre-Dame sera fait par Loret le 24 et par la *Gazette* le 25.

÷ « Je n'ai point vu *L'Impromptu* ni son auteur depuis huit jours. » Racine n'aurait pas encore vu *L'Impromptu de Versailles* ? C'est l'interprétation de Georges Forestier dans sa notice de *La Thébaïde* [Racine, *CE.C.*, I, Pléiade, 1999, p. 1231]. Cela semblerait bien étonnant, alors que la pièce s'est déjà jouée six fois. Et pourquoi, dans ce cas, Molière aurait-il été heureux que Racine entende les éloges que le roi lui donnait une semaine plus tôt ? Il faut sans doute comprendre que Racine a vu *L'Impromptu* et son auteur il y a huit jours (c'est-à-dire le 15) et ne les a pas revus depuis.

÷ « J'irai tantôt [voir *L'Impromptu* et Molière] » : sans doute faut-il comprendre « cet après-midi » ; auquel cas, la lettre serait bien écrite le vendredi 23, puisque, si j'en crois le silence de La Grange, *L'Impromptu* ne s'est pas joué le mardi 20.

÷ « [...] un lieu commun qui vient bien à mon sujet » : quel détachement ! Un auteur débutant qui n'hésite pas à développer froidement des lieux communs...

÷ « [...] vous avez plus de temps que moi » : ces derniers mots indiquent que Racine est absorbé par un travail urgent.

÷ « La déhanchée fait la jeune princesse. » Qui est cette déhanchée ? Une chose est sûre : c'est une actrice dont le déhanchement, la manière de se déhancher sur scène, est suffisamment notoire pour qu'il ne soit pas nécessaire de la nommer davantage.

Or, dans *L'Impromptu*, Molière dit, s'adressant à Marquise Duparc : « Prenez bien garde, vous, à vous déhancher comme il faut et à bien faire des façons... » Si ma lecture de « Je n'ai point vu *L'Impromptu* ni son auteur depuis huit jours » est juste, Racine a entendu cette phrase et vu Marquise Duparc se déhancher il y a une semaine.

÷ Rien ne permet d'affirmer quelle actrice interprètera Antigone en juin 1664. À l'occasion d'une reprise de la pièce, en octobre 1721 (presque soixante ans plus tard), un journaliste du *Mercur de France* donnera une distribution originale dans laquelle le rôle est tenu par Catherine Debrie.

÷ « Vous savez bien, je crois, qui est cette déhanchée et qui sera cette princesse » : sans doute faut-il comprendre, soit : Vous savez bien, depuis que je vous en parle... ; soit : Vous savez bien, vous qui avez vu *La Critique de l'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles*.

÷ Il existe alors une autre « déhanchée » célèbre : Louise de La Vallière, maîtresse du roi, qui va accoucher deux mois plus tard, le 19 janvier 1664.

÷ « Je suis marri d'avoir si peu de bonnes choses à vous mander » : phrase étrange, sous la plume d'un homme dont on nous dit qu'il est train de mettre la dernière main à sa première œuvre dramatique !

÷ La requête de Montfleury intervient un mois après la création de *L'Impromptu de Versailles*, dans lequel Montfleury se fait étriller, mais dans lequel également Molière demande qu'on lui « laisse le reste », c'est-à-dire qu'on n'attaque pas sa vie privée.

÷ Recopiant cette lettre de son père, Louis Racine écrira : « Il accuse Molière d'avoir épousé sa propre fille. » S'il faut en croire le témoignage, unique, de Racine père, le placet de Montfleury n'avait pas formulé la chose aussi directement ; il la suggérait en dénonçant l'instabilité sexuelle de Molière. Ce qui ici remarquable, c'est l'évidence de la relation mère-fille s'agissant de Madeleine et Armande... à moins de comprendre que Molière aurait couché avec Marie Hervé !

÷ Dix-huit jours plus tard, le 11 décembre, Molière et Montfleury se trouveront réunis à l'Hôtel de Condé...

Sam 24 novembre 1663

Dim 25 novembre 1663

- Fête de sainte Catherine, jour chômé.
- *L'École des maris* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 808 l.
- La *Gazette* du 1^{er} décembre écrira [1171-1172] :

Le 25, se fit en l'église Saint-Sulpice et à Saint-Germain-l'Auxerrois, la publication des bans du mariage du duc d'Enghien et de la princesse Anne de Bavière, seconde fille du défunt prince Édouard palatin du Rhin. Outre la haute naissance de ces deux personnes, qui attire sur eux les yeux de tout le monde dans une action si considérable, leur mariage est encore rendu plus célèbre par le soin que Sa Majesté a pris d'envoyer exprès vers le roi et la reine de Pologne, pour le traiter avec eux et même de demander l'entremise et l'approbation du sénat, à qui Elle en a écrit, et lequel s'est employé à cet effet auprès de Leurs Majestés polonaises. Ces avances du roi ont été suivies de tout ce que Sa Majesté pouvait souhaiter de la part du roi et de la reine de Pologne, puisqu'outre une dot fort considérable qu'ils ont faite à cette princesse, ils l'ont adoptée pour leur fille unique.

Lun 26 novembre 1663

- Ce jour-là et le suivant, les ambassadeurs suisses repartent dans leurs cantons.

Mar 27 novembre 1663

- *L'École des maris* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 415 l.
- Le 30, l'archevêque de Toulouse écrira de Pézenas à Colbert [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 127] :
Mardi 27 de ce mois, Monseigneur le prince de Conti, sur les 6 heures du soir, arriva à La Grange, où je l'attendais. Il est en parfaite santé. Il me dit que les députés du bas-Languedoc se rendraient ici le 1^{er} et le 3 décembre pour la plupart, et qu'ainsi il se résolvait de faire l'ouverture de l'assemblée le mercredi 5. J'ai eu treize ou quatorze jours de temps ici pour caresser nos députés du Haut-Languedoc à mesure qu'ils arrivaient. Je crois que cette assemblée ne sera pas difficile à gouverner. Je vous informerai du détail lorsqu'on aura mis la main à la

pâte. Nous n'avons encore que deux prélats, qui sont Monseigneur de Montauban et M. de Rieux, de dix ou onze que nous espérons avoir.

Mer 28 novembre 1663

Jeu 29 novembre 1663

Ven 30 novembre 1663

- Fête de saint André, jour chômé.

- *L'École des maris* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 835 l.

- Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, Nicolas Pépingué, Jean Guignard fils, Étienne Loyson et Gabriel Quinet, le *Panegyrique de l'École des femmes, ou Conversation comique sur les œuvres de M. de Molière*, de Charles Robinet.

÷ Le Registre des libraires dans lequel il est fait mention du privilège obtenu par Sercy le 30 octobre et enregistré le 16 novembre par Nicolas Pépingué, est le seul document par lequel nous connaissons le nom de l'auteur, qui n'apparaît nulle part dans l'imprimé²⁶.

÷ Robinet (1608 ?-1698).

÷ Selon le *Mercur Galant*, c'est-à-dire Jean Donneau de Visé, mai 1677, p. 41-42 :

Voici deux autres sonnets pour Leurs Altesses Royales. Ils sont de Monsieur Robinet, qui travaille à la *Gazette* depuis trente-cinq ans et qui a fait seul tous les Extraordinaires que nous avons vus jusqu'à l'année dernière. Ils lui ont acquis beaucoup d'estime, et le public lui a rendu là-dessus la justice qu'il lui devait.

÷ Mariage avec la femme de Renaudot.

÷ De 1656 à 1660, il a fait paraître, à une fréquence irrégulière, une Gazette en vers concurrente de celle de Loret : *La Muse royale*, adressée à Anne de Gonzague, princesse Palatine.

÷ Dans son *Grand Dictionnaire des précieuses, historique, etc.*, achevé d'imprimer le 28 juin 1661 chez Ribou, Baudeau de Somaize lui rendait hommage [I, p. 16] :

Rodolphe [Robinet, selon *La Clef*], pour n'être dans ce Dictionnaire que pour quelques mots, ne laisse pas d'être des plus spirituels de ceux dont nous parlerons, et d'avoir pour témoins de la douceur de ses vers et de l'élégance de sa prose toute l'Europe, qui pourrait en rendre témoignage.

÷ Somaize revient sur Rodolphe dans l'article qu'il consacre [II, 308-312] à « Pamphilie », c'est-à-dire Anne de Gonzague, princesse Palatine :

Il y avait aussi une forte émulation entre elles [les Muses], à qui aurait l'honneur de se rendre plus agréable à son esprit. Mais ce bonheur fut le précieux partage de celle qui avait le docte et l'ingénieux Rodolphe pour son père, l'un de nos premiers historiographes. Le sort de cette Muse causa tant de jalousie à plusieurs autres qu'elles se retirèrent de dépit et de honte, et la laissèrent dans une paisible jouissance de l'honneur qu'elle s'était acquis et qui ne donna pas aussi peu d'ombrage à celle qui s'était consacrée au service de la princesse Nitocris [de Nemours].

÷ Donneau de Visé évoque à son tour Robinet en termes très élogieux dans ses *Nouvelles nouvelles* [II, 215-216] :

[...] l'illustre et fameux Adamas, qui la [la *Gazette*] compose, ne fait rien que de beau, et je connais peu de personnes qui écrivent mieux en prose que lui. Ses Extraordinaires, où il y a un peu plus de liberté de s'étendre que dans la *Gazette*, en font foi et sont admirés de tout le monde.

÷ « Ses Extraordinaires, où il y a un peu plus de liberté de s'étendre que dans la *Gazette*... » : la formulation indique bien que Robinet rédige également les ordinaires, ou du moins une partie.

÷ Robinet, qui n'est pas ingrat, retourne le compliment à Donneau [*Panegyrique*, p. 38-40], et le félicite chaudement pour le combat qu'il a mené contre l'abbé D'Aubignac au cours des mois précédents. Il ne cessera d'ailleurs de le soutenir publiquement dans ses Lettres en vers à Madame, puis à Monsieur, des années 1665-167? (voir en particulier au 8 août et au 11 octobre 1665).

÷ En effet, après la mort de Loret en avril 1665, il prendra sa relève, concurremment avec La Gravette de Mayolas.

÷ Au cours des années 1666-1667, il semblera singulièrement attaché à Henriette Donneau, sœur de Jean, aux côtés de laquelle il sera parrain, le 2 juillet 1666 (voir sa

26. À noter que Gabriel Quinet y est associé pour un huitième seulement.

lettre du 4, v. 306-314).

÷ C'est à la demande de cette jeune femme, à laquelle il donne le nom d'Iris, qu'il fera, quelque temps plus tard, le récit des deux jours de fiançailles, puis d'épousailles, du duc d'Enghien et d'Anne de Bavière, fille de son ancienne protectrice la princesse Palatine. L'opuscule paraîtra en 1664 chez Étienne Loyson, sous le titre des *Noces ducales*. Voir aux 10 et 11 décembre.

÷ Il avait d'ailleurs publié en 1651 une ode intitulée *Les Illustres vérités de Mgr le Prince*.

÷ Le texte du *Panegyrique* est précédé d'un avis « Au lecteur » où l'on peut lire :

Il y a plus de trois mois que ceux qui te débitent ce *Panegyrique* l'ont entre les mains. Néanmoins, ce ne sera pas le dernier ouvrage sur le même sujet, puisqu'il en paraît un depuis quelques jours sur le théâtre de la seule Troupe royale, qui fait beau bruit, et duquel on a ajouté quelque chose en celui-ci. Les libraires, qui sont les grands parrains de ces sortes de pièces, lui ont donné le nom qu'il leur a plu. Comme l'on ne s'y est point opposé, on te permet aussi de le débaptiser, et de lui en donner tel autre que tu jugeras lui être plus propre l'enfant ne s'en portera ni pis ni mieux.

÷ Si Robinet a rédigé son Avis au dernier moment, c'est-à-dire quelques jours avant l'achèvement d'imprimer, les trois mois qu'il évoque font remonter le dépôt du manuscrit chez Sercy à la fin du mois d'août, et les « quelques jours » depuis lesquels une nouvelle pièce se joue à l'Hôtel de Bourgogne se situent vers la mi-novembre.

÷ Il est intéressant de noter, tout d'abord, dans le privilège inscrit sous la date du 28 octobre dans le registre [BNF, ms. fr. 16754, f° 121r^o], la pièce de Robinet porte déjà le titre qu'elle aura à l'impression un mois plus tard.

÷ Quel est l'ouvrage qui paraît depuis quelques jours à l'Hôtel de Bourgogne ? Pour Antoine Adam [*Histoire*, III, 292, note 8], il s'agit de *La Réponse à l'Impromptu de Versailles, ou La Vengeance des marquis*, de Donneau de Visé, qui paraîtra huit jours plus tard, le 7 décembre, dans le recueil des *Diversités galantes*. Pour Georges Mongrédien [*La Querelle*, p. 248-249], il s'agit de *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé* d'Antoine Montfleury.

÷ Je pense cependant que la pièce dont il est question est *Le Portrait du peintre*, d'Edme Boursault, qui se joue à l'Hôtel de Bourgogne depuis le 19 octobre au moins. En effet, Robinet précise qu'il a « ajouté quelque chose » de cette nouvelle pièce dans la sienne ; et c'est bien ce qui se lit, p. 57-58, à la fin de la première intervention de Crysolite (voir ci-dessous).

÷ « Ajouté quelque chose » : Robinet a donc corrigé et augmenté le texte qu'il avait remis aux libraires trois mois plus tôt.

÷ Que la pièce ait été écrite avant la création du *Portrait du Peintre*, sans doute au cours du mois d'août, j'en vois une confirmation dans ce que dit Palamède, p. 39, à propos de Philarque-D'Aubignac :

Cette critique [la *Défense de Sertorius* par Donneau, parue le 23 juin] est des plus transcendantes. Mais, Lidamon, vous êtes mal informé, quand vous dites que Philarque a cessé d'écrire. J'ai vu qu'ayant de nouveau taillé sa plume, il avait déchiqueté l'Œdipe, et que son dessein était de traiter ainsi tous les autres dramatiques du grand Ariste [Corneille], sans faire semblant d'entendre claquer la fronde du petit David, qu'il a, dans ses Remarques [contre *Œdipe*, parues le 27 juillet], métamorphosé en grenouille des marais du Parnasse, avec tous ceux qui se sont mêlés de la défense du grand Ariste.

÷ Le *Panegyrique* a été révisé après la création du *Portrait du peintre*, mais juste avant celle de *L'Impromptu de Versailles*. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire, p. 57-58, la fin de la première intervention de Crysolite :

Je suis étonné comment l'on peut faire des remarques si peu solides et qu'il y ait des gens qui se soient donné la peine de les faire éclater même sur la scène ; et je leur demanderais volontiers si ce qu'ils ont fait sur ce sujet aura un grand relief sur le papier ? Je leur demanderais pareillement si ce qu'ils appellent le *Portrait du Peintre* est un tableau fort ressemblant, et si un tas de morbleu et quelques autres mots n'établissent pas bien la ressemblance ? Mais laissez faire, Élimore ajustera ces faiseurs de *Portraits du Peintre*, et il ne manquera point du tout de couleurs pour les représenter avec un peu plus de rapport et faire l'un des plus beaux morceaux de peinture qui se soient jamais vus. *Il a sur ce sujet des imaginations que je n'ai pu apprendre sans en crever de rire par avance.*

Sam 1 décembre 1663

- Ce jour-là, la *Gazette* rapporte :

Le Lieutenant civil [Dreux d'Aubray] a, par ordre du roi, fait mettre en prison l'auteur d'une feuille d'almanach où il avait, contre la vérité, représenté les

ambassadeurs suisses jurant l'alliance en une posture peu convenable à la dignité et au caractère de personnes qui représentent un État souverain, ancien et fidèle allié de cette couronne ; et en même temps, ledit Lieutenant civil a ordonné la suppression de tous les exemplaires. Quelques jours auparavant, il avait aussi fait emprisonner un imprimeur qui, dans une relation de la même cérémonie, avait parlé en autres termes qu'il ne devait de l'acte du serment qui fut fait par les ambassadeurs des cantons en l'année 1602.

- Au cours de ce mois de décembre, les comédiens espagnols joueront cinq fois devant la cour.

- Dans les premiers jours de décembre, Racine écrit à Le Vasseur, toujours à Crosne :
[...] Il fallut que je demeurasse avec lui [M. Vitart], mais dans le dessein de m'en aller moi seul dans quatre ou cinq jours, si vous êtes encore à la campagne tant que cela.

Je n'ai pas de grandes nouvelles à vous mander. Je n'ai fait que retoucher continuellement au cinquième acte, et il n'est tout achevé que d'hier. J'en ai changé toutes les stances avec regret. Ceux qui me les avaient demandées s'avisèrent ensuite de me proposer quelque difficulté sur l'état où était ma princesse, peu convenable à s'étendre sur des lieux communs. J'ai donc tout réduit à trois stances et ôté celle de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs. On promet depuis hier *La Thébaïde* à l'Hôtel [de Bourgogne] ; mais ils ne la promettent qu'après trois autres pièces.

Je n'ai pas été depuis longtemps à l'hôtel de Liancourt. On m'a envoyé redemander depuis quatre jours le papier qu'on m'avait donné pour faire signer, et que je vous ai donné aussi. Tâchez de vous souvenir où il est. Je viens de parcourir votre belle et grande lettre, où j'ai trouvé assez de difficultés qui m'ont arrêté, et d'autres sur lesquelles il serait aisé de vous regagner. Je suis pourtant fort obligé à l'auteur des remarques, et je l'estime infiniment. Je ne sais s'il ne sera point permis quelque jour de le connaître. Adieu, Monsieur, votre laquais attend...

÷ « On promet depuis hier *La Thébaïde* à l'Hôtel de Bourgogne... » : les jours de représentation ordinaires, pour l'Hôtel de Bourgogne comme pour le Palais-Royal, étant le dimanche, le mardi et le vendredi, la lettre devrait avoir été écrite un lundi, un mercredi ou un samedi.

÷ L'« Hôtel de Bourgogne » / « Ils » (les comédiens de l'Hôtel) ne semblent pas être les mêmes que « ceux qui me les avaient demandées ».

÷ Quelle *Thébaïde* est annoncée à l'Hôtel de Bourgogne ? Dans la lettre du 15 novembre, Racine parle des *Frères* et non de *La Thébaïde*. Il s'agit sans doute de la pièce de l'abbé Boyer.

÷ Voir le début du récit de Brossette [*Correspondance avec Boileau, op. cit.*, p. 519] :

Ce fut Molière qui engagea M. Racine à faire des tragédies. Boyer avait fait *La Thébaïde*, qui était très mauvaise. Molière dit à Racine que s'il voulait rajuster l'*Antigone* de Rotrou, elle effacerait *La Thébaïde* de Boyer.

÷ « Ils ne la promettent qu'après trois autres pièces ». On peut fort bien comprendre : le Palais-Royal pourra donc présenter la mienne *avant*.

÷ Voir la thèse de Georges Forestier, selon laquelle Boyer n'a jamais écrit de *Thébaïde* [Racine, *CE.C.*, I, Pléiade, 1999, p. 1228 et suivantes].

÷ L'enchaînement « je n'ai pas de grandes nouvelles » avec « je n'ai fait que, etc. » marque pour le moins du détachement vis-à-vis de ces *Frères ennemis* auxquels Racine est attelé, et confirmerait qu'il ne s'agit jamais que d'une corvée de versification. Il s'étend plus longuement sur les autres nouvelles, et semble, en particulier, intéressé par les remarques faites sur tel ou tel poème.

÷ Dans sa lettre précédente, il donnait à comprendre qu'il avait quasiment bouclé la pièce. Il le confirme, en indiquant qu'il n'a fait depuis que des retouches.

÷ Cette lettre est la dernière de Racine qui nous soit parvenue concernant cette période.

÷ Pourquoi ne joue-t-on pas sa pièce plus tôt ?

÷ Voir au 20 juin 1664.

Dim 2 décembre 1663

- Premier dimanche de l'Avent.

÷ Selon la *Liste véritable et générale des prédicateurs*, l'Avent des Carmélites de la rue du Boulois est prêché pour partie par Faure, évêque d'Amiens, pour l'autre par l'abbé Bossuet.

- *L'École des maris* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 585 l.
- Le même jour, un nommé Philippe de la Croix fait enregistrer un privilège qu'il a obtenu (à une date non précisée) pour l'impression « d'un livre intitulé *La Défense de L'École des femmes du Sr Molière et de sa Critique* [BNF, ms. fr. 16754, f° 122r° » :
[Dans la marge : De la Croix] Autre permission d'imprimer un livre intitulé la deffence de l' l' escolle des femmes du Sr moliere et de sa critique au proffict l l de philippe de La Croix par lettres du [blanc] de xvi soixante trois signees [blanc].

Lun 3 décembre 1663**Mar 4 décembre 1663**

- *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 450 l.

Mer 5 décembre 1663**Jeu 6 décembre 1663**

- À Pézenas, le prince de Conti ouvre les États du Languedoc. Il n'assistera donc pas au mariage de son neveu, le duc d'Enghien, le 10 et le 11. Il sera de retour à Paris le 26 février 1664.
÷ Pendant cette session, il écrit quotidiennement à l'abbé de Roquette. Voir aux archives de Chantilly, O. VI, f°s 805 et suivants.

Ven 7 décembre 1663

- *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 325 l.
- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, Étienne Loyson et Claude Barbin, un recueil intitulé *Les Diversités galantes*.
÷ Le livre, publié sans nom d'auteur, mais qui est de Jean Donneau de Visé, est dédié à « Monseigneur le duc de Guise » ; l'épître dédicatoire, signée D., prend la forme d'un grandiloquent « dialogue d'Apollon et de Timante » tout à la gloire du duc. Guise était déjà dédicataire de la *Défense de Sertorius* (et du *Grand Dictionnaire des précieuses, historique, poétique, etc.*).
÷ Ce volume composite contient :
◊ une première nouvelle : « *Les Soirées des auberges, comique* », qui n'est pas sans évoquer *L'Après-soupe des auberges*, de Raymond Poisson, qui se jouera en février 1665 dans le cadre de la mascarade donnée au Palais-Royal juste avant les représentations du *Festin de Pierre*. Je ne reconnais pas, dans le style de cette nouvelle, celui de Donneau.
◊ une comédie intitulée « Réponse à *L'Impromptu de Versailles* ou *La Vengeance des Marquis* » ; Gabriel Quinet (et d'autres de ses collègues peut-être) en fera un tiré à part, paginé 81-154, pour lequel il fera composer, sur un papier plus blanc, une page de titre spéciale ;
◊ une seconde nouvelle : « *L'Apothicaire de qualité, nouvelle galante et véritable* », qui, si l'on se fie au style, est assurément de Donneau de Visé ;
◊ une « Lettre sur les affaires du théâtre », dans laquelle l'auteur revendique la paternité de *Zélinde*, de *La Vengeance des marquis* et des *Nouvelles nouvelles*.
÷ Les deux premiers textes ont une pagination continues, 1 à 154 ; les deux suivants ont une nouvelle pagination, 1 à 100.
÷ Le privilège a été accordé le 14 septembre précédent à Jean Ribou, qui y a associé Étienne Loyson et Claude Barbin. Mais ce privilège ne sera enregistré que le 18 février 1664. Voir à cette date.
÷ Voir le registre de privilèges, BNF, ms. fr. 16754].
÷ Note de Couton [Molière, *Œ.C.*, Pléiade, I, 1393-1394] :
Le volume des *Diversités galantes* paraît avec le privilège d'un recueil de vers, *Les Délices de la poésie galante*. Est-ce parce que l'auteur et le libraire ont craint de ne pas obtenir le privilège pour un ouvrage contenant de vives attaques personnelles contre Molière ? Ont-ils eu la sensation que la critique était arrivée au point où elle devient diffamation ?
◊ C'était déjà la thèse, selon moi contestable, défendue par Th. Van Vree, puis par Mongrédien.
÷ S'agit-il du même privilège que celui des *Délices de la poésie galante*, ou bien d'un privilège accordé le même jour ? Le privilège accordé le 14 septembre 1663 pour les

Délices sera donné *in extenso*, et augmenté de la référence à « diversité galante », à la fin de la seconde partie ; voir au 12 juillet 1664.

÷ L'extrait du privilège donné par l'exemplaire Barbin 1664 de la BNF-Arts du spectacle [Rf 7375] est libellé ainsi :

Par grâce et privilège du Roi donné à Paris le 14 septembre 1664 (sic) ; Signé par le Roi en son Conseil : L'ABORIE (sic) ; Il est permis à Jean Ribou, marchand libraire à Paris d'imprimer, vendre et débiter un livre intitulé *Les Diversités galantes* pendant cinq années, et défenses sont faites, etc. [...] Et ledit Ribou a associé au présent privilège Étienne Loyson et Claude Barbin pour en jouir selon l'accord fait entre eux.

÷ Cet exemplaire ne porte, sur la page où est cité le privilège (verso de la dernière page de l'épître dédicatoire), aucune indication de la date d'enregistrement, ni d'achevé d'imprimer.

÷ L'extrait du privilège figurant sur l'exemplaire Barbin 1664, BNF-Arsenal 8° BL 22000, est semblable, mais donne bien la date du 14 septembre 1663.

÷ Sur cette affaire, voir au 18 mars 1664.

÷ Une seconde édition de ce recueil paraîtra en 1665, à l'adresse de Gabriel Quinet uniquement, augmentée de trois nouvelles, et dans laquelle *La Vengeance des marquis* et la *Lettre sur les affaires du théâtre* ne seront pas mentionnées au titre.

Sam 8 décembre 1663

- Fête de l'Immaculée conception.

Dim 9 décembre 1663

- Deuxième dimanche de l'Avent.

• *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 750 l.

• Mariage du chevalier Philibert de Gramont et d'Elizabeth Hamilton.

Lun 10 décembre 1663

• Ratification, au Louvre, du contrat de mariage (signé le 23 juillet à Léopol) entre Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils du prince de Condé, et Anne de Bavière, fille d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, elle-même sœur de Marie de Gonzague, reine de Pologne depuis 1646.

÷ Mlle de Montpensier se souviendra [II, 204] :

M. le Prince maria M. le Duc à la seconde fille de la princesse palatine, et la reine de Pologne lui donna beaucoup de bien et l'adopta pour sa fille ; de sorte que M. le Prince s'estimait si heureux de cette alliance, qu'il semblait qu'il eût été un misérable auprès de sa belle-fille. Tout le monde était étonné de voir M. le Prince si entêté de la Palatine : car il ne l'avait pas toujours été ; il avait rompu avec elle avec un grand mépris et s'en était fort plaint, en avait dit des choses qui n'étaient pas obligantes. Pour moi je fus fort étonnée de ce mariage, après tout ce que je lui avais ouï dire ; mais il ne se faut étonner de rien en ce monde, et moins encore de M. le Prince que d'un autre [...]. Il envoya un gentilhomme pour me donner part du mariage ; il m'écrivit, et M. le Duc. Madame la princesse palatine me fit l'honneur, en cette occasion, de m'avouer pour sa parente dans la lettre qu'elle m'écrivit. Elle marquait « l'honneur qu'a ma fille, et par M. son père et par moi ». Je lui fis réponse sans commencement et sans fin, et je ne mis point de dessus. J'écrivis à la reine mère et je la suppliai de demander au roi comme il fallait la traiter, et qu'elle me fit l'honneur de le faire mettre, ne voulant rien faire qui lui déplût ni qui fâchât la Palatine. En usant de cette manière, je montrais au roi une grande soumission, et je le faisais souvenir de moi ; à la reine un respect pour elle, parce qu'elle aimait la Palatine, à qui j'étais bien aise de témoigner de la considération, entrant dans l'alliance de M. le Prince, qui gardait de grandes mesures avec moi ; ainsi cette honnêteté là-dessus avait plusieurs fins. Le roi y fit mettre comme aux autres princes étrangers, qui sont habitués dans ce royaume, c'est-à-dire comme à tous les officiers de la couronne.

On ne parla, dans toutes les lettres, que de cette noce, des magnificences que l'on avait faites à l'hôtel de Condé, où le roi, les reines et toute la cour avaient soupé ; qu'il y avait eu toutes sortes de divertissements ; que la reine de Pologne avait envoyé des pierreries d'une beauté extraordinaire (enfin c'était des merveilles) ; que madame la Duchesse allait à deux carrosses, comme moi ; ce qui était nouveau. Du reste elle faisait comme avait fait sa belle-mère, qui était au désespoir de ce mariage : elle souhaitait avec passion ma sœur d'Alençon, et elle n'avait pas tort, et on s'étonnait fort que M. le Prince eût préféré l'argent et les pierreries de Pologne au rang d'une petite-fille de France : car, pour la personne, madame la Duchesse

n'est pas plus belle que ma sœur, et, pour n'être pas bossue, elle a la taille assez mal agréable pour laisser croire que déshabillée elle ne l'a pas plus belle.

÷ La *Gazette* rapportera, le 15 :

Le 10, se firent dans la chambre du roi, par le cardinal Antoine, les fiançailles du duc d'Enghien avec la princesse Anne de Bavière, fille du défunt prince palatin, en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, le contrat ayant été lu par le sieur de Lionne, secrétaire d'État, et signé de Leurs Majestés ainsi que des principaux parents. Le duc d'Enghien était vêtu d'un habit de velours noir à ramage, enrichi d'une large broderie d'or et d'une infinité de perles et de diamants ; et la princesse, qui était en deuil, avait un si grand nombre de pierreries qu'on les faisait monter à plus de trois millions. Ensuite de la cérémonie, la compagnie eut, dans le salon des Audiences, le divertissement de la comédie française, avec les 24 violons et la musique de la chambre, qui en faisaient les intermèdes ; et la Reine mère la régala d'une superbe collation, dans l'appartement de la reine, où il y eut bal.

÷ Fait étonnant : le rédacteur de la *Gazette* ne précise pas que la comédie française a été donnée par la Troupe royale, c'est-à-dire les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne.

÷ Dans sa Lettre du 15, Loret évoque, v. 11-68, la fête donnée le même soir au Louvre par le roi :

L'assemblée était grande et belle [...]

Bref, on n'a point vu de nos jours

Un si remarquable concours

De personnes de grand mérite,

De gens d'honneur, de gens d'élite,

De gens de cour, jeunes et vieux,

Et de tant de beaux couples d'yeux

Qu'en faveur de ce mariage

Notre roi, des rois le plus sage,

Fêtoya généreusement

Dans son pompeux appartement.

Car outre un festin magnifique,

Outre le bal et la musique,

Qui sont de chers ingrédients,

Deux troupes de comédiens,

Des cinq qui sont en cette ville,

L'une et l'autre étant fort habile,

Divertirent ce même jour

Admirablement bien la cour.

÷ Page 15 des *Noces ducales*, [Paris, Estienne Loyson, 1664], mince plaquette passée presque inaperçue²⁷ dans laquelle il décrit sur le mode précieux ces deux journées de noces, Charles Robinet écrit :

Ainsi, chacun passa avec une pleine joie en ce magnifique salon où notre admirable héros [Lisis, c'est-à-dire Louis XIV] reçoit les compliments de toutes les nations par la bouche de leurs ambassadeurs ; et la compagnie eut dans ce superbe lieu le divertissement de la comédie, qui était le *Trasibule* du jeune Florimon [Montfleury], qui paraît déjà si favorisé des Muses théâtrales et qui fut représenté par l'unique Troupe qui soutient si dignement l'honneur qu'elle a d'appartenir au grand Lisis.

Après ce poème, où le sérieux et l'enjoué se trouvent mêlés, et dont les entractes furent de ravissants concerts des 24 violons, avec la symphonie et la musique de la chambre de Lisis, les comédiens, ayant déchaussé le cothurne et pris l'escarpin, jouèrent une petite pièce qui fait toujours beaucoup de bruit, que l'on nomme *Les Cadenats*, pour ce qu'un jaloux que l'on y représente en emploie un grand nombre à renfermer sa femme. Laissons ce sévère époux, Iris, et passons avec l'auguste assemblée en l'appartement d'Hespérie [la reine Marie-Thérèse].

Ce fut là qu'on la régala d'une collation de toutes sortes de fruits et de confitures propres à chatouiller le goût des dieux, et qu'il y eut un bal aussi brillant et aussi beau que vous pouvez vous le figurer, sachant le lieu où il se fit et les personnes qui en étaient.

÷ Loret confond la réception du 10 au Louvre, où seule la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne a joué, avec celle du lendemain, à l'Hôtel de Condé, où, selon *La Gazette*, les invités ont eu « le divertissement de plusieurs comédies françaises ».

÷ *Trasibule* est l'unique tragi-comédie d'Antoine Montfleury ; Blumenthal la verra représentée en public le 16 décembre ; elle sera imprimée le 17 avril 1664 chez Pépingué. Dans un article intitulé « *Hamlet* in France in 1663 » [PMLA XXXVII (1922), 228-242], Van Roosbroek affirme que *Trasibule* « est basé directement ou indirectement sur le *Hamlet* de Shakespeare ». Voir également Lancaster, III, 551-554.

27. Huguette Gilbert en fait état dans un article, « Les Noces (sic) ducales et la Querelle de l'École des femmes », *XVII^e siècle*, n° 150, 1986, p. 73-74.

÷ « [...] qui paraît déjà si favorisé des Muses théâtrales » : la tragédie de Montfleury se joue donc depuis quelque temps déjà et avec succès.

÷ *Les Cadenats* sont une petite comédie en seize scènes du même Edme Boursault, dont la Troupe royale jouera le lendemain *Le Portrait du peintre*. La pièce n'est pas nouvelle, comme le suggère la relative « qui fait toujours beaucoup de bruit » ; créée au Marais au cours de l'hiver 1661-1662, elle a été publiée le 13 juin 1662, sous le titre du *Jaloux endormi*, chez Guignard, Pépingué et Loyson. Reprise par l'Hôtel de Bourgogne (sans doute après le passage de comédiens du Marais à l'Hôtel), Pépingué vient d'en faire paraître une nouvelle édition au cours de cette année 1663 sous le titre du *Jaloux prisonnier*.

÷ Les équivoques et les jeux de mots salaces qu'elle contient n'ont rien à envier au « scandaleux » *le de L'École des femmes*.

÷ L'Iris à laquelle Robinet adresse sa prose est sans doute Henriette Donneau de Visé, sœur de Jean.

÷ Pourquoi ce choix de l'Hôtel de Bourgogne pour cette première soirée ?

- S'il faut en croire Godefroi Hermant, *Mémoires*, VI, 598, ce jour-là Bossuet prêche aux Récollettes de la rue du Bac. L'abbé Lebarcq, éditeur des Œuvres oratoires de Bossuet, n'en fait pas état.

Mar 11 décembre 1663

- Registre de La Grange :

Le mardi 11^e, la troupe fut mandée et joua à l'hôtel de Condé au mariage de S.A.S. Mgr le Duc *La Critique de L'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles*. 400 l.

÷ La mention est portée en retrait négatif.

÷ La même mention figure dans le premier registre de La Thorillière [f^o 90] :

Mardi dernier n^e décembre nous jouâmes à l'Hôtel de Condé pour Mgr le Prince, l'Impromptu et la Critique.

÷ La représentation publique ordinaire semble donc avoir été annulée.

÷ Suite de la *Gazette* du 15 :

Le lendemain, les épousailles se firent en la chapelle du Louvre, par le même cardinal, aussi en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, le duc d'Enghien ayant un habit de velours noir à ramage tout éclatant de diamants, et la princesse un brocart d'argent garni de quantité de nœuds et de chaînes de grosses perles, mais qui arrêtaient beaucoup moins les yeux des assistants que la beauté et la bonne grâce de cette jeune princesse, qu'on ne pouvait assez admirer.

Leurs Majestés lui firent l'honneur de la mener dîner [= déjeuner] avec Elles, et le duc son époux dîna chez la princesse Palatine, qui traita magnifiquement le prince et la princesse de Condé, la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, le comte de Saint-Paul et quelques autres dames.

Le soir, Leurs dites Majestés, accompagnées de Monsieur, de Mademoiselle et des principaux de la cour, se rendirent à l'Hôtel de Condé, où Elles eurent le divertissement de plusieurs comédies françaises, et furent traitées à souper, ainsi que leur suite, avec une somptuosité digne d'une si grande fête...

÷ Dans sa Lettre du 15, v. 69-142, Loret s'excuse de ne pouvoir, faute d'informations précises, décrire en détail la fête donnée chez les Condé.

÷ Le 26, le jeune marié écrira à la reine de Pologne [345] :

Le roi me fait force amitiés depuis mon mariage, et par tout ce qui a paru au monde il a témoigné avoir beaucoup de joie ; il donna un bal et une comédie au Louvre le jour de mes fiançailles ; il vint le jour des noces à mon logis, où Monsieur mon père lui donna la comédie, et le roi y demeura tout aussi tard qu'il y pouvait demeurer. J'espère qu'il fera connaître par quelque chose de plus essentiel la part qu'il y prend ; mais il n'a pu faire à ma femme dans notre mariage tout l'honneur que nous eussions pu souhaiter, ni à moi jusques à cette heure les avantages que j'eusse pu attendre de lui.

÷ Charles Robinet, *Les Noces ducales*, *op. cit.*, p. 18-19 :

Le soir, la compagnie se réunit au palais de Lysandre [Condé], où tout était préparé pour des allégresses dignes de la solennité.

On y fut diverti, dans une salle superbement ornée, par les comédiens de la Troupe du grand Lisis [l'Hôtel de Bourgogne] et par ceux de la Troupe de l'illustre Philémon [Troupe de Monsieur], qui se jouèrent elles-mêmes, en jouant *La Critique* et *Contrecritique de L'École des femmes*, avec quelques *Impromptu* (sic) servant de répliques pour les deux partis ; ce qui ne pouvait être que fort plaisant.

À l'issue de ces divertissements, la compagnie fut conduite à plusieurs tables dressées en divers lieux pour le souper [...].

- ÷ « La Contre-critique de l'École des femmes » est le sous-titre du *Portrait du peintre* de Boursault. Les *Impromptus* sont celui dit de *Versailles*, de Molière, et celui, dit de *l'Hôtel de Condé*, d'Antoine Montfleury.
- ÷ Les deux auteurs joués par les Grands comédiens sont les mêmes que la veille : Montfleury et Boursault.
- ÷ Molière est au centre des quatre pièces jouées ce soir-là !
- ÷ Robinet est moins disert que dans le compte rendu de la précédente soirée.
- ÷ Montfleury père et Molière réunis : la rencontre des deux troupes dans les salons de l'hôtel de Condé marque sans doute la fin de la Querelleⁱⁱ.
- ÷ *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé* est-il joué ce jour-là pour la première fois ?

Mer 12 décembre 1663

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, « *Le Pédant joué*, par Monsieur de Cyrano Bergerac ».
 - ÷ Privilège du 21 décembre 1661, enregistré le 4 janvier 1662. 177 pages. La page de titre est la page 1 ; au bas de la page 178, non numérotée, qui contient l'extrait du privilège royal, se lit le mot HISTOIRE, ce qui donne à penser que *Le Pédant joué* n'est que la première pièce d'un volume qui contient, comme l'indique le privilège, les Œuvres complètes de Cyrano.

Jeu 13 décembre 1663

Ven 14 décembre 1663

- *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 506 l.

Sam 15 décembre 1663

- Séance solennelle au Parlement pour la réception des nouveaux ducs. Voir d'Ormesson, *Journal*, II, p. 62-67, et la *Gazette* du 22. Le comté de Saint-Aignan est érigé en duché-pairie.
- Ladite *Gazette* du 22 rapportera [1251-1252] :
 - Le même jour, la reine mère alla ouïr messe en l'église de la Réforme de l'Ordre de Prémontré, où le Saint-Sacrement était exposé pour la solennité de l'octave de l'Immaculée conception de la Vierge, suivant l'ancienne dévotion dudit Ordre, établi en France par Saint Norbert en l'honneur de ce mystère.

Dim 16 décembre 1663

- Troisième dimanche de l'Avent.
- *Le Cocu imaginaire* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 551 l.
- Ce jour-là, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation de *Trasibule*, d'Antoine Montfleury, suivi de *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, du même : les deux pièces de Montfleury qui ont été jouées lors des noces du duc d'Enghien.

Lun 17 décembre 1663

Mar 18 décembre 1663

- *Sertorius* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 342 l.

Mer 19 décembre 1663

- À 3 h du matin, Louise de La Vallière accouche dans le plus grand secret d'un garçon.
 - ÷ Voir le récit de Colbert dans *Lettres, instructions et mémoires de Jean-Baptiste Colbert* [...] publiés par Pierre Clément, Paris, 1869, t. VI, p. 462-464 :
 - Le mercredi 19 décembre 1663, à trois heures et demie du matin, Mlle de La Vallière est accouchée d'un garçon, trois jours après la pleine lune du même mois de décembre, qui avait été le quatorzième (sic). Le Roi m'ayant commandé de prendre soin de tout ce qui concernait cet accouchement depuis le jour que Sa Majesté partit pour le voyage de Marsal [25 août 1663], qu'elle me déclara la grossesse de ladite demoiselle de La Vallière, et qu'elle voulait tenir le tout dans le dernier secret. À son retour, Elle m'ordonna de lui trouver une fille pour lui servir de femme de chambre, en qui on pût se confier ; ce que je fis quelque temps après et lui donnai Mlle du Plessis. Pour mieux cacher cet accouchement, le Roi donna à ladite demoiselle le palais Brion, dans le jardin du Palais-Royal, et la tira par ce

moyen de l'appartement des filles de Madame, du nombre desquelles elle était. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, après avoir confié le secret à Boucher, qui devait servir la demoiselle dans son accouchement, je lui ai fait préparer tous les linges et généralement toutes les choses nécessaires pour cela, et les ai fait entrer, sous prétexte des hardes de ladite demoiselle du Plessis, dans ledit palais Brion. Et pour la nourriture de l'enfant, avec le secret que le Roi m'a ordonné, j'ai disposé le nommé Beauchamps et sa femme, anciens domestiques de ma famille qui demeuraient dans la rue aux Ours, sur le coin de la rue qui tourne derrière Saint-Leu-Saint-Gilles, auxquels j'ai déclaré pour secret qu'un de mes frères ayant fait un enfant à une fille de qualité, pour sauver son honneur j'étais obligé de prendre soin de l'enfant et de leur en confier la nourriture, ce qu'ils ont accepté avec joie.

Pendant ce temps, le Roi m'a écrit divers billets sur cette affaire, lesquels j'ai presque tous brûlés. J'en ai gardé entre autres deux : l'un par lequel Sa Majesté me donne avis d'un accident survenu à ladite demoiselle, d'un éblouissement, et l'autre par lequel il m'ordonne que le sieur Boucher se tienne prêt. Et un moment après l'accouchement, Boucher m'a fait savoir que c'était un fils, et l'heure qu'il était né, par un billet écrit de sa main.

Billet du Roi, daté à minuit, le samedi : « La personne que vous savez vient d'avoir une espèce d'éblouissement, et elle a été assez longtemps sans voir d'un côté, des deux yeux également. Elle croit, et moi aussi, qu'une saignée lui ferait grand bien ; mais elle ne le veut pas faire, ni moi lui conseiller, que l'homme que vous savez ne le trouve à propos. Cela lui est déjà arrivé deux fois depuis deux ou trois mois. Envoyez aussitôt chez cet homme et lui demandez son sentiment, et me le mandez demain à mon réveil, afin qu'elle se puisse faire saigner, si on l'approuve, dès demain matin. J'oubliais à vous dire qu'il lui reste, quand cela est passé et la vue bien revenue, un grand mal de tête. Faites sans perdre de temps ce que je vous ordonne. »

Autre billet : « Faites en sorte que Boucher ne s'écarte guère. On a commencé à avoir des douleurs. »

Billet de Boucher : « À trois heures et demi nous avons eu un garçon, qui est très fort. La mère et l'enfant se portent bien, Dieu merci ! J'attends les ordres. Ce 19 décembre 1663, le Roi m'a commandé de vous dire que Sa Majesté partira entre sept et huit heures pour aller à la chasse, et vous prie de lui mander des nouvelles. »

Le même jour, 19 décembre, à six heures précises du matin, suivant le concert pris auparavant, ledit sieur Boucher a apporté l'enfant au travers du jardin dudit Palais-Royal, et l'a rendu par mon ordre entre les mains dudit Beauchamps et sa femme, qui m'attendaient au carrefour, vis-à-vis de l'hôtel de Bouillon.

Le [19], le sieur Beauchamps et sa femme ont fait baptiser l'enfant en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, leur paroisse, et l'ont fait nommer Charles, suivant l'ordre que le Roi m'en avait donné.

÷ Voir la suite de ce document au 7 janvier 1665.

÷ Voir également le récit d'Olivier d'Ormesson, dans son *Journal*, II, p. 69-70, qui s'achève sur ces lignes :

Mlle de La Vallière, depuis longtemps, vit fort retirée, sans sortir, vêtue toujours d'un manteau de chambre. À son retour de Vincennes, le Roi l'a fait loger au Palais Brion, et l'a tirée d'auprès de Madame. Depuis longtemps, feignant d'être incommodée, elle ne sortait point, et ceux qu'elle recevait le soir pour jouer ne la voyaient que dans le lit. Il est véritable encore que dans le temps marqué ci-dessus, on a été quatre jours sans la voir, et, après, on l'a vue au lit comme devant. L'on ajoute que le mercredi matin M. Colbert entra chez le Roi, qui était encore au lit, et lui parla longtemps. Voilà le commencement d'un roman.

À la messe de minuit, Mlle de La Vallière parut au Quinze-Vingts [au coin de la rue St-Honoré et de la rue St-Nicaise] fort pâle, et depuis elle est trouvée fort changée, et personne ne doute plus qu'elle ne soit accouchée d'un fils, que l'on dit être nourri par les soins de Mme de Choisy.

• Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Gabriel Quinet et Claude Barbin, « *Nitétis*, tragédie par Mademoiselle Desjardins » [Ars. 8° BL 14148/BNF 8° Tth 12692]. Sur cette pièce, voir au 28 avril 1663.

÷ La pièce est précédée d'une épître dédicatoire « à Monseigneur le duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en sa province de Touraine » :

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a paru si obligeante que j'ai cru ne pouvoir y répondre que par un poème tout entier, et bien que la maladie de la Reine mère ait rendu celui-ci assez infortuné pour faire croire qu'il va demander votre protection, il est pourtant très vrai que ce n'est que pour m'acquitter envers

vous que NITÉTIS prend la liberté de vous rendre une visite. N'attendez d'elle ni grande harangue, ni panégyrique ; je ne l'ai pas instruite à tenir le langage de la meilleure partie de nos poètes ; et comme je sais que, quelque illustres que soient vos ancêtres, vous les surpassez infiniment, elle ne parlera ni de la noblesse de votre race, ni de la dignité de vos emplois ; vous êtes mieux connu par vos actions que par les louanges d'une épître dédicatoire, et je trouverais NITÉTIS trop audacieuse, si elle entreprenait d'ajouter quelque chose à la gloire que vous possédez. Elle se contentera donc de vous dire qu'elle se donne à vous de tout son cœur, et que si elle n'a pas assez de mérite pour vous faire accepter ce don avec joie, elle sera toujours trop glorieuse si elle peut vous témoigner à quel point je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissante servante, DESJARDINS.

÷ L'épître est suivie de la Lettre d'octobre 1663 (voir au 31 octobre 1663).

÷ Marie-Catherine Desjardins dédiera sa pièce suivante à Hugues de Lionne, grand ami de Saint-Aignan. Voir au 10 octobre 1665.

Jeu 20 décembre 1663

- Chapelain écrit à Nicolas Heinsius [*Lettres*, II, 343] :

M. le jeune comte de Brienne entrera bientôt dans la Chartreuse de Paris, ayant perdu sa charge et ensuite sa femme, et pour cela il est déjà retiré dans leur voisinage des PP. Chartreux à l'Institut des PP. de l'Oratoire.

Ven 21 décembre 1663

- *Sertorius* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 454 l.

• Ce jour-là, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation de *L'École des jaloux* ou *Le Cocu volontaire*, d'Antoine Montfleury, créée sans doute l'année précédente et qui sera publiée le 19 janvier suivant, en même temps que *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, avec une dédicace « aux cocus ».

÷ Le titre à lui seul renvoie à deux ou trois pièces de Molière.

÷ La pièce semble bien contenir une attaque à peine voilée contre Molière [voir Fournel, *Les Contemporains de Molière*, p. 279] ; voir au 19 janvier 1664.

Sam 22 décembre 1663

Dim 23 décembre 1663

- Quatrième dimanche de l'Avent.

- *Sertorius* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 509 l.

÷ Hormis pour deux visites (chez Madame, le 3 janvier, et chez Le Tellier, le 17), c'est la dernière fois que *L'Impromptu de Versailles* est joué en public jusqu'au 16 mars.

÷ D'où je conjecture que ce n'est pas Armande (proche d'accoucher) qui a tenu son propre rôle dans les deux représentations privées.

Lun 24 décembre 1663

Mar 25 décembre 1663

- Noël. Est-ce un jour de relâche ? La Grange ne note rien en dehors de la date.

Mer 26 décembre 1663

Jeu 27 décembre 1663

- Mort de Christine de France, duchesse de Savoie, dite Madame Royale.

Ven 28 décembre 1663

- Fête des Innocents, jour chômé.

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 739 l.

÷ Premier registre de La Thorillière [f° 95] :

Ce vendredi 28^e décembre à l'École des femmes et la Critique en tout. 739 l.

Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaires	1 l. 16 s.
Soldats	9 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle.	

Tare d'or léger.	
En chaises à Mr. Molière.	
Pour le collation chez Mr. Molière	38 l.
Pour la cire	59 (?) l.
À Crausnier en chandelles ce qui lui est dû	2 l. 7s.
Pour du muscat	3 l.
Aux capucins	1 l.
Part	38 l. 5 s.

Monsieur de Molière a retiré 76 l. 10 s. sur ce qui lui est dû.

Sam 29 décembre 1663

• Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte des libraires « Jacques Du Brueil (sic), place de Sorbonne », et Pierre Collet, « au Palais dans la galerie des Prisonniers, à l'Image S. Martin », le premier volume de « *Macarise, ou la Reine des Isles Fortunées*. Histoire allégorique. Contenant la Philosophie Morale des Stoïques sous le voile de plusieurs aventures agréables en forme de Roman. Par Messire Francois Hédelin, Abbé d'Aubignac ».

÷ Quelque temps plus tôt, s'adressant à l'abbé d'Aubignac dans sa *Défense d'Œdipe*, Donneau de Visé écrivait, p. 66-67 :

Vous déclamez contre Sercy, pource que vous dites qu'il est gueux et qu'il ne peut fournir aux frais de l'impression de votre Roman allégorique, et vous louez en même temps les sieurs Cramoisy, Vitré et Petit, pource qu'ils sont riches. Vous croyez, par ces louanges que vous faites entrer par force dans votre Dissertation, n'ayant rien de commun avec Œdipe, leur donner envie d'imprimer votre roman ; mais je vous assure qu'ils n'en feront rien, à moins que vous n'en payiez l'impression, et qu'ils auraient peur qu'un méchant ouvrage leur fit perdre ce qu'ils ont gagné avec tant de bons.

÷ Pourtant, à la page 52-53 de sa *Quatrième Dissertation*, parue le 27 juillet précédent, l'abbé répondait à son interlocuteur (tout en feignant de répondre à Corneille) :

Et comment serait-il vrai que je lui [Sercy] eusse ouvert cet ouvrage pour l'imprimer ? Il y a cinq ans qu'au bruit du premier volume que j'avais fait voir à quelqu'un de mes amis, ce petit hère me le vint demander, mais je lui refusai sans aucune délibération, par trois raisons.

La première, que je le voulais faire imprimer à mes dépens, comme je lui dis, et comme je le fais in-octavo et non pas in-quarto ; *il est sous la presse et les figures en sont commencées*, au nombre de huit et non de dix, cela ne se peut contredire.

÷ Le privilège, signé le 12 décembre par Coupeau, est cité *in extenso* ; il est suivi de quelques lignes savoureuses :

L'an 1663, le 24. jour de décembre, à la requête dudit sieur abbé d'Aubignac, les lettres royaux (sic) ci-dessus portant permission de faire imprimer ont été par moi sergent à verge au Châtelet soussigné montrées, signifiées et déclarées au sieur Edme Martin, marchand imprimeur-libraire et syndic de la Communauté des marchands-libraires de cette ville de Paris, en parlant à sa personne, en son domicile, à ce qu'il n'en ignore, et qu'il ait, si bon lui semble, à les déclarer auxdits marchands-libraires, et les registrer sur le registre de leurdite communauté. Fait et laissé copie, tant desdites lettres que des présentes, [en] présence de Guillaume Fournier et autres témoins. Signé, Nintras.

÷ Le volume s'ouvre sur plus de trente pages de pièces liminaires signées Giry, Patru, Guéret, Personne, Blondeau, Chaudière, De Gohory, De La Barre Matei, Du Pelletier, Ancheman, Vaumorière, Le Pul, La Forge, Ogier, Pierre de Maupeou, vicomte de Bruyère, Richelet. Faut-il voir là une réponse à ce qu'écrivait Donneau dans la même *Défense d'Œdipe*, p. 75-76 :

Vous êtes si accoutumé à mentir que vous reniez votre Académie, encore qu'elle soit publique et que nous n'ayons aucun lieu de douter d'une chose que nous voyons. Elle s'est autrefois assemblée dans le cloître Saint-Benoît, je ne sais pas si elle s'y tient encore et si vos confrères, du nombre desquels sont l'illustre auteur de *Scipion* [Vaumorière], celui de la *Carte de la Cour* [Guéret], Monsieur Personne²⁸, Monsieur Simon, fameux avocat qui plaïda la première fois votre cause contre Sercy, et Monsieur Richelet, vous souffriront encore dans leur compagnie, à moins que vous ne vous repentiez.

28. André-Louis Personne [1641 ?- ?] a publié vers la fin de 1662 un recueil de *Lettres et billets en tous les genres d'écrire, où se voient les éloges de la plupart des personnes illustres de notre siècle, plusieurs questions philosophiques très curieuses traitées d'une manière galante, et divers autres sujets de civilité, d'amitié, de consolation, de raillerie et d'amour, etc.* ; et s'appête à publier, en 1664, une traduction de *La Vie de Sainte Thérèse écrite par elle-même*.

÷ « [...] qui plaïda la première fois votre cause contre Sercy » : allusion à un procès qui a dû opposer D'Aubignac à Sercy au début des années 1650 ; voir la suite de la citation de la *Quatrième Dissertation* donnée ci-dessus :

[...] je lui refusai sans aucune délibération, par trois raisons.

La première, que je le voulais faire imprimer à mes dépens, comme je lui dis, et comme je le fais in-octavo et non pas in-quarto ; *il est sous la presse et les figures en sont commencées*, au nombre de huit et non de dix, cela ne se peut contredire.

La seconde, qu'il m'avait trompé en l'impression des Panégyriques de M. le Maréchal de Rantzau [1650] et de Madame la Princesse [1651], dont j'avançai les frais à la charge de me les vendre, ce que je faisais par charité pour soulager sa gueuserie, mais sans en avoir pu jamais avoir raison depuis ce temps.

÷ Il est à noter que Boileau avait écrit des « Vers pour mettre au-devant d'un roman allégorique où l'on expliquait toute la morale des stoïciens » :

Lâches partisans d'Épicure,
Qui, brûlant d'une flamme impure,
Du Portique fameux fuyez l'austérité,
Souffrez qu'enfin la Raison vous éclaire.
Ce roman plein de vérité
Dans la vertu la plus sévère
Vous peut faire aujourd'hui trouver la volupté.

÷ Ces vers ne furent insérés dans les *Ceuvres* de Boileau qu'en 1701. Le 9 avril 1702, il écrira à Brossette :

Pour l'épigramme à la louange du Roman allégorique, elle regarde feu M. l'abbé d'Aubignac, qui a composé la *Pratique du théâtre* et qui avait alors beaucoup de réputation. Ce Roman allégorique, qui était de son invention, s'appelait *Macarise*, et il prétendait que toute la philosophie y était enfermée. La vérité est qu'il n'eut aucun succès et qu'il *ne fit de chez Sercy qu'un saut chez l'épicier*. Je fis l'épigramme pour être mise au-devant de son livre avec quantité d'autres ouvrages que l'auteur avait, à l'ancienne mode, exigés de ses amis pour le faire valoir ; mais malheureusement je lui portai l'épigramme trop tard et elle ne fut point mise, Dieu en soit loué !

÷ De cette explication peu convaincante, on peut au moins retenir qu'en 1663 l'abbé d'Aubignac comptait Boileau au nombre de ses amis.

Dim 30 décembre 1663

• *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 688 l.

• La *Gazette* du 5 janvier 1664 rapportera :

Le 30 décembre 1663, la reine mère alla avec la reine au couvent [des Carmélites] de la rue du Bouloi, où Leurs Majestés entendirent vêpres et la prédication de l'abbé Bossuet, dont elles furent très satisfaites.

÷ Amade Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, II, 293-295 :

Les deux reines, dont l'érection de ce monastère était l'ouvrage, [avaient] très vraisemblablement [*ndfr* : ?] désigné le prédicateur dont elles avaient à cœur que la voix se fit entendre dans cette cérémonie. Une deuxième maison de religieuses carmélites, érigée en 1656 dans la rue du Bouloi par la grande communauté du faubourg Saint-Jacques, comme une sorte d'infirmierie et d'asile pour leurs malades, annexe en tout cas et dépendante entièrement de la maison mère, se trouvant être ainsi dans le voisinage du Louvre, Anne d'Autriche, puis la reine Marie-Thérèse, y vinrent faire leurs dévotions fréquemment, et voir aussi des religieuses, envoyées là du grand couvent de la rue Saint-Jacques. Il s'en trouva qui, les unes nées en Espagne, les autres parlant bien la langue de cette nation, devaient être par là agréables aux deux reines, empressées, on le conçoit, à s'entretenir avec elles.

Après le mariage du roi son fils, la reine Anne ayant, dans ce monastère, prié Dieu d'accorder à la France un Dauphin, la naissance du premier né de Louis et de Marie-Thérèse (arrivée le 1^{er} novembre 1661) ne put que rendre plus cher encore aux deux princesses un lieu où ensemble elles avaient adressé à Dieu ce vœu exaucé sitôt ; et une faveur très marquée fut acquise désormais à ce nouvel établissement, qui la devait conserver longtemps. Un salut hebdomadaire du Saint-Sacrement, qu'y avait fondé Anne d'Autriche lors de la naissance de son petit-fils, n'ayant pu suffire à contenter la gratitude des deux pieuses princesses, et l'épouse de Louise XIV désirant d'ailleurs ardemment que des honneurs particuliers fussent rendus à sa patronne sainte Thérèse, il restait à obtenir des lettres patentes, que le roi ne leur dénia pas. La maison de la rue du Bouloi, déclarée indépendante désormais de la grande communauté du faubourg Saint-Jacques, allait devenir un nouveau monastère, distinct en même temps qu'indépendant du premier. Le nom de Saint-Thérèse, donné à l'établissement de la rue du Bouloi, témoignait hautement de la grande part que la reine, épouse de Louis XIV, avait prise à

l'affaire. Ne restant plus enfin qu'à inaugurer la maison nouvelle, au 30 décembre 1663 avait été fixée la cérémonie, où Bossuet se devait faire entendre, les deux reines l'en ayant prié [ndfr : ?].

÷ Ce développement de Floquet s'appuie pour l'essentiel sur les « Lettres patentes du Roi pour l'établissement des religieuses carmélites de la rue du Bouloir (sic) » publiées dans le tome I de *l'Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, d'Henry Sauval, Paris, 1733, p. 672-673 (seconde pagination).

- Ce même jour, selon un registre de privilèges [BNF, ms. fr. 16754, f° 124v° première mention], le libraire Nicolas Pépingué obtient une permission d'imprimer trois pièces d'Antoine Montfleury récemment jouées sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne : *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, *L'École des Jaloux* ou *Le Cocu volontaire*, et *Trasibule*.

÷ Les deux premières paraîtront le 19 janvier 1664, et *Trasibule* le 17 avril 1664 suivant, toutes les trois avec un privilège daté du 15 janvier.

Lun 31 décembre 1663

- Ce jour-là, de Pézenas, où sont réunis les États du Languedoc, l'archevêque de Toulouse écrit à Colbert [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 135] :

Nous avançons autant qu'il se peut nos affaires. Ce matin, j'ai mis en délibération l'affaire des garnisons, qui a passé, comme je vous ai mandé, à la réserve de cinq ou six voix, quoique depuis que les États ont commencé, M. l'évêque de Montauban, M. l'évêque de Rieux et M. le marquis d'Ambres, aient fait tous leurs efforts pour empêcher que l'on accordât les mêmes sommes que pour le passé. [...]

i. Le Bret se trompe d'un an ; voir BNF Z-2261 :

« Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que le libelle intitulé *Le Tombeau de la Messe* sera brûlé dans la ville de Nîmes par l'exécuteur de la haute justice, et banni hors du royaume le nommé David Rodon, auteur dudit libelle ; et les imprimeurs qui l'ont imprimé dans Paris, bannis de ladite ville pour dix ans, avec une amende de mille livres.

À Paris.

Chez Antoine Vitré, imprimeur ordinaire du roi
et du clergé de France.

M.DC.LXIII.

Avec privilège de Sa Majesté.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

SUR CE QUI A ÉTÉ représenté au roi en son Conseil, qu'encore que par divers édits, arrêts, ordonnances et règlements, inhibitions et défenses très expresses auraient été faites à ceux de la Religion Prétendue Réformée de dire des injures ni des paroles outrageuses contre les saints mystères de la religion catholique, apostolique et romaine, en leurs prêches ni dans leurs livres, ni en quelque autre manière que ce soit, et que, par les articles XIV de l'Édit de l'an 1577 et XXI de l'Édit de Nantes, il soit défendu aux libraires et imprimeurs d'imprimer sans approbation et sans permission des officiers royaux, ni de vendre publiquement les livres contenant la doctrine de ladite R.P.R. qu'ès villes et lieux où l'exercice public de ladite religion est permis ; et quoique ceux de ladite R.P.R. n'aient aucun droit de donner la qualité de royal à aucun de leurs collèges, Sa Majesté n'ayant jamais entendu de passer pour fondateur d'aucun collège où l'on enseigne une doctrine contraire à celle qu'il professe ; Néanmoins le nommé David Rodon, soi-disant professeur en philosophie au collège royal de Nîmes, aurait fait imprimer depuis peu dans cette ville de Paris un libelle par lui composé, intitulé *Le Tombeau de la Messe*, extrêmement injurieux à cet auguste sacrifice, parlant avec un mépris outrageux et en des termes insolents de la messe, comme étant, à ce qu'il dit, la Dame de toute la Cour romaine, à laquelle il veut ôter les aliments et couper les deux jambes, et après lui avoir fait rendre la coupe qu'elle aurait dérobée au peuple, il ajoute insolemment qu'il lui donne le coup de mort et qu'il la met dans le tombeau, qui est le sépulcre des hérésies et des idolâtries romaines ; termes trop outrageux au plus saint de tous nos mystères et à la religion du prince pour être tolérés et qui méritent un châtement exemplaire, aussi bien que les nommés Du Fresne, Langlois et Piot, libraire et imprimeurs dudit libelle, lesquels, ayant été surpris avec les exemplaires dudit libelle et convaincus de l'avoir imprimé cette année et en cette ville, quoiqu'ils eussent mis fausement : "Imprimé à Genève, chez Pierre Aubert, 1654", auraient été condamnés à des amendes trop modiques, comme il appert par le procès-verbal dressé par le commissaire à la diligence et poursuite du syndic des libraires de cette ville du 10 décembre dernier ; À quoi étant nécessaire de pourvoir, ledit Rodon étant sujet à faire de semblables pièces, comme un livre intitulé *De Supposito* par lui composé contre la sacrée personne de Jésus-Christ, et qui fut brûlé à Toulouse par arrêt du Parlement.

Vu ledit libelle intitulé *Le Tombeau de la Messe*, composé par ledit David Rodon, le procès-verbal dressé par Manchon, enquêteur et commissaire, contre lesdits libraire et imprimeurs du 10 décembre dernier ; le roi étant en son Conseil a ordonné et ordonne que ledit libelle intitulé *Le Tombeau de la Messe* sera brûlé par les mains de l'exécuteur de la haute justice dans ladite ville de Nîmes, où demeure l'auteur ; condamne ledit David Rodon à être banni de tout le royaume, et qu'il sera contraint par toutes voies, même par corps, d'en sortir dans un mois ; condamne aussi lesdits Du Fresne, Langlois et Piot, libraire et imprimeurs dudit libelle à une amende de mille livres applicable à l'Hôpital général, et au bannissement pour dix ans hors de la ville de Paris : A fait inhibitions et défenses à ceux de la R.P.R. et aux professeurs du collège de Nîmes, et à tous autres, d'en qualifier aucun de Collège Royal, à peine de cinq cents livres d'amende ; et à tous libraires et imprimeurs de ladite R.P.R. d'imprimer ni de faire imprimer aucun livre sans approbation et sans permission de quelque magistrat ou officier royal. Fait au Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 29^{ème} jour de janvier 1663. Signé, Phélypeaux [*ndfr* : de La Vrillière]. »

ii. Pour mettre en perspective la fin de cette Querelle, voir la lettre que Boisrobert écrit à Mairet le 5 octobre 1637 [publiée dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, de l'abbé Granet (t. I, p. 114-117, Paris, 1740) et citée par Armand Gasté dans *La Querelle du Cid*, p. 352-54] : « Je ne vous célèbrerai pas qu'Elle [Son Éminence, c'est-à-dire Richelieu] s'est fait lire avec un plaisir extrême tout ce qui s'est fait sur le sujet du *Cid* [...]. Tant qu'Elle n'a connu dans les écrits des uns et des autres que des contestations d'esprit agréables et des railleries innocentes, je vous avoue qu'elle a pris bonne part au divertissement ; mais quand Elle a reconnu que de ces contestations naissaient enfin des injures, des outrages et des menaces, Elle a pris aussitôt résolution d'en arrêter le cours. Pour cet effet, quoiqu'Elle n'ait point vu le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse, que je lui lus hier au soir, qu'il devait être l'agresseur, Elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisait, et de lui défendre de sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne lui voulait déplaire ; mais d'ailleurs, craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis n'en viennent aux effets, qui tireraient des suites ruineuses à l'un et à l'autre, Elle m'a commandé de vous écrire que si vous voulez avoir la continuation de ses bonnes grâces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié, que j'ai charge de renouveler sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Éminence ; mais pour vous dire ingénument ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités, et que ses faibles défenses ne demandaient pas des armes si fortes et si pénétrantes que les vôtres. Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez malmené par les sentiments de l'Académie [...]. »